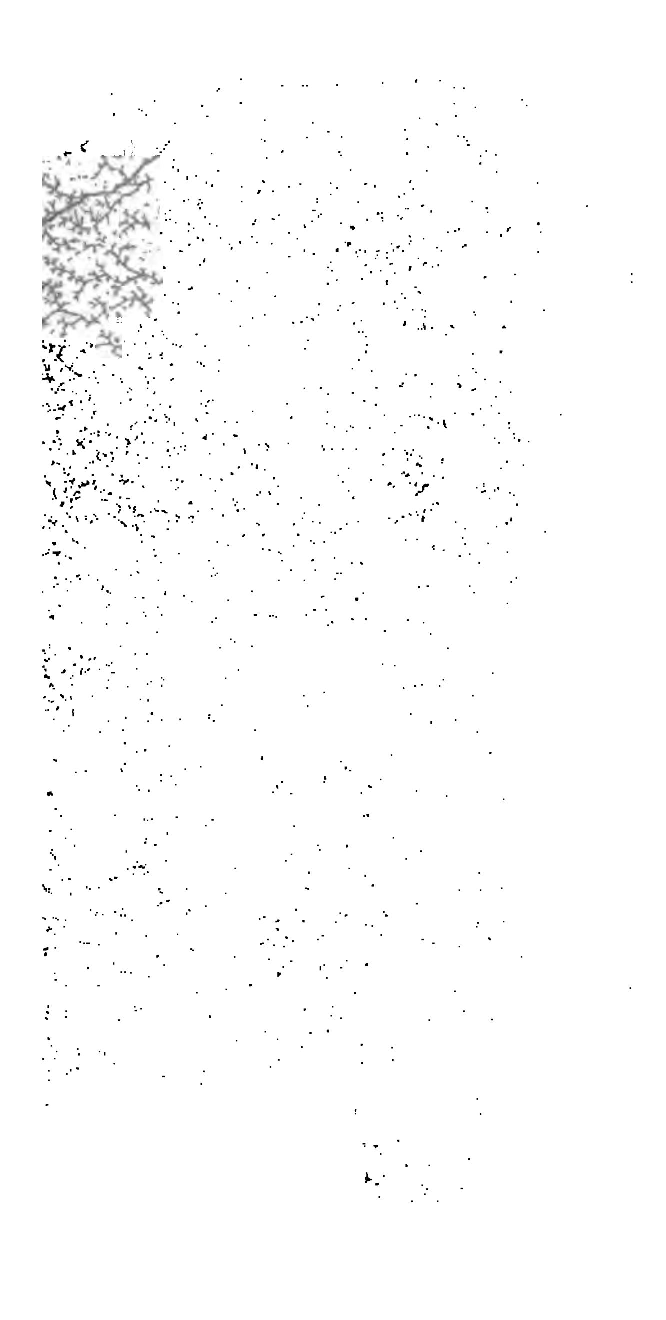
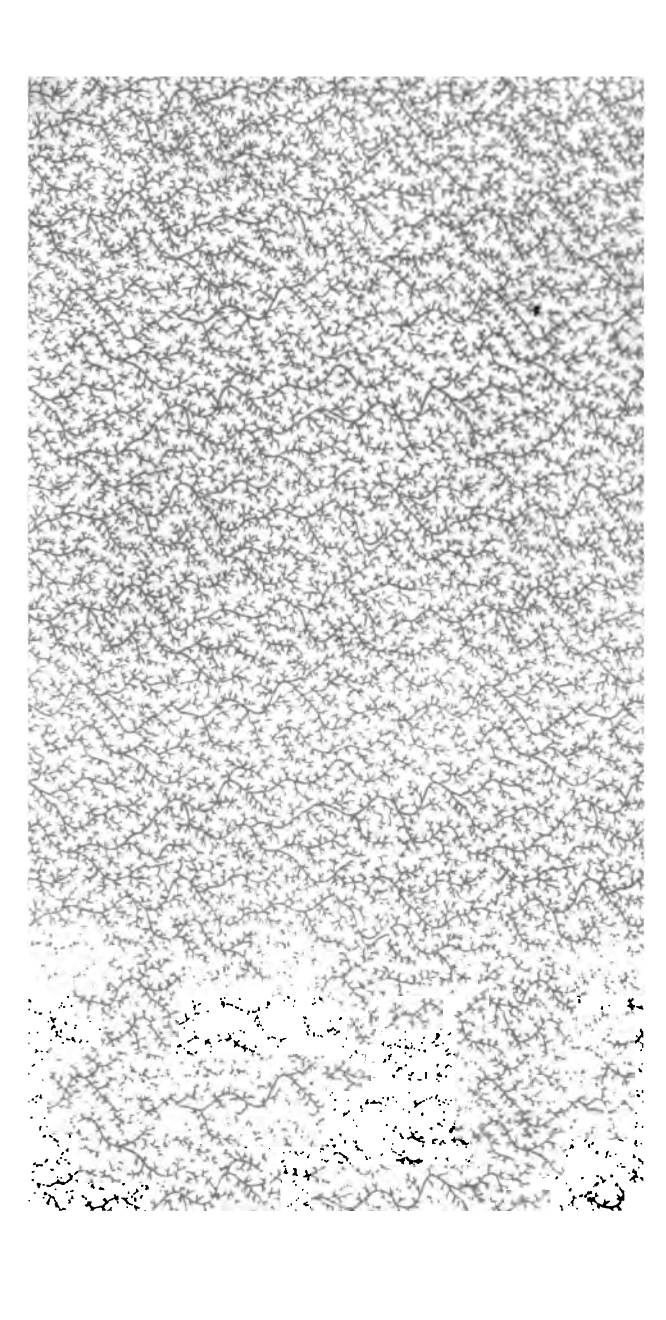










HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.
TOME XII.

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,
TOME DOUZIÉME.

Contenant la fin des Paroisses du Doyenné de Montlhery, & les onze premieres du Doyenné du Vieux Corbeil.

Avec un détail circonstancié de leur Territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble quelques remarques sur le Temporel desdits lieux.

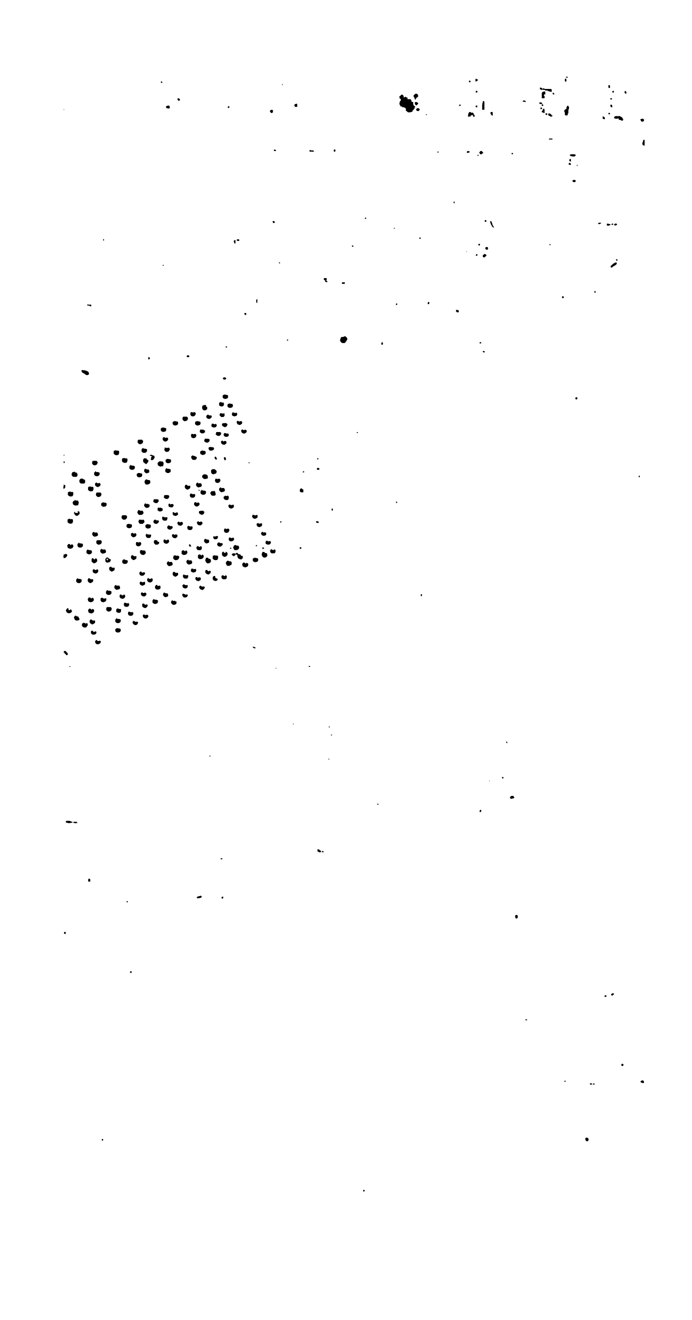
Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,
Chez PRAULT Pere, Quay de Gesvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.



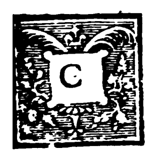


HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

DOUZIÉME PARTIE,

Contenant la fin du Doyenné de Montlhery.

LE PLESSIS-PASTÉ, *OU* PLESSIS-D'ARGOUGE.



COMME ce lieu n'a été démembré de Saint Pierre de Bretigny que dans le siécle dernier, & que la Paroisse est nouvellement érigée, je dois commencer cet article par l'Histoire de qui le regarde du côté du temporel lorsqu'il n'étoit que simple Hameau de Bretigny.

Il n'est pas besoin de s'étendre à marquer d'où vient le nom de Plessis qui est commun à tant de lieux, à cause que ces lieux dans leur origine étoient des clos cultivés fermés de branches d'arbres pliées en forme de clayes de crainte que les bêtes fauves n'y causassent du dégat; on y a bâti des maisons par la suite: & ces lieux ont porté le nom des Maîtres du territoire. Celui-cy passe pour avoir porté primitivement le nom des sieurs Pasté, famille ancienne; mais qu'on ne trouve point avant le treiziéme siécle.

Les Chevaliers de ce nom sont marqués dans le rang de ceux qui étoient de la Châtellenie de Corbeil vers la fin du regne de Philippe-Auguste. Parmi ceux qui relevoient du Roi & qui avoient soixante livrées de terre, est nommé *Guillelmus Pasté*: & parmi ceux qui relevoient d'autres que du Roi, se lit *Thomas Pasté*. Ce rolle de Chevaliers ne peut néanmoins désigner positivement les lieux de la Châtellenie où étoient situées leurs terres. Un endroit du Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres laisse à penser que c'étoit dans la partie orientale de cette Châtellenie, c'est-à-dire, la Brie. Il est spécifié que Guillaume Pâtez, Chevalier, avoit donné à ce Monastere une dixme *apud Meugniacum* dans le Fief de Guillaume Panier d'Ormoye (*de Ormeio*) & que ce Seigneur suzerain avoit approuvé la donation l'an 1218. Quarante ans après vivoit Gilles Pasté. On lit dans les Arrêts du Parlement de l'Octave de la Chandeleur 1268 que la haute Justice lui fut adjugée en sa Terre joignant Charenti contre le Roi. Il tint depuis le siége Episcopal d'Orléans, sçavoir l'an 1280 jusqu'en 1288. C'est lui dont Messieurs de Sainte Marthe ont défiguré le nom en l'écrivant Pa

Cod. Putean. MS. num. 635.

Chartular. Heder. in Bibl. Reg.

Reg. Parlam. Olim.

Petit Livre Bleu du Châtelet fol. 168.

lui contre le témoignage des anciens titres. Jusqu'ici nous ne trouvons aucuns indices que la Terre du Plessis proche Montlhéry fut possédée par un Seigneur de Pasté, quoiqu'outre Guillaume, Thomas & Gilles, il eut existé dans le XIII siécle un Ferric Pasté, que le Pere Anselme qualifie de Maréchal de France : car pour toute terre il ne lui donne que la Seigneurie de Chaleranges. Mais au commencement du siécle suivant vécut Jean Pasté, homme célebre élevé dans le Clergé de Chartres dont il devint Doyen en 1320, étant déja Archidiacre de Thierache au Diocèse de Laon, puis fut élevé sur le siége Episcopal d'Arras en 1326, & transféré deux ans sur celui de Chartres où il mourut en 1331. Nous avons des preuves certaines que ce Jean Pasté posséda la Terre du Plessis en question. Ainsi il y a grande apparence que ce fut de lui qu'elle prit le surnom de Plessis-Pasté. On ne montre aucun titre du XIII siécle qui parle du Plessis-Pâté, & on est très-assuré d'ailleurs que dans le douziéme lorsqu'on vouloit désigner ce Hameau de Bretigny ou cette Terre, on disoit simplement le Plessis, au moins à en juger par les titres du Prieuré de Longpont, ou peut-être à cause du voisinage on ne croyoit pas devoir s'expliquer d'une maniere plus déterminée. Il est certain que ce Monastere a du bien au Plessis-Pâté, ou qu'il y en a eu. La Bulle d'Eugène III de l'an 1151 où sont énoncés les biens que cette Maison possédoit dès-lors, marque *Decimas de Britiniaco & Plesseiz* : C'étoit un Chevalier appellé Guillaume Cocheri ou Cuchuuth, & Geoffroi Baud, qui avoient donnés aux Religieux ce qu'ils avoient de dixme au Plessis dans ce qui étoit appellé *Cultura*, la Couture parti-

Chartular. Longip. fol. 6, 26, 27, 29, 37.

culiere des Moines, laquelle Couture avec un bois leur venoit de Simon de la Broce, & fut cause que dês-lors ils y eurent une grange & des hôtes. Foulques de Liers augmenta les terres de cette Couture vers l'an 1136 du temps du Prieur Landry, lequel par reconnoissance lui fit présent d'un Dextrier. (a) Il faut ajouter que ce même Foulques en faisant Moine son fils Burchard leur donna aussi sept sols de rente au Plessis. Vers la même année 1136 *Arraudus Miles de Plesseiz* parut comme témoin dans un acte pour Longpont. Sous Thibaud, Prieur vers 1154 Evrard qualifié *Miles de Plesseiaco* mourut après s'être engagé pour le legs de sa mere, & il fut inhumé à Longpont. Aubert son frere vint offrir sur l'autel un certain Dimanche, après l'Evangile de la Messe, l'acte de la donation. Parmi tant de titres, aucun ne donne de nom distinctif au Plessis. Le Régistre de Philippe-Auguste sur Montlhery met aussi tout simplement le Plessis, en parlant de celui dont le Seigneur étoit tenu à la garde du Château, quoique pour d'autres terres que celle de ce Plessis : *Arraudus de Plesseio est homo ligius Regis, & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehcricum ; & propter illam custodiam tenet Viller qui est ad calceiam de Feritate* (b) En 1249 un nommé Henry Pasté avoit une censive à Charenton.

Chartul. S. Mauri f. 27.

Revenons donc à Jean Pasté comme à celui d'où ce lieu a tiré son nom distinctif. Du Tillet dit de lui qu'il fut présent avec plusieurs Evêques & autres Grands du Royaume à l'Arrêt rendu pour les exécuteurs du testament d'Agnès, Comtesse de Bigorre,

Recueil des Grands de France.

(a) *Dextrarius*, c'est-à-dire, un grand cheval de guerre.

(b) Il y a Villiers à côté de la Ferté Alais.

ontre Charles de France, Comte de la Marie, Frere du Roi Louis Hutin, donné au arlement de Toussaint l'an 1315. Voici ce ui le regarde comme Seigneur du Plessis. Au iois d'Octobre 1317 il obtint du Roi Phippe le Long des Lettres datées de Paris, ortant concession de la haute Justice sur Village de Plessis-Pâté & les Hameaux de iers, de Charcoix & de Bressonvilliers, qui ont aux environs & qui relevent du Roi en onsidération de l'attachement & de la fidéité qu'ils avoient eu envers Louis X & Phiippe V son frere, & pour unir cette haute ustice en un même Fief & aux mêmes charges qu'il tenoit son Fief de la Motte de Montlhéry. Ce fait est relatif à l'ordre que Guilaume de la Magdelaine avoit reçu de Phippe le Long la même année, de s'informer ce que la haute Justice des Villages & rritoire du Plessis-Pâté, Charcoix & Liers, ouvoient produire par an. On voit par ce i vient d'être dit, que la Terre du Plessisâté consiste principalement après le cheftu, dans la Seigneurie de Charcoix, & r'elle comprend aussi le Fief de la Motte Montlhéry. (a) Il faut ajoûter celui de la utte de *Mont-Pipeau* relevant du Roi come le précédent, & situé au bout du parc Sainte Genevieve des Bois; comme aussi usieurs autres, l'un desquels nommé le ief de Charmes enclavé dans le parc de etigny, doit au Seigneur du Plessis, dont

Invent. des titres de M. Godefroy, 1685.

(a) C'est apparemment à cause de ce Fief enclavé s Montlhéry, que dans le Nouveau Gallia Christa Jean Pâté est dit Seigneur du Plessis-Pâté & de ontlhéry T. VIII, col 1172. Ce Fief n'a pour chefqu'une bute ou cavalier de terre qui étoit auant de la barriere du Château de Montlhery hors Ville.

il est mouvant à cause du Fief de Fo
à chaque mutation, pour tous droit
éperons d'argent du poids d'un marc;
érigé en 1656 par M. de Laigue, Se
du Plessis-Pâté, en faveur de M. Ferr
y en a aussi un autre nommé le Fief
sonville ou de Son-Ville de la Paro
S. Pierre de Bretigny, qui doit à
mutation une épée à garde d'or évalué
cens livres.

Après la mort de Jean Pâté, Evê
Chartres, nous trouvons une Jeann
lifié Dame du Plessis-Pâté, laquelle
aux Religieuses d'Hiere 30 sols de r
lever à Bray & à Cercy, apparemment
Marie la Pâtée qu'on dit avoir été la
de Jean, prenoit pareillement le ti
Dame du Plessis-Pâté en 1399 & 14

Necr. Heder. Addit. XIV. sec.

La Seigneurie du Plessis appartint e
à Jean Blosset, Chambellan du Roi.
qualifié Seigneur du Plessis-Pâté, d
commission dont Charles VI le charg
1414 de conduire le ban & arriere-ban
Prevôté de Paris & du Comté de Mor
Celui qui succéda fut Rogerin Blosset, E
Seigneur de Saint Maurice - Tiroail
Diocèse de Sens. Il prenoit en 1446 la
lité de Seigneur du Plessis, & vivoit e
en 1462. Charles Blosset son fils, fon
sa procuration, fit faire en cette ann
chevauchée de la Justice en présence du
cureur du Roi de Montlhéry & autres pe
nes au nombre de 59. On reconnut p
Lettres datées du mois d'Octobre 1317
la Terre du Plessis a haute Justice.

Livre noir neuf du Châtelet, fol. 80, 81.

Jean Blosset étoit Seigneur du Plessi
Louis XI. Un autre Jean Blosset l'étoit p
lement sous Charles IX & Henry III. C
cy fut fait Chevalier de l'Ordre du S.
le 31 Décembre 1578.

Archiv. du Rou.

DU DOYEN. XV.
nde Blosset
à Louis du M qu ep
n 1619 Jean le
loit cette Terre. Elle p en
froy de Laigue, Conseil r d'
s celui-cy que la Terre Pl fute
itre de Baronnie. Il fit
ancien Château pour élever sa
que l'on voit aujourd'hui. C'est aussi
n temps que le bois du Labyrinthe
é sur le dessein du célebre M. le Nôtre.
 ériger en Paroisse l'Eglise de Notre-
e qui est dans le Village du Plessis, le
uillet 1657. Le Plessis jusques-là avoit
e la Paroisse de S. Pierre de Bretigny.
 cependant spécifié que cette érection
t sans préjudice aux droits & revenus de
ure de Bretigny, & que tous les ans le
 & les habitans du Plessis-Pâté iroient
ocession le jour de S. Pierre 29 Juin,
sisteroient à la Grande Messe célébrée
e Curé de Bretigny ou par son Vicaire.
ouvelle Paroisse fut encore chargée de
v. tournois envers le Curé de Bretigny,
Fabrique de 12 liv. envers celle de Bre-

est en conséquence de cet accord que
eigneurs de Bretigny sont patrons de la
isse du Plessis, & nomment à la Cure.
Eglise du Plessis a la forme d'une Cha-
sans collatéraux. Le clocher bâti en
e de tour, est d'assez belle apparence.
 lit la date de 1661.
près Geoffroy de Laigue, M. François
gouges, Conseiller d'Etat & Chancelier
Reine, acquit la Baronnie du Plessis-
avec ses dépendances. Il avoit été cy-
nt Premier Président du Parlement de
gne. Ses héritiers le vendirent après

lui le 24 Mai 1709, à Charles-Louis Kadot Comte de Sebbeville. C'est ce Seigneur qui a fait placer sur les deux piliers de l'avant-cour du Château, deux Centaures de la façon d'Antoine Coysevox.

On voit dans l'église du Plessis-Pâté le Mausolée en marbre de la Dame Benoîte Boudis, épouse du Comte de Sebbeville, morte en Septembre 1706. M. de Sebbeville son mari décéda le 23 Août 1728. Il est inhumé auprès d'elle. Ils ont eu de leur mariage Charles-Louis-Frédéric Kadot, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires, & Mestre de Camp de Cavalerie. Il mourut en Octobre 1730, laissant un fils & deux filles.

La Seigneurie du Plessis-Pâté releve de Sucy en Brie, qui est, dit-on, proche Guigne-la-Putain ou Rabutin.

On dit qu'il y avoit dans l'ancien Château une Chapelle considérable avec une sonnerie semblable à celle des Paroisses: ce qui venoit apparemment des dons de Jean Pâté, Prélat pieux & riche. On ajoute qu'un Seigneur à qui cette quantité de cloches déplut, en fit transporter quelques-unes à Saint Pierre la Paroisse de lieu, & enfouir les plus grosses dans le parc en un lieu que l'on ne connoît plus. Quoique ces derniers faits ne soient fondés que sur une tradition populaire, il a pu se faire que l'un des Bloslet qui vivoit du temps des guerres civiles de la Religion ait fait ôter les cloches de sa Chapelle pour des raisons inconnues. Cette Seigneurie doit un muid de bled par an à Sainte Catherine de la Couture de Paris.

La nouvelle Eglise du Plessis-Pâté dans sa petitesse contient aisément le peuple de la Paroisse. Selon le Dénombrement de l'Elec-

tion

tion publié en 1709, il y avoit alors cinquante feux en tout. Le sieur Doisy n'en marque dans le sien imprimé en 1745, que 39. Le Dictionnaire Universel du Royaume publié en 1726, marque sous l'article du Plessis-Pâté & Charcois 176 habitans. Les Livres de l'Election de Paris sont dans l'usage de nommer ensemble ces deux lieux.

Il y a sur la Paroisse de Valgrand un lieu appellé Butte & Pierre de *Baumen*; Balm en celtique signifioit Rocher. Cette portion de terrein est de la Justice du Plessis-Pâté.

CHARCOIS qui est situé entre le Plessis & Bondoufle, n'est qu'un Hameau de huit ou dix maisons: pays de labourages en plaines aussi-bien que le Plessis. Ce lieu étoit habité & cultivé dès le XII siécle. Les titres latins du Prieuré de Longpont qui sont de ce temps-là l'appellent *Carcoicum*, & *Charcosium*, termes qui paroissent fabriqués sur le françois. Radulfe surnommé *Baudus* donna à cette maison une portion de dixme qu'il y avoit; & eut de cela un cheval. Et Foulques de Bevres lui donna en mourant sept arpens de terre situés en ce lieu, dont furent témoin Frotger, Doyen, & Ermenald, Prêtre. Si j'étois sûr que *Tertiacum* fut le mot latin qui a produit celui de Charcois, & qui est employé pour désigner un territoire de labourages voisin de Bretigny; je ferois remonter l'antiquité de Charcois jusqu'au X siécle.

Chartul. Longip. fol. 25.

Ibid.

Ibid, fol. 27. & 28.

Il y a sur la Paroisse de Plessis-Pâté une Ferme que Claude le Fevre, Avocat en Parlement, legua par son testament du 18 Février 1649 au Collége de Montaigu à Paris où il avoit été élevé, pour y fonder la pension de deux pauvres enfans du Bourg d'Or-

Necrol. Cart. t. l. Paris. 7 Febr.

noy, Diocèse d'Amiens, dont il étoit natif. On la nomme la Ferme des Canetes.

Reg. Ep. Par. 25 Jun. 1698. Il y a sur ce territoire un lieu appellé les Bordes-pié-de-fer, où il fut permis en 1698 de faire célébrer, preuve qu'il y avoit en ce lieu une Chapelle.



S. MICHEL SUR ORGE.

C'Eſt l'ordinaire que les Villages qui ſont connus ſous le nom d'un Saint, portoient primitivement un autre nom; ainſi S. Prix proche Montmorency, s'appelloit autrefois Tour, S. Verain s'appelloit Eſcorcy, la Ville de S. Denis s'appelloit *Catulliacum*, & S. Cloud *Novigentum*. On eſt embarraſſé de trouver quel lieu étoit le *Villa Romanaria* mentionné dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont en des actes du XII ſiécle. Ce lieu devoit être voiſin de Montlhéry : comme donc on trouve l'ancien nom de tout ce qui eſt placé autour de Montlhéry, excepté celui du Village de S. Michel, il ſemble qu'on peut en conclure que ce Village a été appellé en latin *Romanaria* & en françois *Romenar*, dont ce Cartulaire parle en trois endroits. J'ai prouvé en parlant du Village de Lices, qu'autrefois des troupes de Soldats y furent campées, & en particulier des Bourguignons, & que c'étoit de-là qu'étoit venu à un Hameau le nom de *Burgunnaria*. Pourquoi le nom de *Romanaria* n'aura-t-il pas également été donné par les troupes des Romains-Franciſés qui étoient campés à deux lieues de-là au canton qu'elles occupoient? Il eſt difficile de ne pas croire la même choſe de quelques lieux qui portent le nom de *Britonaria*, la Bretonniere, & que c'étoit un camp de troupes Bretonnes qui étoient à la ſolde des Romains avant l'établiſſement des Francs, ou à celles des Francs ſous la premiere race.

Pour ce qui eſt de *Romanaria*, on lui ſub-

de ce lieu sont assez souvent nommés dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont dont ils étoient très proches voisins. Guy de Launay étoit homme lige du Roi Philippe-Auguste pour ce qu'il possédoit à Ver le grand, & pour quatre Fiefs que des Chevaliers tenoient de lui à Dourdan. Il est le même Guy de Launay qui s'étoit emparé d'une dixme de Ver le grand & de Leudeville, & dont le fils Hugues se fit Religieux à Sainte Genevieve de Paris sur la fin de l'Episcopat de Maurice de Sully en conséquence de la liaison que le voisinage lui avoit fait contracter avec ceux de cette Abbaye qui venoient à Sainte Genevieve des Bois. Milon de Launay & Pierre de Launay freres, donnerent à la Maison de Longpont du grain à percevoir à Leudeville vers le même temps. Milon fut déclaré homme lige du Roi Philippe-Auguste pour le Moulin de Buison, & pour ce que son frere tenoit de lui à Fontenelles, Paroisse de Marcoucis. On trouve encore qu'un nommé Thomas Matthuc devoit la chevauchée au même Prince pour trois arpens de prés situés à Launay. Ce même Launay sert encore de chef-lieu à M. l'Abbé Pajot de Dampierre, Conseiller de Grand Chambre, actuellement Seigneur de Saint-Michel.

Chartul. S. Genev.

Chartul. Longip. fol. 7.

Chart. Phil. Aug.

Ibid.

En 1480 le Roi Louis XI voulant récompenser Jacques de S. Benoist, Seigneur de Bretigny, qui étoit son Chambellan & Gouverneur d'Arras au sujet de 800 écus d'or que lui avoit coûté la rançon de quatre prisonniers de guerre, lui accorda la haute Justice de Bretigny, Marolles & S. Michel par lettres expédiées aux Forges près Chinon. Cent ans après la Terre de S. Michel étoit possédée avec celle de Launay par Hierôme d'Escamin, dont

Tabl. Reg. Parlam.

les Lettres de confirmation de toute Justice dans ces deux Seigneuries, accordées par Henry IV, furent enrégistrées au Parlement le 15 Juillet 1599. Cependant on trouve des Lettres du 22 Juin 1610 qui confirment au Seigneur de Bretigny le droit de Justice sur S. Michel. Enfin par une transaction du 7 Février 1615 entre le Comte de Fontaine-Martel, Seigneur de Bretigny & le sieur d'Escamin, Auditeur des Comptes, Seigneur de S. Michel, il fut arrêté que ce dernier jouiroit sans partage de la moyenne & basse Justice dans toute l'étendue de son Fief; qu'à l'égard de la haute Justice, elle appartiendroit au Seigneur de Bretigny dans la Paroisse de S. Michel, à la réserve de la personne du sieur d'Escamin, ses hoirs & ayant-cause, son fermier, serviteurs & domestiques, qui ne pourroient être traduits qu'au Châtelet. Cette même transaction porte que les Seigneurs de Bretigny pourroient chasser & faire chasser, pêcher & faire pêcher dans toute l'étendue de la Terre de S. Michel. En 1618 je trouve pour Seigneur de cette même Terre Louis d'Escamin, qui étoit apparemment fils de Jerôme.

Reg. Parl.

Le sieur Bardon de Moranges qui possédoit cy-devant le Fief de Launay-Saint-Michel, en augmenta les droits honorifiques par occasion qui se présenta. Le Seigneur de Sainte Genevieve des Bois avoit enfermé dans sa garenne quelques terres qui lui appartenoient. Etant requis de les céder, il ne voulut le faire qu'à deux conditions. L'une que le Seigneur de Sainte Genevieve seroit tenu à perpétuité d'envoyer à l'offrande de la Grand'Messe qui se célebre en l'Eglise Paroissiale de S. Michel le 29 Septembre, jour de la Fête Patronale, un cierge de cire blanche d'un certain poids, & un lapin blanc.

Mémoire de M. Daig... dans le Mercure de France, Décembre second Vol. 1737, p. 2827.

L'autre condition, que le lendema
Michel le même Seigneur seroit ai
à perpétuité de faire dire en l'Eglise
Michel une Grand'Messe & Service d
pour le repos de l'âme de Hugues
ige de la troisiéme race de nos R
eux conditions sont réduites à ur
qui se dit pour Hugues Capet le jou
de S. Michel, & l'on ne porte plus
blanc à l'offrande, mais au Château
nay.

La Noue-Rousseau est une Ferm
trémité de la Paroisse de S. Michel,
partient au Seigneur d'aujourd'hui.

Montpipeau est un Fief situé ent
Michel & Sainte Genevieve. Il re
Roi, & appartient au Seigneur du
Pâté.



, il a été nécessaire de leur donner
-r oms pour les distinguer. Celui-cy
it & appellé Fleury-Merogis dans les
de l'Election de Paris. C'est un nom
'a commencé a avoir que dans le XIII
& il l'a tiré d'un des possesseurs de
Terre, lequel s'appelloit Guillaume
gis. Avant ce temps-là on disoit Flory,
ry, ou bien Fleury tout simplement;
lieu de Fleury est connu sous le nom
riacum dès la fin du onziéme siécle.
est parlé dans le Cartulaire de Long-
nviron l'an 1093. M. de Valois croit
nom de *Floriacum* vient de quelque
eur primitif ou même du fondateur
, lequel auroit eu le nom Romain de

territoire de cette Paroisse est presque
ntier en plaine, de même que ceux
ır sont contigus : sçavoir, celui de
Genevieve des Bois, & celui de Bon-
; il n'y a qu'une seule petite éminence

feux de l'Election de Paris de l'an 170
y en avoit alors 18 à Fleury-Merau
lui qui a été imprimé en 1745 par l
du sieur Doisy, y en marque 16. L
tionnaire Universel Géographique de
publié en 1726 où l'on compte pa
bre d'habitans, assure qu'il y en a 73
lieu de Fleury.

Cette Paroisse n'est point si nouve
quelques-uns l'ont cru : ce qui est a
nos jours en ce lieu, n'est qu'un ré
ment des choses telles qu'elles avo
autrefois.

M. Joly, Procureur Général, a r
nouveau l'Eglise, & y a fait rétablir u
dont le titre étoit tombé dans l'oub
à raison des guerres du XVI siécle,
la négligence des Seigneurs du même
& peut-être aussi à cause de la pau
du petit nombre des habitans qui n'
pû lui fournir ou entretenir de mais
riale.

L'ancienne Eglise Paroissiale n'éto
prement qu'une Chapelle du titre de l
ge, qui se trouvoit dans l'avant-cour c
teau. Un Dénombrement de la Ter
né en 1399, faisoit ainsi la descrip
ce Château. Le Fief Fleury Merogis,
Hotel assis audit Fleury, qui aboutit au
du Roi devant le Moustier de Fleury. *It*
autre court & le colombier tenant a
min du Roi d'une part, & au Curé d
ry d'autre. Il y avoit dans cette petite
une tombe longue de près de sept p
large de deux pieds quatre pouces,
quelle étoit gravé la figure d'un hom
vêtu d'une espece de tunicelle sans br
né de quatre rangs de fleurs de lys n
unes sur les autres, tenant de la gau

iclier droit, garni de six fleurs de lys, &
: arme dont on ne voit que le bout inférieur,
uelle ne ressemble point à une épée ni à
glaive. Ce même homme est tête nue &
es cheveux très-courts. Deux anges en-
sent sa tête; ses pieds sont posés sur une
rette. La tombe est aussi parsemée de fleurs
lys, ce qui étoit assez commun vers l'an
oo ou même devant, (*a*) & autour est
ivé en lettres gothiques capitales:

Ici git Munseignor Guill : Meraugis : le
gnor : de Flori : Priet por lame : que : Deix
: net peitei.

J'en parle d'après le dessein qui en est con-
vé pour le souvenir du fait. Car cette an-
nne Eglise dans laquelle on avoit rétabli
Cure, menaçant ruine, on fut obligé de
battre vers l'an 1722. Cela donna occa-
n à Madame Louise Berault, veuve de M.
seph-Omer de Fleury, Avocat Général,
la rebâtir ailleurs & plus loin du Château.
bâtiment fut fini en 1725, & l'on com-
nça à y faire l'Office en 1726. C'est un
fice très-régulier & bien exhaussé, dédié
is le vocable du Sauveur, & d'une gran-
ır proportionnée au nombre des habitans.
ı reste l'ancienne Eglise n'avoit que tren-
neuf pieds de long & dix-sept de large.
On ne sçait pas positivement l'année en
juelle fut érigée une Paroisse à Fleury pour

Perm. de l'abbattre du 2 Nov. 1719.

d'Etampes donnant au Prieuré de
l'Eglise de Saint Denis de Bond
cette année-là avec l'*atrium*, les
& toute la dixme, ajoutent pour e
totam decimam scilicet & de Fluri
omnibus locis sicut pertinet ad Eccles.
Bundufli, excepto fisco suorum Mili
Mais il est certain que cent cinquante
ou environ, c'est-à-dire, au XII
y avoit une Cure à Fleury. Dans l
gue des Eglises Paroissiales à la n
du Prieur de Longpont, tel qu'il
alors dans le Pouillé de Paris, il s
les Eglises de Montlhery *Ecclesia*
fla, Ecclesia de Floriaco, Ecclesia de
co. (*a*) Si dans cette liste on la voi
sentation du Prieur de Longpont,
cette Cure étoit un démembremen
de Bondoufle, laquelle, comme
de le dire, avoit été donnée au M
de Longpont par des Laïques qui
possédée. Les Auteurs des Pouillés
continuerent depuis, de copier l'a
marquerent également cette nominat
me appartenante au Prieur de Lo
sans s'informer s'il y avoit toujours
si cette Cure n'étoit pas revenue de
à Bondoufle par une suite de la cal
temps. C'est ce qui paroît dans le
manuscrit du XVI siécle, & par
furent imprimés en 1626 & 1648
mettent *Ecclesia de Floriaco, Prior.*

Chartul. Longip. fol. 30.

(*a*) Claude Robert avoit commis une fa
dérable dans son *Gallia Christiana* à l'artic
ry Sanglier, Archevêque de Sens, disant
vestivit Gilduinum, Abbatem S. Victoris
de Ecclesia B. Mariæ Floriaci Diocesis F
car il s'agit là de Fleury en Biere proc
nebleau, qui est du Diocèse de Sens &
lui-cy.

L'antiquité de l'existence d'un Curé à
y se découvre encore dans des dénom-
ns donnés par les Seigneurs en 1399
54, dans lesquels il est fait mention
tages tenant d'une part au Curé de Fleu-
y a une copie du premier de ces aveux
Bibliotheque du Roi. Mais aussi la réu-
de la Cure de Fleury à celle de Bon-
: est marquée dans le Pouillé de Paris
V siécle, comme étant faite par l'E-
Gerard de Montaigu qui siégea depuis
jusqu'en 1420. Monsieur François de
y, Conseiller du Parlement, avoit re-
ué à l'Archevêque de Paris une partie
s choses en 1675, ajoutant qu'en 1657
ré de Bondoufle sans avoir égard qu'il
it eu de tout temps à Fleury un Ta-
cle, des Fonts baptismaux & des Mar-
ers, s'étoit cru en droit d'ôter le Vicaire
desservoit; cause pour laquelle il y
n Arrêt du Parlement qui y pourvut,
comme ce Vicaire desservoit cette Eglise
; bien qu'auroit fait un Titulaire, M. de
y cy-dessus nommé procura un fond
la Cure qui fut alors érigée de nou-
: le Presbytere fut rebâti, & M. l'Ar-
que permit qu'on prît pour cela une
du Cimetiere. La présentation à la Cure
ssi alors attribuée au Seigneur du lieu.
vu cy-dessus que l'Eglise a été rebâtie
nte ans après.

Cod. Brienne ou Bethune 9692.

Reg. Arch. Par. 11 Sept. 1675 & 20 Mars 1677.

cement du suivant, mourut Guillaume M
raugis qualifié Seigneur *de Flori* sur sa to
be qui restoit dans l'ancienne Eglise Par
siale. Il est hors de doute que c'est de
que le Village fut surnommé Meraugis
l'usage fait écrire sans diphtongue Merog
Il s'ensuit aussi de-là que c'est une altérat
dans les anciennes cartes de Sanson d'av
mis *Fleury & Merongis* comme si c'étoi
deux lieux contigus ou réunis; & que
Fer, Jaillot & De Lisle se trompent a
dans la leur lorsqu'ils écrivent Fleury-M
rongy. Je ne dis rien de la Carte des en
rons de Paris par l'Académie des Scienc
parce que ce Village y a été oublié.

C'est par les aveux & dénombremens
Seigneurs venus depuis, que nous appren
que cette Terre relevoit du Château d'Hi
en Brie.

Jean de Saint Port, Ecuyer, sous le
gne de Charles VI l'avoit eu du côté de
femme. Il rendit foi & hommage en sa qu
lité de Seigneur de Fleury-Merogis en 13
à Jean de la Riviere dit Buriau, Seign
de la Riviere d'Armeel & de Rochefort,
premier Chambellan du Roi à cause de s
Chastel d'Yere. Outre ce que j'ai rappo
cy-dessus de ce dénombrement, j'ai rema
qué qu'il y avoit des Bois & des Molie
autour de l'Hôtel Bas; que les cens étoie
payables à la Fête de S. Remi & à celle
S. Guenault qui est le 3 Novembre; q
le champart étoit de onze gerbes l'une, q
les tenanciers devoient mener en la gran
du Seigneur, avant qu'ils pussent rien ôt
de leurs terres. Les noms des différens ca
tons de cette Terre étoient le Preau Maistr
La Haye au Prestre, les Murgiers, la Ter
de Grés, Poillebrebis, les Hayes d'Illie
ou de Liers, qui séparoient les Châtelleni

de Montlhéry & de Corbeil, Lannoy, la Viezville, Longuion ou Noguion au dessous du Tertre; le Buisson Chevrier, les viels vignes sous le Tertre, la Haye Charlo, Boyvin, La garenne au-dessus de Fleury au lieu dit le Tertre. Ce même dénombrement marque aussi quelques Fiefs dépendans de la même Seigneurie de Fleury, l'un situé à Savigny sur Orge, & d'autres à Mardilly, Paroisse d'Evry en Brie, dont je parle en traitant de ces Paroisses.

Vers le milieu du siécle suivant la Terre de Fleury-Merogis étoit entrée dans une famille nommée de Fleury. En 1454 le 10 Juin François de Fleury, Ecuyer, fit foi & hommage à Dreux Budé, Garde des Chartes du Trésor du Roy, Audiencier en sa Chancellerie, Seigneur d'Hieres le Châtel.

Pierre de Fleury posséda ensuite cette Terre. Son fils aîné & principal héritier nommé François, en jouit après sa mort, & en rendit hommage le premier Février 1512 à Dreux Budé, Seigneur d'Yerre. Dans son dénombrement se trouve un canton appellé *le Chêne de l'Assemblée.* C'est lui que la Coûtume de Paris de l'an 1510 appelle dans l'imprimé François de Flevay, Sieur de Merangis. De-là cette Terre passa en partie à Jacques de Fleury.

Après lui, Fiacre de Saint Berthevin, Seigneur de Ponthas ou Ponthus, jouit de la Terre de Fleury, comme ayant épousé Anne de Fleury, fille de feu Jacques. Il se transporta le 24 Mars 1557 en l'Hôtel de Jacqueline de Bailly, veuve de Jean Budé, Seigneur d'Hiere, Trésorier & Garde des Chartes du Roi situé, rue des Barres à Paris, pour y faire hommage & donner dénombrement. Ce que la Dame d'Hiere renvoya à

un autre temps; & apparemment qu'elle con
tinua ses difficultés, puisque le sieur de Sair
Berthevin fut obligé de consigner le 28 Jui
1561 la somme de 125 livres entre les main
de Jean du Tillet, Greffier du Parlement
Il y a quelque lieu de soupçonner que ce fu
lui qui contribua à attirer les habitans de Fleu
ry à l'Eglise Paroissiale de Bondoufle, en
établissant une Fête extraordinaire de S. Fia
cre dont il portoit le nom, Fête qui a été éle
vée à un tel point, que ce saint Solitaire
est regardé comme Patron, quoiqu'elle ai
été tirée primitivement de S. Denis. Ce Fia
cre de Saint Berthevin mourut avant l'an
1571. Il étoit probablement pere ou frer
d'Anne de Saint Berthevin, femme de Jea
Blosset II du nom, Seigneur du Plessis-Pasté
de laquelle on trouva le corps sans corrup-
tion à S. Pierre de Bretigny plus de cent an
après sa mort.

Anne de Fleury sa veuve épousa en secon
des noces Georges de Villecardel, Chevalie
Seigneur de Saudreville, Maître d'Hôtel d
Roi, lequel l'autorisa de sa procuration pas
sée à Fleury-Meraugis le 19 Juin 1571
pour faire foi & hommage à Dreux Budé
Seigneur d'Hiere, Notaire & Secretaire d
Roi, comme de fait elle le rendit le 27 Jui
suivant, & alors elle eut main-levée de l
saisie de la Terre, qu'avoit faite le sieur Bu
dé; & la somme cy-dessus consignée pa
Fiacre de Saint Berthevin, lui fut rendue.

Anne de Fleury étant devenue veuve un
seconde fois, épousa en troisiéme noces Fran
çois de Riviere, Ecuyer, Sieur de Mongre
non, & Gentilhomme Servant de la Maiso
du Roi; Après la mort de ce dernier mar
elle rendit de nouveau hommage le premie
Mars 1584 à Dreux Budé, Secretaire d
Roi

oi, l'un des quatre Notaires & Secretaires Roi en sa Cour du Parlement, Seigneur Hiere, & à Pierre Budé son frere, Ecuyer, igneur en partie du même lieu & de Vilrs sur Marne.

La Terre de Fleury fut acquise le 25 oût 1602 par François Joly, Maître des quêtes de Navarre depuis l'an 1500. Il oit second fils de Barthelemy Joly II du m, Greffier en chef du Parlement de jon, & qui en cette qualité fut présent au t de Justice de Charles IX tenu à Dijon 1564; lequel Barthelemy fut aussi Greffier s Etats de Bourgogne. Le même François ly, Seigneur de Fleury, exerça à Paris profession d'Avocat, & Chef du Conseil Cardinal de Richelieu, & après avoir acis en 1612 la Terre de la Mousse au Mai, il décéda à Paris le 22 Octobre 1635. avoit épousé Charlotte Boudon, fille d'Enne Boudon & de Charlotte le Lievre.

Jean Joly son fils aîné, Conseiller au and Conseil, & non Avocat au Grand onseil, ainsi que le marque de la Barre en n Histoire de Corbeil, posséda ensuite la igneurie de Fleury en conséquence de rtage fait en 1646; & il en rendit foi & mmage le 5 Février 1648 dans l'Hôtel Angoulême, à Charles de Valois, Duc Angoulême, comme Seigneur Chastelain Hiere, & Procureur Général de Louis de alois, Comte d'Alais son fils. Il avoit épou Charlotte Bourlon, dont il eut une fille dite harlotte, mariée à Denis Boutillier, pere du lebre Abbé de la Trappe; & un fils nomé Jean-François qui épousa Magdeleine llon, lequel Jean-François Joly fut pere M. Guillaume-François Joly, Procureur-Général, dont le fils M. Louis-Guillaume,

Antiquités de Corbeil, p. 17.

voir des Feudataires, ce Jean de Corbeil est nommé le premier, & il y est déclaré tenu de garder durant deux mois le Château de Montlhéry à raison des deux mêmes terres *Johannes de Corbolio est homo ligius Regis, & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehericum de Plessio Comitis Radulphi & de Grigni.* Il faut observer que ces deux Terres du Plessis-le-Comte & de Grigny se touchent, & que dans les plaintes que firent les Chevaliers de la Châtellenie de Montlhéry après que l'on eut rédigé le Rolle de leurs services, il fut dit que cette Châtellenie avoit perdu depuis peu de ses dépendances de trois côtés, sçavoir, quatre ou cinq terres du côté d'Etampes; Grigny & le Plessis-le-Comte-Raoul du côté de Corbeil; Palaiseau & Champlant du côté de Paris. J'ai été obligé de m'étendre à faire cette espece de démonstration au sujet du Plessis-le-Comte, afin de prévenir ceux qui pourroient croire que le *Plesseium Comitis Radulphi* n'est autre chose que le Plessis-Piquet, lequel sous Charles VI & Charles VII s'appelloit le Plessis-Raoul. Il est donc certain qu'au XII & XIII siécle en parlant du Plessis-le-Comte, on ajoutoit quelquefois le nom de ce Comte qui étoit Raoul, en sorte que l'on disoit tout de suite *le Plessis-le-Comte-Raoul*; Il n'est pas moins certain qu'au XV siécle quand on disoit *le Plessis-Raoul*, ce n'étoit pas le même Plessis qu'on entendoit, mais celui qu'on a appellé depuis le Plessis-Piquet, qui n'est qu'à deux lieues de Paris à côté de Bourg-la-Reine, & à la distance de quatre lieues ou environ du Plessis-le-Comte.

Il s'agit de déclarer maintenant quel a été le Comte Raoul dont le Plessis en question a pris le nom. Je ne voi que Raoul, Comte

ermandois à qui cela puisse convenir. ne il étoit Sénéchal de France, en latin *er*, il résidoit à la Cour. Outre cela le Louis VII l'établit Régent du Royaume l'Abbé Suger en 1147 lorsqu'il partit la guerre sainte, il est à présumer qu'en occasion il lui donna quelque forêt dans finage de Paris où sa présence devint us en plus nécessaire, & qu'ayant eu la de Sequigny qui étoit alors beaucoup grande qu'elle n'est aujourd'hui, il s'y fait construire une maison de Campa- sous le nom de Plessis, s'il n'y en avoit une de ce nom. On voit dans un titre ieuré de Longpont d'environ l'an 1140, ul, Moine du Comte Raoul attester avec ne, Evêque de Paris, & autres Seigneurs ines, que le Roi a consenti à un don ce Prieuré.

Il signe comme *Dapifer* en 1133. *Hist. Eccl. Par. T. II, p. 76.*

usage de dire *le Plessis-le-Comte-Raoul* peu à peu comme étant trop incom- ; & l'on se contenta de dire *le Plessis-nte* : ce qui se continue jusqu'à nos jours, i est le véritable nom usité dans tous ouillés de Paris, même ceux du dernier , dans les Régistres de l'Archevêché, le Rolle des Décimes & dans celui des rtemens des Vicaires Généraux. Appel- ette Paroisse *le Plessis-Chalant* est une r que quelques Géographes ont intro- dans la Carte du Diocèse, & que je erai cy-après. Ils n'ont aucun catalogue roisse, aucune liste, aucun rolle qui les ise pour confondre le Plessis-Chalant le Plessis-le-Comte, qui sont deux lieux ens. Pour ce qui est des Livres de l'F- n de Paris, le Plessis n'y est compris s l'un ni sous l'autre de ces deux noms. e joint à Orengy dont il n'est éloigné

que d'un quart de lieue, & par-tout c
fait qu'un article en ces termes : Oren
le Pleſſis. Le nombre des feux mont
17 ſuivant le dénombrement de 1745, &
des habitans qui va à 79 ſelon le Dić
naire Univerſel, regarde les deux p
Paroiſſes jointes enſemble.

A l'égard du Pleſſis le-Comte pris ſé
ment, on y compte environ dix feux,
la Greffiere & Baudoin ſont du nom
étant deux Fermes de la Paroiſſe. Le
de labourage n'eſt qu'une plaine ſans vi
Le nom de Pleſſis marque aſſez que ce fut
les bois que ce lieu étoit ſitué. M. le Cur
de 84 ans m'aſſura en 1739 qu'on l'avoit
appellé *le Pleſſis aux Biches ;* mais la d
mination de Pleſſis-Chalant lui étoit in
nue.

L'Egliſe qui eſt dédiée ſous le titre
Barthelemy eſt très-petite. Elle ne co
que dans un chœur & un ſanctuaire v
qui paroiſſent bâtis il y a trois à quatre
ans. Comme ce morceau d'édifice re
preſque le nord : ce peut être le reſte
croiſée d'un plus grand bâtiment qui a
été conſtruit d'abord ſous le Comte R
puis raccommodé par la ſuite. Je ne v
que la Cure ſoit bien ancienne. Le pr
Pouillé où on la trouve eſt celui du
ſiéme ſiécle, & une preuve que le re
en étoit fort modique, eſt qu'elle fut l
temps vacante ſous les Rois Louis X
Charles VIII. La Chapelle de S. Bart
my pouvoit avoir été juſqu'alors Succ
de Viry, comme l'avoit été l'Egliſe de
gny. La preuve que le territoire du Pl
le-Comte n'a pas été démembré de cel
la Paroiſſe de Courcouronne ni de Bo
ſe, ni de celles de Sainte Genevieve

Reg. Ep. Par.

Ris, est qu'elle est restée à la collation Episcopale *pleno jure*, au lieu que si cette Paroisse avoit été détachée de l'une des quatre Paroisses cy-dessus nommées, l'Abbé de S. Victor ou celui de S. Magloire, ou bien le Prieur de Longpont, en eussent conservé la présentation. Dans les Pouillés du XV & XVI siécle, de 1626 & 1648, elle est attribuée en plein droit à l'Evêque. Cette Eglise est une de celles du Diocèse qui n'ont point de Fabrique, vu le petit nombre des habitans.

Je n'ai pu avoir connoissance des Seigneurs du Plessis-le-Comte avant le milieu du XVI siécle. Depuis ce temps-là on trouve cette Seigneurie conjointement avec celle de Grigny possédée par Genevieve Boulanger de l'Estoc, qui la porta à François de Luyne, Président au Parlement de Paris, dont fut issue Antoinette de Luyne, laquelle épousa Lubin Dailler, Docteur en Droit, d'où la fille Marie les porta en mariage à Jean Mercier, Sçavant dans la Langue Hébraïque: de Jean fut issu Josias Mercier qui possédoit ces Terres lorsque de la Barre écrivoit son Histoire de Corbeil.

Histo. Corbeil 239.

Elles sortirent de la famille des Merciers durant le cours du dernier siécle. M. de Chevilly, Lieutenant Général des Armées du Roi, les possédoit en 1720, & les vendit vers ce temps-là à M. Joly de Fleury, Procureur Général. Au reste Grigny, Plessis-le-Comte & Baudoin, n'ont qu'une seule & même Justice. Cette Seigneurie a droit d'Assises le jour de S. Barthelemy. Je remarque ici un Fief du nom de Crone au territoire de Plessis-le-Comte, dans un Mémoire qui m'a été communiqué.

Ibid, p. 11

Il ne paroît rien sur Plessis-le-Comte dans

le rolle de la contribution au Ban
beil de l'an 1597, sinon que Jeanne
ligaut y avoit huit arpens de bois ta
la valeur de 30 liv. avec le Fief de
On m'a aussi assuré que les Religie
S. Eutrope de Chantelou, Paroisse de
main de Châtres, y avoient cy-devant
qu'elles ont vendu.

Etant persuadé que c'est une err
croire que le Plessis-le-Comte ait é
appellé le Plessis-Chalant, j'en ai
note expresse à l'article du Village de
où je prouve que c'est sur le territ
cette Paroisse qu'étoit le Fief dit le
Chalan, & que jamais ce Fief n'a été
ni Cure, comme l'est le Plessis-le-



ORENGY.

C'Est l'une des plus petites Paroisses du Diocèse; & cependant sur laquelle on ouve à s'étendre. Je ne tenterai point d'en onner l'étymologie, parce que je croi qu'on e peut en faire la recherche qu'en vain. Ce ui est certain est que ce Village est connu rant le milieu du XII siécle sous le nom tin *Orengiacum*. Aura-t-il appartenu à quelle ancien Romain du nom d'*Orientius* ou *rontius*, d'où l'on auroit fait *Orientiacum*, ui a depuis été altéré? c'est ce que je n'ose firmer. M. de Valois a omis ce Village ans sa petite Notice du Diocèse de Paris.

Il est situé à cinq lieues & demie de Paris r la route de Fontainebleau qui en passe un quart de lieue le laissant sur la droite. a Ville la plus proche est Corbeil, qui n'en t qu'à une bonne lieue. C'est un pays de aine cultivé entierement en bled, & sans cunes vignes. Le nombre des habitans est petit, que dans les rolles de l'Election de aris on ne fait de temps immémorial qu'un ul article d'Orengy & le Plessis, c'est-à-re, le Plessis-le-Comte, qui n'en est qu'à ne petite demie lieue. Le Dictionnaire Universel des Paroisses de France imprimé en 726, ne marque à Orengy & au Plessis joints nsemble que 79 habitans. Ce livre se conorme aux dénombremens des Tailles. Le ivre intitulé *Royaume de France*, qui a paru en 1745, marque que les deux Paroisses conjointement ne font que dix-sept feux. Lorsque j'y passai il y a quelques années, on m'assura qu'Orengy seul ne contenoit que

cinq feux, & qu'il y avoit quatre Seigneur
L'Eglise est fort petite, sans aîles : il n'
a de voûté que le chœur & le sanctuaire. .
un autel de la nef se voit le Tableau de S
Germain, Evêque d'Auxerre, qui est Patro
de l'Eglise, représenté avec Sainte Geni
vieve. Dans le chœur est gravée sur le mai
bre l'épitaphe de Louis Brochant, Seigneu
en partie de cette Paroisse, Capitaine de cha
ses de la Forêt de Sequigny, décédé e
1693. Au cimetiere du côté du Septentrio
est l'épitaphe latine de François Avoine
Curé de Saint Ouen du Château de Bayeux
ensuite pendant dix ans Curé d'Orengy, o
il s'appliqua particulierement à l'instructio
de la jeunesse. Il mourut le premier Octob
1731.

Cette Eglise suivant l'abus qui regnoit a
X & XI siécle, étoit entre les mains de
Laïques. C'étoient les Seigneurs de Ver qu
la possédoient au commencement du XI
siécle. Touchés de scrupule & se rendant au
prieres des Religieux qui la leur demande
rent, ils en firent donation à deux differen
tes Maisons de Bénédictins. Odon de Ver
fils d'Emeline, porté pour les Religieux d
Juvisy qui dépendoient de Notre-Dame d
Champs-lèz-Paris, & par conséquent de l'A
baye de Marmoutier, la leur donna. Eme
ne de son côté en gratifia les Religieux d
Longpont sous Montlhéry, Ordre de Cluny
lesquels en étoient plus voisins. Les de
Communautés porterent leur difficulté à u
espece de Concile qui fut tenu à Paris v
l'an 1110 ou 1115. Les Moines de Lon
pont qui alléguoient qu'Emeline s'opposa
à la donation qu'avoit fait son fils sans so
consentement, gagnerent leur procès & e
rent de cette maniere l'Eglise d'Orengy. Ce

décision a paru si importante à l'Editeur du Pœnitentiel de Théodore de Cantorbéry, qu'il l'a rapporté en entier dans l'appendix de son ouvrage concernant le Droit Canon. Depuis le Jugement de la Cause Odon de Ver & Emeline sa mere, confirmerent ensemble la donation de l'Eglise, celle de l'*atrium* de la dixme, de la moitié d'un Bois, & de la moitié d'un four, n'accordant au Monastere de Longpont l'autre moitié du bois & du four qu'après leur décès. Albert de Ver fit pareillement cession de tout ce qu'il auroit pu prétendre dans ce que sa mere & son frere donnoient: & Simon fils d'Odon, mit sa ratification sur l'autel, ne prétendant rien à aucun de ces biens après le décès de son pere. Ce fut ainsi que les Moines de Longpont s'assurerent l'Eglise d'Orengy. Mais pour plus grande solemnité ils obtinrent encore en l'an 1151 une Bulle du Pape Eugéne III, dans laquelle l'article d'Orengy portoit ces mots : *Ecclesiam de Orengiaco cum decima & atrio.* Ces dixmes d'Orengy les obligerent d'avoir une grange sur le lieu. Cette grange devoit par chaque année huit deniers de rente à Herbert d'Orengy : mais il leur en fit la remise sans exiger autre chose d'eux sinon, que quand sa mere viendroit seule à l'Eglise Paroissiale, elle put passer à travers l'enclos de la Cure *in clausura Curiæ.* Géoffroy de Ver avoit aussi un revenu de grains que les mêmes Religieux lui faisoient à Orengy vers l'an 1136. Odon de Ver enfin leur délaissa le labourage d'une charrue à Orengy pour tenir lieu d'une portion de la Terre *de Naceio* qu'ils avoient de lui pour la sûreté d'un prest de soixante sols. Depuis la Bulle d'Eugéne III, le Pouillé Parisien du XIII siécle marque parmi les Eglises qui

Jacob. Petit, T. II p. 548.

Chartul. Longip. fol. 8.

Ibid. fol. 32.

Gall. Christ. T. VII. col. 1176.

Chart. Long. fol. 7.

Ibid, f. 8.

Ibid, f. 48.

ſont à la nomination du Prieur de Longpont, *Eccleſia de Orengiaco*. Ce qui a été ſuivi par tous les autres plus nouveaux, tant manuſcrits qu'imprimés. Mais celui du ſieur le Pelletier de l'an 1692 en a défiguré étrangement le nom, mettant *Orlinque* au lieu d'Orengy. François Denis, Curé d'Orengy, étoit à la tête des Curés qui plaidoient en 1684 au ſujet du droit de dépouille après le décès contre Charles Coquart de la Motte, Archidiacre de Joſas, & qui perdirent.

Code des Curés, T. II, page 281.

Les plus anciens Seigneurs d'Orengy ſont inconteſtablement ceux que fournit le Cartulaire de Longpont. On y trouve outre Herbert d'Orengy qui vient d'être nommé, Gilbert d'Orengy, ſi cependant ce n'eſt pas le même. Du Fief de Gilbert étoit mouvante une dixme à Savigny, que Jean Palée ſon neveu donna à ce Prieuré vers l'an 1136 ſous le Prieur Landry. Baudoin d'Orengy, Chevalier, vivoit dans le même temps. Peut-être eſt-ce de lui que le Fief de Baudoin ſitué à demie lieue d'Orengy, a eu ſon nom. On y voit auſſi Thibaud d'Orengy, qui fait au même Monaſtere conceſſion d'une maſure ſituée *juxta Monaſterium de Orengi*, c'eſt-à-dire, proche l'Egliſe du Village. Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Victor de Paris fait mention au 10 des Calendes de Juin, de Jean *de Orangiaco*, Chevalier, lequel avoit épouſé Jeanne la Vigaire, & de Jean leur fils, comme ayant donné à cette Maiſon du revenu à Viry. Ce dernier Seigneur peut avoir vécu au XIII ſiécle ou à la fin du XII. En 1311 Jean d'Arſis, Chevalier, prend la qualité de Sire d'Orengy dans l'acte de la fondation qu'il fait d'une Chapelle à Grigny.

Chart. Long. fol. 4.

Ibid. fol. 8.

Necrol. MS. S. Victor.

Chartul. maj. Ep. fol. 257.

On apprend par une Déclaration de l'an 1597, qu'il y a à Orengy un Fief & Ha-

Déclaration pour le Ban de la Châtell. de Corbeil.

meau appellé Torigny. Ainsi il n'y a point à se tromper en attribuant à ce Torigny certains articles qui ne peuvent convenir à la Paroisse de Torigny proche Lagny. Ce Torigny d'Orengy est mentionné dès le XII siécle dans le Cartulaire de Longpont, auquel temps, c'est-à-dire, sous le Prieur Landry vers 1136, Guillaume fils de Varin de Macy, fit présent à ce Monastere d'un certain revenu assis *super unum Hospitem apud Torinni.* Il est souvent arrivé qu'un même Seigneur se disoit Seigneur d'Orengy & de ce Torigny. Tels furent sous Charles VII & Louis XI Eustache de Gaucourt, Chevalier, puis Jean de Gaucourt son frere & héritier, Archidiacre de Joinville dans l'Eglise de Châlons sur Marne; ensuite Jean d'Avesnes, époux de Colaye de Gaucourt. Après lui un Jean Foucault, Ecuyer, époux de Marguerite d'Avesnes. Puis Richard de Saint Marcy, Ecuyer, époux de Jeanne Foucault. Ces Terres furent assez peu de temps entre les mains de ces différens Seigneurs. Richard de Saint Marcy les vendit avec celle de Viry au mois de Janvier 1587 à Etienne de Vest, Chambellan du Roi, Bailly de Meaux, déja Seigneur de Savigny sur Orge, lequel en fit hommage à la personne de M. le Chancelier le 9 Avril 1488.

Chartul. Ian 57. f. 6.

Ordinaire de la Prevôté de Paris. Sauval T. III p. 484

Quatrevingt ans après le Possesseur des Terres de Torigny & Orengy dans la Châtellenie de Corbeil étoit Claude de Faucon, Président aux Enquêtes. Mais il n'avoit qu'une partie de la Seigneurie d'Orengy, puisque le Procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580 qui lui donne ces titres, qualifie également de Seigneur d'Orengy Louis d'Argouft, Chevalier des Ordres du Roi, & Louis

Coutume Paris 1580 edit. 1678. in-12, p 636

du Clos, Ecuyer. Le Rolle de la contribution au Ban de la Châtellenie de Corbeil de l'an 1597, marque quatre Fiefs sur le territoire d'Orengy sans leur donner de nom, sinon à celui de Torigny. On y lit que la moitié de ce Fief, Terre & Seigneurie appartenoit alors à Cosme Clausse, Secretaire du Roi, & qu'il valoit cinquante livres. Quant aux trois autres Fiefs situés à Orengy, l'un est dit mouvant de la Seigneurie de Vaux sur Essone, l'autre mouvant de la Seigneurie de Grigny, & le troisiéme Fief est dit mouvant de Ver le Grand.

De la Barre, Hist. de Corbeil, p. 17. Sauval, T. [illegible], p. 612.

L'Historien de Corbeil se contente de dire dans son Livre imprimé en 1647, qu'Orangis est un Village qui appartient à Madame de Marchaumont, sans autre explication. Sauval qui rédigeoit ses Mémoires touchant Paris un peu après ces temps-là, met parmi les biens du Grand Prieur de l'Ordre de Malte, la Ferme d'Orengis consistante en une Maison & Domaine affermé 500 livres. Un Mémoire assez récent marque trois Seigneurs à Orengy. 1°. M. Goujon de Gasville, Seigneur de Ris avec toute Justice & titre de Bailly. 2°. Le Marquis du Luc à cause de Savigny. 3°. Le Successeur du sieur de la Croix Martel, Maître des Comptes, qui l'avoit acquis en 1744 de M. de Bethemont, Seigneur de Forges. C'est le Fief de Torigny qui appartient à M. de Gasville.

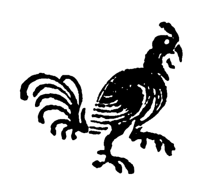
Il arriva un peu après le milieu du dernier siécle, que le Fermier de cette ferme fut déclaré par Sentence exempt de payer la dixme : cause pour laquelle le Curé ne voulut plus le regarder comme son Paroissien. Mais lui ne voulant pas rester sans Pasteur, offrit au Curé de lui payer vingt livres par an afin qu'il le mit au nombre de ses Parois-

siens. Les offres acceptées furent approuvées par le Vicaire Général le 29 Juin 1660.

Les restes du *Château-Sauvage* que l'on voit marqués dans la Carte de Defer, sont sur cette Paroisse, sçavoir, entre le Village & le grand chemin. Il y a encore un reste de fossés comprenant environ trois ou quatre arpens. Les Terres qui en dépendoient ont été achetées par M. de Vintimille cy-devant Seigneur de Savigny, & par M. de Gaville, Maître des Comptes, l'un des Seigneurs d'Orengy, dont la maison est proche l'Eglise. L'inscription de la tombe d'une Dame de ce Château au XV siécle, qui se voit dans le chœur de l'Eglise de Ris, prouve qu'alors on disoit simplement *le Sauvage* en parlant de cette Seigneurie.

Les quatre Seigneurs de ce lieu en 1738 étoient M. de Bombelle, M. de Gaville, M. le Comte du Luc, & un Bourgeois.

Quoiquè la plaine d'Orengy soit sur une Montagne, on ne laisse pas d'y trouver un ruisseau très-bien coulant entre ce Village & le grand chemin.



RIS.

DEpuis que le grand chemin de Paris Fontainebleau ne passe plus dans Ju visy ainsi que je l'ai dit à l'article de ce Vi lage, le second lieu considérable que les vo tures traversent au sortir de Paris, est le Vi lage de Ris situé à cinq lieues de Paris ve le sud-est. Il est bâti dans le bout de la plai qui commence à Juvisy. Il a d'un côté ve l'orient, à la distance d'un demi quart de lieu la riviere de Seine, sur le bord de laquel est le Hameau de la Borde qui est le po où l'on charge & décharge les batteaux, de l'autre côté qui est celui du couchant se termine le coteau de vignes qui commen ce entre Savigny & Viry, & sur lequel Vi & Grigny sont bâtis.

Guy Patin parle de Ris dans une de s Lettres de l'an 1663, & le qualifie de gr Village. Cependant lorsqu'on en fit le d nombrement vers l'an 1709, on n'y trouv que vingt feux. Mais le Dictionnaire Un versel de la France imprimé en 1726, compte 208 habitans, & le Dénombremen tel que le sieur Doisy l'a publié en 1746 y marque 46 feux. Les Auteurs de ces ou vrages joignent néantmoins la Borde ave Ris sous un même article. Il paroît par que la fortune de ce Village a fort vari Il n'y a que sept ou huit maisons au Port d la Borde : les autres lieux écartés du gros d la Paroisse sont quelques Châteaux ou Fie dont je parlerai cy-après.

Lettre 188 à Mai.

Je ne déciderai rien sur l'origine du nom de Ris, je me contenterai de dire que M

l'Abbé Chastellain avoit cru que ce nom venoit du latin *Rivi*. Mais il ne sçavoit pas apparemment qu'il n'y passe aucun ruisseau dans ce Village, & il ignoroit que les anciens titres à commencer à l'onziéme siécle, l'appellent en latin *Regia* ou *Regiæ* au pluriel, ou *Regis*, & quelquefois *Reysæ* ou *Reziæ*. A la vérité l'Eglise de ce lieu est mentionnée dans un Diplome des Rois Lothaire & Louis, d'environ l'an 985 comme ayant appartenu au Monastere de S. Magloire dès les commencemens de sa fondation; mais le nom du Village n'y est pas: il y a seulement, *In Episcopio Parisiaco & Comitatu Ecclesia S. Mariæ nomine sanctificata.* Dans l'original d'un Diplome du Roy Henry premier, sans date, on lit ces mots: *illius Villæ quam recentes incolæ Regis appellant.* Il y en a un titre du XII siécle qui met *Ecclesiam de Reiis*, & un du XIII qui met simplement Ries, qui est la maniere dont on l'écrivoit alors en françois.

Hist. Eccl. Par. T. I. p. 549.

Cette Paroisse est donc connue depuis huit cens ans. Le Diplome du Roi Henry cy-dessus cité, rappelle les anciens dons faits à l'Abbaye de S. Magloire par le Roi Robert: il faut seulement observer que ce Prince y fit expressément insérer l'Eglise de Ris avec des dixmes. (*a*) Par la suite du temps les Officiers Royaux y avoient fait lever un droit de Cou-

Hist Eccl. Paris. T. II. pag 75.

(*a*) La charte où ce fait se trouve a été publiée par le Pere Dubois; mais les virgules ayant été mal placées, l'ont rendu presqu'inintelligible: il semble qu'il ait voulu que le Village dont l'Eglise fut donnée, s'appelloit *Novale*, & que c'étoient les hommes du Roi qui l'appelloient ainsi. Mais *Regis* est le nom du Village, & n'est point là le génitif de *Rex*. Voici comment il faut lire à cet endroit: *De Cetero jussimus inserere Ecclesiam illius Villæ quam incolæ* Regis *appellant, Novale cum decimis*, &c.

time qu'on appelloit *Taille* dès le XII siécle : mais aux prieres de l'Abbé Robert, Louis le Gros en fit la remise à tous les habitans, & voulut par ses Lettres de l'an 1133 qu'ils fussent quittes & exempts de toute exaction dite *Tallea*, ajoutant que c'étoit de l'expresse consentement de son fils Louis déja élu à la Royauté. Ce dernier Prince qui fut Louis VII, autrement dit Louis le Jeune, permit en 1142 au même Abbé & à sa Communauté de faire construire des moulins sur la Seine avec un gord pour la pêche au-dessous de ce Village *sub villa eorum quæ dicitur Reyas*. Une Bulle du Pape Adrien leur confirma la jouissance de l'Eglise du lieu tirée de Notre-Dame : & Pierre Lombard, Evêque de Paris en assura quelques dixmes à l'Abbaye de S. Victor en 1159. Enfin pour plus grande assurance Louis VII comprit ce lieu dans les Lettres de confirmation des biens de Saint Magloire données la même année en ces termes : *In Castellania Corbolii pars Villæ quæ dicitur Reys cum Ecclesia ejusdem villæ & decima*. Il y avoit eu quelques droits retenus pour le Prevôt de Corbeil : car je trouve qu'au XIV siécle ce Prevôt prenoit un *fardel* à Ris, apparemment une charge de bois.

Ibid, pag. 76.

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 312. Ex Chartul. S. Magl.

Chartul. S. Magl. fol. 17.

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 68.

Ibid, col. 69.

Invent. de S. Magloire, an. 1328.

L'Eglis de Ris est sous le titre de la Sainte Vierge, de même qu'elle étoit au XII siécle, ainsi qu'on vient de voir : mais depuis, Saint Blaise est devenu second Patron, & il y a Confrerie de son nom. Il n'y a rien d'exttaordinaire dans sa construction : le chœur est un gothique du XII ou XIII siécle & très-petit. Le bas de la tour est du même temps ; elle 'upporte le collatéral septentrional & unique de cette Eglise. Monsieur l'Abbé Chastelain observe qu'il y a à l'autel un marbre de l'an 1411, & qu'on voit dans cette Eglise la ma-

Voyages mss.

ue chaire de Prédicateur qui étoit chez
.eligieuses Chanoinesses de Charonne
leur suppression. L'Histoire de la Sainte
ge y est représentée : & deux Anges y
ɔrtent une couronne sur la tête du Pré-
:ur. Ceux qui la font remarquer aux paf-
se trompent lorsqu'ils disent qu'elle vient
Eglise de Port-Royal des Champs. On
oit pas que l'Eglise de Ris ait jamais été
e.

Voyez CHA-RONNE.

l'entrée du chœur est une petite tombe
ıquelle est gravée en gothique minuscu-

*gist noble Damoiselle Ysabeau Soire, en
ivant Dame de Silni sur Seine, de Trouf-
& du Sauvage, laquelle trépassa le pé-
'me jour de Décembre l'an de grace M.
:. quatrevingt & ung. Dieu ait l'ame*
.

le a la tête couverte d'un voile.

ı bas du sanctuaire est une inscription
ernant le cœur de Claude Faucon, Sei-
r, Premier Président du Parlement de
ıgne, & dans le même sanctuaire au côté
ntrional se lit gravé :

*ıudio Falconio in sacro Consistorio Consilia-
r supremi senatus Armoricæ primi Præ-
Rizi, Messi, Frainvillæ Domino, cujus
'c, corpus in æde Divi Joannis post altare
's Lutetiæ quiescit, Stephana Haultia vi-
Alexander Magni Consilii Præses, Caro-
enator Regius Franciscus Eques Meliten-
Catharina, Clara, Francisca Falcones pa-
:arissimo repentinâ morte sublato Lib. M.P.
obiit 11 Kal. Oct. anno M. DC. I.
an. LXVI. mens. I. dies VII.*

ıtre inscription :

D. O. M.

's Falconum Manibus Claudii patris &

Alexandri fratris, alter Armoricæ quondam alter Neustriæ Senatus Principis & Ysaci Lozel Curiæ Parlamenti Britanniæ Præsidis conjugis charissimi, annuale servitum completum & eleemosinam panis publicam hujus Parochi pauperibus die X Octobris, Catharina Falcon filia Charissima, soror optima, & uxor fidelissima in perpetuum fundavit, &c. 1639.

On vient de voir que dès l'onziéme siécle l'Eglise de Ris appartenoit à l'Abbaye de Saint-Magloire; cette donation Royale fut sans-doute faite de concert avec l'Evêque de Paris de ce temps-là, & en conséquence ce fut à l'Abbé à présenter à la Cure. Cette présentation est marquée dans le Pouillé du XIII siécle, & dans celui qui fut imprimé en 1626, où la Cure est ridiculement nommée en latin *Cura de Risu*. Le Pouillé imprimé en 1648 marque cette Cure à la pure collation de l'Archevêque de Paris, parce que depuis la réunion de l'Abbaye de Saint-Magloire à l'Archevêché, les présentations de l'Abbé sont cessées. Le Pelletier qui rencontre souvent assez mal dans le Pouillé qu'il publia en 1692, veut que cette Cure soit à la nomination du Prieur de Gournay sur Marne, ce qui est une faute évidente. On trouve dans un manuscrit de Sainte Genevieve de Paris un Nicole de Gonesse, Curé de Ris en 1291: mais je ne sçai si on prononçoit alors Rui.

Statuts sur les métiers de la Montagne, &c. fol. 16.

Outre le Curé, il y a un Chapelain fondé à Ris & qui y demeure.

La Seigneurie de Ris fut cédée à vie par l'Abbaye de Saint Magloire au XVI siécle. En 1545 & 1548 Gilles Rouvier & Marie des Roux sa femme, en étoient Seigneurs viagers. Ils promirent alors de dédommager l'Abbé des dépenses que lui causeroit un pro

Tabul. S. Magl.

:ontre quelques Curés au sujet de la moi-
es dixmes en certaines terres.

ette même Seigneurie & celle de la Bor-
toit possédée en 1580 par Claude Fau-
, alors Président aux Enquêtes. On a vu
on épitaphe cy-dessus qu'il devint Premier
dent du Parlement de Bretagne. Il avoit
fidelement les Rois Charles IX, Henri
& Henri IV. Ses Descendans, dont il y
deux Premiers Présidens au Parlement
Rouen, ont joui de cette Terre. Après
ean-Louis Faucon, Maître des Requêtes,
ossédoit en 1639. Charles Faucon transi-
en 1665 avec M. de Perefixe, Arche-
ie de Paris, qui vouloit rentrer dans cette
re aliénée. Le Marquis de Ris, aîné de
famille n'eut qu'une fille nommée Anne.
a épousé M. Guyon de Gaville cy-devant
ndant de Rouen qui est devenu par la
neur de Ris.

Procès Verbal de la Coutume.

Morin, Hist. du Gâtinois, p. 453.

Reg. Archi Parlam.

Tabl. S. Magl.

l y a un marché ordonné pour ce lieu
uis quelques années, mais qui a peine à
iblir.

Concord. des Brev. p. 215.

e Département de 1746 marque qu'il y
it alors à Ris & la Borde environ 30 arpens
vignes.

'ROMOND est un Fief considérable de
Paroisse, qui a un beau Château avec
grand parc entouré de murs, & des mou-
ces qui s'étendent dans les Paroisses des
irons. Ce Fief a tiré sa dénomination des
scendans de Gui Trousseau, Seigneur de
ntlhéry, lequel est connu dans le Cartu-
ire de Longpont sous le nom de *Fro-
ndus de Trosolio*. Il vivoit en 1150. Il a
uite appartenu aux Templiers, & pour cet-
raison le possesseur est encore tenu à une
devance au Temple. Cette circonstance
ut servir à entendre ce qu'on lit dans Sau-

Sauval, Antiquités de Paris, T. III, 559.

voiroit. Il auroit bien pu remonter plus haut, & dire s'il avoit vu sur le Cartulaire de Longpont que ces Trousseaux descendoient de Gui Trousseau, Chevalier, Seigneur de Montlhéry à la fin du XI siécle, dont la fille Elizabeth fut mariée au commencement du XII à Philippe, premier fils naturel du Roi Philippe premier & de Bertrade. Une partie de ces Trousseaux y demeuroit au XIII siécle. Voyez l'article de Saint Vrain sur Brateau.

Chartul. Longip. fol. 33.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Louis d'Agoust, Comte de Sault, est dit Seigneur de Trouceau. Jean Bionneau, Trésorier de France en Normandie, le fut ensuite, & l'étoit le 22 Janvier 1609. Antoine le Camus, Maître des Requêtes, & Elisabeth Feideau son épouse, y résidoit en 1636. Sur la fin du siécle, sçavoir, en 1699, ce lieu appartenoit à M. Favier. J'ai vu une liste qui mettoit Trousseau comme de la Paroisse d'Evry.

Coutume 1580, p. 629.

Reg. Archiep. Perm. de Chap. domest.

La Briqueterie est une Maison Bourgeoise de Ris appartenant à M. Du Moncel, Lieutenant de Robe-Courte.

Bouchard est un Fief réuni à Ris.



STE GENEVIEVE DES BOIS.

TE GENEVIEVE DES BOIS.

CE n'eſt que par une ſimple Chapelle que cette Paroiſſe a commencé. Cette Cha-
:lle exiſtoit au moins dès le X ſiécle. Elle
trouvoit dans un Meſnil ou Hameau qui
oit nommé dès-lors d'un nom corrompu
cnii Villare pour *Seguini Villare.* Toutes
's particularités ſe tirent d'une charte du
oi Robert touchant les biens que Hugues
apet ſon pere, avoit donné à l'Abbaye de
Magloire. Il y eſt ajouté, que ce *Sicnii*
'llare étoit voiſin d'un autre Meſnil appel-
Murcinctus, abondant en prairies, ſur la
riere d'Orge. Ce que nous avons donc
plus ancien touchant l'origine de Sainte
enevieve des Bois, eſt que Hugues Capet
onnant aux Moines de S. Magloire le Ha-
eau de Seguin ou Sicuin, (*a*) qu'on a depuis
pellé Seguigny ou Sequigny, y ajouta la
hapelle qui y étoit conſtruite en l'honneur
Sainte Genevieve. Mais quel rapport y
ut-il avoir entre le culte de Sainte Gene-
eve & cette Terre du nommé Seguin? Il
a fallu pour cela que la donation de quel-
e relique faite au Seigneur qui poſſédoit
orcent ou Sequigny pendant le temps que
corps de cette Sainte fut réfugié à Dra-
l à cauſe des Normands en 845 & 850,
r il n'y a qu'une lieue de l'une à l'autre
erre; & peut-être que toutes ces trois
erres appartenoient à un même Seigneur.
e peut-il pas ſe faire auſſi que pour ôter

Theſ. anecd. T. I, p. 108.

(*a*) Il y a eu à la Cour de Charlemagne un Comte
guin qui fut envoyé pour veiller à la ſureté de la
lle de Bourdeaux. Duchêne, Tome II, page 288.

la connoiſſance du lieu où étoient cachés les oſſemens de Sainte Genevieve, on les eût tranſportés de Dravel à l'autre côté de la Seine dans le lieu fortifié, que le titre du dixiéme ſiécle cy-deſſus cité appelle *Murcinctus* abrégé de *Murocinctus?* Si l'origine de la Chapelle de Sainte Genevieve dans la forêt de Sequigny, ne vient point de-là, je ne voi plus d'où l'on puiſſe la tirer, ſinon d'un bien que l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris avoit proche cette forêt ſur les bords de la riviere d'Orge, lieu dit Perreil, & enſuite le Perrey. Car ce bien du Perray pouvoit alors s'étendre plus loin en remontant la riviere d'Orge, & avoir depuis été cédé aux Rois de la ſeconde race par quelque échange, (*a*) d'où par la ſuite il arriva que Hugues Capet en diſpoſa en faveur de l'Abbaye de Saint Magloire lorſque Villemoiſſon dont ce Perreil eſt tout proche, étoit encore la mere Egliſe de ce canton.

Il eſt clair par ce qui vient d'être dit, que Sainte Genevieve des Bois n'eſt pas une des plus anciennes Paroiſſes de ces quartiers-là. Mais elle paroît avoir été érigée vers l'an 1200 au plus tard; comme le prouveront les titres & autres monumens que je citerai. La ſituation du Village eſt dans une plaine campagne ſur la hauteur, au bas de laquelle la riviere d'Orge coule du midi à l'orient d'été; il a auſſi à ſon levant d'été la forêt dite de Sequigny, qui eſt probablement le nom primitif de tout le canton : quelques-uns croyent que les bois de Longpont & les bois des Roches ont pu influer à faire mettre le nom au plurier, & faire dire *Sainte Genevieve des Bois* plutôt que *Sainte Genevieve*

(*a*) Ce bien paſſoit au XIII ſiécle pour être déja ancien.

..Bois. Ce Village est à six lieues de Paris
ers le midi à 1 lieue de Montlhéry, &
deux de [illegible]. Il n'y a sur cette Paroisse
ue des labourages avec les bois, peu de
ignes, quelques prairies. Beaucoup de ter-
s sont sablonneuses & comme terres de
arennes.

L'Eglise est certainement d'une bâtisse du
XIII siécle, excepté la nef qui est moderne.
lle a un chœur assez élevé, mais sans vi-
age ni galeries : des deux aîles il n'y reste
ue celle du côté septentrional, & une cha-
elle seulement du fond de celle du côté mé-
dional : on y voit encore au fond du sanc-
aire un reste de vitrage rouge du XIII siécle,
ui représente quelque chose de la vie de S.
incent, & dans l'aîle des vitrages blancs
u même siécle. Ce bâtiment est supporté
u côté du midi par une tour de grais surmon-
e d'un pyramide de pierre qui ressent assez
 regne de Philippe-Auguste. Il est éton-
ant que cette Eglise n'ait été dédiée que
 Dimanche 30 Juillet 1679. Ce fut Mon-
eur Louis-Antoine de Noailles qui en fit
 Dédicace la premiere & unique année
u'il fut Evêque de Cahors. Il étoit fils du
eigneur de la Terre. Dame Louise Boyer
 mere, femme très-vertueuse, y a eu sa
pulture.

Inscription sur le marbre.

Ibid.

La Cure ayant été érigée vers l'an 1200,
peu près dans le temps que l'on finit l'E-
ise, la nomination du Curé appartint à
Abbé de S. Magloire, lequel, sans doute,
voit fait construire le chœur. Cette présen-
tion lui étoit assurée par le Pouillé écrit au
III siécle, & par quelques-uns des suivans :
ais l'Abbaye ayant été réunies à l'Arche-
êché de Paris, les choses sont revenues en
ur état primitif. Ce qui acheve de décider

que l'origine de cette Cure est au moins de l'an 1200, sont des Lettres de quelques années après. Il y avoit en 1209 une contestation entre Louis, Abbé de Saint Magloire, & le Curé d'une part, *Presbyterum S. Genovefæ de Nemore ex una parte*, & Thomas, Seigneur de Brieres, de l'autre part, au sujet de la dixme de Sequigny; Thomas en abandonna la moitié dès son vivant, & ne se réserva l'autre que pour sa vie durant & celle de sa fille, dont Pierre de Nemours, Evêque de Paris, donna acte. Il s'étoit formé en 1211 une autre difficulté pareillement entre l'Abbé & le Curé d'une part, & d'autre part avec Henry de Mex, & S. de Villemoison, Chevaliers avec Hermengarde sa femme, touchant les dixmes des novales du même lieu de Sequigny; les arbitres les adjugerent à l'Abbé & au Curé. Enfin l'on trouve à l'an 1309 mention d'un nommé *Reginaldus* (a) qualifié *Rector S. Genovefæ* dans un titre qui regarde Morcent.

Chartul. S. Maglor.

Ibid fol. 97.

On remarque dans l'Eglise de Sainte Genevieve un reste de l'ancienne piété des Fideles d'offrir aux Saints & Saintes de grosses souches de cire. Les habitans des Paroisses voisines ont cette dévotion à Sainte Genevieve en cette Eglise. On assure aussi qu'il y en a eu de présentées à Sainte Marie Magdeleine dans la croyance qu'elle est ancienne Patrone de l'Eglise, mais cette croyance n'est nullement fondée. La Confrerie érigée dans

(a) Je crois qu'au lieu de 1309, il faut 1209. Je trouve dans un titre de Sainte Genevieve de Paris qu'en 1255 l'Evêque Pierre confirma la vente faite à l'Abbé de S. Magloire par le Prêtre Renaud d'un arpent de terre de son revenu Curial situé proche le cimetiere, moyennant 15 sols parisis de rente qu'on lui payeroit à Morcent.

tte Eglise en l'honneur de Sainte Geneeve, fit approuver ses Statuts par M. de arlay, l'Archevêque, le 6 Juillet 1671.

Reg. Archiep. Par.

Je profiterai pour ce qui est à dire du Châau de Sainte Genevieve, des Seigneurs & la Seigneurie, d'un sçavant Mémoire de . Boucher d'Argis le fils, Avocat, qui se ouve imprimé, en y inserant & ajoutant qui est de ma connoissance particuliere.

Mercure, Décembre 1737. II Vol. page 2823.

La Seigneurie de Sainte Genevieve des ois s'étend sur la Paroisse de Villemoisn, une partie du Fief du Perray, le Haeau de Liers, le Parc-Pierre, la Cossonrie, & elle a de très-belles mouvances : le a aussi haute, moyenne & basse Justice, ont la premiere concession doit être ancien, puisque par des Lettres-Patentes du mois Décembre 1611, le Roi déclare qu'il réblit ce droit dans cette Terre.

Ordonn. de Louis XII, Vol. III. Blanchard, Tome II, p. 1430.

La grosse tour ronde qui est à l'une des icoignures de l'avant cour du Château, & ont le haut sert de colombier, est un édifie ancien & curieux. Cette Tour qui est enironnée d'un fossé plein d'eau, étoit autreis le Château, & les Seigneurs le trouoient alors assez vaste pour eux. Au-dessus u rez de chaussée étoit une petite Chapelle ui est détruite depuis que l'on en a bâti ne autre dans le nouveau Château. Dans les ois étages au-dessus sont des logemens que Seigneur habitoit avec sa famille & ses omestiques. Il y a une cheminée construite e maniere qu'elle sert à quatre chambres. e nouveau Château a été bâti par Antoine oyer, Conseiller au Parlement de Paris dont buste est placé au-dessus de la porte du stibule. On voit au bout du parterre un porue, sur les piliers duquel sont représentées demi-bosse des Nymphes qui versent de

l'eau dans leurs urnes. On assure qu'elles sont du célebre Jean Gougeon, qui a fait celles de la Fontaine des Saints Innocens à Paris. Il y a dans la cour de ce Château une Chapelle qu'on a cru bâtie par le même M. Boyer qu'on dit y avoir fondé un Chapelain; ce que j'en sçai est que l'Archevêque de Paris avoit accordé le 5 Mai 1628 à M. Boyer, Conseiller d'Etat, Intendant des affaires de la Reine, & à D^e^...... de Vignencourt son épouse, le pouvoir de faire célébrer dans l'ancienne Chapelle, & que le 26 Octobre 1660 Anne, Comte de Noailles, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, Gouverneur de Perpignan, l'ayant réédifiée, obtint la même permission.

Reg. Archiep. Par.

On trouve un ancien Seigneur de Sainte Genevieve, nommé Jean de Belmont parmi ceux qui sont nommés dans des Lettres de Philippe le Bel du mois d'Avril 1304 sur le fait de la guerre.

Trésor des Chartes Reg. 35, 36, 37.

Le premier Seigneur qui se rencontre depuis ce temps-là, est Jean de la Fosse, Trésorier de France, connu avec Louise Rochon son épouse, par leur épitaphe qui est aux Minimes de la Place Royale. Il décéda vers le commencement du dernier siécle.

Cette Terre a appartenu depuis successivement à Antoine Boyer nommé cy-dessus dont la fille épousa le Marquis de Noailles au Maréchal de Noailles Pere; à Jean Er manuel, Marquis de Noailles, son fils; p à M. le Maréchal Duc de Noailles. De n niere que les ventes faites aux Sieurs Mo rot, Trésorier des Parties Casuelles, & F thet de Bonneval, Caissier de la caisse emprunts, n'ont point eu de suites. Elle partenoit en 1737 à Madame Margue Pelagie Danican, veuve du Président A

lot de Gournay, laquelle y décéda le 12 Août 1742; & aujourd'hui elle est à M. Durey d'Arnoncourt, Fermier Général, qui l'a acquise des enfans de Madame la Présidente Amelot.

Mercure; Août 1742, p. 1900.

Il y a dans le Château une grande chambre que l'on nomme la chambre du Roi parce que deux de nos Rois y ont logé. En effet on lit qu'en 1627 Louis XIII vint dans ce Château où il fut attaqué de la fievre: ce qui ne l'empêcha pas d'y revenir en 1635. Deux ans après un vacher de ce Village nommé Pierre Roger, vint déclarer à la Reine Anne d'Autriche qu'il avoit eu révélation de la part de Dieu qu'elle étoit grosse; & même il assura qu'elle accoucheroit le quatriéme de Septembre: & de fait, dit l'Historien, elle commença ce jour-là à sentir les douleurs, & accoucha le lendemain de Louis XIV. Ce dernier Prince dans le temps de ses voyages de Fontainebleau, coucha plusieurs fois dans le Château de Sainte Genevieve en allant ou en revenant; & l'on tient que ce fut pour son passage que l'on fit le chemin pavé qui traverse la forêt de Sequigny en droite ligne durant l'espace d'une grande demie-lieue.

Supplément de Du Breul, p. 97.

Mémoires de Pontis, Tome II, p. 86.

Dupleix; Histoire de France, Tome VI, p. 155.

Il fut fait un traité assez singulier entre le sieur Monnerot qui avoit acheté cette Terre à vie de M. le Maréchal de Noailles. Comme il fit faire de son temps la garenne forcée qui est au bout du parc, il se trouva dans le terrain qu'il fit enfermer, quelques terres appartenantes au sieur Bardon de Moranges, Seigneur du Fief de Launoy-Saint-Michel, qui est près de-là; le sieur de Moranges ne céda ces terres qu'à deux conditions onereuses au Seigneur de Sainte Genevieve, l'une qu'il enverroit offrir en l'Eglise Paroissiale

de Saint Michel chaque année un cierge de cire blanche & un lapin blanc; l'autre qu'il seroit tenu à perpétuité de faire célébrer en la même Eglise une Grand-Messe des Morts pour le repos de l'ame de Hugues Capet, le même Roi que nous avons vu plus haut avoir eu en son Domaine Royal le Village de Sequigny, dit depuis Sainte Genevieve & la Chapelle qui occasionna l'érection de la Paroisse.

Quant au nombre des feux de toute la Paroisse de Sainte Genevieve, on a pu en compter, il y a trente ans ou environ, cent, mais en faisant de Morcent un article séparé, ainsi que l'usage est dans les rolles de l'Election de Paris, ce nombre se trouve beaucoup diminué. Les dénombremens ont variés. En 1709 Sainte Genevieve seule formoit 25 feux, que le Dictionnaire Universel imprimé en 1726 évalua à cent habitans. Le dernier dénombrement imprimé en 1745 dans le Livre du sieur Doisy, intitulé Royaume de France, y marque 22 feux. Il paroît que tous ces feux se repartissent dans les Hameaux de Liers, de Perray, & la Ferme de la Cossonnerie; car le Village de Sainte Genevieve est de lui-même fort peu considérable. Je dirai quelque chose des principaux de ces Ecarts, & même de la forêt de Sequigny, après avoir parlé de Morcent.

MORCENT sur Orge, que le nouvel usage fait écrire par quelques-uns *Morsan*, & par d'autres encore plus mal *Morsang*, n'étoit point dit autrement en latin dans sa premiere origine que *Murcinetus*, que l'on prononçoit au dixiéme siécle *Mourcinetus*, & qui venoit de *Murocinctus*. C'étoit sans doute une forteresse ou un enclos sur les bords de la riviere d'Orge; & ce n'étoit simplement

que

que cela. Par la suite on est venu habiter auprès du fort qui y étoit : & c'est ce qui a formé le gros Hameau qu'on y voit. Il étoit composé en 1709 de 68 feux, que le Dictionnaire Universel Géographique de France de l'an 1726, marqua former 230 habitans ; & actuellement il y a encore 51 feux, si le dénombrement que le sieur Doisy a publié en 1745 est exact. Ce Hameau est à un peu plus de cinq lieues de Paris ; c'est-à-dire, que par rapport à cette Ville, il est à une grande demie-lieue en deçà de Sainte Genevieve, & que la forêt de Sequigny se trouve entre les deux. Sa situation est presque au bas de la côte, sur le rivage droit de la riviere d'Orge. Aussi le Roi Robert confirmant à l'Abbaye de Saint Magloire le don de la moitié de ce Hameau ou Ménil, fait par Hugues Capet son pere, use-t il de ces expressions : *dimidium Maisnilium quod dicitur Murcinctus cum pratorum copia.* On apperçoit aussi quelques vignes en ce lieu.

Thes. anecdot. Tom. I, col. 109.

Sous le regne de Louis VII, c'est-à-dire, cent cinquante ans après le Roi Robert, cette Terre étoit devenue presqu'entierement propre à la même Abbaye, ensorte que le Roi n'en retiroit plus que vingt sols par an à la Saint Remy, tous les autres droits, redevances & coutumes ayant été remises à cette Abbaye, même avec la voirie ; *viaria.* Dans cette derniere charte ce lieu est dit situé *in potestate Montis Letherici*, c'est-à dire, dans la Châtellenie de Montlhéry. Elle est de l'an 1159. Cette Terre n'a été vendue par l'Abbé de Saint Magloire, qu'au XVI siécle. Jean Fournisson fut l'acquéreur à la charge de foi & hommage, hors la réserve que se fit l'Abbé. Cette acquisition fut confirmée par un Arrêt des Commissaires du 5 Juin 1577

Gall. Christ. Tom. VII, Instrum. col. 69.

Fremminville, Pratiq. des Droits Seigneuriaux, Tome II, p. 659.

en faveur de Françoise Jourdain sa ve
cité par Bacquet.

Il y a dans ce Hameau une Chapell
est formée de deux Chapelles bâties
à côté de l'autre. La principale qui e
titre de Saint Jean, paroît n'avoir que
cens ans de construction. Cependant dè
1309 il existoit en ce lieu une Chape
ce nom, qui fut reconnu annexe de S
Genevieve & soumise à Regnaud, C
& ceux qui en étoient les Marguilliers
nerent alors une reconnoissance de ce q
tenoit de l'Abbaye de Saint Magloire.
l'an 1405 elle avoit un cimetiere. Cette
pelle de Saint Jean qui sert de succu
est celle qui occupe le côté du septent
On y fait régulierement l'Office Paroiss
parce que le Curé l'a choisie pour le li
sa résidence, l'air y étant plus tempéré
Sainte Genevieve où le Vicaire reste
place. L'autre Chapelle qui est du cô
midi, est sous l'invocation de Saint Ch
C'est un Bénéfice auquel il y a quelqu
venus attachés, ce qui fait qu'on le t
dans le rolle des Décimes: il est à la
lation de l'Archevêque de Paris. Dans
derniere Chapelle reposent Jacques de
san, Conseiller au Parlement, qui étoi
gneur de Morsan vers l'an 1630 & C
rine Langault sa femme; Lesquels sor
avoir fondé un Prêtre-Chapelain po
Messe & pour l'instruction de la jeu
Cette fondation fut approuvée par un V
Général le 2 Mai 1658; le Prêtre y e
être à la nomination des descendans
Fondatrice. Charles Vassan, Président
Chambre des Comptes, présenta aussi
quête en 1686 pour l'établissement d'un
pelain destituable en titre sacerdotal de

Chartul. S. Maglor.

Ibid.

Reg. Archiep. Par.

Reg. Archiep. Par.

ent aussi des Hôtes qui étoient chargés
x septiers d'avoine par an envers Gui de
is, lequel leur en fit remise au Couvent
rticle de la mort. Ce Fief sans nom ap-
noit encore à Longpont en 1480. Pour
ii est de Robert, Prieur de la Léprose-
e Juvisy, lui & son Couvent vendirent
182 la dixme qu'ils avoient à Morcent,
bbé de Saint Magloire, du consente-
: de Maurice de Sully, Evêque de Paris.
de Vaux, du Fief duquel étoit cette dix-
y donna aussi son consentement moyen-
quarante sols que la Léproserie lui paya.
: *Guido de Vallibus* qui avoit ce Fief de
xme, fut déclaré homme lige du Roi
le regne de Philippe-Auguste pour ce
avoit à Morcent. On connoit par le
ılaire de Longpont un autre Seigneur
ɔrcent un peu auparavant, lequel s'ap-
it Frédéric de Murcenc. Le Prevôt de
:lhéry prétendit, sous Philippe le Bel,
e droit de fourches ou de Haut Justi-
ui appartenoit à Morcent ... is par une

Chartul. S. Maglor. p. 189 & 94.

Rolle latin des Fiefs de Montlhéry.

Fol. 14.

Tabul. S. Maglor.

y a eu en 1534 un accord entre les Chartreux de Paris, & Saint Magloire, sur des censives en la même Terre de Morcent. Mais en 1564 Guillaume Viole, Evêque de Paris, aliéna cette Terre en qualité d'Abbé de Saint Magloire, à Jean de Fourmicon, Ecuyer, sieur de la Raguepiere en Touraine, à la charge de la tenir à foi & hommage de lui. En ces derniers temps Morcent & Sainte Genevieve ont eu un même Seigneur.

Chart. Longip. fol. 27.

Ibid, fol. 6.

LIERS est connu par ses anciens Seigneurs dés le XII siécle : mais on disoit alors Lers, comme il paroît par l'acte par lequel Ebrard de Lers donna au Prieuré de Longpont la dixme d'un lieu appellé *Campus Garnodi*; par d'autres chartes où l'on voit Foulque de Lers donner au même Monastere une terre contigue à celle que ce Couvent avoit au Plessis, & recevoir du Prieur Landry vers l'an 1136 un dextrier. Dans le rolle des Feudataires de Montlhéry sous le regne de Philippe-Auguste, Foulque de Leirs est déclaré homme du Roi, & devoir fournir des troupes & la chevauchée au sujet des Juifs, & à cause des moulins de Chastres, & de plus est retenu à deux mois de garde à Montlhéry. On m'a assuré que les Seigneurs de Sainte Genevieve & du Plessis-Pâté contestent depuis un siécle touchant le droit de Justice de ce lieu.

Lib. Cens. S. Genev. c. 1250, p. 39.

LE PERREY est nommé en latin *Perreolum* dans les titres de Sainte Genevieve qui sont d'environ l'an 1250, & en françois Pereel. De tous les biens que cette Abbaye avoit pu avoir autrefois dans ce canton, & à l'occasion duquel avoit été construite la Chapelle du nom de cette Sainte, il ne lui restoit plus alors de redevance annuelle qu'un sextier d'avoine à percevoir *apud Perreolum*

la mesure de Mondhéry & deux chapons *& pro post caponum ij den.* Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 Louis de Martine, Ecuyer, est dit Seigneur de Perry sur Orge : & Nicolas Hennequin, Premier Président au Grand Conseil décédé le 21 Octobre 1634, est qualifié Seigneur de Perray & Savigny dans son épitaphe à Saint Merry de Paris. Ce Fief de Perray releve du Plessis-Pâté. Il est maintenant partagé entre plusieurs Seigneurs. Monsieur de Chamousset, Maître des Comptes, en possede une partie.

Item, charta Hugonis, Abbatis.

Cout. édit. 1678, p. 636.

Recueil d'Epitaphes en la Bibliothèque du Roi.

FOREST DE SEQUIGNY. Le sieur Chalibert Dancosse, auteur d'une courte description de la Généralité de Paris imprimée en 1710, dit que la Gruerie de Sequigny est établie en la Ville de Montlhéry ; qu'elle s'étend sur 1397 arpens de bois, dont le Roi ne possede & n'a possédé aucune partie, & n'a que les routes seulement : que tous ces bois appartiennent à différentes Communautés Ecclésiastiques & Séculiers, & à divers Particuliers sur lesquels le Roi n'a que le droit de Gruerie. Nous trouvons en effet dès le XII siécle, que Ayrnon de Donjon se faisant Moine à Longpont, donna à ce Monastere tout le domaine qu'il avoit dans le bois de Sequigny ; *in silva quæ Siquiniacus dicitur.* Nous trouvons encore que sous le regne de Philippe-Auguste, Simon le Roux, Danois, y avoit son droit de chauffage, à cause de quoi il étoit tenu par an à deux mois de garde à Montlhéry. Gui de Vaugrigneuse étoit aussi alors homme lige du Roi à cause de ce qu'il avoit dans cette forêt, aussi bien que Guillaume Pastil ou Pasté, qui pour cette raison devoit la garde de deux mois à Mont-

Généralité de Paris, p. 362.

Chartul. Longip. fol. 11.

Rolle des Fiefs & Droits de Montlhéry sous Philippe-August.

lhéry. Ce qui se rencontre dans les Régistres du Parlement à l'an 1319, est très-circonstancié. Les habitans des Villages voisins de cette petite forêt représenterent que cy-devant ces bois appellés *Dumus de Seguini* avoient été mis en garenne de lievres & lapins depuis neuf ans ; qu'auparavant ils étoient en possession d'y chasser aux mêmes bêtes & au renard, & qu'outre cela ils dépendoient d'eux d'aller & de revenir à travers les mêmes bois en portant des bâtons ferrés & des épées, & d'y mener des chiens : que de plus ils étoient en possession d'avoir leur usage dans ces bois pour la cueillette des avelines ou noisettes, & autres fruits, depuis la veille de l'Assomption. Mais que les Gardes ou Forestiers les avoient empêché de jouir de ces avantages. Les Procureurs des Nobles & des Paysans de Viry, Mourçant, Villemoison, Longpont, Saint-Michel, se plaignirent que leurs Villages étoient appauvris pour avoir été privés de ces droits. Le Roi ordonna une Enquête. On écouta Huon de Bouville, Chevalier, de qui il tenoit la saisine de ces garennes. Le Parlement maintint les habitans avec la restriction, que pour prendre le gibier ils ne tendroient point de filets ni autres engins, ils ne pourroient point user de fleches ni porter arc ou baliste, non-plus qu'avoir des levriers.

Regist. Parl. 28 Augusti 1319.

Vers l'an 1480 Louis XI donna à Jacques de Saint-Benoît, Capitaine de la Ville & Cité de Franchise, c'est à dire, d'Arras, l'Office de Gruyer & Garde des forêts & buissons de Sequigny.

Memor. Cameræ Comput.

On voit qu'en 1526 les habitans défendoient encore leurs droits dans cette forêt.

Tabul. S. Maglor. in Marcent.

Dans ces derniers temps il y a eu des Lettres Patentes portant la désunion des Capitaineries de Chasse de Montlhéry & de Seguigny.

Reg. Parlam. 26 Januarii.



SAVIGNY SUR ORG

COmme le nom de Savigny est très-c
mun en France, & qu'on en coi
bien trente Paroisses de ce nom outre les
nasteres & les Hameaux qui le portent
reillement, il a été nécessaire de distin
celui-cy par quelque endroit; & l'usag
fait prendre pour distinction sa situation
la riviere d'Orge. C'est le premier Vil
où cette petite riviere passe après avoir
la riviere d'Ivette qui vient de Longjum
Palaiseau, Chevreuse, &c. ce qui la gı
de moitié ou environ. Sa distance de l
est de quatre à cinq lieues, à demie l
ou environ de la grande route de Font
bleau. Sa situation est dans un vallon qui
point resserré. Il y a des prés, des labo
ges & quelques vignes.

L'étymologie de Savigny est la même
celle de Savignac, Savigné & Savigneu.
ces lieux sont dits en latin *Savigniacum*
Sabiniacum, comme étant fondés ou a
appartenus à quelque ancien Romain dit
de *Sabinus* ou *Savinus*. Au moins cette
mologie fournie par M. de Valois est
certaine que celle que le Pere de Colo
donné de l'Abbaye de Savigny du Dic
de Lyon, dont il croit le nom dérivé de
pins, ensorte que Savigny seroit comme
diroit Sapiniere.

Not. Gall. pag. 430

Histoire Litter. de Lion, Tome II.

Dans les Livres ou Régistres de l'Elc
de Paris, on ne se sert point de l'expre
de *Savigny sur Orge* : mais pour le distin
des autres Savigny du Royaume, on
Savigny & Vaux, y ajoutant le nom

Hameau de la méme Paroisse. C'est ce qui paroît par le Dénombrement imprimé en 1709, qui compte 117 feux en toute la Paroisse, & par celui qu'a publié le sieur Doisy en 1745; qui y en met 121. Le rolle des Tailles use aussi de la méme expression, *Savigny & Vaux*. (*a*) Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 s'est conformé à ce langage selon sa coutume, & ajoûte qu'il y a en ces deux lieux 545 habitans : mais dans la colomne suivante il fait un article séparé de *Savigny sur Orge*, & n'en dit presque que des choses qui conviennent uniquement à Savigny sur Beaune en Bourgogne.

L'Eglise de Savigny est sous l'invocation de S. Martin. (*b*) Elle avoit été rebâtie au XIV siécle, & on y voit des restes de structure de ce temps-là du côté méridional. Mais M le Comte du Luc en étant Seigneur, & M. l'Archevêque après lui, cette Eglise a été presque entierement renouvellée par les soins du Curé qui en prit possession en 1728 & par les libéralités du Prélat. L'autel a été avancé au milieu de l'Eglise, & le chœur a été transporté dans la partie orientale : &

(*a*) Quelqu'un m'a assuré qu'on l'appelloit aussi quelquefois Savigny en l'air, ou Ver, mais on verra cy-dessous qu'il s'agit du pont de Savigny & non du lieu.

(*b*) On m'a dit dans le lieu que S. Hildevert, Evêque de Meaux, étoit l'ancien Patron : mais je n'en ai voulu rien croire sans preuve. Ce Saint mourut vers la fin du VII siécle Il est vrai qu'au XII siécle ceux qui déroberent ses reliques à Meaux, les porterent en différens lieux du Diocèse de Paris avant que de s'arrêter à Gournay sur Epte au Diocèse de Rouen. Elles ont pu rester quelque temps à Savigny, mais ce qu'ils y en auroient laissé n'auroit pu établir qu'un concours de dévotion, & non une fête patronale.

ſous ce chœur M. le Comte du Luc a fait pratiquer un caveau où il eſt inhumé.

On voit dans cette Egliſe l'épitaphe ſuivante ſur marbre noir:

Invictiſſimis Manibus Franciſci De la Baume Montrevel, *Equitis Melitenſis natalium ſplendore clari, geſtorum gloriâ illuſtris, mortis inſolentiâ lugendi.* Quem *poſt mille apud Belgas infra quintum & vigeſimum annum paſſim exemptas lauros probè ſe & fortiter Pariſiis gerentem impia ſicariorum manus ſtantem & adverſum non auſa aggredi, proſtratum improbè & averſum nefario ictu percuſſit. Obiit die primâ Maii* 1657, *omnibus ſui deſiderium relinquens, exemplum multis, imitationem nemini.*

Dans le côté méridional eſt l'épitaphe de Nicolas Joly, Curé, mort le 22 Mai 1728, qui a fondé l'Ecole gratuite des garçons, & a voulu être inhumé à l'entrée du Cimetiere.

Dans le même Cimetiere repoſe auſſi M. de Montal, Secretaire de M. l'Eſcalopier, Intendant de Champagne, lequel par amour pour le public & pour les ſciences, avoit commencé à diſpoſer les Journaux des Sçavans par ordre des matieres. Il décéda en ce lieu vers les Fêtes de Pâques 1738 ou 39.

Gazon de Champagne, Evêque de Laon, a fondé dans l'Egliſe de Savigny une Chapelle moyennant pluſieurs arpens de vigne ſis au même lieu, & appellées les plantes de Vaux près le pont de Bribel, à la charge de trois Meſſes, la collation de laquelle devoit appartenir après ſon décès à l'Evêque de Paris; & cela par acte daté d'Aniſy le Samedi après la Chaire S. Pierre 1307. Il y marque en propres termes: *Savigniaco Pariſienſis Diœceſis cujus Parochia nobis natale præbuit.* Je

Chartul. min. Ep. Par. fol. 62.

désignerai cy-après le Hameau où il étoit né.

Il est certain que dès le XII siécle Savigny étoit une Paroisse : & ce que nous avons de plus ancien sur ce lieu ne regarde point tant la Seigneurie ou le Château, que l'Eglise du lieu. On lit dans le Cartulaire de Longpont vers l'an 1136 le nom d'un Curé de Savigny, & la concession d'une partie de cette Eglise à ce Prieuré. Le Curé nommé Terric, y est mentionné pour avoir donné à cette Maison en présence de Landry, Prieur, la dixme de deux arpens de terre situés *juxta Rogum*. Je ne déciderai point ce qu'il faut entendre ici par *Rogus*. Y auroit-il eu en ces quartiers-là une butte de l'espece de celles qu'on appelle en Picardie Tombe ou Tombel, sous laquelle auroient été déposées les cendres de quelque Romain notable, de même qu'on en a trouvé proche le Château de Dognon en Limosin? Vers le même temps Rosceline, femme de Thibaud de Savigny, étant au lit de la mort, accorda du consentement de son mari & de ses deux freres Vulgrin & Rainaud, aux mêmes Religieux de Longpont la moitié de l'Eglise de Savigny avec la moitié de la dixme & la moitié de l'*atrium* pour en jouir après son décès. Mais dans la Bulle du Pape Eugène III de l'an 1151, donnée pour confirmer à cette Maison les biens dont elle avoit fourni le dénombrement, il n'est aucunement fait mention de l'Eglise de Savigny; on y lit seulement que le Prieuré de Longpont possédoit *medietatem decimarum de Saviniaco*, & cinq mots après, *Villam quæ vocatur Saviniacus*. Aussi fut-il marqué dans le Pouillé Parisien du XIII siécle que l'Eglise *de Saviniaco* étoit à la nomination pure & simple de l'Evêque; ce qui a été suivi comme vrai par les Pouillés subséquens. A l'égard

Chartul. Longip. fol. 6.

Recherches de M. Spon.

Dissertation sur l'Histoire de Pari, 1739 chez Durand. T. I, p. 224.

Chartul. Longip. fol. 26.

Ibid. fol. 12.

des dixmes, on sçait que dans ces temps-l
les Séculiers qui étoient assez puissans
avoient ordinairement quelque part, & qu
le scrupule les prenant ils s'en déportoie
en faveur de quelque Monastere. C'est ain
que Jean Palée donna à celui de Longpô
sous le Prieur Landry vers 1136 une quatriém
partie de dixme qu'il avoit à Savigny ;
même pour l'authenticité du don il obtint l
consentement de Gilbert d'Orengy son on
cle, dont cette dixme étoit mouvante, auss
bien que celui de ses filles. Ce que Josbe
le Queux, dont Gilbert tenoit son Fief, ac
corda pareillement.

Ibid, fol. 4.

Selon le Pouillé d'environ l'an 1450,
quelques uns des suivans, il y a dans l'E
glise de Savigny une Chapellenie du titre d
Sainte Marguerite, laquelle est à la nomin
tion de l'Archevêque. Elle est compise a
rolle des Décimes. J'en ai vu d'ancienn
collations du 14 Février 1485, & du 20 Oc
tobre 1499.

Quelques-uns ont confondu cette Chapel
de Savigny sur Orge avec une Chapelle d
Notre-Dame qui est au milieu des cham
à Savigny, Hameau entre Aunay & Vill
pinte au Doyenné de Chelles. Dans l'Hi
toire Ecclésiastique de Meaux à la page 137
est aussi parlé d'une Chapelle de S. Mart
dans la Paroisse de Savigny au Diocèse d
Paris, & on cite Marrier en son Histoire d
Saint Martin des Champs. Il y a de l'erre
de part ou d'autre.

Pelletier en son Pouillé, pag. 78.

Il y a eu des temps où Savigny a eu u
annexe ou succursale, qui étoit Villemoisso
ainsi que le témoignent les Régistres de 152
1534 & 1544. La misere des guerres
l'incommodité de la riviere avoient été
cause de l'union. Cela a duré jusqu'en 1678

Reg. Ep Pa. 26 Aug. 1521, 9 Sept. 1534, 25 Jun. 1544.

e le Château de Savigny ait été
on n'en trouve pas beaucoup d'an-
neurs. Le Cartulaire de Longpont
nservé les noms de quelques-uns
qui avoient des Seigneuries ou Fiefs
oisse. Outre ceux du XII siécle que
ié cy-dessus à l'occasion de l'Eglise
ixme, il se présente un Bouchard
ny qui donna à cette Maison vers
temps un hôte dans Savigny, le-
it produire cinq sols aux Religieux.
st dit aussi environ ce temps-là : *Mi-*
vigniaco : cette qualité de Chevalier
ssez le Seigneur du lieu. Au reste
e connoîtrions pas sans le présent
au même Monastere d'une vigne &
on clos avec la treille. Le Cartulaire
ippe-Auguste nomme aussi Renaud
ny comme Possesseur de la Terre de
le Savigny, & en cette qualité il
ourvoir à la garde du Château de
ry durant deux mois.
ouziéme & treiziéme siécle, je me
gé de passer au quinziéme, où je
Jean des Piles, Seigneur, qui, en
ossédoit le Moulin Jopelin ou Jo-
devant de Fleury-Merogis, & situé
roisse de Savigny. Ensuite Jean Ha-
Evêque d'Evreux, fut possesseur de
de Savigny. Louis XI, par Lettres
e Paris au mois de Mars 1474, lui
droit de haute Justice pour ressortir
elet, quoique la moyenne Justice
it déja, ressortît auparavant de Mont-
es Lettres ne furent régistrées en Par-
que le 18 Avril 1486. A cet Evêque
Etienne de Vest, Conseiller, Cham-
u Roi, qualifié en 1487 de Maître
& forêts des pays de France, Cham-

Chartul. Longip. fol. 5.

Ibid, fol. 27.

Cum triella.

Premier Volume des Bannieres du Châtelet, fol. 195.

Sauval, Tom. III, p. 472, 478 & 484.

pagne & Brie, & en 1488, de Capi
Bailly de Meaux. On lit dans les Mén
de la Chambre des Comptes qu'il obti
mission du Roi de fortifier & réparer
son de Savigny. J'ai marqué sur V
Orengy qu'il en fit aussi l'acquisitic
1510 comparut à l'ancienne Coutume
ris Charles de Vest en qualité de Se
de Savigny sur Orge & Viry. Appare
qu'il étoit fils d'Etienne. En 1512 J
Vest, Ecuyer, se dit Seigneur de S
dans l'hommage qu'il rend au Seign
Fleury-Merogis pour le Moulin Jobel
1540 une Demoiselle d'Albiac posséd
Seigneurie.

Memor. de Sinens ad 1491.

Titres de Fleury.

Tabul. Fossat.

Dans le Procès-Verbal de la dernier
tume qui est de 1580, le Seigneur de
gny est appellé Louis d'Agoust, Ch
de l'Ordre du Roi, & dans un autre
de la même Coûtume il est dit Con
Sault, Chevalier de l'Ordre de Malte.
Barre dont l'Histoire de Corbeil fut
mée en 1647, après avoir parlé d'Or
de Viry qu'il appelle Vizy, de Chastil
Chages, ajoute : » la plus grande par
» Fiefs & Seigneuries de ces lieux appa
» nent au Comte de Saux, Seigneur
» vigny sur Orge, lequel prenant su
» la contestation des Officiers des Ch
» lenies de Corbeil & Montlhéry, port
» toritée privée ses appellations dev
» Prevôt de Paris. « Mais en 1647 il y
déja plusieurs années que la Terre de
gny étoit entre les mains de Ferdina
la Baulme, Comte de Mont-Revel,
fit augmenter le nombre des Foires en 1
& qui fit inhumer dans l'Eglise du lieu
çois de la Baume......

Antiquités de Corbeil, p. 17 & 18.

Régistres du Parlement, 4 Sept. 1641.

En 1708 cette Terre étoit possédé

M. le Marquis de Vins : Il en jouissoit encore en 1726. Le Pere Niceron a observé que l'Abbé le Grand qui a tant travaillé sur l'Histoire de Louis XI, & qui est mort en 1733, demeuroit en ce Château avec Monsieur & Madame la Marquise de Vins. M. le Comte du Luc Charles-François de Vintimille, Chevalier des Ordres du Roi, a depuis eu cette Terre de la succession de cette Marquise. Il la possédoit en 1735, & en a fait augmenter les bâtimens, & y est décédé le 19 Juillet 1740.

Livre de l'[État] Général. [...] Paris, 1708 in-12. p. 1[...]

Dictionnai[re] Univ. Geog[...]

Niceron Tome XXV[...]

Concord. des Breviair[es] 1740, p. 2[...]

Mercure Juillet 174[0]

S'il est arrivé quelque évenement interessant à Savigny, ce ne peut guére être que dans le Château ou relativement au Château. Sa situation est avantageuse en ce qu'il est entouré de la riviere d'Orge. Le genre de sa structure se trouvant assez semblable à celle des Châteaux de Dammartin en Goële à sept lieues de Paris, & de Saint Fargeau en Puisaye, qu'on est sûr avoir été bâtis au XV siecle, on peut ce semble en conclure qu'il est aussi du même temps. Il est partie de brique & partie de pierre, principalement dans le bas, avec certaines distributions d'ouvrages qui marquent qu'on a voulu en faire un Fort. Ce Château est représenté tel qu'il étoit au commencement du dernier siécle dans la Topographie de Claude Chastillon, gravée en 1610 folio 41. Il est certain que quelques-uns de nos Rois y ont logé. Les armes de France sont même encore sur la porte. Que ç'ait été dans ce Château que Charles VII tenoit la belle Agnès extrêmement resserrée dans une petite tour à laquelle il montoit à l'aide d'une échelle; cela ne paroît fondé que sur des traditions populaires; on dit que cette tour n'a été abbattue qu'en 1734 ou 1735, lorsque M. le Comte du Luc, Seigneur, fit

augmenter les bâtimens de ce Château. Si c'est Charles VII qui avoit fait construire ce même Château, & s'il est vrai de dire qu'il y ait résidé quelquefois, on peut ajouter avec plus de certitude que Louis XI son fils ne le garda pas long-temps, & qu'il en accommoda l'Evêque d'Evreux dont j'ai parlé cy-dessus, ou qu'il le lui donna. Quoiqu'il en soit, cet Evêque jouissoit de la Terre de Savigny lorsque ce Prince y vint loger un peu après le milieu du mois d'Octobre 1475 allant de Saint Denis à Malesherbes en Gâtinois. Il paroît même qu'il y vint alors plus d'une fois ou qu'il y fit un assez long séjour, puisqu'on trouve des Lettres qu'il y fit expédier le 12 Novembre de la même année. (a) Mais le fait le plus circonstancié touchant le Château de Savigny, est la prise qui en fut faite en 1592 par les Royalistes sur les Ligueurs. Voici de quelle maniere de la Barre, Auteur Contemporain, la raconte :

Contin, de la Chronique de S. Denis, par Jean Castel.

Au Village de Savigny il y a un Château bâti à la moderne de pierre de taille & de brique, couvert d'ardoise ; aux quatre coins du bâtiment il y a quatre pavillons qui flanquent le logis qui est entouré de larges & profonds fossés. Ce Château appartenoit à Messire Ferrand de la Baume, Comte de Maurevert, en cette saison. Monsieur de Belin, Gouverneur de Paris, s'étoit saisi de la Place afin de s'en prévaloir pour le passage des vivres qui descendent du Gâtinois à Paris ; il y avoit mis une douzaine de Cavaliers pour réprimer les courses des Soldats

Antiquités de Corbeil, p. 267.

(a) Ceux qui ont transmis ces Lettres de Louis XI à la postérité, ont fort défiguré le nom du lieu où elles furent données, en mettant *à Gay sur Orge* ou *à Scingui sur Ege*. Il est très-bien prouvé dans le Mercure de France qu'il faut lire Savigny sur Orge.

de

de la Garnison de Corbeil qui ne laissoient pas que de passer la nuit sur la chaussée du Château ; en ce faisant, ils reconnurent que ceux du Château ne mettoient point de sentinelle au pavillon qui regarde sur le Verger, se confiant à la largeur du fossé plein d'eau vive de la riviere d'Orge. Saint-Denis, l'un des Capitaines de la Garnison de Corbeil, par la permission du Seigneur de Treigny, entreprit d'emporter la Place par escalade. La contre-escarpe du fossé faisoit la premiere difficulté pour descendre des nacelles qu'il avoit fait apporter pour s'en aider à passer le fossé. Le Capitaine Saint-Denis & quatre de ses soldats se dépouillerent en chemise ; leurs épées pendues à leurs cols descendirent dedans le fossé avec une échelle, puis reçurent les nacelles qui leurs furent dévalées, & sçachant que la célérité les favorisoit plus que le reste, ces cinq personnes nues entrerent en l'une des nacelles garnis de leur échelle, pousserent le bateau à l'encognure d'un pavillon où l'on avoit laissé une fenêtre ouverte pour découvrir le long du bâtiment. Saint-Denis & ses compagnons entrerent par cette fenêtre, & sans s'amuser à attendre plus grand renfort, vont droit au corps de garde où ils trouverent sept ou huit tant Maîtres que Valets qui dormoient auprès du feu : ils se laisserent saisir & désarmer sans faire aucune résistance, & se laisserent enfermer dans une chambre proche. Saint-Denis laissa deux des siens au corps de garde, & lui avec les deux autres, va droit à la chambre du Capitaine qui s'étoit éveillé au bruit & commençoit à mettre ses chausses ; étonné de se voir surpris, se laissa lier & garotter. Nos Conquérans saisis des clefs du Château, firent ou-

verture des portes au reste de leur troupe & depuis garderent la place avec plus de vigilance, reconnoissans qu'ils s'étoient acquis une grande commodité pour détrousser les marchands qui s'avanturoient de mener leurs marchandises à Paris, d'autant que ce Château est situé entre les grands chemins de Lyon & d'Orléans où ils alloient poser deux corps de garde sur les advenues de Paris, l'un à la Saussoye, l'autre au pont d'Antony.

Le sieur de Pontis rapporte dans ses Mémoires une espece de siége que soutint vers l'an 1605 ou 1606 le Château de Savigny. Monsieur de Créquy, Mestre de Camp, & sa sœur qui étoit mariée à M. de Mornes, prétendoient tous les deux à la propriété de ce Château. Ils en jouirent en effet l'un après l'autre, & y mirent tour à tour un Concierge ou des Gardes Pontis lui même fut celui qui entreprit d'expulser ceux que Monsieur de Mornes y avoit mis, & il en vint à bout aidé de quelques gens de guerre, & s'y tint. Mais au bout de quelques jours on lui fit un commandement de la part du Parlement de remettre ce Château, faute de quoi il seroit décrété contre lui. Bien plus, il fallut qu'un Conseiller commis par le même Parlement s'y transportât. Pontis y faisoit toujours la sourde oreille. Les Archers ayant fait venir un batteau de Juvisy, songerent à escalader les murailles, mais ils ne purent y réussir. La Dame de Mornes fit venir un Prevôt avec tous les Paysans de quatre ou cinq Villages, qui entourerent le Château; elle manda du canon à Paris, croyant qu'il y avoit une grande compagnie. M. de Crequy averti de cela, y envoya deux cens hommes des Gardes, mais un peu trop tard, la Dame arriva

assez-tôt pour leur barrer avec son carrosse le passage du pont, & les discours qu'elle leur tint parurent les désarmer. Pontis & ses compagnons voyant toutes les machines s'apprêter pour l'assaut qu'on se disposoit de donner, usa de ruse pour se sauver la nuit suivante par un pont qu'il se pratiqua en faisant descendre une échelle & ensuite une planche qu'il coucha sur les échellons. Ainsi lui & ses gens coururent à Juvisy où ils passerent promptement la riviere dans un batteau. Il faut lire ce siége extraordinaire dans Pontis même où il est raconté fort agréablement.

Mémoire de Pontis, T. I, pag. 51.

Monsieur de Valois traitant l'article de Savigny dit : *hodie dictus* Savigny sur Orge *cujus Ponticulus in proverbium vertit :* Le Pont de Savigny en l'air. Il ne donne point de raison de ce proverbe : mais je croirois qu'il seroit venu de ce pont descendu du haut d'une muraille par le moyen d'une corde, lequel servit à Pontis pour se sauver.

Notit. Gall. p. 430.

Les Seigneurs des lieux ont souvent sollicité l'établissement des foires & marchés dans leurs Terre pour y apporter l'abondance & le commerce. Ferdinand de la Baulme Chevalier, Comte de Mont-Revel, obtint au siécle dernier des Lettres-Patentes qui établissent à Savigny un marché par semaine & trois foires par an outre celle qui subsistoit déja. L'observation qui fut faite en les vérifiant fut que ce seroit sans qu'on pût prétendre exemption des droits du Roi. Mais si ces trois foires ont eu lieu, elles ne subsistent plus ; il n'y a que celle du jour S. Martin 11 Novembre qui se soutient & qui est assez fréquentée.

Reg. du Parl. 4 Sept. 1641 & 1643.

Concord. des Breviaires 1640, p. 216.

Il faut qu'il y ait eu autrefois à Savigny des cantons de terre fort fertiles à en juger

par la redevance ou le produit. Une Dame du XII siécle nommée Ermengarde & surnommée *Papasela* faisant une échange avec les Moines de Longpont, leur assigna à Savigny un arpent & demi qui lui rendoit trois mines d'avoine, des pains, des chapons & douze écus de rente. Une autre Dame nommée Heldeberge avoit aussi donné à Longpont une partie de terre qui lui fut confirmée par Milon d'Attilly.

Chartul. Longip. fol. 26.
Tres minas.
XII nummo.
Chartul. Longip. fol. 45.

Le legs, qu'un nommé Bertrand avoit fait à l'Abbaye de Saint-Germain des Prés d'une vigne aussi située à Savigny, est plus ancien & mérite qu'on en fasse mention; vu les expressions avec lesquelles le Bienfaicteur fut couché dans le Nécrologe du Monastere au huit des calendes de Juin. Il m'a paru que l'Ecrivain avoit voulu rimer suivant l'usage du X & XI siécle:

Necrol. S. Germ. ad calcem Hist. S. Germ. Prat.

Bertranni commemoratio
Ob vineas quas almo
Porrexit Germano
In Villa Saviniaco
Arpentorum trium
Cum censo
Solidorum trium.

Le Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Genevieve contient le nom d'un Bienfaicteur dont je ne parle ici qu'à cause qu'il paroît avoir été natif de Savigny. C'étoit un de ces Sçavans qu'on qualifioit de Maître au XII siécle: *Obiit Magister Matthæus de Savinia-co .... Dedit Bibliam valde pulcram, ... unum annulum aureum, &c.*

Necrol. S. Genov. ad 6. Januarii.

Mais je ne dois pas omettre un personnage
en plus remarquable qui naquit dans le XIII
ècle sur le territoire de Savigny. On voit
ntre Savigny & Louans, dit Morangis, une
erme considérable appellée CHAMPAGNE,
ui est de 500 arpens de terre, quelques bois
& des prés en la prairie de Rossay. Dans
n compte de la Prevôté de Paris il est fait
ention de ce lieu comme d'une Seigneurie
mouvante de Chailly, & il y est dit que Guil-
aume le Tinquetier l'ayant eu de Perrette
Molet sa femme, en avoit fait hommage en
48.1 à la Chambre des Comptes, aussi bien
ue de celle de Balisy. Environ deux siécles
uparavant étoit venu au monde en ce lieu
le Champagne, un nommé Gazon de Cham-
agne qui fut fait Evêque de Laon en 1297,
& mourut en 1317 le jour de S. Ambroise.
e rapporterai ici son épitaphe telle qu'elle
st sur sa tombe dans le sanctuaire de la Ca-
hédrale de Laon à gauche de l'autel, persua-
é que ce que je viens de dire suffit pour en-
endre quelle est la Champagne Parisienne
ont il y est parlé, & que les grandes quali-
és de ce Prélat font honneur au lieu de sa
aissance.

L'Affiche de Paris en Mars 1742, l'a dite située en la Paroisse de Savigny.

Compte des rachats, reliefs, vers 1484. Sauval, Tom. III, p. 447.

Gallia Christiana.

Dux Laudunensis & Præsul Gazo vocatus
Laudibus immensis dignus jacet hic tumulatus:
Parisiensis ei Campania villa dat ortum
Cui lucis portum tribuat Deus & requiei.
Hic Decretorum doctor fuit & generosus,
Castus, formosus, promotor eratque bonorum
Largus, morosus, humilis fuit atque quietus,
Facundus, latus, sapiens; inhonesta perosus.

Le reste regarde le jour & l'année de sa
ort. On peut voir ailleurs la liaison qu'il

Hist. Eccl. Paris. T. II, p. 532.

eut avec Simon de Bucy, Evêque de Paris décédé en 1304. On peut aussi remarquer à l'article de Viry qui touche à Savigny qu'il y avoit en ces temps des Seigneurs de Viry du nom de Gazon, & à l'article de Juvisy qu'il y eut dès le XII siécle une Dame de ce lieu de Champagne dont le nom étoit *Regina*. L'Hôtel-Dieu de Corbeil avoit au XIV siécle une ferme appellée *Campania*. Il est incertain si c'étoit dans le lieu duquel je viens de parler.

VAUX, qui forme aujourd'hui une partie assez considérable de la Paroisse de Savigny, ne porte peut-être ce nom que par opposition à celui de Champagne. Un Chevalier nommé Gui de Vaux étoit en 1182 Seigneur suzerain d'une dixme située à Morcent. Tout ce que j'en ai lu se trouve dans Sauval, qui a publié entierement un Livre des Comptes de la Prevôté de Paris. On y apprend que vers l'an 1462 Catherine de Gauve, veuve de Simon Morhier, acquit de Catherine Bernier, veuve d'Antoine de Brise, Chevalier, & des deniers de Guillaume Morhier, Ecuyer, un Fief situé à Vaux sur Orge mouvant de Montlhéry, lequel avoit appartenu à Guillaume Bernier, Chevalier. Dès les années 1463 & 1464 ce Fief étoit possédé par Jean Bernier, Chevalier, mais les fruits arrêtés entre les mains du Roi : ce qui continuoit encore en 1474. Ce Vaux situé au rivage gauche de la riviere d'Ivette, est celui qui, dans les cartes, est marqué sous le nom de Grand Vaux, & qui est appellé tel par opposition au Petit Vaux qui est à l'autre bord.

Antiquités de Paris, Tome III, p. 412.

Ibid, p. 368 & 372, & 416.

En 1628 Anne Simon de Marquemont, veuve de Noble Jean de Gauville, y fait

Perm. de chap. dom. 19 Febr. & 21 Aug. ex Reg. Ep.

sa demeure, & l'année suivante elle y rési-
avec Isaac le Lievre, Auditeur des Comp-
, son second mari. En 1698 le Maré-
l de Choiseul s'y retiroit. Ce grand Vaux Ibid, 28 Sept.
artient à M. le Comte du Luc, aussi-bien
Savigny & Viry.



VILLE-MOISSON.

LE nom que porte ce Village en a imposé aux étymologistes. Les uns en ont inféré que c'étoit un pays de bleds & que le territoire étoit une vaste campagne très fertile en froment. C'étoit le sentiment de M. de Valois qui n'y avoit jamais été. D'autres qui ont vu le lieu, & qui y font leur demeure, faisant attention au peu de grain que fournit le terrain de cette Paroisse, pensent au contraire que ce nom vient du latin *Vilis Messis* ou *Vilis Messio*, selon lequel sentiment il faudroit écrire Vile Moisson par une seule *l*. Mais je ne crois pas qu'on puisse tirer l'étymologie de ce lieu en aucune façon du latin *messis* ou *messio*, ce n'est qu'au XIII siécle que quelques-uns commencerent à écrire en latin *Villa Messium*. Dans le siécle précédent on n'osoit pas encore latiniser le mot *moisson*, & on l'ajoûtoit en françois au bout du mot *villa*, quoique personne n'ignorât alors que moisson se disoit en latin *messis*, & l'action de moissonner *messio*. C'est ainsi qu'on le trouve dans les titres du Prieuré de Longpont écrit tantôt *Villa moissun*, tantôt *Villa moissum* ou *Villa muissum* ou enfin *Villa moisson*. J'inclinerois donc bien plûtôt à croire qu'on aura dit primitivement *Villemossus* avec l'intention de signifier *Villa Stagnosa*, *Villa uliginosa*, pays humide ressentant le marais & la fraicheur des eaux & que *moss* a été une expression empruntée des habitans du nord.

En effet cette petite Paroisse composée d'un

ne ſeule rue en long regardant le nord,
presque ſituée ſur le bord de la riviere
Orge, dont les débordemens doivent ren-
e le lieu aſſez aquatique. Sa diſtance de
ris eſt de cinq lieues ou environ vers le
di. Les prés, les vignes qu'on trouve en
loignant de la riviere, quelques laboura-
s & le voiſinage de la Forêt de Sequigny,
it tout l'avantage de cette petite Paroiſſe.
i y comptoit 34 feux en 1709 ſuivant le
nombrement imprimé alors, & 168 ha-
ans ſelon le Dictionnaire Géographique de
France qui parut en 1726. Un autre Dé-
mbrement publié en 1745, y marque 37
ix.

L'Egliſe eſt une eſpece de grande Chapelle
is aîles & dénuée de tous ornemens de
lpture par leſquels on auroit pu juger de-
s quand elle eſt bâtie. La groſſe tour, par
ſituation directement ſur le devant de cette
liſe, marque quelque antiquité, & paroît
oir été replâtrée bien des fois, elle ne
oit d'agrément que par le pavillon couvert
rdoiſe qui la termine. Saint Martin de
urs en eſt l'ancien Patron; ce qui forme
core une autre preuve de ſa vétuſté. Mais
peuples qui ont voulu avoir auſſi une Fête
ticuliere & moins commune avec les au-
s Villages, y ont fait joindre S. Laurent.

Cure eſt marquée à la pleine collation
iſcopale dans le Pouillé de Paris du XIII
cle, qui eſt le premier monument où le
llage ſe trouve appellé *Villa meſſium* : les
uillés ſubſéquens ſont conformes quant à
nomination de la Cure. Dans celui du
V ſiécle elle eſt appellée *Ville meſſionis*.
elui de l'an 1626 l'appelle Ville Meſſon,
lla Meſſonis : ce qui n'eſt peut être pas ſi

mal. Comme on est certain que la Chap de Sainte Genevieve des Bois n'a été éri en Paroisse que vers l'an 1200, il y a a d'apparence que S. Martin de Ville-Moi étoit l'Eglise que tous ces cantons-là jus Bondoufle & Fleury exclusivement, rec noissoient pour leur Paroisse. Cepend le malheur des temps avoit permis qu 1521, 1534, 1544 & 1577 elle ne pas que pour Succursale de Savigny où le C résidoit, & l'identité du saint Patron fe volontiers croire que l'une auroit été dé chée de l'autre; mais dans des temps b éloignés. Au reste lorsqu'on la désunit de vigny en 1678 le 6 Août, cela fut rega comme une nouvelle érection de la Cur

Compot. Sig. Ep.

Reg. Archiep. Par.

On ne connoît d'anciens Seigneurs Ville-Moisson qu'à l'aide des titres de Lor pont qui commencent sur la fin du XI siécl où ils sont mentionnés comme Bienfacte ou comme témoins des bienfaits d'autrui. Thierry, dit *de Villa-Moïssum*, ou *de Vil Muissun* ou *Moissun*, donna un cens q avoit dans Longpont même. Après lui connoît Guy *de Villa-Moisson* ou *Moiss* qui vivoit vers 1110, & Renaud son f Puis Odon *de Villa-Moissum*, duquel a Josbert le Queux relevoit en premier la dixme de Savigny sur Orge que Jean Pa donna à l'Eglise de Longpont vers l'an 11 Rainald Misebelle *de Villa-Moissum* y est a

Chartul. Longip. fol. 15, 18, 19.

Ibid, fol. 4.

(a) Je ne dis rien ici des Lettres de Maurice, E que de Paris, qui attestent qu'Asceline, Vicomt de Corbeil, avoit donné à l'Eglise d'Hiere un muid froment à prendre en sa grange *apud Messans*, du c sentement d'André d'Ormoy, du Fief duquel cela levoit : parce qu'il ne me paroît pas qu'il s'agisse-là Ville-Moisson. *Chartul. Heder.*

connu pour avoir donné la moitié de la dixme *de Fulchodiis* à l'occasion de la prise d'habit de son fils. Sous Philippe Auguste vivoit S. *de Villa-Moisson*, Chevalier, qui, avec Hermengarde sa femme, prétendoit faussement devoir jouir d'une dixme de Novales à Sequigny. Ce Prince avoit pour homme lige à Ville-Moisson qui de Vaux, lequel avoit cedé une partie de ses revenus en arriere-fief au même lieu à Jean Patté.

Ibid, fol. 24.

Chartul. S. Maglorii, fol. 97.

Rotul. Phil. Aug.

Albert *de Messio* avoit des terres sur la même Paroisse de *Villa-Moisson*, & pour cela il devoit la garde à Montlhéry durant deux mois. Il y a apparence qu'il est le même que le Grand Pastoral de Paris appelle Aubert de *Villa Moisson* en 1248, lequel fut caution envers l'Eglise de Bray-Comte-Robert pour Henry d'Attilly, Ecuyer.

Ibid.

Mag. Pastor. fol. 45.

Un Seigneur bien postérieur à ceux-là est Christophe Fourquaux qui possédoit Ville-Moisson & Ville-Granche sous Louis XI. Il mourut le 6 Novembre 1487. C'étoit un Procureur au Parlement. Perrette Hesselin sa feme jouît après lui de Ville-Moisson & décéda le 13 Février 1501. Ils sont inhumés aux Innocens à Paris.

Recueil d'Epitaphes en la Bibliotheque du Roi.

En 1670 Lucien Boizard, Ecuyer, étoit Seigneur de ce lieu suivant la permission que lui & Marguerite Gelé sa femme obtinrent le 17 Novembre d'avoir une Chapelle domestique.

Reg. Archiep. Par.

Quelques-uns des Seigneurs de Sainte Genevieve des Bois ont possédé aussi la Terre de Ville-Moisson, comme la Présidente Amelot & Messieurs de Noailles.

Les habitans de Ville-Moisson furent en 1319 du nombre de ceux auxquels un Arrêt du Parlement permit de prendre du gibier

dans la Forêt de Sequigny, pourvu que ce soit sans filets ni aucunes armes. Voyez ce qui en est dit sur Sequigny à l'article de Sainte Genevieve des Bois.



VIRY.

UN peu au-delà de Juvisy sur la main droite en allant vers Essone, on apperçoit le Village de Viry situé en partie sur le coteau qui regarde le levant & le nord. C'est un pays à peu près comme Alhies & Juvisy de vignes & labourages; mais les vignes paroissent en occuper la plus grande partie. Le territoire cependant comprend aussi Chastillon qui est dans la plaine. Ce lieu éloigné de Paris de 4 lieues & demie, tire son nom d'un nommé *Verus* à qui il aura appartenu, comme l'a conjecturé très-bien M. de Valois. Ce nom étoit commun parmi les Romains. Ainsi de *Verus* on a fait *Veriacum*, & par corruption *Viriacum*; car on a beaucoup d'exemples du changement de la lettre *e* en *i* dans les inscriptions & autres monumens du V siécle & suivans. On a même écrit quelquefois *virus* pour *verus*. Mais il y a si longtemps que de *Veriacum* on a fait *Viriacum*, qu'on ne peut produire de titres où ce nom de lieu soit écrit de la premiere maniere. On va voir cy-après qu'on ne sçait rien sur Viry avant l'onziéme siécle.

Notit. Gall p. 438.

L'Eglise de cette Paroisse placée sur une éminence, paroît avoir été bâtie au XIII siécle, ainsi que l'indiquent les petites colomnes réunies qu'on y voit en dedans, & les restes qu'on y apperçoit de fenêtres rondes en forme d'œil de bœuf. Saint Denis, premier Evêque de Paris, en est le Patron; on y a joint depuis Sainte Luce que l'on honore comme seconde Patrone. Il n'y a de sépulture remarquable que celle de Jean Pied-

de-fer, Chevalier de Saint-Jean de Jerusalem, Commandeur de Fieffes ou Siestes, décédé en 1506 ou environ. Il y est représenté sur la tombe avec sa croix de Chevalier. Cette tombe est au chœur sous la lampe.

Cette Cure est une de celles dont les Evêques de Paris se sont réservés la nomination pure & simple. Elle est sur ce pied dans le Pouillé du XIII siécle, & dans tous les autres. Ces Evêques avoient un Fief en cette Paroisse : car on lit qu'en 1169 Maurice de Sully, moyennant la somme de 27 livres, acheta de Thibaud Cocherel tout ce qu'il y possédoit & qui se trouvoit situé dans son Fief Episcopal. Les dixmes se trouvoient aussi alors inféodées à divers particuliers, & les Moines de Longpont en avoient une moitié suivant la Bulle d'Eugêne III qui la leur confirme en 1151. Mais le Chapitre de Paris employa les sommes données par Guillaume d'Auneau, Diacre; par Pierre Chancelier; Erchembaud de Chailly, Souchantre, & Guillaume, neveu de l'Evêque Maurice, à l'achat de cette dixme. De tous les Laïques qui en avoient des portions, nous ne connoissons que Hugues de Merolles, Chevalier. Il est nommé dans l'échange que le Chapitre fit de la part de dixme qu'il avoit achetée de lui avec les Religieux du Prieuré de Longpont, lesquels céderent à Hugues Doyen & aux Chanoines d'autres biens qu'ils avoient au même lieu de Viry l'an 1203. Les acquisitions du Chapitre avoient été jusqu'aux novales; au moins un Chanoine Diacre nommé Pierre l'Hermite fut recommandé à la postérité pour avoir travaillé à cette acquisition. Le manuscrit duquel j'ai puisé ces faits, marque aussi qu'un Doyen de Senlis nommé Etienne, Chanoine de l'Eglise de Paris vou-

Gall. Christ. nova Tom. VII, col. 72.

Chart. Long. fol. 1.

Necrol. Eccl. Paris. 15 & 25 Januar. 9 & 22 April.

Chartul. aut Tabul. Long. in Tomo I, Collect. mss. Dubois, p. 96.

Necrol. Eccl. Par. 25 Aprili.

entretenir l'Office de S. Nicolas, don- cette Eglise *tertiam partem avenæ de quæ est apud Viry*; je n'ai point tra- eci en françois parce que je ne voi pas e peut signifier-là le mot *aveium*, à qu'il ne soit mis pour *averium*, qui, a basse lat ...é, est synonyme de *facul- possessio*. On y lit de plus que deux ns de Paris ont eu du bien à Viry; r Hervé de Montmorency qui legua an 1191 les pour fonder un repas de plats le jour de son anniversaire, & Chanteprime, mort le 23 Février 1413. : dès le XII siécle qu'Etienne de Gar- Archidiacre de Paris, dotant les deux ines de S. Agnan dans l'Eglise de -Dame, leur donna un clos de vignes

Ibid, 7 Dec.

Ibid, 25 April.

Gall. Christ. nova, T. VII, col. 198.

Ibid, 23 Febr.

Hist. Eccl. Paris. T. II, p. 15 ex parvo Pastorale.

is le Dénombrement de l'Election de Viry est toujours dénommé avec Chas- Hameau qui en dépend qui est situé bord de la Seine, & qui est compo- louze ou quinze ménages. Dans celui t imprimé en 1709 Viry & Chastil- nt déclarés contenir 64 feux : ce qui se d'égal nombre dans celui du sieur Doi- Dictionnaire Universel de la France en 1726 cette quantité de feux à 290 ıs. Il nomme aussi Chastillon conjoin- avec Viry : par où l'on voit que de re en son dénombrement de la Châ- e de Corbeil publié en 1647 s'est trom- écrivant que Chastillon est un Hameau isy.

Antiquités de Corbeil, p. 17.

nommé Vulgrain de Viry est le pre- eigneur connnu de ce lieu. Il vivoit 13.

Chartul. Longip. fol. 30.

ès Alpaide ou Aupes de Viry, laquelle ette Terre devoit au Château de Mont-

Chart. Phil. Aug.

lhéry la garde durant deux mois. Les plus ancient Seigneurs sont :

Bochard de Viry, Chevalier : puis Regnaud son fils. On sçait de ce dernier qu'il vendit pour une somme de cent sols à l'Eglise de Paris quarante hostises, c'est-à dire, ou quarante cabanes de paysans, ou la rente annuelle sur ces quarante logemens. Cet acte a cinq à six cens ans. Je croi pouvoir conjecturer que Jean de Beaumont, Maître d'Hôtel du Roi Philippe de Valois, étoit Seigneur de Viry en 1333, en ce que cette année ce Prince lui fit don d'une rente que le Domaine prenoit en ce lieu. En 1414 & 1415 cette Terre étoit possédée par Eustache de Gaucourt, Grand Fauconnier de France, qui avoit pour épouse Jeanne de Montmorency.

Magn. Past. fol. 39.

Hostisias.

Hist. des Gr. Offic. Tome VIII, p. 311.

Ibid, Tome III, p. 750.

En 1437 c'étoit Jean de Gaucourt, Archidiacre de Joinville en l'Eglise de Chalons, qui en étoit Seigneur. Il est aussi qualifié Doyen de Paris ; mais c'est apparemment une faute du manuscrit, d'autant qu'alors le Doyen de Paris étoit sûrement Jean Tudert. Ce Jean de Gaucourt avoit eu la Terre de Viry par succession d'Eustache son frere. Après sa mort elle passa à ses héritiers du nombre desquels fut Cokaye de Gaucourt sa niece, épouse de Jean d'Avesnes ; puis à Marguerite d'Avesnes leur fille qui épousa Jean Foucault. Duquel mariage fut issue Jeanne Foucaul, qui porta cette Terre à Richard de Saint-Marcy. Après quoi Richard de Saint-Marcy en 1488 au mois de Janvier à Etienne de Vest, Capitaine & Bailly de Meaux, qui possédoit déja celle de Savigny qui y est contigue. Etienne de Vest en rendit hommage à M. le Chancelier le 9 Avril suivant comme mouvante de Mont-

Sauval, T. III p. 280 extrait d'un Compte de la Prevôté de Paris.

Sauval, ibid page 484.

lhéry ou de Corbeil. Après sa mort la Terre de Viry advint à Charles de Vest qui étoit apparemment son fils; il est qualifié Seigneur de Viry au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510.

Louis d'Agoust, Chevalier des Ordres du Roi, est aussi dit Seigneur de Viry dans le Coutume de Paris de 1580.

Il y a à Viry un Fief de Piedefer qui tire son nom de M. de Piedefer cy dessus nommé Il a appartenu à M. Poncet, Evêque d'Usès qui en a aggrandi & embelli les jardins qui sont très-vastes & rempli de pieces d'eau à la faveur de la colline, avec des rochers.

La maison de ce Prélat appartient aujourd'hui à M. Lebeuf, Secretaire du Roi. Il y a dans cette maison une grande & belle Chapelle.

Dans la maison de M. Gigault, cy-devant possédée par Messieurs , sont trois Fiefs renfermés, sçavoir, Prometot, la Marche & la Celle.

Au XII siécle Gautier Tyrel avoit été l'un des possesseurs de la dixme de Viry, qui se fit scrupule de la garder. Les titres du Prieuré de Longpont marquent, qu'en parlant de Jerusalem, il donna à ce Monastere la portion de dixme qu'il avoit engagée à Thiery de Paris, & que cette concession fut confirmée en présence de Thomas, Abbé de Morigny, & de Jean, Prieur de Longpont vers l'an 1140. La même Maison fut aussi gratifiée vers ces temps-là d'un homme, dont Girold Gastinel lui fit donation; ce qu'il fut besoin qu'Anserede son fils surnommé *Sultanus* confirmât aussi-bien qu'Aveline, femme de Girold, lesquels ne pouvant se transporter à Longpont suivant l'usage à cause de leur infirmité, donnerent leur approbation

Chartul. Longip fol. 29.

Gall. Christ. T. VII. col. 555.

Chartul. Longp. f. 23 & 24.

par acte passé à Viry. Peut-être que ces deux Bienfaicteurs de Longpont jouissoient d'une partie de la Seigneurie de Viry. Le surnom de *Sultanus* paroissoit emprunté de quelques Nobles revenus d'Orient.

Au même siécle l'Abbaye de S. Victor de Paris fut enrichie de ce que Gautier de la Chapelle, Chambrier du Roi, lui donna sur la Paroisse de Viry pour l'ame d'Etienne son frere, Archevêque de Bourges mort en 1174. Le Nécrologe de cette Maison spécifie la moitié de la terre & de la grange ou ferme de Chastillon, aussi-bien que la moitié de l'eau & la moitié généralement de tout ce qu'il y possédoit. On lit aussi au même Nécrologe que Jean d'Orangy, Chevalier, & Jeanne la Vigaire sa femme, donnerent à cette Abbaye une partie de la dixme de Viry.

Gall. Christ. nov. T. I, col. 55.

Necrol. S. Victor, ad X cal. Jun.

Au XIV siécle le Roi Charles V donna à l'Abbaye de Saint Maur des Fossés pour d'autres biens un Fief à Viry & la Justice haute, moyenne & basse. En 1369 il y eut en Parlement un accord entre les sœurs du Couvent S. Marcel de Paris & les habitans de Viry.

Trésor des Chartes Reg. Piece 123 &c.

On peut mettre parmi les hommes illustres qui ont porté le nom de Viry parce qu'ils en étoient natifs, ou parce qu'ils étoient fils d'un des Seigneurs, Gazon de Viry qui fut Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris au XII siécle avant le célebre Pierre le Chantre. Il est inhumé dans le chœur de Saint Denis du Pas du côté droit. Il mourut le 28 Août, jour auquel on lit dans un Obituaire : *Obiit bonæ memoriæ Gazo de Viriaco quondam Canonicus & Cantor Parisiensis.* De plus, Jean de Viry qui étoit Abbé de Sainte Genevieve en 1349. Le Nécrologe de cette

Joly, Traité des Ecoles, p. 972.

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 754 & 755.

dit qu'il étoit grand Théologien : *Theologiæ eximius doctor*. Il mourut en 1358.

Il y a dans le Vermandois un autre Village appellé également Viry, & où le Chapitre de Notre-Dame de Paris a du bien. J'ai voulu distinguer ce qui regardoit précisément celui du Diocèse de Paris, & ne rien confondre.

CHASTILLON, que j'ai dit cy-dessus être un Hameau de douze ou quinze maisons sur le bord de la Seine, n'a rien de recommandable si ce n'est qu'il est au moins du XII siécle, ayant donné son nom à des Chevaliers de ce temps-là qui sont connus dans le Cartulaire de Longpont sous le nom de *Clericus de Castellonio*, *Joscelinus de Castellonio*. Ces Seigneurs avoient eu apparemment un petit Château en cet endroit dont le nom leur étoit resté.



GRIGNY.

NOus n'avons rien sur ce Village avai le regne de Philippe-Auguste dont l Cartulaire en fait mention : aussi ne paroî il pas fort ancien, au moins en qualité c Paroisse. Il est situé à cinq lieues ou enviro de Paris, à une petite demie lieue de Vi & dans la même exposition, également à l droite du grand Chemin de Paris à Fontai nebleau. Les coteaux & le sol l'ont fait trou ver propre à la vigne. La moitié des ma sons sont dans la plaine tout au haut de montagne, où se trouve aussi le Château q jouit d'une très-belle vue.

Le Dénombrement de l'Election de Par imprimé en 1709 y marquoit 60 feux. Ce lui qui vient d'être donné en 1745 par l sieur Doisy, n'en compte que 56. Le Di tionnaire-Universel de la France qui a ét publié entre l'édition de ces deux ouvrag réduit le nombre des habitans à 253.

M. de Valois n'a fait aucune mention d ce Village dans sa Notice du Parisis, parc qu'il ne le trouvoit pas spécifié dans l'ancie Pouillé du XIII siécle, où sont nommé toutes les Paroisses & Cures qui existoie alors dans le Diocèse, avec ceux qui e avoient la nomination. C'est pour cela aus que je ne croi Grigny érigée en Cure qu depuis ce temps-là; persuadé que c'étoit au paravant une Succursale de Viry. Il est vr que par droit de voisinage elle auroit pu êtr également Succursale de Ris : mais ce qu empêche de croire qu'elle ait dépendu c de Ris pour le spirituel est que c'est l'Ev

y a toujours nommé *pleno jure* com-
ait à Viry : au lieu que c'étoit l'Ab-
Magloire qui présentoit à la Cure
& qui par conséquent auroit présenté
si c'étoit de Ris qu'il eut été dé-
Au reste cette Cure de Grigny ne
point non-plus dans le Pouillé de
primé en 1648 ; mais c'est par omis-
r elle est dans celui qui fut publié

ise est petite & n'a rien de beau ni
quable ; il y reste quelque chose de
côté du midi : mais on n'en peut
isément le temps. On y célebre la
onale le 17 Janvier, & on y hono-
ntoine & S. Sulpice, Evêque de
, desquels la mort est arrivé le même
ns les anciennes provisions il y a
ois *Ecclesia SS. Sulpitii & Antonii*,
es fois *SS. Antonii & Sulpitii*. Dans
ssion donnée le 30 Juillet 1539 à
de Sebaste de tenir le cimetiere,
Antonio de Grigniaco. En 1311 Jean
Chevalier, Sire d'Orengy, fonda
ise de Grigny à l'Autel de Notre-
me Chapellenie chargée de cinq Mes-
an, sçavoir, aux cinq Fêtes de la
donnant pour cela douze journées
amorties sur toute la terre qu'il avoit
y. On y voit dans le chœur l'épita-
I. Hatte qui en étoit Seigneur, com-
i du Plessis-le-Comte. J'ai lu que
e-Marthe Hatte, veuve de René Guil-
Sieur de la Mourliere, a fondé un
in à Grigny par son testament du
s 1698 ; au sujet de quoi il y a eu
n Reglement avec M. Joly de Fleury.
leux terres de Grigny & du Plessis
primitivement de la Châtellenie de

Reg. Ep. Pari

Chartul. maj. Ep. fol. 257.

Ibid. qu'il écrivoit, avoit commencé dès 12 ans à faire paroître la gentillesse d
prit par les vers grecs & latins qu'elle
sa sur la mort du Roi Henry II. Je
que cette sçavante fille qui resta dans
bat, résidant à l'âge de 80 ans dans
y finit ses jours, & y reçut la sépultu
ce qui pourroit être éclairci par le m
Régistres mortuaires.

Le cahier de la convocation du b
riere-ban de la Châtellenie de Corb
en 1557 peut servir à développer ici
chose. Il y est dit qu'il y avoit plusi
gneurs à Grigny en ce même temps,
sieurs Fiefs; que Josias Mercier, Ec
étoit alors Seigneur, mais du tiers seu
qui étoit estimé valoir 146 liv. 18 s
présenta le 30 Juin 1597, déclarant q
prêt à partir pour l'armée. On y li
tiers de Seigneurie avoit appartenu
vant à Jean Morel. Les deux aut
étoient le Fief Jean Viel devenu le
la Motte, qui fut déclaré par Jean
valoir 25 liv. & le Fief de la Por
appartenant à Claude le Camus,
dont le revenu étoit de huit vingt, h
trois sols huit deniers. Le 22 Ao
Jacques de Brunsay, Sieur de la Cou
se présenta pour ces deux tiers, r
être déchargé de la contribution au
arriereban, suivant le mandement pa
tenu. Ce qui confirme encore qu'il
plusieurs Seigneurs en même-temps à
est qu'en l'an 1580 pendant que les
y étoient Seigneurs, Françoise de Rc
étoit Dame suivant le Procès-verba
Coutume dressé alors.

Ibid. Les autres Fiefs sis à Grigny me
au même cahier, sont le Fief Br

fut déclaré par Damoiselle Claude de Longuejoüe, produire ou valoir trente livres. Le Fief de la Clochette déclaré par Jacques Gloteray. La moitié de ce Fief avoit été saisie sur Philippe le Bel, Docteur en Théologie, & sur Nicolas Silvestre, Notaire, tant en son nom que comme tuteur des enfans mineurs de feu François Couretier & Catherine Herault sa femme : mais ils en obtinrent la main-levée le 14 Avril 1598.

L'ARBALESTE étoit une Maison de Grigny du côté de Ris, dans laquelle avoit été le Prêche des Calvinistes lorsqu'il leur fut défendu d'en avoir à quatre lieues de Paris. Ce fut en expiation de cette entreprise que fut fondée au Château de Grigny une Chapelle du revenu de 400 livres. Le nom de l'Arbaleste pouvoit lui avoir été donné par des descendans des Vicomtes de Melun qui s'appelloient ainsi. Madame Chanlay y a aujourd'hui une jolie maison.

Immédiatement avant M. Joly de Fleury, Procureur Général, & dès l'an 1698, le Seigneur de Grigny étoit M. de Chevilly, Lieutenant Général des Armées du Roi, duquel M. de Fleury acheta cette Terre. Après son acquisition M. le Procureur Général vendit à vie le Château & le Parc à Madame la Marquise de Nonant qui en a joui plusieurs années. Cette Terre a haute, moyenne & basse Justice. Elle est en partie sur la Prevôté de Montlhéry, & en plus grande partie sur celle de Corbeil où les Seigneurs prennent tout le droit dans les mutations.

Je n'ai point donné rang parmi les Seigneurs de Grigny au Vicomte de Temblay qui fut attaché au Roi Charles VII au temps des troubles dans le commencement de son regne. Le monument qui en parle dit seule-

Compte de la Prevôté de Paris, v. 1425. Sauval, T. III, p. 528.

ment qu'étant absent vers l'an 1423 les hé-
ritages qu'il avoit à Grigny furent donné
par le Roi d'Angleterre à Jacques Pesne
pour sa vie.

C'est aussi à Grigny qu'étoient situés ceu
qu'un Chanoine de Paris nommé Jean l
Moine assigna pour doter dans l'Eglise d
Notre Dame une Chapellenie à l'autel de S
Simeon, dit l'autel des paresseux.

Collect. mss. Du Bois Tom. V, ad calcem.

On m'a assuré dans le pays que les Moine
de Longpont ont autrefois eu une dixme
Grigny. Messieurs de la Congrégation de l
Mission y ont une maison & une ferme.

Les Archives du Chapitre de Paris fon
mention à l'an 1589 d'une Sentence de for-
clusion contre Louis Grignon, Curé de Gri-
gny, pour les dixmes de ce lieu, du 21 Octo-
bre de la même année.

Collect. Reg. Cap. Par. in Bibl. Reg.



JUVISY.

AU bout de la plaine de Longboyau qui s'étend depuis Villejuy jusqu'à la vallée, au fond de laquelle passe la riviere d'Orge, se trouve une descente assez roide qui conduit au Village de Juvisy. Cette descente étoit celle des voitures publiques qui traversoit ce Village; mais depuis environ vingt ans on a pratiqué le grand chemin à main droite; il ne passe plus dans Juvisy, mais il le laisse à certaine distance.

Ce Village est situé à quatre ou cinq lieues de Paris sur la rive gauche de l'Orge, & à trois de Corbeil proche du lieu où elle se partage en plusieurs branches avant que d'entrer dans la Seine. Grégoire de Tours parle d'un des ponts qui étoit placé sur cette riviere de maniere à faire croire qu'elle séparoit en 582 le Royaume de Chilperic dans lequel Paris étoit compris, d'avec celui de Gontran; c'étoit à ce pont que Chilperic avoit mis des gardes, lesquels ayant été tués par Asclepius & ses gens, tout le pays voisin fut ravagé. Mais comme Grégoire ne nomme aucun Village en particulier, on ne peut pas dire si ce pont public étoit plûtôt dans le canton connu depuis sous le nom de Juvisy que dans celui de Châtres où étoit le grand passage pour venir d'Orléans à Paris. Aucun Historien ni titre de ma connoissance ne fait mention de Juvisy avant le commencement du XII siécle. Alors dans les titres purement latins on le distinguoit sous le nom vulgaire Gevisi ou Givisi ou bien Gevesi, ou si quelquefois on latinisoit ce nom, on mettoit *Ge-*

Greg. Tur. lib. VI, cap. 19 ad ann. 582.

visiacum, expression qui ne peut pas rendre plus sçavans sur l'étymologie nom de lieu, mais dont seulement nous vons conclure qu'on a usé de ce non notre langue comme on a fait de *Gem* Jumieges, & que l'usage a fait chan lettre G en J consonne.

Ces titres passés dans le cours du dou siécle nous apprennent qu'il y avoit a Juvisy une Maison de Moines de Ma tier, que ces Religieux avoient des hôte l'Eglise étoit du titre de S. Nicolas, avoit aussi un Couvent de Religieux qu servoient une Leproserie, si ce n'étc là même Communauté que celle qui d doit de Marmoutier d'où elle étoit venu me le Couvent de Notre-Dame des C proche Paris. J'ai cru devoir rapport après le Sommaire de ces titres, san quels nous ne sçaurions presque rien visy.

L'Eglise Paroissiale a pour Patron l me Saint que le Prieuré, c'est-à-dire, colas. Des provisions de l'an 1473 do à la Cure le nom de ce Saint. On voit chœur de cette Eglise des restes d'é du XIII siécle, au moins quant à la ture des principaux piliers qui y sont trée. Mais comme apparemment l'an Eglise étoit restée sans Dédicace, ou que le bâtiment d'aujourd'hui a été totalement nouveau, la Dédicace en fi en 1624 : & en mémoire de cela on un pilier l'inscription suivante gravée marbre :

L'an de grace 1624 le 29 jour de J l'autorité & permission de Messire Jehan gois de Gondy, Archevêque de Paris la poursuite, dépense & diligence de

François de Saccardy, Protonotaire du Saint Siége, Prieur Commendataire du Prieuré de Notre-Dame des Champs, Seigneur de ce lieu de Juvisy, Messire Henry Clausse, Evesque & Comte de Chaalons, Pair de France, consacra & dédia l'Eglise Parochiale de ce lieu de Juvisy sous le nom & l'invocation de son glorieux Patron S. Nicolas, benit aussi le Cimetiere qui est au-devant de ladite Eglise : & a concedé à tous ceux qui la visiteront le jour solemnel de la Dédicace, quarante jours d'Indulgences.

Dans tous les Pouillés de Paris à commencer par celui du XIII siécle, la Cure de Juvisy est à la présentation Monastique. Dans le premier elle est dite à la nomination de l'Abbé de Marmoutier; mais dans ceux de 1626 & 1648 il est marqué que c'est au Prieur de Notre-Dame des Champs, Membre de Marmoutier, à y présenter. Le Pelletier dans le sien, qui est de 1692, dit que cela appartient au Prieur de Saint Martin des Champs : mais c'est une des fautes innombrables qu'il a faites.

Pouïlé de Pelletier, p. 68.

Il y a aussi à Juvisy une maladerie qui se trouve dans le Pouillé de 1648 page 143. Elle y est dite être de fondation commune. On la retrouve dans le Catalogue des Bénéfices du Diocèse de Paris imprimé sous M. de Noailles, & elle est au rolle des Décimes. La Carte de de Fer marque entre ce village & celui de Savigny, le Cimetiere S. Martin.

Peut-être est-ce la place où étoit cette Maladerie dite autrement Leproserie. Elle étoit une des riches Leproseries en 1351 lorsque l'Evêque de Paris la fit visiter, mais aussi étoit-elle obligée d'y recevoir les malades de dix paroisses ainsi désignées dans l'acte de visite :

Reg. visit. 1351, *fol.* 19.

Givisiacum, Viriacum, Grigniacum, S. Genovefa & Morsan, Villas Moissonis, Savigniacum & Vaux, Orliacum, Plesseium-Comitis, Orengis, Spinolium & Vaux. Foulques de Chanac, Evêque de Paris, en avoit pourvu Frere Jean de la Courk. Elle avoit du bien, *apud Loserram prope Palatiom.*

En 1709 on comptoit 110 feux à Juvisy, suivant le Dénombrement alors imprimé, & le Dictionnaire-Universel de la France publié dix-sept ans après, y comptoit 302 habitans. Mais dans le Dénombrement que le sieur Doisy a donné au Public en 1745, il n'y est marqué que 67 feux. Cette diminution, si elle est véritable, a été sans doute occasionnée par le transport fait du grand chemin hors le Village l'an 1728, pour la commodité des voitures qui vont à Fontainebleau & plus loin. En descendant donc la montagne on laisse à main gauche le Village entier de Juvisy, & au lieu de cabarets on trouve à chaque côté du chemin presque tout en bas deux fontaines en maniere de réservoir quarré de pierre : chacune de ces fontaines est construite sur les deux bouts d'une haute arcade qui forme le pont, & l'eau de la riviere d'Orge qui passe par dessous, y est conduite par une pompe. A ces deux fontaines est incrusté un marbre blanc, mais il n'y a d'inscription que sur celle qui est à gauche en descendant : en voici la teneur :

Ludovicus XV Rex Christianissimus viam hanc ante difficilem, arduam, ac pene inviam, scissis disjectis que rupibus, explanato colle ponte & aggeribus constructis, planam rotabilem & amœnam fieri curavit anno M DCCXXVII.

L'élevation de cette arcade a obligé de construire au-dessous sept ou huit autres ar-

rre qui contrebandent les terres de la gne. (a) En conséquence de ces ou- publics, il parut en 1745 un Ordon- du Bureau des Finances qui défendoit endommager ni d'y conduire les bes-

Code Voyer. p. 316.

Régiſtres du Châtelet de Paris mar- à l'an 1563 que le Roi Charles IX à Fontainebleau au mois de Fèvrier, la à la priere des habitans de Juviſy auroit en ce lieu deux Foires par an, r aux deux Fètes de S. Nicolas en Mai Décembre, & un marché le Vendredy que ſemaine. Je parlerai cy-après des :urs temporels de ce Village qui ſont à ma connoiſſance.

Septiéme Volume des Bannieres fol. 33.

a vu cy-deſſus qu'un Prieur commen- : de Notre Dame des Champs, dont la n de Juviſy étoit une dépendance, ſe en 1624 Seigneur de Juviſy. C'eſt en lu Cartulaire de ce Prieuré de Paris tirerai la plupart des traits hiſtoriques rment ce qu'on a de plus ancien ſur . Il en faut excepter celui-cy que l'on dans le Cartulaire du Prieuré de Long. Il a paru ſi curieux à l'Editeur du Pé- iel de Théodore de Cantorbéry, qu'il s à la tête des Sentences Epiſcopales ncées ſynodalement contre les viola- des Canons. On y voit le ſtyle de la irie ſous Louis le Gros, à peu près maniere dont les Avocats du Roi ré-

Jacob. Petit. in Pœnit. Theod. Cant. Tom. II, p. 548.

Quelques Voyageurs inſtruits du nom de la iviere qui fournit ces deux fontaines, ont plai- ir ce rafr ichiſſement que la Providence leur gratis, & l'ont appellé l'*Orgeat de Juviſy*. On ce qui a été cauſe que le grand chemin a été ors du Village, fut le refus que le Seigneur lonner un certain eſpace de ſon parc pour l'é-

ſument les plaidoyers ; enſuite le jugemen
des Archevêques & Evêques aſſemblés à Pa
ris. Les Moines de Juviſy & ceux de Lon
pont diſputoient entre eux à qui auroit l'E
gliſe de S. Germain d'Orengy, ceux de Ju
viſy diſoient la tenir d'Odon de Ver, fi
d'Ameline, à laquelle elle appartenoit pa
droit héréditaire. Ceux de Longpont all
guoient que le fils n'avoit pu la donner sa
l'agrément de ſa mere, & que comme el
n'approuvoit point ce don, & qu'au contrai
c'étoit à eux qu'elle avoit donné cette Egli
& qu'elle perſéveroit dans ſa volonté, el
devoit leur appartenir. Les Moines de Juv
ſy furent déboutés de leurs prétentions pa
l'Aſſemblée des huit Prélats tenue à Paris ve
l'an 1110 ou 1115, & n'y ſont jamais reve
nus depuis.

La ſubordination de ces Moines à l'Ab
baye de Marmoutier qui eſt ſous le titre d
S. Martin, eſt aſſez clairement marquée dan
une Charte de la remiſe que Louis le Gro
leur fit à Paris en 1136 l'an vingt-neuvièm
de ſon regne. Ce Prince y dit qu'il abandonn
à Dieu, à S. Martin & aux Religieux le
tailles & les coutumes qu'il leve ſur leurs hô
tes de Geviſy, à la charge de la redevanc
d'un ſextier d'avoine par chaque hôte. Outr
cela le Roi veut que ſi un aubain, (*albanus*
c'eſt-à-dire, un étranger, venoit à mouri
à Juviſy, le reſte des biens qu'il n'aura pa
donné pour le repos de ſon ame, lui appar
tiendra. Je ne ſçai ſi les donations, que c
Diplome marque pouvoir être faites à Juviſ
par les étrangers mourans, n'inſinue pas qu
les Moines de ce lieu tenoient une eſpec
d'Hôpital. Voici une autre conceſſion qu
leur fut faite au même ſiécle. Maurice de Su
ly certifia que Reine de Champagne & ſe
héritier

Chartul. B. Mariæ à Campis, fol. 44.

Ibid. fol. 31. La Charte eſt ſans date.

héritiers Géoffroy de Froitmartel & Bouchard de Paleisoel avoient remis entre ses mains toutes les dixmes qu'ils avoient à Champagne *in Campania*, & les ont donné en aumône à l'Eglise de Saint Nicolas de Givesi en présence de Mathieu, Hugues & Hermund de Champagne & d'Etienne de Balisy. Les gens de Juvisy ou des environs n'ont pas besoin qu'on explique ici ce que c'est que ce Champagne, territoire de leur voisinage: Je ne dis ceci que par rapport aux étrangers qui pourroient s'imaginer que par ces termes du titre *Reginam Campaniæ*, il faudroit entendre une Comtesse de Champagne Reine de Navarre. Il reste une autre charte du même Evêque donnée l'an 1182, par laquelle il déclare que c'est de son consentement que Robert, Prieur de Givisi & le Couvent des Lepreux ont vendu à l'Abbaye de S. Magloire pour le prix de 18 livres, la dixme qu'ils avoient à Morcent sur Orge; & que Gui de Vaux *de Vallibus*, du Fief duquel elle étoit, a approuvé cette vente moyennant quarante sols que les Lépreux lui ont payé. Voici encore une preuve du pouvoir de l'Abbé de Marmoutier sur le Prieuré de Juvisy. En 1226 cet Abbé appellé Hugues, échangea une vigne dite de Ligart qui en dépendoit, contre un arpent de vigne situé à Bachuncel, que lui donna Hugues d'Athies, Chevalier, Grand Panetier de France. Le Prieuré de Notre-Dame des Champs proche Paris étoit un objet sur lequel l'Abbé de Marmoutier avoit plus d'attention. Haimeric, Archidiacre de Josaye, ayant voulu avoir son droit de procuration dans ce Prieuré, les Religieux se disant exempts, le lui refuserent, mais depuis par accord il fut dit que lorsque cet Archidiacre visiteroit le Prieuré de

Chartul. S. Magl. fol. 96.

Chartul. B. Mariæ à Cam. fol 42.

Ibid, fol. 6.

Juvisy, le Prieur du même lieu lui payeroit quinze sols parisis, & cela fut confirmé en 1231 au mois de Mars par l'Evêque Guillaume, par Luc, Doyen & le Chapitre de Paris. (*a*) Dans les siécles suivans c'est toujours le Prieur de Notre-Dame des Champs qui est considéré comme Maître à Juvisy. En 1304 le premier Septembre Pierre le Jumiaus, Garde de la Prevôté de Paris, le maintint en la possession & saisine de Juvisy, la connoissance & la justice des mesures à vin, des chambriers-habitans de ce Village, & de la prise du petit pain. Ceci s'accorde avec un Arrêt de la Chambre des Comptes d'environ l'an 1549, qui porte le délai d'un an à Simon Nanquier, Prieur de Notre-Dame des Champs pour donner la déclaration de son temporel, & que pendant ce temps-là, il jouira du revenu de la Terre de Gevisy.

Ibid, f. 56.

Memor. Camera Comput. à 1542. ad 1543.

Entre les Eglises étrangeres ausquelles il a été donné du bien situé à Juvisy, on n'en peut gueres trouver de plus ancienne que celle de Longpont sous Montlhéry, puisque c'est un bienfait du temps qu'on se disposoit à y bâtir l'Eglise. Herbert d'*Ablum* & Hodearde sa femme voulant accélérer cet édifice, se transporterent à Longpont même, & y déposerent sur l'autel de l'Oratoire un acte par lequel ils donnoient à ce dessein chaque année un *quosterech* de vin à prendre dans leur vigne de la Tournelle située, disent-ils, *in terra S. Nicolai de Givisiaco*. L'Eglise de Long-

Chartul. Longip. fol. 9.

De Turnella.

(*a*) On trouve à la même année 1231 le bail de 3 quartiers de vignes *apud sabulos* fait par G. Prieur de Notre-Dame des Champs moyennant 6 deniers de cens & 2 sols parisis par an. Ibid, fol. 31. Or par un autre acte on sçait que le canton *sabuli* étoit à Juvisy.

paroit être du XII siecle. C'est aussi à
 que devoient se lever les quatre muids
ne qu'Odon de Sens, Chanoine de No- ame de Paris au XIV siécle ordonna la fondation de la seconde Chapellenie cette Eglise à l'autel de S. Pierre & de ienne.

Collect. M.s. Dubois, T. s. ad calcem.

ne fut pas seulement aux Hôtes du ré de Juvisy que le Roi Louis le Gros les tailles & coutumes dont j'ai parlé ssus pour une redevance d'avoine; cette fut étendue sur les autres habitans. depuis Philippe-le-Bel gratifia vers l'an de cette redevance annuelle *quatuor rum* un nommé Jean de Champagne; fut jugé en Parlement que ce seroit à esure du Prieur de Juvisy qu'ils seroient , de même que l'étoient les quatre au- ue le Roi avoit donné à ce Prieur.

Reg. Parl. m. Julio. 1301.

ne s'est présenté à mes recherches d'au- eigneurs séculiers de Juvisy que Jean iis, Ecuyer, qui en étoit Seigneur en vers 1430. Ensuite Robert Hurault, eiller au Grand Conseil en 1554, fils icolas, Seigneur de ce lieu, Conseil- Parlement. Il fut marié à Magdeleine Hôpital. C'est peut-être à cette occasion e Chancelier de l'Hopital dans une de ettres, a fait mention de Juvisy qu'il le en latin *Gevisum*. En 1674 cette Ter- partenoit à Antoine Rossignol, Maître Comptes, qui obtint alors du Roi des es de concession de la haute Justice dans ritoire du Bourg & de la Paroisse. Il y a e & vingt ans que M. le Marquis de Bran- n jouissoit. Elle a été vendue par lui à 'oupart. Le Château est dans le bas à de l'Eglise.

Sauval, Tom. III, p. 586.
Histoire des Maî. des Re.

Régistres du Parlement. Inter. f. 118.

oit en ce Village que le Dauphin Charles

étoit allant à Melun où la Reine l'envoyoit; lorſque le Duc de Bourgogne l'atteignit & le ramena à Paris dont il y eut grand bruit, & le Duc d'Orléans pareillement.

Il eſt parlé encore de ce Village dans les cahiers de la Prevôté de Paris à l'an 1423 à l'occaſion du Vicomte de Tremblay que ſon attachement au Roi Charles VII, fit abſenter, & dont les biens ſitués à Juviſy furent donnés par le Roi d'Angleterre à Jacques Peſnel, & ceux de Jean de la Cloche auſſi abſent pour le même ſujet, à Mademoiſelle de Gaillon.

Sauv. T. III, g. 328. & 6.

Pierre le Venier, Pénitencier d'Auxerre dont on a une route de Paris à Auxerre en vers hexametres imprimée dans une édition des Colloques d'Eraſme de Nicolas Mercier, appelle Juviſy en latin *Giviſum*, & cite en note les lettres du Chancelier de l'Hopital.

Michel le Maſle, célebre Chantre de l'Egliſe de Paris, avoit ſa maiſon de campagne à Juviſy en 1643.

Reg. Arch. Pe m. cap. Dom.



ATHIS ou ATHIES.

IL n'eſt pas extraordinaire que quelques-uns des noms qui ſervent dans le latin à déſigner les habitations de pauvres gens comme *caſa*, *attegia capanna*, ſoient reſtés à des Villages entiers, puiſqu'un grand nombre de Villages n'a commencé que par des loges, de petites caſes, des cabannes, des huttes ou chaumieres. Aties ou Atties qu'on écrit maintenant *Athies* eſt un de ces lieux de la France dont le nom eſt dérivé d'*Attegia*. Juvénal ſe ſert de ce mot pour exprimer les cabanes des Maures : Il a depuis paſſé dans les Gaules & a été employé en diverſes Provinces pour déſigner des Villages ou Bourgs dont l'origine avoit commencé par des cabanes de Bergers ou loges de Vignerons ou huttes de Bucherons. On connoît dès le VI ſiécle l'Athies du Pays Vermandois : il y en a un autre en Champagne ſur la riviere de Marne. Celui-cy qui eſt ſur la Seine eſt devenu fameux par le voiſinage de Paris. (*a*) Il eſt appellé *Athegia* dans l'Hiſtoire latine des tranſlations du corps de Sainte Genevieve faites au IX ſiécle dans le temps des guerres des Normands. La crainte que l'on eut de ces barbares fit qu'on réfugia pluſieurs corps Sains à la campagne. Egbert ou Herbert, Abbé de S. Pierre & S. Paul de Paris autrement de Sainte Genevieve, fit tranſ-

Gallia Chriſ. T. VII. col.

(*a*) Je n'ai pas cru devoir ſuivre le ſentiment de M. de Valois qui penſe que le nom d'Athies vient d'un *Atteius*, ancien Maître de ce territoire ou Fondateur du Village : car ſi cela étoit, on auroit dit en latin *Atteiacum*, & en langage vulgaire Athy.

porter celui de cette Sainte à Athies qui appartenoit alors à son Eglise, & de-là à Draverm. Cette circonstance de l'Histoire est le plus ancien monument que nous ayons où il soit parlé d'Athies. Ainsi ce Village est connu au moins depuis neuf cens ans.

Il est situé à quatre lieues ou environ de Paris entre le midi & l'orient d'hiver au rivage gauche de la Seine sur un coteau assez roide & élevé, dont l'aspect est vers le levant. La vue en est charmante, sur-tout du côté de la riviere que l'on voit venir de Corbeil & ensuite faire un petit pli comme pour laisser couler durant quelque espace la petite riviere d'Orge à son côté. De-là vient que l'on ne dit point Athies sur Seine, mais Athies sur Orge, quoiqu'il n'y ait pas une demie-lieue du clocher d'Athies au bord de La Seine. Les terres labourées sont dans la plaine au-dessus de la côte, & s'étendent du côté du grand chemin de Fontainebleau. Les unes sont du Village même d'Athies, les autres sur la Seigneurie de Mons. Car cette Paroisse a deux Hameaux considérables, sçavoir, Mons qui est dans le haut ainsi que le nom le marque, & Ablon qui est dans le bas, tout à fait sur le bord de la Seine. Ces trois lieux Athies, Mons & Ablon, ont aussi des vignes, dont les vins, sur-tout ceux des côtes, ont leur mérite parmi ceux du voisinage de Paris. Je parlerai de Mons & d'Ablon en particulier, aussi-bien ils font chacun un article séparé dans les rolles de l'Election.

Selon la supputation du dénombrement imprimé l'an 1709, il y avoit alors à Athies 54 feux. Dans le Dénombrement publié en 1745 par le sieur Doisy, il y en a 56. Le Dictionnaire Universel de la France a évalué le tout en 1726 à 248 habitans non-compris Mons & Ablon.

L'Eglise d'Athies est sous le titre de Saint Denis, premier Evêque de Paris. La Dédicace est marquée au premier Mai d'une main du XV siécle à la marge d'un Martyrologe manuscrit de l'Abbaye de S. Victor coté 1085. L'édifice est oblong & sans aîles: le Sanctuaire est du XIII siécle: le sanctuaire est du XIII siécle: le reste est plus nouveau excepté la tour qui est placée derriere le sanctuaire, & comme pour le soutenir de ce côté-là contre les dangers de la pente du côteau vers le vallon. Cette tour qui finit en pyramide, est au plus-tard du XIII siécle, si même elle n'est pas du XII. On est obligé de passer derriere l'autel pour entrer sous les cloches où l'on se trouve comme dans une chapelle voûtée fort éclairée. On voyoit dans cette Eglise du temps de Charles VIII des réliques en assez grande quantité pour avoir occasionné l'établissement d'une Fête que l'Evêque de Paris Louis de Beaumont permit qu'on y célebrât en leur honneur le Dimanche d'après l'Octave de S. Denis avec 40 jours d'Indulgences; l'acte est du 31 Août 1489. Il y a dans la nef une tombe de la forme de celles du XIII siécle avec la figure d'un Diacre tenant un livre fermé sur sa poitrine, & autour est gravé en lettres capitales gothiques:

Reg. Ep. Par.

Hic jacet Magister Johes de Atheiis Magister in artibus, quondam Ecclesiæ de Vaupt...... esis Laud...... qui obiit anno...... Thomæ Martyris.

Ce Jean d'Athies paroît avoir été Bénéficier dans le Diocèse de Laon. On n'y retrouve plus l'inscription que Pierre de Gondi, Evêque de Paris, avoit ordonné le 28 Mai 1597 d'y mettre un mémoire des cinq quartiers du cimetiere qui furent accordés alors au Seigneur du lieu Pierre Viole, Président

Reg. Ep. Pa.

en la Cour des Aides, pour cinq quartiers de prés assis au territoire d'Athis, à condition de la translation des corps. Mais dans le chœur se voit attaché à la muraille une autre inscription sur le marbre qui est plus digne d'attention. En voici la teneur:

Hîc in choro prope aram jacent reliquiæ inclyti ac potentis Domini Ihcobaldi De la Brousse Equitis, Pagi de Atis Castellani, centum Helvetiorum qui custodiæ Regiæ incumbunt Propræfecti qui prosapiâ illustri clarus, humilitate Christiana clarior, dignitatibus pollens opes pariter & honores contemsit, Regem fidelitate, aulam modestiâ, suos necessitudine, omnes morum suavitate sibi devinxit, vitam tandem virtutibus ornatam pietate sincerâ, oratione frequenti, eximioque Dei cultu communivit. Sic plenus dierum obiit anno ætatis LXXVIII, XVII cal. Octob. & reparatæ salutis 1703.

Hoc amoris & doloris monimentum posuit Catharina Tuffet, dulcissima & amantissima conjux.

Ce Seigneur donna en mourant pour les seuls pauvres d'Atis 2000 liv. faisant 100 liv. de rente.

A peine l'Abbaye de S. Victor étoit-elle fondée que cette Eglise lui appartint. Bernard, Archidiacre de Paris, engagea Etienne de Senlis son Evêque, à la donner à ces nouveaux Chanoines Réguliers. L'Evêque Odon de Sully qui siégeoit en 1200, mit la Cure au rang de celles dont Absalon, alors Abbé de S. Victor pouvoit destituer les Curés sans lui en parler. Un des plus remarquables parmi les Victorins qui fut établi Curé d'Athies au XIII siécle, fut Guillaume d'Auxerre, que le nouvel Evêque de Paris Etienne Tempier, étant à S. Victor au mois de Février dans la salle Episcopale, approuva pour en

Ex Charta. Barthol. Dec. pro S. Vict. & Nec. Vict. ad 4. Non Nov.

Chartular. Ep. Par. fol. 39.

Gall. Christ. Nova, Tom. VII, p. 745.

être Curé. On ne croit pas qu'il y fit une longue résidence, parce qu'on le trouve souvent comme témoin à divers actes solemnels passés à l'Abbaye. Au moins il cessa d'être Curé-Prieur d'Athie en 1281 que le Pape Martin IV le nomma pour Abbé de Sainte Genevieve. J'ai vu un titre portant confirmation à l'Eglise d'Athis d'un droit de dixme inféodée, plus ancien que la donation de l'Eglise faite par Etienne, Evêque de Paris. Le Pouillé du Diocèse de Paris ayant été rédigé vers ce temps-là, l'Eglise d'Athies y fut comprise dans le nombre de celles qui dépendent de S. Victor. Dans les Mémoires du Clergé Tome III, page 1322, & Tome XII, page 1322, on cite un Arrêt du Parlement concernant le rang que les Religieux de S. Victor doivent avoir dans l'Eglise d'Athis. Il y a eu deux éditions du Pouillé de Paris en françois au siécle dernier, sçavoir en 1626 & 1648, & ce Bénéfice n'y est point mentionné à l'article des Curés du Doyenné de Montlhéry. Le Pelletier ne l'a point omis dans le sien de l'an 1692 : mais on ne voit pas ce qu'il veut dire quand il marque à Atis une Chapelle à la nomination de l'Abbé de Lagny. c'étoit assez l'ordinaire que dans les Cures considérables de Chanoines Réguliers, il y eut plusieurs Religieux. Pour cette raison il y avoit à Athies un Cloître du temps que Guillaume d'Auxerre en étoit Prieur-Curé. On lit que l'Evêque de Paris cy-dessus nommé, y reçut l'hommage que lui rendit en 1273 la veuve de Guillaume de Balisy *in Prioratu de Atis in claustro Monachorum* : ce sont les termes de l'Ecrivain. Thomas des Vaux de Cernay passant reconnoissance en 1280 au sujet du grain annuel que sa grange d'Athies devoit au Prieur d'Athies, met *Priori*

Chartul. Ep. Par.

Pelletier, Pouillé, page 85.

Chartul. Ep. Par. fol. 138.

Gall. Christ. Nov. T. VII, col. 891.

de Athiis & sociis ejus. Dans le rôlle des procurations payées en 1384 à l'Evêque de Paris, le Prieuré d'Athies y étoit compris pour dix livres dix sols, un peu moins que les Abbayes. Outre Guillaume d'Auxerre tiré de ce Prieuré pour être Abbé de Sainte-Genevieve, Jean Bordier qui en étoit Prieur en 1514 fut fait Abbé de S. Victor. Celui qui possédoit ce Prieuré en 1549 y entretenoit tellement la régularité qu'il fut l'un de ceux que le Parlement nomma pour réformer le Prieuré de S. Maurice de Senlis de l'Ordre des Chanoines Réguliers. En 1669 Jean Thoulouze, Prieur de ce lieu, mourut. On a de lui des Annales de l'Abbaye de S. Victor.

Rotul. Joan. de La Croliere.

Aucun monument n'explique plus au long ce qui regarde les dixmes d'Athies, que le Cartulaire du Prieuré de Longpont. On y trouve que Guillaume de Châtres, fils de Gautier, Dapifer ou Sénéchal, & Chanoine de S. Victor, possédant lui seul le tiers de toute la dixme de ce lieu, avoit donné d'abord à Saint Victor la troisiéme partie de son tiers; & qu'à l'égard de ce qui lui restoit il en fit trois portions. Il donna la premiere au Monastere de Longpont: la seconde à l'Eglise de Châtres, apparemment au Prieuré; & la troisiéme à l'Abbaye de Revillon, c'est ainsi qu'on appelloit quelquefois l'Abbaye d'Hieres du nom d'un petit ruisseau qui y passe. (a) Et quant à la même dixme, il en donna deux parts au Monastere de Longpont & une à l'Abbaye de S. Victor, *videlicet de agnis vitulis, ovis & aliis rebus minutis.* Cette

Chartul. Longip. fol. 40.

(a) Cette même Abbaye d'Hieres a eu aussi, des nommés Etienne & Odeline, un muid de vin à prendre à Athies suivant son ancien Nécrologe au 8 des Calendes de Février.

distribution fut faite de la sorte vers le milieu du XII siécle; car on lit que ce fut Pierre Lombard, Evêque de Paris, qui en la premiere année de son Episcopat, c'est-à-dire en 1159, mit les Religieuses d'Hieres en possession de la portion de dixme d'Athies que Guillaume de Châtres venoit de leur donner, dont elles s'en défirent sept ans après. Cette distribution des dixmes d'Athies a dû même être faite avant l'an 1155, puisqu'on a des Lettres de Gilduin, premier Abbé de S. Victor, qui suppose la chose consommée dès le temps de Thibaud, Evêque de Paris, & que Gilduin ne passa pas l'année 1155. Il dit dans ces Lettres que l'Eglise Collégiale de Saint Pierre de Montlhéry ayant été donnée aux Moines de Longpont, & étant passée ainsi de l'état Séculier à l'état Monastique; comme l'Eglise de S. Victor y avoit une Prébende & jouissoit de la premiere année du revenu de chaque Prébende qui venoit de vaquer; les Moines de Longpont voulant les dédommager, leur avoient cédé plusieurs autres droits; en premier lieu à Athies *apud Athegias*, des terres, des vignes, une dixme, & généralement tous ce qu'ils y possédoient: plus, deux sols de cens que la même Eglise de Saint-Pierre de Montlhéry avoit pareillement à Athies. Pour ce qui est des vignes du Prieuré de Longpont situées à Athies, le Cartulaire de Longpont en marque qui avoient été données à cette Maison dès le XII siécle par un nommé Goderic & Eremburge sa femme. A l'égard des Religieuses d'Hierre, elles firent en 1166 échange de ce qu'elles avoient à Athies en grain & en vin, avec les Chanoines de S. Victor pour la grange de Senart que S. Victor avoit aussi eu par échange faite avec Henry, Abbé de Barbeau.

Gall. Chr. nov. T. 7. col. 61.

Duchêne, T. 4. p. 761.

Chartul. Longip. fol. 31.

Lit. Maurit. Ep. Par.

Entre les autres Corps ou Communautés qui ont eu par donation des biens situés à Athies, celle dont on sçait le temps fixe est l'Abbaye de Saint Maur qui y eut un très-modique revenu provenant de ceux que Burchard, Comte de Corbeil, n'avoit donné à un de ses Officiers que pour sa vie durant, & qui durent revenir à cette Abbaye vers l'an 1028. Ce que l'Eglise de S. Clément de Châtres eut dans la dixme d'Athies par concession de Guillaume de Châtres faite avant l'an 1150, peut être joint à ce que le Monastere de S. Maur y avoit, parce que ce Prieuré est une dépendance de cette Abbaye. J'ai fait observer au commencement de l'article d'Athies que l'Abbaye de Sainte Genevieve avoit un terrain Seigneurial dès le IX siécle, si elle ne possédoit pas même toute la Terre. Elle ne s'étoit pas encore dessaisie de tous ses anciens droits au XII siécle, puisque dans la Bulle de l'an 1163 par laquelle Alexandre III lui confirme ses biens on lit cette ligne : *Apud Atheias, decimas & de unaquaque domo obolum*; ce droit d'une obole sur chaque maison me paroît devoir être très-ancien, & antérieur à tous les autres. A l'égard des vignes que Bertrand d'Athies donna à la même Maison, cela est plus nouveau : mais comme le Nécrologe marque que c'étoient de bonnes vignes, cela fait voir l'estime que l'on faisoit alors du vin d'Athies, au moins dans les Communautés. Au reste en parlant d'Athies sur ce ton, il faut y comprendre le climat de Mons qui est sur la Paroisse, & où l'on assure que croit le meilleur vin. Car le Roi Robert dans son Diplome sur les biens que lui & Hugues Capet son pere avoient donné à l'Abbaye de Saint Magloire, insinue au moins que les vignes de Mons

Duchêne, T. 4. p. 121.

Chartul. Longip. fol. 31.

Gall. Chr. nov. T. 7. *Instrum. col.*

Necrol. S. Genov. 20 *Feb.*

Tabl. S. Magl. in Bibl. Regia.

ertiles : *In Comitatu Parisiensi in Villa ur Montium, mansus unus arabilis um vinearum ubertate.* Louis VII re- int la donation de ses Ancêtres à ce re, met *In Villa quæ dicitur Mons, hospites & vinum.* Je réserve pour le he de Mons à parler de ce que l'E- Notre-Dame de Paris y possede. On marquer cy-dessus que l'Abbaye des : Cernay avoit une grange ou ferme nies au XIII siécle. Enfin Sauval fai- umération des revenus de la Com- e de Saint Jean de Latran à Paris, e des terres situées à Athies.

Antiq. de Paris, T. 1. p. 612.

uerres des IX, X & XI siécles ayant eaucoup de changemens dans les Pro- plusieurs terres du voisinage de Paris ent aussi de Maîtres. Alors ceux qui éderent ou qui y eurent quelque Do- en prirent le nom. De-là vient que ouvons un Landry *de Attiis* dans le re de Longpont au XIII siécle, un ld d'Athies parmi les Bienfaicteurs de e de Saint Victor ; un Philippe d'A- moin dans des Lettres de l'Evêque : de Sully de l'an 1171. Le même ou son fils de même nom que lui mé parmi les Seigneurs qui devoient ois de garde dans la forteresse de Mont- ous Philippe Auguste. Un Hugues s au commencement du regne de S. Ce Chevalier fut fort illustre. Il de- and Pannetier de France, & est nom- cette qualité en des titres des années 1231. Le Nécrologe de Sainte Gene- marque l'emploi que l'on fit de ses legs. irent à faire la châsse de la Sainte & es du chœur. Marguerite sa veuve est e parmi les Bienfaicteurs de l'Abbaye

Necrol. S. Vict. 19 *Jun.*

Duchêne, T. 4. p. 761.

Chartular. Phil. Aug.

Chartul. Ec Mariæ à campis.

Liber Princip. Campan. fol. 438.

Necrol. S.

de Livry pour avoir donné au Prieuré de Clichy en l'Aunois un Fief situé sur la Paroisse de Macy, lequel Fief étoit tenu de Philippe d'Athies, Chevalier. Le quatorziéme siécle ne m'a fourni aucuns Seigneurs d'Athies que Guillaume de Marcilly, auquel le Roi Philippe le Bel accorda le droit de haute Justice par Lettres données à Amiens le 9 Octobre 1306. Sur la fin du regne de Charles VI un Chevalier surnommé de Montenay possédoit à Athies sur Orge une Seigneurie mais comme son attachement au Roi Charles VII le fit absenter, les Princes Anglois la lui ôterent vers 1423 & la donnerent à Guillaume de Folletemps l'un de ceux qui avoient fait entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Ce que Jean Dupuis y possédoit en Fief fut aussi donné alors à Jacques Pesnel attaché au parti Anglois. La Seigneurie d'Athie mouvante de Montlhéry fut possédée vers la fin du regne de Charles VII par Pierre Viole, Conseiller au Parlement, ensuite par Pierre Poignant qui fut aussi reçu depuis Conseiller au Parlement & Maître des Requêtes. Il avoit pour epouse Radegonde de Haqueville, fille de François de H. & de Marie Viole. Il en étoit Seigneur vers 1466. Catherine sa fille la porta par son Mariage à Nicolas Viole, Correcteur des Comptes, qui en paya le droit de relief vers l'an 1511. Vers le même temps Hervé de Milly possédoit une partie de la Seigneurie, au moins durant l'année 1522. Vingt-deux ans après Pierre Viole, Conseiller au Parlement & Prevôt des Marchands, est qualifié Seigneur d'Athies. Il vivoit encore à Athis en 1530 ou 1540. Un autre Pierre Viole, Président au Parlement, possédoit cette Terre vers 1610. Il fit vers ce temps-là une échange avec l'Hôpital de Sainte

Genovef. 29 *Januar.* *Chartul. Liviac. f.* 88.

Trésor des Ch. Reg. 38.

Ordin. de la Prev. de Paris. Sauval, T. 3. p. 327.

Ibid, p 586.

Hist. des Maitres des Req. p. 216.

Sauval, T. 3. p. 396.

Ibid, p. 556

Reg. Ep. Par. 14 *Nov.*

Cérémonial François, T. 2. p. 869.

Hist. de Paris Felibien, T. 2. p. 990. à l'an 1533.

Hist. de Montmorency, p. 634.

atherine de quelques pieces de Terre à thies, lieu dit *la Pierre percée*, pour d'aues situées à Mons. L'année précédente il voit reçu le 6 Juillet l'hommage de Guilaume Boucherat, Auditeur des Comptes pour e Fief de Piédefer. Ce Pierre Viole a écrit ne réponse sur la harangue du Cardinal du 'erron en 1615. C'est lui que Morin appelle implement le Président d'Athis, & dont il it que la maison étoit attenant le Village, nvironnée de parcs & jardins de grande étenue; il ajoute que proche de-là étoit un hermitage bâti par l'un de ses enfans, lequel s'y toit retiré & y menoit la vie des Peres de a Mort qui étoient institués depuis peu pour purger les maisons infectées de peste. L'habillement de ces Religieux étoit noir, & sur leur col étoit figurée une tête de mort. Penlant que M. Viole étoit Seigneur d'Athies, il ut décidé en Parlement le 23 Août 1614 que le Seigneur d'Athis a droit de litre & ceinture autour de l'Eglise sise en sa Justice ledans & dehors, & le Patron droit de litre autour en-dedans seulement.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 585.

Bibl. S. Germ. à pratis.

Hist du Gatinois, p. 460.

Reg. Parl.

Quelques-uns de nos Rois ont séjourné à Athis sans qu'il y reste aucun vestige de Maison Royale. S. Louis y étoit au mois de Mars 1230. La résidence du Roi Philippe le Bel est très-marquée par le Mandement qu'il adressa de ce lieu le 12 Juin 1305 au Prevôt de Paris touchant le cours des gros tournois battus sous le regne de S. Louis.

Ampl. coll. T. 1.

Ord. des Rois.

En 1699 il fut permis à M. de la Brousse Seigneur d'Athis, de faire célebrer en sa maison d'Athis.

Reg. Ep. Paris.

Du Breul parlant du Prieuré d'Athis dans ses Antiquités de Paris, a cru devoir faire connoître à la postérité un Prieur qui vivoit de son temps sur la fin de l'avant-dernier

Du Breul, Antiq. de Paris, Liv. 4.

fiécle qu'il dit avoir été *un homme bien versé ès Langues, & docte Prédicateur.* Il s'appelloit Mattias Touzet, & il étoit natif de Pontoise. Je ne doute pas qu'il n'y en ait eu d'autres encore plus habiles; mais ils ne sont pas venus à ma connoissance.

Au reste on peut dire qu'Athis a été pendant quelque temps le séjour de quelques personnes distinguées par leur science & par leur goût, & que c'est par une suite de leur résidence en ce lieu qu'on y a vu des choses antiques ou singulieres. Je mets parmi les singularités l'épitaphe d'une chienne qui fut gravée sur un monument dressé à sa mémoire dans la maison du Duc de Roquelaure dans un des nouveaux bosquets.

> Cy gist la célebre Badine
> Qui n'eut ni beauté ni bonté,
> Mais dont l'esprit a démonté
> Le systême de la machine.

Cette maison appartient présentement à Madame la Maréchale de Villars.

La maison qu'a eu à Athis M. Foucault, Intendant de Caen, devint beaucoup plus célebre par les antiquités Romaines dont il l'orna principalement de celles qui furent trouvées à Vieux, Village situé proche Caen sur la fin du dernier siécle lorsqu'il y fit fouiller, il y avoit des marbres avec quelques inscriptions. On y admiroit surtout un Mercure de pierre d'un pied & demi d'hauteur parfaitement beau & très-bien conservé qui avoit été trouvé dans le puits du Village. Outre cela un tombeau très-ancien. On y voyoit aussi l'ichnographie qu'il avoit fait tirer de tous les lieux qui avoient été découverts dans le temps de la fouille, tels que la place d'un gymnase

gymnase des anciens Romains & de leurs bains. Mais ces curiosités n'y resterent que jusqu'à sa mort arrivée en 1721 qu'elles furent transportées dans sa maison à Paris. On assure qu'une bonne partie passa alors dans le Cabinet de M. de Boze.

Dans la même maison a été conservé par respect pour la mémoire de Madame Scuderi un arbre sous lequel elle étudioit, quoique cet arbre nuise. Cette Maison est celle qui a le plus d'apparence à ceux qui viennent de Corbeil. Elle a appartenu depuis à M. du Tillet, Conseiller au Parlement, & présentement elle appartient à M. le Marquis d'Avangour.

Il est parlé d'Athies dans les miracles de S. Louis opérés au XIII siécle après sa mort. Les Bollandistes qui les ont publiés, ou au moins le Perre Stilting voyant qu'un Monastere du nom de Longpont n'en étoit pas éloigné, a cru qu'il s'agissoit d'un Athies voisin de Longpont en Soissonnois, tandis que c'est de celui-cy qui n'est qu'à deux lieues du Prieuré de Longpont sous Montlhéry.

Boll. T. 5, Augusti, pag. 671.

Il y a trois Ecarts sur la Paroisse d'Athies, qui sont, MONS, ABLON & CHAIGE.

MONS par où je commence est nommé dans des titres plus anciens que ceux qui parlent d'Ablon & de Chaige. En effet il en est fait mention dans une Charte du Roi Robert en faveur de l'Abbaye de Saint Magloire ainsi qu'on a vu cy-dessus; & cela a été suivi par celles que Louis VI & Louis VII ont donné pour confirmer les labourages & les vignes que cette Communauté y avoit. L'Abbaye de Sainte Genevieve avoit des serfs à Mons en 1124 : car il faut lire *Montii* dans la Charte de Louis VI sur le droit de Beset, & non pas *Moncii* comme a mis le Pere Dubois.

Chartul. S. Maglor.

Hist. Eccl. Paris. T. II, p. 58.

Outre cela cette Abbaye & celle de Saint Victor y avoient en 1202 une dixme qu'elles partageoient entr'elles. Richard, Abbé des Vaux de Cernay, reconnut en 1231 que sa maison y possédoit un arpent de vigne légué par Marguerite, Dame de Mons, & situé sur la censive de Saint Magloire. On lui en continua la jouissance moyennant le payement annuel qu'il feroit à S. Magloire de 6 sols 3 deniers & une obole. On voit par ce dernier titre que Mons avoit un Seigneur particulier. Un Pierre *de Montibus* est nommé le premier des Chevaliers de la Châtellenie de Paris tenant leur Fief du Roi, dans un Catalogue écrit sous Philippe-Auguste. Le Seigneur de Mons n'est qualifié que de Damoiseau dans l'acte de 1230, par lequel Thomas *de Vignolio*, Chevalier, donne à l'Abbaye d'Hiere un arpent de vigne au même territoire de Mons *in censura Domicelli de Montibus*. Ce Damoiseau ne peut être un autre que Philippe *Dominus de Montibus* qui donna en 1230 au même Monastere *unum modium bladi in molendino apud Atyas* : sur des Lettres de Charles VI de l'an 1400 à Moulin, sur lequel étoit cette redevance, étoit située sur la riviere d'Orge, & s'appelloit le Moulin le Roy.

Chartul. S. Gen. p 226.

Gall. Chr. nov. T. 7. p. 881.

Cod. Putean. 635.

Chartul. Hider.

Ibid.

Tres. des Ch. Reg. 155 Piéce 118.

Plus de cent ans après le temps de Philippe de Mons, sçavoir en 1348, c'étoit Alix femme d'Enguerrand de Marigny & Raoul son fils qui prenoient la qualité de Seigneur de Mons, comme il paroît par leur transaction avec Jacques de Pacy. Un Chantre de Notre-Dame de Paris nommé Jean qu'on croit avoir vêcu au XIV siécle, est qualifié au Nécrologe de cette Eglise *Dominus de Montibus*. Le Seigneur de ce lieu avoit quelques redevances dans Ablon, sur lesquelles Pierre de Pacy, Doyen de Paris, avoit des

Factum de N D. de Paris 1686, p. 19.

Necrol. Eccl. Paris. 24 Jun.

Charta Caroli VI 1399.

droits de réserve : mais le Chapitre de Paris en eut depuis la Seigneurie qui est énoncée dans le legs de Robert Dangeul, Evêque de Nevers décédé en 1430. L'Auteur des Additions au Nécrologe s'exprime ainsi : *Dedit tres caudas vini super terras nostras de Montibus & Ablone super Secanam.* L'amortissement de ces deux Terres en faveur du même Chapitre, aussi bien que des moulins qu'il avoit sur la riviere d'Orge est plus ancien de plusieurs années. En effet il en avoit fait l'acquisition dès l'an 1417 de Guillaume d'Etouteville & Jeanne de Dondauville, femme d'un autre Guillaume d'Etouteville. Avant eux & notamment en 1400 cette Seigneurie appartenoit à Jehan d'Etouteville, Maître des Comptes, & consistoit en un Hôtel à tour quarrée, assis audit lieu de Mons. (a)

Necrol. Eccl. Paris. 26 Jul.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Tiré du Factum de N. D. 1686.

La fécondité du territoire de Mons a fait aussi assigner sur ce lieu les revenus que Pierre Barré, Chanoine de Paris, Sécretaire du Roi, destina pour fonder une Chapellenie dans Notre Dame, à l'autel de Saint Etienne. Le Mémoire du Pere Dubois les fait consister en deux muids de bled à Mons sur le moulin le Roi, & vingt huit arpens de terre entre Mons & Villeneuve, proche les terres de la Seigneurie de Mons. Il y a à Athis le fief de Bretigni sur Mons, qui a appartenu au Président le Jay, & où il y avoit une Chapelle. Il appartient présentement au sieur Perrot.

Collect. manusc. Dubois T. 5. *ad calcem.*

Reg. Ep. 25 Fevr. 1637.

Il y a eu autrefois à Mons une Chapelle, mais elle a été profanée. Les habitans de ce lieu font une communauté séparée. Dans la coutume de 1580, ils députerent en particulier. Ils font aussi un rôle particulier pour la

Procès verbal

(a) De la Barre en son Histoire de Corbeil, p. 216, écrit que cette Seigneurie de Mons avoit été léguée au Chapitre, mais il étoit mal-informé.

levée des tailles. Le dénombrement de l'Election fait en mil sept cent neuf y mettoit quarante-huit feux. Celui du sieur Doisy, imprimé en mil sept cent quarante-cinq, n'y en compte que vingt-neuf. Le Dictionnaire Universel de la France ne confond point non plus Mons avec Athies; dans l'article particulier qu'il en fait, il y marque cent trente-deux habitans.

Chron. de S. Denis.

Le Dimanche vingt-deux Septembre mil trois cent soixante-dix, Robert Canolle & les Anglois revenans de faire une course en Bourgogne, logerent vers Mons & Ablon, & le mardi suivant ils se rangerent en bataille entre Villejuy & Paris.

Reg. Parlam. Chronique de S. Denis.

Le vingt-neuf Décembre mil six cent soixante-huit, le Parlement enregistra des Lettres Patentes en faveur de Jacques Perrin, portant permission de faire construire & rétablir de pierre le pont de Mons sur la riviere d'Orge; au moyen de quoi, il lui étoit accordé de percevoir pendant neuf ans dix sols par chacune courbe de chevaux passant sur ce pont, tirans coche & batteaux sur la Seine, ausquels droits étoient subrogés Jean Daubourg & Joseph Batide, à raison des ouvrages par eux faits par Ordonnance des Trésoriers de France.

Mercure, Octob. 1747, pag. 158.

Le trois Juin mil sept cent quarante-sept, le Conseil d'Etat donna un Arrêt, qui fait défense au Chapitre de Paris de percevoir aucuns droits de péage sur la Seine & par terre aux lieux & Seigneuries de Mons & Ablon.

ABLON. Ce lieu, situé tout-à-fait sur le bord de Seine & dans la vallée, forme aussi une petite communauté séparée de celle d'Athies, quoiqu'il soit de la Parois-

Il y avoit dès le treiziém siécle une [c]hapelle & un Chapelain, d[o]nt je parlerai [ci]-après. En mil sept cent neuf, lors du [dé]nombrement imprimé pour les Elections, [o]n y comptoit trente feux. Le sieur Doisy, [da]ns celui qu'il a publié en mil sept cent [qu]arante-cinq, n'y en reco[n]n[o]ît que dix-[hu]it. Le Dictionnaire Universel qui fait [a]it aussi d'Ablon un article séparé, & qui le [qu]alifie de Bourg, n'y marque que quatre-[vi]ngt dix-sept habitans en mil sept cent [vi]ngt-six; ce qui ne forme gueres que 30. [ou] 40. Communians. Le territoire consiste [en] vignes & en terres. Il y a une assez grande [C]hapelle du titre de Notre-Dame, construite [fo]rt simplement, & dont la présentation ap-[par]tient au Seigneur du Château. Il y fait sa [ré]sidence en qualité de l'un des Vicaires du [C]uré d'Athies.

Factum du Chap. de Paris, 1686.

Les plus anciens titres latins qui parlent [d'A]blon, l'appellent *Ablunum*, & l'écrivent [*Ab*]*lun*. Si c'étoit *Abluvium*, on diroit que [ce]la viendroit de sa situation sur le bord de la [ri]viere. Dans le Dictionnaire Universel on [tr]ouve *Ablonium*. Un Chevalier, appellé [Pi]erre de Petitpont, avoit donné en aumône [à l']Eglise de Sainte Geneviéve au XII siécle [de]ux muids de vin, à prendre dans ses vignes [d'A]blun. Comme après sa mort les mêmes [ap]partinrent à son neveu Philippe aussi Che-[va]lier, & à sa niéce Aveline épouse de Hu-[gu]es de Beaumont, à l'Eglise de Saint Victor [&] aux Moines des Vaux de Cernay, tous pro-[mi]rent en 1191 devant l'Evêque de Paris, [Ma]urice de Sully, de contribuer pour leur [pa]rt à l'acquit de ce legs. Ce titre ne dit point [qu]e Pierre de Petitpont fût Seigneur d'A-[blo]n; il y a seulement lieu de le présumer.

Chart. S. Genov. p. 101.

ou qu'il l'étoit d'une partie. Car on par un Mémoire de Messieurs du Ch Paris contre les Sieur & Dame de Mo qui se qualifioient Seigneur & Da blon & Mons en partie, qu'il faut di entre la Seigneurie d'Ablon même & gneurie du fief du Chatel d'Ablon, le du Chatel avoit été déclaré mouvai Seigneurie de Mons & Ablon, par le d'acquisition que le Chapitre avoit cette Seigneurie le treize Septem quatre cent dix sept.

Factum imprimé en 1686.

C'est de ce même Mémoire que prenons qu'en l'an 1258 une femme mée Agnès, se disoit Dame d'Ablon 1348 un Jacques de Pacy avoit un C Ablon, & auprès de ce Château un de terre, (*a*) au sujet de laquelle il avec Alix, femme d'Enguerrand d gny, & Raoul son fils, Seigneurs de C'est sans doute ce qui désignoit le Châtel d'Ablon. Les autres possesseu fief castral qui y sont marqués, ou découvert ailleurs, sont Pierre de Doyen de Paris en mil trois cent vingt-neuf. Denis de Paci en mil cens trois. Jean de Dicy, dit Bureau taine de Corbeil, Ecuyer d'honneur en mil trois cent qnatre-vingt di l'étoit en mil quatre cent seize. Hu cy en mil quatre cent vingt-sept. Algrin vers mil quatre cent trente-

Factum p. 24 ex Chartul. Barbellensi.

Ibid. p. 15.

Ibid. p. 28.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 471.

(*a*) Ces mottes Seigneuriales subsistent quelques Provinces. Les Tours du Châtea être de ce temps-là : & s'il est vrai qu'une de France, du nom de Blanche, y ait fait re, ce ne peut gueres être que Blanche de seconde femme de Philippe de Valois.

second fils de Simon Sr. du Coudray,
une son fils lui succéda. Mathurin de
ville avoit ce fief en 1446. Jean de
ville, Seigneur d'Ablon, fonda vers
plusieurs Chapelles à Saint Gervais
. Le Roi Louis XI logea à Ablon
de Novembre 1474, selon les Chro-
e Saint Denis, mais il y a apparence
it dans l'Hôtel de Marc Sename, Elu
, où les mêmes Chroniques assurent
a deux jours en 1477, lorsqu'il re-
Tours. Cet Elu, que d'autres écrivent
e ou Cenasme, n'étoit point alors
r du Château d'Ablon; il ne fit l'ac-
de ce fief mouvant du Châtelet, que
1514. Sa veuve s'appelloit Daufine
lart ou Dancondare. A eux succede-
n & Louis de Cenasme, qui jouis-
n 1527: ensuite Pierre Graffin en
1543. Ce Conseiller au Parlement
, l'an 1569, la somme de trente
res pour fonder un College à Paris
r des pauvres Senonois. On l'appelle
ong temps, du nom du Fondateur,
ge des Graffins. Quelques-uns assu-
l avoit été appellé quelque temps le
d'Ablon. Thierry Graffin & Laurent
furent depuis Seigneurs du Château
. Thierry est mentionné dans la Cou-
Paris de 1580: ensuite François de
en 1603; puis Maurice de Loberan
: après quoi Susanne de Loberan
te Seigneurie à François de Moro-
r mari. Enfin ce fief Seigneurial fut
18 Mai 1688 à M. le Président le
après lequel elle est advenue à M.
, avec la Terre de Villeneuve le-
utre le droit de patronage à la Cha-

Hist. des Mait. des Requêt. p. 217.

Chronique scand. p. 372. & 272.

Compte dans Sauval, T. 3. p. 562.

Ibid.

Sauval, Tom 2, p. 3[illegible].

pelle d'Ablon, de ce fief dépendent un de moulin sur la Seine près le lieu Courcelles, avec trois Isles & Javeau: ferme sise à Noisy sur Seine, avec pens: plus deux maisons au même l Courcelles. Ces deux lieux, Courc Noisy, sont à la rive droite de la Sei

Factum du Chapitre.

La Seigneurie vendue au Chapitre d en 1417, dix mille écus d'or à la cou sous le nom de Mons & Ablon, avoit Ablon deux corps de maisons & press moulin assis sur l'Orge, le profit du Courcelles traversant la Seine, avec l de la pêche en la riviere d'Orge de pont jusqu'au moulin de Mons, & à la-Ferriere cinquante-quatre arpens d Le Mémoire imprimé marque les fief rierefiefs qui en dépendoient alors; sça Terre de Choisy qui appartenoit aux h de Gilles Mallet, qui étoit de deux c quante livres parisis de revenus. On dire Soisy sous Ethioles, dont en effet ne de Soissons sa veuve porta homm Chapitre de Paris, depuis qu'il fut Seigneur de Mons. Plus une maiso fief à Ethioles même : des biens à en Biere à l'entrée de la forêt de Fo bleau, & enfin le fief appartenant au tiers de Denis de Pacy ; le tout tenu du Roi, à cause de sa Vicomté de Pa croi qu'il ne faut pas entendre d'un Seigneurie que de celle-là, le territoi gneurial ou censive d'Ablon, dont il e dans un titre de l'an 1233. C'étoit un mé Adam, Concierge du Roi, qui alors cette Seigneurie d'Ablon. Les t pens de vignes que Sedille, femme naud de Montargis, & Jean son fils C

Labarre, Hist. de Corbeil, p. 216.

ims, donnerent pour la fondation
ébende à Saint Etienne des Grez,
tués dans sa censive. Labarre en son
le Corbeil, page 20, dit que le joli
d'Ablon fut bâti par la belle Agnès,
e étoit dans les bonnes graces du
1513 Jacques Raguier, Chanoine
Evêque de Troyes, jouissoit à bail
quelques droits de la Seigneurie du
, dite Mons & Ablon. On remar-
la vérité les Religieuses d'Hierre ont
te Seigneurie une maison de leur
mais on ajoute qu'elle est de la Jus-
hapitre.
ance dont Ablon est de l'Eglise d'A-
difficulté des chemins du bas durant
y firent établir un Chapelain, il y a
siécles. André, Chapelain d'Ablon,
onné dans le Cartulaire de Notre-
s Champs en 1238, à l'occasion d'u-
. Il paroît qu'une partie de sa fonda-
t assise sur dix huit sextiers de fro-
ue l'Abbaye des Vaux de Cernay
ue de laisser prendre par le Prieur
ux d'Athies dans la grange que cette
avoit à Athies. Au moins l'Abbé
, dans sa reconnoissance de l'an 1280,
il que c'est pour la Chapelle d'A-
o Capella de Ablon.
mier Juillet 1683, la Chapelle d'A-
unie au Prieuré-Cure d'Athis.
i rendit le lieu d'Ablon fameux à la
avant-dernier siécle, fut la désigna-
n fut faite aux Calvinistes par le Roi
, le 14 Décembre 1599, pour l'e-
e leur Religion. Le prêche y fut éta-
fief qui a appartenu à Mrs de Moro-
nt le Roi se déclara être Haut-Jus-

Hist. de Paris, T. 3. p. 45.

Factum du Chapitre.

Ibidem.

Chartul. B. M. à Campis, fol. 46.

Gall. Chr. nova, T. 7. col. 891.

ticier dans ses Lettres. Les Protestans s'assem blerent en ce lieu jusqu'au temps qu'ils euren un Temple à Charenton.

Aujourd'hui Ablon est remarquable pa l'entrepôt de vin qu'y font plusieurs Cabare tiers de Paris.

CHAIGE est un autre fief sur la Paroiss d'Athies. Ce lieu est situé entre la rivier d'Orge & la Seine; il consiste en un Châtea tout neuf, avec une Chapelle domestique & un jardin, le tout comprenant dix-huit ar- pens. Cette maison qui appartient à Madame des Ecaux, est entourée presque de tous les côtés des terres de la Maladerie de Juvisy, de celles de Saint Lazare, ou de celles du Prieu ré N. D. des Champs, uni au Séminair d'Orleans. Le nom de Chaige est connu à Meaux & à Soissons, où les titres latins le rendent par *cavea*. Y auroit-il eu en ce lieu des Arenes? Tout proche ce lieu de Chaig est un canton appellé *Fosse de la Mardelle*. D la Barre la met dans le nombre des lieu qui sont de la Châtellenie de Corbeil, ou q en ont été. Il ne la qualifie que de Mais champêtre, & l'appelle Chages. Il ajo qu'elle releve du Roi. En effet, on lit d les Registres du Parlement de l'an 1550, Pierre Grassin, Conseiller au Parleme ayant acquis nouvellement le fief de Ch & Frumental, se disposoit à en faire h mage; mais comme il devoit aller à Fl ce pour l'exécution d'un Arrêt importar lui donna acte de nécessité de voyage autoriser son délai. J'ai cependant trou Michel Tamponet rendit hommage Mars 1575, pour le fief de Chage, F d'Athis, à Guillaume Boucherat, S

Antiq. de Corbeil, pag. 17.

Hist. des Gr. Offic. Tom 6. p. 585.

fief de Piédefer, relevant d'Athis. Un
tre Gabriel Boucherat, qui étoit Conseil-
r du Parlement en 1658, avoit sa maison
campagne à Mons. Dix ans auparavant,
Seigneur de Chaiges étoit Nicolas Ame-
l, Conseiller en la Cour des Monnoies. Ce
u appartient de nos jours à la Dame Bel-
t, veuve d'un Sécretaire du Roi.

Perm. de Ch. dom. 7 Sept.
Idem in Reg. Arch. Paris. 16 *Aug.* 1648



VILLENEUVE-LE-ROY.

L'Un de nos Rois qui passe pour avoi bâti un plus grand nombre de nouvelle Villes, est Louis VII, autrement dit l Jeune. Il est fondateur entr'autres de Ville neuve-le-Roy au Diocèse de Sens sur la ri viere d'Yonne, qui est devenu une Vill véritable dans le sens reçu aujourd'hui, & non dans celui que le latin *Villa* présente com munément. Plus anciennement, d'autres lieu ont été qualifiés de *Villa publica*, ou *Curtis do minica*, parce que c'étoient des Terres Roya les. Quelques-uns de nos Rois s'y étant plu ou en ayant trouvé le territoire fertile, y on fait venir des colonies de laboureurs ou de vi gnerons, & c'est ce qui a formé les villages ap pellés Villeneuve-le-Roy, pour les distingue de quantité d'autres nouveaux villages surnom més de leur situation, ou de leur fondateur, ou bien de leur premier Seigneur. On ne conno en France que deux ou trois Villeneuve-le-Ro simples villages; sçavoir celui-ci du Diocèse de Paris, un autre situé dans le Vexin, & qui est du Diocèse de Rouen Election de Pontoise, & un troisiéme lieu proche Mon-didier en Picardie. La plus ancienne connois-sance que nous ayons de celui du Diocèse de Paris, ne remonte qu'au commencement du XII siécle. Car je ne m'arrêterai point à ce que M. de Valois a avancé que comme c'étoit une Terre Royale, & qu'on ne battoit de la monnoie que dans ces sortes de terres, Vil-leneuve-le-Roy dont il s'agit doit être le même que *Novus vicus*, dont le nom se lit sur une mon-

Dictionnaire Univ. de la France.

Nott. Gall. p. 437.

noie dans Bouteroue en ces termes : *Novo vico*. M. le Blanc est mieux fondé à traduire *Novo vico* par Neufvic que par Villeneuve : car comme on connoît en France plus de vingt endroits du nom de Neuvy, ce doit être à l'un de ces lieux qu'il faut attribuer cette monnoie.

La situation de ce Village est à trois lieues de Paris en remontant la Seine, sur la pente d'un coteau qui regarde l'orient, & qui est embelli de quelques fontaines. Le pays est de vignoble & de terres labourées. Guillaume Godefroy, Ecuyer, lorsqu'il vendit aux Chartreux de Paris quelques terres en Brie, se réserve une redevance de vin ; l'acte porte qu'il sera du cru de Villeneuve-le-Roy. Le nombre des feux étoit de 105 en 1709, lorsqu'on imprima le dénombrement des Elections. Le sieur Doisy le dit encore de 102 dans son Livre publié en 1745. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, y comptoit 460 habitans. M. de Segur, Président au Parlement de Bordeaux, en est aujourd'hui le Seigneur. Je parlerai ci-après de ceux qui l'ont précédé.

Sauval, T. 7. p. 492.

L'Eglise est sous le titre de S. Pierre. C'est un bâtiment renouvellé, bien boisé par tout le dedans & reblanchi. M. l'Abbé Chastelain remarqua, il y a soixante ans ou environ, que les fonts baptismaux y sont de marbre rouge & blanc. Derriere la tour qui soutient l'Eglise vers le côté méridional, se voit un reste de structure du XII ou XIII siécle. Peut-être étoit-ce le fond ou l'abside de la premiere Eglise qui fut bâtie en ce lieu. A l'entrée du chœur, derriere le banc des Chantres, est représenté sur une tombe un homme en robe longue, le capuchon abattu & les mains

jointes; & autour eſt gravé en lettres gothiques capitales, qui peuvent être de vers l'an 1320 :

CI GIST JACQUES DE SANLIS . . . DE ERANI, LEQUEL TRESPASSA . . . .

Aux deux côtés de ſa tête ſe voyent ſes armes.

Il y a dans cette Egliſe un autel de la Sainte Vierge, qui eſt apparemment un Bénéfice, étant mis dans le rôle des Décimes ſous ce titre : *Chapelle Notre-Dame de Villeneuve-le-Roy*. J'en ai vû une collation du 4 Février 1474.

Reg. Ep. Par.

La Cure eſt dans le Pouillé du XIII ſiécle parmi celles de la pleine collation Epiſcopale, ſous le nom de *Villa nova Regis*, & elle eſt reſtée dans le même état.

Le premier monument où ce Village ſoit nommé, eſt de l'an 1112, & concerne l'Abbaye de Saint Magloire de Paris. Il eſt tiré du Cartulaire de ce Monaſtere, où il eſt fait mention de terres ſituées *apud montes*, *Villam novam & apud Ablun*. Quoique le terme diſtinctif *Regis* ne ſoit point joint à *Villam novam*, il eſt sûr qu'il ne s'agit pas là de Villeneuve-Saint-Georges, parce qu'il faut que cela s'entende d'un Villeneuve qui ſoit contigu à Mons & à Ablon, tel qu'eſt Villeneuve-le-Roy. On a une charte de Louis-le-Gros de l'an 1122, où ce ce Prince parle de *Villa nova*, comme d'une Terre dont il étoit Seigneur particulier, & où il avoit des hommes ſerfs. Il y confirme une coutume appellée *Beſcht*, par laquelle dans le mariage des ſerfs de ſa Terre, & de ceux de la Terre de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, la femme

Chartul. S. Magl. Portif. Ganieres f. 9.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2. p. 58. Gloſſ. Cangii voce Beſcth.

appartenoit à celui dont le mari étoit serf, & même les enfans des deux sexes. Louis VII son fils assignant en 1160 du revenu pour le Chapelain de Saint Nicolas du Palais, marqua deux muids de froment à prendre sur sa Terre de Villeneuve. (a) Philippe-Auguste retiroit de sa Terre de Villeneuve proche Paris chaque année en argent 60 livres. Les vignes qu'il y avoit coûterent en 1202 à vendanger, la somme de neuf livres dix-huit sols. Nos Rois avoient en effet dans ce lieu plusieurs clos. Il est fait mention du grand clos du Roi à Villeneuve-le Roy dans le Cartulaire de Notre Dame-des-Champs, à l'an 1238, à l'occasion d'une vigne léguée à ce Prieuré, laquelle est dite contigue à ce clos, *juxta magnum clausum Domini Regis apud Villam novam Regis.*

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 354.

Comput. an. 1202. Brussel Traité des fiefs *ad calc.* p. CXLIX & CLV.

Chartul. B. M. à Campis, f. 46.

Un Inventaire du Trésor des Chartes, rédigé en 1482, rappelle quelques articles des années 1335 & 1337, où l'on remarque les Chartreux, tant ceux de Paris que ceux de la grande Chartreuse, comme possesseurs de certains biens situés à Villeneuve-le Roy. En 1335 est citée une acquisition faite par le Roi Philippe de Valois, sur Agnès d'Ays, veuve de Jean de Mornay Chevalier, d'un fief & d'un labourage, que cette Dame s'étoit réservé lorsqu'elle fit une autre vente aux Chartreux de Paris. A l'an 1337 est marquée une cession faite au même Roi par des Religieux de la grande Chartreuse de six sols parisis de rente, assis sur des fonds situés à Villeneuve-le-Roy

Cod. Reg. Bibl 6765. f. 96.

(a) Dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont sont nommées deux femmes, qui donnoient, pour avoir part aux prieres, des rentes assises *in Villa nova Regia.* Ces legs sont du commencement du XIII siécle au plûtard, fol. 24 & 45.

dans la Prévôté & Vicomté de Paris, moyennant quoi ces mêmes Chartreux furent déclarés exempts de fournir la nourriture aux chiens du Roi, ainsi qu'ils y avoient été tenus auparavant. Ce dernier article semble prouver que la grande Chartreuse avoit eu de quelqu'un des Rois prédécesseurs de Philippe le Bel une bonne partie de la Terre de Villeneuve, & apparemment à la charge de nourrir les chiens du Roi, ou que ce qu'ils en avoient acheté d'Agnès d'Ays étoit auparavant tenu à la même charge. Quoiqu'il en soit, les Chartreux de Paris qui y possédoient avant l'an 1335 ce qu'ils avoient acheté de la veuve de Jean de Mornay Chevalier, vraisemblablement des 400 livres parisis d'Etienne Æsis Chartrain mentionné dans leur Nécrologe, acquirent en 1390 de leurs Confreres de la grande Maison, une partie de la moitié de cette Terre, des trois mille francs d'or qu'ils avoient eu de Jean Duc de Berry; & six ou huit ans après, les quatre mille francs d'or que Pierre de Navarre, fils de Charles leur avoit donné pour fonder quatre Chartreux, furent employés par eux à l'achat du reste de cette moitié. Dubreul ne raconte qu'une partie de ces faits, lorsqu'il parle des Chartreux de Paris. Ces Religieux confierent, peu de temps après, la régie de cette Terre à un ancien Curé étranger, dont ils se sont toujours souvenus pour y avoir gouverné leurs biens gratuitement durant trente ans. Les Chartreux de Paris, devenus peu après Seigneurs de Villeneuve-le-Roi, eurent attention d'y faire cultiver les vignes & bien façonner le vin. Selon un Mémoire imprimé depuis quelques années, le Roi Charles VII étant venu dîner chez eux le 18 Juillet 1484

Necrol. Cartul. Paris. 24 Octob.

Antiqu. de Paris, Edit. 1639. p. 361.

Guill. Cauchois, Curé de Bertouville, mort vers 1430.

Necr. Cart. Par. 27 Sept.

Mercure de France, Déc. 1722. II vol. p. 2824.

y trouva le vin du cru de cette Terre si bon & si à son goût, que son premier Maître d'Hôtel eut ordre d'en prendre un muid de blanc & un de clairet, qu'il paya neuf livres douze sols parisis. Guillaume Godefroy, Ecuyer, leur cédant en 1487 sa Terre de Maillard en Brie proche le Plessis-Ausould, & autres du même pays, exigea pareillement d'eux, entr'autres conditions, qu'ils lui envoyassent chacun an, sa vie durant, en sa maison sise rue Saint Germain l'Auxerrois, trois muids de vin de leur crû de Villeneuve-le Roi, sçavoir deux de vin vermeil & un de vin blanc. Cette acquisition de la Terre de Villeneuve-le-Roy étoit beaucoup augmentée entre les mains des Chartreux de Paris, & leur produisoit des revenus considérables en grains : mais ils furent obligés de la vendre en 1596 à Matthieu Marcel, Conseiller d'Etat, déja Seigneur de l'autre moitié, apparemment après Nicolas Chevalier, qui est dit dans la Coutume de Paris de l'an 1580, Seigneur en partie de Villeneuve-le-Roy, pour se tirer des affaires dans lesquelles ils s'étoient indiscretement engagés, sous prétexte de la Religion, pendant les troubles de la Ligue. Il y a à Paris dans l'Eglise de Saint Jacques de la Boucherie l'épitaphe de Claude Marcel, qualifié Contrôleur Général des Finances & Seigneur de Villeneuve-le-Roy. Il y est dit mort le premier Octobre 1590. C'étoit apparemment le pere de celui qui acheta, six ans après, le reste de la Seigneurie, tenu par les Chartreux.

Sauval, T. 3. p. 492. ex compot. 1490. & Necrol. Cartul. ad 9 April.

Recueil d'Epitaphes en la Bibliotheque du Roi, p. 76.

Après la mort de Matthieu Marcel, la Terre fut vendue par sa veuve & ses héritiers à Guillaume du Vair, Garde des Sceaux, & Evêque de Lisieux, qui en prêta foi & hom-

mage au Roi le 5 Juillet 1617. Le test
de ce Prélat est daté de ce lieu le 1c
1620. Etant mort en 1621, la Terre
d'abord à sa sœur Antoinette, qui en jo
en 1630, étant veuve de M. Aleaume
seiller au Parlement, des fils duquel M.
de le Pelletier, Contrôleur Général &
nistre d'Etat, l'acquit. Il ne se conten
du Château bâti par Guillaume du V
en changea toute la disposition, & outr
il en rebâtit un autre beaucoup plus ma
que. C'est à cette Terre qu'il se retira
qu'il eut quitté la Cour en 1697. Ap
description latine de ce Château & du
ge, qu'il adressa de ce lieu en 1695
Rollin, Recteur de l'Université de
personne, que je sçache, ne s'est plus é
à en donner une idée juste, que le sieu
ganiol. Il remarque que de la terrasse o
une vaste plaine & plus de quinze gro
lages, que le bâtiment du Château f
les connoisseurs par la régularité & l
blesse de son architecture. L'Abbé C
lain, Chanoine de Notre-Dame de l
excellent connoisseur, y admiroit l'ex
de de la symmétrie; & l'on assure que
XIV en avoit approuvé la simplicité
voit trouvé de bon goût & d'un homme
dent & modeste. Il y avoit alors une g
bien remplie de bons livres, & orné
portraits d'un grand nombre de Sçavan
Parc est de six-vingt arpens. M. le Pe
aimoit tant les inscriptions, qu'il en m
jusques sur les bancs où l'on s'asseoyo
jusques sur l'écorce des arbres. Ce n'est
ici le lieu de détailler la vie de ce Mir
Je ne dois ici le représenter que comme
gneur de Villeneuve-le-Roy. Ce fut p

Reg. Arch. Par.

Descript. de Paris, T. 8. p. 175.

Mercel. Cart. Gall. ling.

Ibid.

soins que l'Eglise Paroissiale fut réparée & embellie, & que les pauvres y reçurent du soulagement. Pour entretenir la paix dans les familles, il y faisoit venir de Paris un Jurisconsulte, qui détournoit de plaider ceux qui y étoient portés, ou qui accommodoient ceux qui étoient en procès. On peut voir dans sa vie qui a été imprimée, & qui est de la composition de M. Boivin le cadet, de l'Académie des Belles Lettres, le régime que ce Seigneur observoit en sa Terre, son exactitude à y réciter l'Office Divin, son application à l'étude, qui a procuré au public tant de bons ouvrages. Tous les soirs il alloit réciter Complies dans l'Eglise, & assistoit aux Saluts qu'il avoit établis pour le Roi. Etant décédé le 10 Août 1715, son cœur fut porté à Villeneuve-le-Roy. Avant sa mort il avoit donné cette Terre à son fils, premier Président du Parlement de Paris, en prenant toutes les précautions pour ôter aux Chartreux les moyens d'y rentrer. Depuis, elle a appartenu à Louis le Pelletier son petit-fils, aussi premier Président au Parlement de Paris, qui l'a vendue à M. de Segur, Président à mortier du Parlement de Bordeaux.

Avant que les Chartreux de Paris ou de la Grande Chartreuse eussent augmenté leur territoire à Villeneuve-le-Roy, d'autres Eglises y avoient des droits ou redevances. Il est marqué dans le Nécrologe de la Cathédrale de Paris, qu'une somme provenant de Guillaume, neveu de l'Evêque Maurice de Sully, fut employée *pro impigneratione decimæ de Villa nova* : ce qui paroît devoir s'entendre de ce Villeneuve ci, parce qu'il est contigu à Orli, qui de tout temps a appartenu à l'Eglise de Paris. Outre la preuve ci-dessus allé-

Necrol Eccl. Paris. 22 April.

guée dans la charte de Louis VI, au
serfs de Sainte Geneviéve & de ceux
quant au sort de ceux qui se marioie
leneuve-le-Roy, il reste dans un anci
sier de Sainte Geneviéve, à l'an 12
indices que cette Abbaye y avoit
nouvellement quelques-uns de ses b
Il est aussi constant par le Cartulaire
Eloy de Paris, que ce Prieuré avoit
neuve-le-Roy un droit d'Oblayes o
blies, *jus Obliarum*; c'est-à-dire u
vance de froment, d'avoine & de
par arpent. Il n'est pas moins cer
parmi les biens que le Pape Eugene
firme à l'Abbaye d'Hierre en 1147
pas parlé simplement de Villeneuve
un port, & qui est Villeneuve-Sai
ges, mais aussi qu'il y est fait mentic
termes d'un autre Villeneuve : *Ap*
Villam novam decimam de Coutet. E
Factum imprimé pour le Chapitre d
Dame sur la Terre d'Ablon, marq
1369 il y avoit un cens, dit du Fief
ton de Villeneuve.

Enfin on lit aussi, que les Chape
Roi avoient en 1317 à Villeneuve
une vigne située en la ruelle de S. E
titres qui indiquent cette particulari
mention d'un lieu dit la Croue d
Alix, qui étoit connu encore en 15

Plusieurs lieux du Diocèse de P
renommés par les hommes illustres
demeurés, ou qui y sont inhumés.
gue résidence que M. Claude le Pe
faite à Villeneuve-le-Roy, ne ser
oubliée par la postérité. A l'égard
sonnages célebres qui y ayent re
pulture, il n'en est point resté

Lib. Censf. S. Genov. fol. 96.

Chartul. S. Eligii.

Annal. Bened. T. 6. Instrum. p.

Factum sur Ablon, p. 27

Tabul. S. Elig.

es ; (a) mais on sçait qu'un Evêque *in parti-bus*, qui fut regardé par quelques Evêques Paris comme une espéce de Suffragant ou oadjuteur à la fin du XV siécle & au commencement de l'avant-dernier, étoit natif de lieu. Voici son Epitaphe, qui se lisoit an-ennement sur une tombe au chœur de Sainte atherine de la Couture, & qui est mainte-nt dans la Chapelle Notre-Dame.

Ici repose au rang des morts
De Jehan Nervet le religieux corps
Natif du Bourg Villeneufve-leRoy
Près de Paris ; lequel en noble arroy
Au bon Loys unzieme de ce nom
Fut Chapellain, ou acquit grand renom :
Qui fut Evesque après de Margarence,
Et de Jully Abbé par reverence,
Pareillement Prieur de ce saint lieu,
Par cinquante ans un mois servant à Dieu.
Ou mort le prist dixieme de Novembre
Mil cinq cent vingt & cinq que remembre
Chacun priera Dieu pour sa pauvre ame
Soit en son divin Royame. Amen.

(a) Le Supplément de Morery dit que Philippe ncy, mort dans un âge très-avancé au siécle der-, fut inhumé dans la sépulture de Mrs le Pelletier. oit élevé Claude & deux autres. C'étoit un hom-dit-on, de beaucoup d'esprit & d'une rare pro-



guée dans la charte de Louis VI, au sujet
serfs de Sainte Geneviéve & de ceux du R
quant au sort de ceux qui se marioient à V
leneuve-le-Roy, il reste dans un ancien C
sier de Sainte Geneviéve, à l'an 1248,
indices que cette Abbaye y avoit affran
nouvellement quelques-uns de ses homn
Il est aussi constant par le Cartulaire de S
Eloy de Paris, que ce Prieuré avoit à Vi
neuve-le-Roy un droit d'Oblayes ou d'C
blies, *jus Obliarum*; c'est-à-dire une re
vance de froment, d'avoine & de chap
par arpent. Il n'est pas moins certain
parmi les biens que le Pape Eugene III co
firme à l'Abbaye d'Hierre en 1147, il n
pas parlé simplement de Villeneuve qui a
un port, & qui est Villeneuve-Saint-Ge
ges, mais aussi qu'il y est fait mention en
termes d'un autre Villeneuve : *Apud al
Villam novam decimam de Coutet.* Enfin,
Factum imprimé pour le Chapitre de No
Dame sur la Terre d'Ablon, marque q
1369 il y avoit un cens, dit du Fief, au
ton de Villeneuve.

Ib. Censier Genev. fol.

Chartul. S. Eligii.

Annal. Bened. T. 6. Instrum. p.

Factum sur Ablon, p. 27

Enfin on lit aussi, que les Chapelai
Roi avoient en 1317 à Villeneuve-le
une vigne située en la ruelle de S. Elo
titres qui indiquent cette particularité
mention d'un lieu dit la Croue de
Alix, qui étoit connu encore en 151

Tabul. S. Elig.

Plusieurs lieux du Diocèse de Pa
renommés par les hommes illustres q
demeurés, ou qui y sont inhumés.
gue résidence que M. Claude le Pe
faite à Villeneuve-le-Roy, ne ser
oubliée par la postérité. A l'égard
sonnages célebres qui y ayent re
pulture, il n'en est point resté

(a) mais on sçait qu'un Evéque *in par-*
qui fut regardé par quelques Evéques
is comme une espéce de Suffragant ou
uteur à la fin du XV siécle & au com-
ment de l'avant-dernier, étoit natif de
. Voici son Epitaphe, qui se lisoit an-
ment sur une tombe au chœur de Sainte
ine de la Couture, & qui est mainte-
ans la Chapelle Notre-Dame.

i repose au rang des morts
)e Jehan Nervet le religieux corps
Jatif du Bourg Villeneufve-leRoy
rès de Paris; lequel en noble arroy
lu bon Loys unzieme de ce nom
ut Chapellain, ou acquit grand renom:
)ui fut Evesque après de Margarence,
!t de Jully Abbé par reverence,
'areillement Prieur de ce saint lieu,
ar cinquante ans un mois servant à Dieu.
)a mort le prist dixieme de Novembre
Iil cinq cent vingt & cinq que remembre
'haeun priera Dieu pour sa pauvre ame
oit en son divin Royame. Amen.

Le Supplément de Morery dit que Philippe
r, mort dans un âge très-avancé au siécle der-
it inhumé dans la sépulture de Mrs le Pelletier.
élevé Claude & deux autres. C'étoit un hom-
on, de beaucoup d'esprit & d'une rare pro



DESCRIPTIO VILLÆ NOVÆ.

Claudius LE PELLETIER, *Carolo* ROLLIN, *Rectori amplissimo* S. P. D.

ALiquid de rusticatione nostra ad te scribere, charissime Rolline, gestit animus, deambulatione, & ipso silentio ruris excitatus, quæ magna sunt incitamenta cogitationum quas postquam Reipublicæ laboriosius impendi, ad rerum rusticarum voluptates sapientiæ proximas revocare conor. Sed cum fas non sit Rectorem doctissimæ Academiæ adire, nisi sermone latino, quem pœnè inter aulæ & negotiorum curas dedidici, non sine comite rustico hanc tibi dictarem Fpistolam. Liceat commendare Villam novam apu te, qui scis amores meos esse, & ve amores meos. Ipsam enim cupidè emi, f tis eleganter ornavi, & diligenter colui. I dulge ergo amori nostro, dotesque Vil accipe, quæ & tibi auditu & mihi relatu g tissimæ erunt.

Laudanda primùm vicinitas Urbis, ita peractis quæ agenda fuerint, salvo jam & co posito die possis illuc pervenire: opport tas viæ, quæ plano tramite Sequanæ li obambulat, deinde cursu amœno per latis prata & fertilissimos campos diffunditur & tescit. Tam gratum iter desinit in longo borum ordines, per quos fallente clivo cilis patet ascensus ad villam nostram, pœnè in colle imo posita vicinæ regio pereminet. Mira ibi temperies aëris, & clementia.

Areæ longæ latæque bipartito grami

lantes in ipso ... occurr... : mul-
in illæ ruri ... os, lon-
inquosque colles ... , & singulari
cunditate præcedunt simplicem & tamen
nustam dispositionem ... orum. Horum
edium patescit, & adve... ibus offert
ium pictis venationib... ornatum. Ædes
bus capaces & elegan..., non sumptuosæ.
... pars ædium Deo sacra est, auro sola ref-
endet. Cubicula tam feliciter disposita, ut
æ plurimo sole perfunduntur, sint in fri-
re tepidissima: quæ verò umbrâ utuntur,
t in æstu frigidiora, & favonios accipiant,
... , dum sine injuria ventorum
... fenestræ, ex quibus multarum quasi
... diversas facies oculus distinguit &
... Nec deest Bibliotheca, quæ lectitan-
... libros exhibet, & imagines virorum pro-
... & doctrinâ illustrant: agregia simul &
... pta, & exempla virtutis. Aliud atrium
... , nec non porticus longa & lucida
... uris pluribus illustrantur. Hinc diætæ hos-
... gratæ sibi invicem patentibus ostiis
... os aspectus præbent, ita ut quocumque
... dant oculi, reficiantur dulci spectaculo
... porum, quasi tabulis ad eximiam pul-
... dinem pictis. In superiori parte ædium
... æ plures, dormitoriæ satis mundæ, ut ex-
... re amicos possint. His omnibus adjacent
... ficia usibus domesticis destinata, non ta-
... omnino contigua, ne voces & lusus ser-
... rum obstrepant, aut odores mali offen-
... nt.

Exeuntem tectis excipit hortus concisus in
... ias figuras liliis, buxo, rosis, violisque
... scriptas. In medio fons altior & largior
... yrtis, taxis tonsilibus, florentibus lauris
... viridi quâdam scenâ includitur. A latere

tectorum & horti ambulatio satis lo
latissimum diversi prospectûs spatii
ginare amphiteatrum quoddam im
quale sola rerum natura potuit effin
ornatissimis collibus cingitur, in qu
continua, nunc intermissa tecta vil
aliquando silvæ & vites gratissima
tem objiciunt. His diffusa agrorum
subjicitur, quam fluminis cursus se
gat. Hinc descensus lapide polito f
didus ad inferiorem horti partem,
suavitates odorum exhalant è flori
interjacent arbusculæ semper virent
riis omninò formis distinctæ. Surg
alter, cujus salientes latices impler
mum aquarum orbem gramineo m
clusum. Videas quoque sedularum
reas domos inclusas, regna potiùs
exempla scilicet diligentiæ, labori
dentiæ, regalis obsequii, & ben
Reipublicæ. Succedunt & pingues
non possunt esse amœniores aspe
fructibus lætiores, quorum non tar
quàm ipsa pulchrior natura delectat
simum ubique & molle solum, ita
non facile, si quæratur, occurrat :
ibi fruges, ibi viridia, ibi arbusta,
obviis & paratis irrigationibus nutri

Nemora verò ordinibus solerte
offerunt gratum abditumque secret
umbrosa labyrinthus errores vario
hinc fons largior tectus nativo forni
jectarum arborum effundit frigus
egeritque aquam in altum, quæ
dens recipitur non superbo marm
puro cespite, in quo retinetur nec
mox sibi ipsi reddita quasi liberior e
vulus inde nascitur, qui ingenuo

clusus, discurrensque per anfractus sylvæ, non sine duce susurro natantes aviculas suaviter aspergit; tandemque velut longo errore fessus, sub terras furtivo lapsu fugit, quo se dum præcipitat paulò rapidius, leni vorticantis undæ murmure leves invitat somnos, nec procul inde rursùm è medio herbescentis viriditatis emicat. Ad musicam quoque circumsonant chori alitum, Philomelæ cantus, dulces querelæ & turturum gemitus. Locis in plucis disposita sedilia ambulatione fessos juvant, licet ita leniter, & sensim hortus totus assurgat, ut cum ascendere te non putes, sentias ascendisse.

Subest nemoribus altera deambulatio magis longa & spatiosa, quadruplici ulmorum serie obumbrata, quam viridis tapes discriminat, & murus humiliter assurgens claudit buxo vestitus, unde tam patens & liber prospectus, quàm è summo. Si spatiantibus non sufficiant horti, licet proluxuriantis sæculi censurâ ampliores, egredientes excipit longissimus tractus arborum, quæ inter planissimos agros deducunt ad ripam vicini fluminis. Ibi prata florida, & gemmea, herbæque molles & semper novæ, alunt numerosa pecorum armenta & longos ovium greges, ditias ruris. Pecoribus verò & pecorum ma-tris salices ordine dispositæ hospitalem um-m præbent. Undique venatio commoda, iosa & libera. Nec prætermissum esse ve-rus modicum, priores meas delicias; d quidem majori subjacet, nec invidet en. Nihil quippe illi deest, quod sapientis ini usus possit exigere; ac meo sanè ju- quædam Philosophia in ejus mediocri-nesse videtur, quæ aliarum villarum ob-t insaniam. Inter hæc oblectamenta plus

multò in rure nostro aratur, quàm verritur. Ea nempe cultura maximè placet, quæ magis operâ quàm impensâ constat, provisumque est, ne villæ tutela oneri esse possit, aut tale dispendium trahat, quod exprobrare domino imprudentiam videatur. Vicus in proximo satis validus, in quo aquæ saluberrimæ, operariorum, & proborum colonorum copia, denique vicini nusquam importuni.

Justisne causis, mi Rolline, eum tibi videor lubens incolere, inhabitare & diligere secessum. Ubi corpore & animo maximè valeo; ubi datur honesta remissio curarum; ubi inter innocentissimas ruris amœnitates mihi soli & bonæ menti vacare permittitur? Nonne ibi senescere licitum esse debet viro qui totum se Reipublicæ obtulit, quamdiù licuit? Prima enim & media vitæ tempora patriæ, extrema nobis impertire debemus, ut ipsæ leges monent quæ majorem annis sexaginta otio reddunt. Quod utinam Deus sapienter nobis occupatum efficiat. Vale.

Datum apud Villam-novam 4. Kal. Sept anno 1695.



ORLY.

ON eſt en état de prouver l'antiquité de cette Terre par les Chartes de 'Egliſe de Paris, qui parlent de la deſtination es biens de cette Egliſe au IX ſiécle. Elle y ſt nommée la ſeconde ſous le nom latin *Aureliacum*. Ce nom n'eſt qu'un allongement u nom propre *Aurelius*, qui étoit fort uſité armi les Romains : & c'eſt ce qui fait voir u'on peut remonter encore plus haut, & ire qu'Orly étoit la maiſon de campagne l'un des Romains qui demeuroient à Paris, nommé *Aurelius*, de même que Savigny l'étoit d'un autre Romain appellé *Sabinus*, & Torigny celle d'un nommé *Taurinus*. Les Francs ayant ſuccédé aux Romains, & s'étant trouvés mêlés avec eux, firent diſparoître peu à peu leurs noms dans l'uſage, & abrégerent dans leur langage les termes d'*Aurelianum*, *Sabiniacum*. Ainſi *Aureliacum* ſe vit réduit à deux ſyllabes, ce qui forma Orly, comme *Aurelianis* a formé Orleans. Ce ne t que vers le XII ſiécle que l'on commen à latiniſer le nom de ce Village ſur la prononciation vulgaire. Rien n'eſt plus commun s les titres écrits au XIII, que le mot latin *Orliacum*. On écrivoit auſſi quelquefois *Olicum*.

Necrol. Parif. paſſim. Ibid. 26 *Jun.* & 26 *Dec.*

Ce Village eſt ſitué à trois lieues & demi Paris entre le midi & l'orient, dans un rein fertile en grain & en vin, quoique les teaux n'y ſoient pas ſi roides qu'aux villa s de Mons & Athies. L'Egliſe eſt dans le s, & dominée vers l'occident par la mon-

tagne. Quoiqu'elle ait un chœur fort
on ne la découvre point si aisément
autres, à cause qu'elle n'a qu'une tou
sée. Ce chœur est un bâtiment moder
élevé & couvert d'ardoise : il est d'ord
rique ; & les Chapelles qui environn
aîles, sont toutes d'ordre Ionique :
est un renversement d'architecture.
n'a rien qui mérite d'y être comparé.
main, Evêque de Paris, est le Patron
Eglise. Mais quoique la tour dont je v
parler soit peu digne d'attention, je
pas taire qu'elle est célébre dans l'Hist
France. Le Continuateur de la Chron
Nangis dit qu'en 1360 elle servit de
contre les courses des Anglois, que de
hommes du pays s'y tinrent avec des
& autres machines de ce temps-là
rempli l'Eglise de provisions pour sou
siége : mais qu'enfin les Anglois en
rent les maîtres le jour du Vendredi S
y tuerent environ une centaine d'hom
firent plusieurs prisonniers, & mirent
en fuite, désolerent le village, en en
toutes les provisions, puis se retirerei
camp vers Châtres & Montlhéry. Il
point douter que ce ne soit depuis ce
que cette tour, qui devoit être en
de forteresse, est restée si basse &
Au reste la sonnerie en est belle. La
marquée à la nomination du Chapitr
ris dans le Pouillé du XIII siécle, pa
selon qu'il paroît par l'exposé de l'Ev
siard aux Rois Lothaire & Louis vers 1
l'Eglise d'Orly & l'autel appartenoi
lors au même Chapitre. C'est le Cha
la trente-sixiéme partition qui y prése
cun des Pouillés n'a varié là-dessu

Spicileg. in fol. T. 3. p 126.

Paroisse n'a d'écart qu'une seule maison, qui est celle de la poste établie sur le grand chemin entre Villejuy & Juvisy. Le Dictionnaire de Trevoux, au mot *chemin*, dit que le lieu où elle est bâtie s'appelle Longboyau, & que c'est ce qui a donné le nom à toute la plaine. Le reste forme 94 feux, si la supputation du sieur Doisy imprimée en 1745 est exacte. En 1709, le dénombrement de l'Election y en comptoit 30; c'est une faute. Le Dictionnaire universel évaluoit le tout à 428 habitans en 1726 : mais le nombre des communians ne se monte gueres qu'à 350.

Il étoit arrivé en ce lieu, de même qu'en plusieurs autres terres d'Eglise, que quelques Chevaliers s'en étoient rendus les protecteurs ou défenseurs, soit qu'on les en eût prié, soit qu'ils se fussent offerts eux-mêmes. Ainsi les vassaux du Chapitre leur payoient leur droit de protection, & ce droit s'appelloit en latin *Tensamentum*. Mais dès le XII siécle les Chanoines de Paris racheterent ce tribut. L'argent que Guillaume Chanoine, neveu de l'Abbé Suger, donna pour le repos de l'ame de son oncle décédé en 1100, & celui qui provint du legs de l'Archidiacre Hermenric, fut employé à exempter les habitans d'Orly de ce tribut étranger. Hugues d'Anet étoit un de ceux qui en jouissoient; il ne vendit sa part en ce droit au Chapitre qu'en l'an 1207. Le Prieur de S. Eloy avoit encore au XIV siécle un droit d'Oublies qui lui étoit dû à Orly & à Grignon. Les grandes Chroniques de Saint Denis & quelques autres latines du XIII siécle faisant mention des difficultés qu'eut la Reine Blanche avec le même Chapitre, par rapport aux habitans de quelques-unes de ses Terres, ne spécifient que

Necrol. Eccl. Parisi. 16 Januar.

Ibid. 29 Maii

Magn. Pastorale.

Chartul. S. Eligii.

ceux de Chatenay : mais dans l'exempl[illegible] plus autentique, qui est celui qui fut pr[illegible] à Philippe le Hardi, on lit que les gens [illegible]ly, lors de ces contestations, furent mis aux prisons du Chapitre. Dom Fe[illegible] fait remarquer l'un des sujets de ces [illegible] Les Chanoines prétendoient être en p[illegible] sion d'imposer la Taille sur les habitans [illegible]ly pour les affaires de l'Eglise de Paris [illegible]tres même que celles qui pouvoient [illegible] rapport à l'ost du Roi, c'est-a-dire à la [illegible]. La Reine & les habitans soutenoi[illegible] contraire ; l'affaire portée devant des [illegible]es, Renaud Evêque de Paris, Guil[illegible] [illegible]vêque d'Orleans, & Gui de Mello E[illegible] d'Auxerre, déciderent, l'an 1252, [illegible] [illegible]eur du Chapitre. Depuis ce temps-l[illegible] [illegible]abitans de plusieurs terres de l'Eglise [illegible] [illegible]s ayant été successivement affranchis [illegible] même Chapitre, ceux d'Orly le furent [illegible] tour l'an 1268. Sauval dit que ce fut m[illegible]nant la somme de quatre mille livres [illegible] donnerent en plusieurs payemens. Out[illegible] droits Seigneuriaux, le Chapitre de Par[illegible] en divers temps plusieurs concessions à [illegible] de la part des Evêques, & quantité de le[illegible] la part des Chanoines. On lit de l'E[illegible] Geoffroy mort en 1095, qu'il remit [illegible] Chapitre un droit qu'il avoit accoutun[illegible] prendre à Orly sur ce qu'on appelloit le[illegible] zons, *consuetudines de moissinis*. (a) Le [illegible] Dubois observe qu'en l'an 1100, Guill[illegible] son successeur donna une charte touch[illegible] même lieu d'Orly, & qu'Etienne de S[illegible] qui siégeoit à Paris l'an 1124, accor[illegible]

Il est conservé à Ste Geneviéve.

Hist de Paris, T. 3. p. 336.

Hist. Eccl. Paris, T. 2. p. 418.

Antiq. de Paris, Tome 2. p. 454.

Gallia Chr. nova, T. 7. col. 52 *ex Necrol.*

Hist. Eccl. Paris. T. 1. *p.* 749

Ibid. T. 2. *p.* 53, *duos modios.*

(a) C'est une faute dans le Pere Dubois [illegible] *moissinis*.

même Chapitre sur l'Eglise d'Orly par chaque année deux mesures de froment. Pour ce qui est des Chanoines, plusieurs de ceux qui vivoient au XII & au XIII siécles léguerent à leur Eglise en mourant, s'ils n'avoient déja donné de leur vivant, des terres ou des vignes, ou bien des prés, ou de toutes ces choses ensemble, le tout situé sur le territoire d'Orly. Les plus remarquables par leur dignité & par leurs dons, furent Girard Archidiacre, Gautier qualifié Préchantre, qui vivoit en 1178. Godefroy de Pontchevron Doyen, élu Archevêque de Bourges en 1273. Ensuite sont le Diacre Ponce, Luc de Gif, un *Magister Galterus*, Gibard Soudiacre, Odon de Champeaux aussi Soudiacre. Je nomme ces cinq derniers suivant l'ordre des mois. Le Chapitre de son côte eut aussi occasion de faire des acquisitions de rentes assises sur des héritages de cette Paroisse. Ceci est digne d'attention, non pas tant à cause de Maître Guillaume de Cherlieu Chanoine, qui fut l'un des vendeurs, aussi bien que Gautier de Poissy, mais par rapport à un nommé Geoffroy, qui est qualifié Doyen d'Orly, & Thezia sa femme. On voit dans cet article le Nécrologe, que par le titre de Doyen d'une Paroisse, il ne faut pas toujours entendre un Doyen rural Curé du lieu. Le Doyen d'Orly au XIII siécle étoit apparemment celui d'entre les habitans qui faisoit les affaires de la Communauté.

Necr. Paris. 30 Maii, 20 Martii, 27 Dec.

Ibid. 3 Jan. 14 Jan. 9 Feb. 9 Mart. 30 Maii.

Ibid. 27 Martii & 27 Junii.

Dans le petit Cartulaire de S. Victor, la premiere Charte concerne le village d'Orly. Maurice de Sully, Evêque de Paris, y déclare qu'il transporte sur Orly le droit qu'avoit cette Abbaye, de prendre à Mitry, au Diocèse de Meaux, l'année de revenu pour le repos

de l'ame de Raoul de Beauvais, Chanoin
Paris ; lequel, s'il étoit encore en vie,
pris les fruits de sa Prébende sur la m
terre de Mitry.

Dès le commencement du XIII
cle, le Prieur de Saint Eloy de I
avoit divers droits d'Oublies entre Orl
Thiais. On en trouve mention en 1203.
une Oublie en 1330 valoit quelquefois
septier d'avoine, un minot de froment &
chapons. Il y prétendoit aussi des censive
1485 sur des places où il y avoit eu des
sons. Il y est parlé de la fontaine S. M
& de la fontaine Herouard, qui étoit un
alors commun en ces quartiers.

Tab. S. Elig.

Ce fut sur des biens situés à Orly, q
nommé André Giffart, Bourgeois de P
fonda autrefois une Chapellenie dans l'E
de Notre Dame de Paris, qui est la sec
à l'autel de Sainte Geneviéve.

Dubois collect. manuscr. T. 5 ad Calcem.

Il y a eu au XIV siécle deux Illustres d
ly. Helie d'Orly fut commis en 1305 par
lippe le Bel, pour informer sur le trans
d'or, d'argent & billets hors le Royaume.
plus, un Guillaume d'Orly, Secretair
Roi vivoit en 1344.

Tresor des Chart. Reg. 35 & 36 251.

Hist. des Mait des Requêt. p. 16.

On imprima en 1728 à Paris un Mém
pour Messieurs de Notre-Dame, au suje
la dixme d'un enclos de vignes à Orly q
particulier faisoit refus de payer. Ils y
qualifiés Seigneurs d'Orly, hauts, moye
bas Justiciers, Curés primitifs & Déci
teurs.

Mem. in fol. chez Lottin, 1728.

Suivant un acte de l'an 1628, il y a
la Paroisse d'Orly un lieu dit Launay. Il
partenoit alors aux sieurs Bonneau & Aut
Secretaires du Roi.

Perm. de Chap. do-most. 3 May.

Quelques Mémoires marquent aussi

ne partie de Grignon est sur la Paroisse d'Orly, spécialement la maison du Théologal de Paris.

Reg. Arch. Par. 9. Febr. 1697.

La belle maison qu'y avoit M. Ogier, Receveur du Clergé, a été vendue à M. le Maréchal de Coigny, dont le fils est Gouverneur de Choisy-le-Roy.



THIAIS.

DES le temps de Charlemagne, ce lieu étoit un village en forme. Il est représenté ainsi dans le Livre des Cens de l'Abbaye de Saint Germain, rédigé sous l'Abbé Irminon contemporain de ce Prince. Il y est écrit *Theodaxium*; & c'est par un effet du génie de la langue françoise que ces cinq syllabes sont réduites à une ou deux dans le mot Thiais. M. de Valois a grande raison de mettre ce mot parmi ceux qui viennent de la langue Gauloise ou Franque; & par le même principe il est bien fondé à blâmer ceux qui l'écrivent par *Th*, comme s'il venoit du Grec, & qui par une altération encore plus grande, en ont fait *Theodosium*, comme on le lit dans Dubreul. Il est vrai que nous écrivons *Theobaldus* & *Theodoricus* avec l'aspiration, mais au moins la fin de ces mots est Teutonique ou Germanique. Le plus sûr, afin qu'on ne s'y trompât pas, eût été d'écrire *Theodaxium*. Aimon, dans son Livre des Miracles de S. Germain, met *Teodasium Sancti Germani villam*, de même que dans celui de la Translation de S. Georges Martyr d'Espagne : *E pago Parisiaco Villâ nuncupante Teodasio*. L'Auteur du Pouillé du XIII siécle, qui ignoroit cette origine, s'est contenté de marquer *Tiei*, qui étoit dès-lors le nom de ce lieu, tel que le vulgaire le prononçoit. Au reste, il seroit difficile de ne pas reconnoître dans le commencement de ce nom Teoda quelque chose qui fait allusion à la Divinité, s'il n'étoit pas plus sûr de s'en tenir simplement

Not. Gall. pag. 432.

Ibid. I. Mir. S. Germ. n. 17

Sac. S. Den. p. 2. p. 56.

dire que *Theodaxium* ou *Teodaxium* a pris ce nom d'un ancien possesseur de ce territoire, ou du premier qui y a bâti, lequel se seroit appellé *Theodas* ou *Theudas*. Il y a eu en France des Juifs & des Syriens au VI siécle, & rien n'empêche qu'un d'entr'eux qui portoit ce nom, n'eût joui alors de quelque bien dans ce canton.

La situation de ce village est à deux lieues de Paris, au bas des côtes formées par la pente de la longue montagne qui s'étend de Villejuy à Juvisy. Ces côtes ainsi disposées, & ayant leur aspect à l'orient, ont inspiré d'y planter de la vigne, qui s'y est bien trouvée. Le surplus du territoire est en labourages. Ce qui constitue la Paroisse de Choisy, en étoit autrefois, & vraisemblablement une grande partie de la plaine voisine de la Seine étoit en prairies. Aujourd'hui, & depuis le démembrement, il n'y a plus que Grignon qui soit un écart de la Paroisse de Thiais. Selon la supputation la plus nouvelle des feux, qui est celle de 1745, il y a 122 feux en cette Paroisse; ce qui peut former 350 communians ou environ. Le dénombrement des Elections y marquoit 140 feux, & le Dictionnaire Universel y comptoit 553 habitans. La diminution du nombre des habitans de Grignon, occasionnée par l'éloignement de l'Eglise & par les mauvais chemins, est cause que celui des feux de cette Paroisse n'est plus si considérable.

Le Livre de l'Abbé Irminon ne se contente pas de dire que le Monastere de Saint Germain avoit dès le VIII siécle à Thiais, *in Theodaxio*, une Eglise garnie, *Ecclesiam cum omni apparatu* : il ajoute que l'Abbaye y possédoit huit arpens & demi de vigne nouvelle,

Cod. Irm. in fol. 73.

outre cent trente-cinq arpens de vieille vigne. Il y avoit en tout soixante & dix-huit maisons, dont soixante-six étoient ce qu'on appelloit alors *mansi ingenuiles*, c'est-à-dire des maisons dont les habitans n'étoient pas tenus à toutes les soumissions des serfs ordinaires. L'Abbé tenoit en ces temps-là ses assises en ce lieu deux fois par an. La fécondité de cette terre détermina Hilduin, Abbé de S. Germain, à l'assigner pour la nourriture de ses Religieux, l'an 829, & à statuer que ce seroit de-là & de Villeneuve que seroit pris tout le vin de leur boisson ordinaire. Ce reglement fut autorisé par Charles le Chauve en 872, avec la clause qui portoit que ce seroit aussi sur le revenu de cette Terre, que le Doyen prendroit pour donner un repas au jour de la Saint Denis. L'écoulement de quelques siécles fit que les Religieux aliénerent quelques-uns de leurs droits : au moins l'on voit que dans le douziéme un Noble du voisinage avoit des droits de corvée à Thiais; il se nommoit Gazon de Montreuil, & sa femme, Richilde. Ils se déporterent enfin de ce droit l'an 1173, moyennant un muid de grain que l'Abbaye leur donna à prendre à Villeneuve-Saint-Georges. En 1248, la même Abbaye accorda l'affranchissement à tous les serfs qu'elle avoit à Thiais, à Grignon & à Paray, moyennant la somme de douze cens livres. Les habitans de Thiais devoient une taxe pour les charrois du Roi lorsqu'il alloit à la guerre. Ils formerent contestation durant le cours du même siécle; mais l'Abbé Raymond les y fit condamner en 1284. Il se trouve dans les Registres du Parlement un autre Reglement, que l'Abbé & le Couvent de Saint Germain obtinrent en 1558. Il fut

Ibid.

Chart. an 829. Hist. S. Ger. Prov. 22.

Dubreuil, Ant de Paris, pag. 10. 16.

Bouillard, Hist. de S. Germ.

Ib. p. 140.

ordonné qu'il y auroit un intervalle entre la moiſſon & le temps auquel on enverroit les beſtiaux dans les terres ; qu'on ne pourroit emporter de grains des champs avant que les gerbes fuſſent liées, ni envoyer les bêtes que vingt-quatre heures après. Ce reglement fut publié dans le lieu.

Regiſt. du Parl. 10 Juillet, 1558.

Un lieu de cette importance ne pouvoit pas manquer d'avoir une vaſte Egliſe. On a vû ci-deſſus ce que l'Abbé Irminon en dit : » Le corps de S. Germain repoſa dans cette » ancienne Egliſe au IX S. lorſqu'on le rap» porta de Combs-la-Ville, où on l'avoit por» té à cauſe des Normans. » Celle d'aujourd'hui eſt aſſez conſidérable, & ſe montre de loin avec une tour d'apparence terminée en pavillon couvert d'ardoiſe. Mais il eſt arrivé à cette Egliſe la même choſe qu'à deux des anciennes de Paris, ou l'on a tranſporté le grand autel à l'endroit où étoit la porte, & l'on a mis la porte au lieu où étoit l'autel ; ce qui fait que, contre l'uſage immémorial des Cathédrales, Collégiales, Abbayes & Paroiſſes anciennes, le peuple n'y prie plus *tourné* vers l'orient, mais vers l'occident. Les anciennes tombes n'ont point été retournées pour cela. Dans ce qui forme aujourd'hui le chœur, & qui étoit autrefois la nef, il en reſte une ſur laquelle on lit : *Cy giſt Hervé Chartain Eſcuyer, Seigneur du Bacle à Thiers, qui décéda le ...... M V XI.* Comme l'Egliſe eſt ſur la pente douce du coteau, il a été beſoin en mettant l'entrée du côté le plus bas, d'y conſtruire un perron. La tour qui eſt d'une ſtructure du XIII au XIV ſiécle, & qui ſe trouvoit auparavant au côté méridional de l'autel, eſt maintenant à la gauche de ceux qui entrent dans cette Egliſe. S. Loup,

Aimoin de Mir. S. Ger. Lib. I. N. 17. Sect. III. Ben. Par. II.

Archevêque de Sens, en est le patron ; & selon la coutume on y joint S. Gilles, quoique ces deux Saints n'ayent aucun rapport entr'eux, que celui d'être morts le 1 Septembre à plusieurs années de différence. Ce bâtiment peut avoir trois cens ans ou environ. La Dédicace en fut faite l'an 1484 par Louis de Beaumont de la Forest, Evêque de Paris. Les Reliques qu'on y conserve de S. Loup ou S. Leu ne sont point de ce temps-là. Elles ne furent données aux Religieux de Saint Germain des Prez pour cette Eglise par les Religieux de Sainte Colombe de Sens, qu'en l'an 1620. Elles consistent en deux morceaux de la machoire pris aux deux bouts. Les habitans appréhendant le pillage l'an 1652, à cause des guerres civiles, transporterent ce reliquaire à l'Abbaye de Saint Germain. (a)

Gall. Christ. nov. T. VII, col. 153.

Ex Mb. S. Colum. Senon.

Bouillard, Hist. S. Ger. p. 247.

Tous les Pouillés de Paris généralement, à commencer par celui du XIII siécle, déclarent que la présentation de la Cure de Thiais appartient à l'Abbé de Saint Germain. Ils ne sont différens que sur la maniere d'écrire son nom en françois. Le Supplément de Dubreul l'appelle *Tudaise* ; le Pouillé imprimé en 1626 lui donne le nom de *Theodise* ; dans celui de 1648 elle est écrite *Thiars* : le Pelletier dans le sien de 1692 écrit Thyais.

On lit dans les titres de Meudon, qu'en 1284 Elinand Prêtre, c'est-à-dire, Curé de Thiais, avoit acheté à Meudon la moitié d'un moulin.

(a) Ils disent aujourd'hui dans ce village que leurs ancêtres se contenterent de porter à l'Abbaye une châsse de bois, dans laquelle avoit été le reliquaire d'argent qui renfermoit les reliques ; qu'à l'égard de ce reliquaire, dans la crainte de ne le plus revoir, ils l'avoient caché dans un mur de l'Eglise.

Jacques le Vasseur, qui en étoit Curé sous le regne de Charles IX, crut devoir présenter requête au Parlement, exposant qu'il n'avoit jouissance d'aucunes dixmes, mais qu'elles étoient perçues par les Religieux de Saint Germain des Prez, & par les sieurs Nicolas Bigot & Jerome Dupuy, & que cependant il étoit obligé d'avoir quatre Chapelains pour l'aider : la Cour le renvoya devant le Juge d'Eglise, auquel il fut enjoint de lui adjuger portion congrue sur ces dixmes.

Reg. du Parl. 29 Déc. 1561.

Quoique l'exposé ci-dessus ne désigne point l'endroit où les Sieurs Bigot & Dupuy avoient une dixme sur la Paroisse de Thiais, il paroît que c'étoit à Grignon, ou de ce côté là, parce que je vois que trente ans après c'étoit un Dupuy qui y avoit une Seigneurie. En effet, parmi les Seigneurs énoncés dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, paroît Antoine Dupuy, Commissaire des guerres, comme Seigneur de Thiers & Grignon en partie. Ce lieu de Grignon qui est à moitié chemin de Thiais à Orly, est le seul écart habité de la Paroisse, & est abondant en vignes. Je ne sçai pourquoi on l'appelle Grignon. Si l'Auteur du Nécrologe de Paris, rédigé au XIII siécle, ne s'est pas trompé, on auroit dû dire Grigny, parce qu'en parlant des neuf arpens de vigne situés en ce lieu, qu'Henri de France Archevêque de Reims, frere du Roi Louis le Jeune, donna à l'Eglise de Paris pour y entretenir toutes les nuits douze lampes allumées, il le désigne non pas par ces mots, *apud Grisinionem*, mais par ceux-ci, *apud Grisniacum juxta Orliacum*. La Maison Canoniale de M. le Théologal de la même Eglise a une dépendance à Grignon, mais elle est

Necrol. Eccl. Paris. ad 15 Nov.

située sur le territoire d'Orly. Les Religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie se sont dits Seigneurs en partie de Grignon dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. J'ai aussi appris que ce lieu de Grignon avoit été choisi par M. Renaudot, pere du Sçavant de ce nom, pour sa maison de campagne en 1672.

Outre Grignon, il y a pû avoir encore d'autres cantons de Thiais, que les Rois de la premiere race, fondateurs de l'Abbaye de Saint Germain, se retinrent, & dont ils firent depuis des libéralités à d'autres Eglises, ou à des Seigneurs de leur suite. On lit, par exemple, que Guy de Rochefort donna aux Religieux du Prieuré de Notre-Dame des Champs, en présence du Roi Louis (c'étoit Louis VI ou Louis VII) un muid de bled tous les ans *apud Theesium*. De plus, le Chapitre de Saint Marcel possédoit un territoire à Thiais au XIII siécle, puisqu'il accorda en 1238 la manumission ou affranchissement aux serfs qu'il y avoit.

Chartul. B. Mariæ à Cam. fol. 15.

Histoir. de Paris, T. 3. p. 14.

Ce fut aussi sur le territoire de Thiais, que se trouverent assis les fonds destinés pour la fondation d'une Chapelle du titre de S. Thomas Martyr, dans l'Eglise de Saint Germain des Prez, laquelle étoit à la collation de l'Abbé. Je rapporte ceci, afin qu'on voye l'attention des habitans de Thiais pour le service de leur Eglise. En 1394, les Marguilliers de cette Eglise voulurent soutenir la validité d'une saisie qu'ils avoient faite des revenus de cette Chapelle, prétendant qu'à cause qu'ils sont situés sur leur Paroisse, les charges devoient être acquittées dans leur Eglise Paroissiale. Mais l'Official de Paris les obligea par Sentence de céder ces revenus au Chapelain

Livre rouge anc. du Châtelet de Paris, fol. 189.

titulaire, & lui en donna main-levée.

L'Historien de l'Abbaye de Saint Germain nous parle assez amplement d'une autre ancienne Chapelle qui étoit située à Thiais même, proche l'Eglise & la fontaine publique.

Il dit qu'en fouillant dans ses ruines on trouva une inscription gravée sur une pierre en forme de pyramide, ainsi conçue :

Bouillard, Hist. S. Ger. p. 70.

In nomine Domini. Waldo Monachus peccator
Hoc Oratorium fieri jussit in onore
Salvatoris & Sanctorum omnium.

Il ajoute que l'on croit que ce Waldo n'est pas different de Gualon qui fut Abbé de Saint Germain, & qui mourut en 990. Selon cette opinion, il auroit eu l'administration de la Terre de Thiais avant que d'être Abbé.

BACLE est un fief situé sur cette Paroisse, spécifié dans l'Epitaphe ci-dessus, page 157. Il tient apparemment son nom de la même famille à laquelle a appartenu le territoire de Villiers-le-Bacle proche Chateaufort.



CHOISY-SUR-SEINE,

A PRESENT

CHOISY-LE-ROY.

SI c'étoit un principe certain, que tous les noms qui s'écrivent en françois de la même maniere doivent toujours avoir la même étymologie, & avoir été exprimé en latin par le même mot, il n'y auroit aucun sujet de douter que *Cauciacum* soit l'ancien nom de Choisy dont il s'agit ici. Mais ce principe, sur lequel j'ai vû quelques Sçavans fonder quelquefois leurs raisonnemens, n'est point vrai lorsqu'on en fait une regle générale. On connoît sept ou huit Choisy en France. Celui qui est proche Compiegne sur la riviere Aine, un peu avant qu'elle se jette dans l'Oise, est le premier nommé dans les Historiens latins. Il est appellé *Cauciacum*, ou *Causiacum*, dans des Auteurs du VIII & du IX siécle. C'est à la vérité une espéce de moule sur lequel on pourroit donner un nom latin aux autres Choisy : Cependant quelques-uns de ces Choisy ont été appellés *Sosiacum* dans les premiers titres qui en font mention, & d'autres, depuis 500 qu'on les connoît, n'ont point été appellés autrement en latin que *Choisiacum ou Chosiacum*, qui est un latin visiblement fait sur le langage vulgaire. Tel est Choisy sur-Seine, qui n'est connu que depuis le commencement du XIII siécle.

Ce n'étoit alors qu'un hameau de la Paroisse de Thiais qui en est à un quart de lieue.

1207 Jean, Abbé de Saint Germain des rez, & en cette qualité Seigneur de Thiais, onna aux habitans de ce hameau un fond ır le bord de la Seine, pour y construire ne Chapelle où ils pussent entendre la Mes. Eudes de Sully, Evêque de Paris, y conntit, pourvûque les droits du Curé de hiais fussent conservés, & que les habitans urnissent tous les ans au Desservant un mit de froment, jusqu'à ce qu'il y eût un fond ffisant pour son entretien, & qu'il n'y eût int en cette Chapelle de fonts baptismaux, de cimetiere qui en dépendît. La nominan en fut réservée à l'Abbé de Saint Geraim. Il est assez vraisemblable que ce hameau contenant beaucoup de bateliers ou oituriers par eau, ce fut ce qui détermina à oisir S. Nicolas pour Patron de la Chaelle.

Histoire de l'Abb. de S. Germain pag. 116.

Seize ans après, on parla d'ériger cette hapelle en titre de Cure. Eudes, Abbé de aint Germain, y consentit pareillement, condition que le droit de patronage lui apartiendroit, de même qu'il avoit celui de la ure de Thiais, & que l'Abbaye auroit la oitié des Offrandes à la Toussaint, à la Nicolas, fête patronale, à Noel & à la urification. Barthelemi, Evêque de Paris, nfirma le tout en 1224, & Elinand Curé Thiais y souscrivit.

Ibid. p. 117.

Il paroît par une Requête en forme de ctum d'Etienne d'Auberive, Curé de Choi-, & des Marguilliers, d'environ l'an 1696, e dix ans auparavant l'Eglise avoit été retie aux dépens de S. A. R. Mademoiselle Orleans. Son Architecte en avoit fait les vis, & le sieur de Rolinde son Intendannt en avoit eu la conduite : Et il y avoit

Ex schedis Lancelot.

ou entre lui & les Religieux de Saint Germain, gros Décimateurs, une convention pour ce qu'ils fourniroient. Mais à l'inspection de l'édifice, il semble qu'il n'y ait que le chœur qui ait été alors refait à neuf, & la nef paroît n'avoir été que réparée. On y voit une Inscription de l'an 1536, qui concerne une fondation faite par Pierre Culdoue, Seigneur du Fief Pasquier, Paroisse de Vitry. Outre cela les deux colonnes qui sont au portail sont d'un travail du XIII siécle. Cette Eglise est en forme de longue Chapelle & sans collateraux. Lorsque la Seine est bien haute, elle baigne les fondemens du sanctuaire. En l'an 1665, la Veuve de Jean Mesnard, Chirurgien du Roi, fonda dans cette Eglise un Prêtre qui étoit chargé de quelques Messes, & d'enseigner aux enfans à lire & à chanter. Cette fondation fut confirmée le 29 Janvier 1711.

Reg. Archiep. Par.

La Cure est marquée au Pouillé latin du XIII siécle, sous le nom vulgaire *Choisi*, comme étant à la nomination de l'Abbé de Saint Germain des Prez. Celui du XV siécle y est conforme, & met *Curatus de Choisiaco XVI libras*. Elle se trouve dans les Pouillés suivans sous le même patronage. Le Pelletier a oublié cette Cure dans son Pouillé imprimé en 1692.

Reg. Archiep. 1748.

La premiere pierre de la nouvelle Eglise fut posée le Jeudi 4 Juillet 1748 par M. l'Archevêque de Paris.

M. le Comte de Caylus, Antiq. T. I. pag. 195, parle de quelques tombeaux trouvés à Choisy en 1748 & en 1751.

Choisy est éloigné de Paris d'environ trois lieues vers le sud est, & situé au rivage gauche de la Seine, dans une des belles plaines qui bordent cette riviere. Le territoire ne con-

resque que des labourages, les vignes
lantées sur les côteaux qui ne sont pas
aroisse. Ce qui est au rivage droit de
e vis-à-vis le bourg est aussi de Choisy,
une certaine distance du bord. Les
que l'Abbaye de Saint Maur des Fos-
oit à Choisy sous le regne de Philippe-
te, habitoient apparemment de ce cô-
qui confine avec la Terre de Mesly qui
partenoit pareillement. Ce Monastere
difficulté avec l'Abbaye de Saint Ger-
les Prez au sujet de ces Hôtes. H.....
de Sainte Geneviéve, choisi pour ar-
décida en 1208 qu'ils étoient communs
ux Eglises. Le revenu que les Moines
nt Maur avoient à Choisy *apud Choisia-*
consistoit en bled, en avoine, en cha-
& en argent. Pierre de Chevry, Abbé
lieu, instituant en 1256 l'Office de
brier dans sa Communauté, lui réserva
es revenus avec plusieurs autres.

Chartul. S. Mauri, fol. 431.

Gall. Christ. T. 7. instrum. col. 109.

maison isolée qui est vis-à vis Choisy,
iere entre deux, & qui appartient au-
'hui au Commandeur de Saint Simon,
ommée *Choisy-Thiais* dans des titres du
ge de Beauvais à Paris, à l'occasion de
ues labourages que ce Collége y a, &
i viennent du Cardinal de Dormans. Les
s donnent à cet endroit le nom de *la*
Lorsqu'on l'a appellé *Choisy-Thiais*,
que tout le village de Choisy étoit alors
né ainsi du nom de Thiais dont il a fait
, & cela pour le distinguer de Choisy
Compiegne, Choisy en Gatinois, Choi-
val de Galie, Choisy-aux-Bœufs, &c.
rsqu'on imprima pour la premiere fois
nombrement de l'Election de Paris en
, on comptoit à Choisy-sur-Seine 46

feux. Le nombre étoit augmenté dès l'ann
1726, puisque le Dictionnaire Univer
Géographique de la France qui parut alor
assure qu'il y avoit 286 habitans. Le dénon
brement du Royaume, publié en 1745 par
sieur Doisy, y marque 64 feux.

Je n'ai pu découvrir de Seigneurs de
lieu, que depuis le regne de Louis XI. U
Sentence de Jacques d'Estouteville, Prév
de Paris, du 16 Septembre 1482, permet
Laurent le Blanc, Procureur au Châtele
de faire redresser les fourches patibulaires
la Justice de Choisy-sur-Seine, dont il e
Seigneur. Hugues le Blanc, qui étoit appa
remment son fils, lui succéda, & avoit au
quelque fief à Thiais : il est qualifié Seigneu
de Choisy-sur-Seine & de Thiais dans u
inscription de l'Eglise de Saint Germain l'Au
xerrois, où il est nommé avec Charlotte-Ma
riette sa femme, au sujet d'une fondation d
l'an 1528. Sur la fin du même siécle, An
toine du Puis, Commissaire des Guerres
paroît au Procès-verbal de la Coutume d
Paris, comme Seigneur de Choisy-sur-Seine

Livre blanc du Châtelet, fol. 316.

Recueil des Epitaphes de Paris à la Bibl. du Roi, page 1603.

Coutume de Paris de l'an 1560.

On a marqué dans le Mercure de Juille
1686, que Mademoiselle d'Orleans reçut l
14 de ce mois, dans la maison qu'elle avoi
fait bâtir à Choisy, Monseigneur le Dauphin
Monsieur, Madame, & Madame la Princes
de Conty. L'Auteur y observe qu'il est ass
surprenant qu'un aussi grand bâtiment, av
une fort belle orangerie, eût été commenc
& fini sans qu'on en eût interrompu le trava
Une partie avoit été bâtie par Mansart. M. l
Dauphin, fils de Louis XIV & ayeul d
Louis XV, l'ayant eu après la mort de cett
Princesse, en fit depuis l'échange avec Ma
dame de Louvoy, pour le Château & Se

Merc. Gal. Juill. p. 154.

eurie de Meudon. Cette Dame eut des
ttres Patentes qui portoient exemption du
ssage des bâteliers dans la Terre de Choisy,
ec concession d'autres droits, conformé-
ent à ce qui lui avoit été promis par M. le
auphin. L'enregistrement en fut fait le 12
oût 1695. La permission qu'elle obtint de
rchevêque de Paris d'y faire célébrer, n'est
e du 5 Février 1697. Depuis, ce Château
ppartenu à Madame la Princesse de Conty,
le légitimée du Roi Louis XIV. Après sa
ort, il a été acheté par le Roi vers la fin de
n 1739. Ce Monarque l'a mis au nombre
ses maisons Royales, & y a fait beaucoup
availler: de sorte qu'on a cessé de l'appeller
oisy-Mademoiselle, & on ne le connoît
us que sous le nom de Choisy-le Roy. Les
rdins sont ornés de statues copiées d'après
s plus belles antiques de Rome par An-
uierre. Elles avoient été faites pour M. Fou-
uet Surintendant des Finances.

Reg. de Parl.

Les Bénédictins de Saint Germain ont eu à
hoisy une maison dite S. Placide, suivant la
ermission à eux donnée d'y faire célébrer.

Reg. Ep. 11 Apr. 1691.



VITRY-SUR-SEINE.

ON pourroit faire remonter l'antiquité de ce lieu jusqu'au VII siécle, s'il étoit certain que le *Victuriacum* dont il est parlé à la fin de la vie de S. Eloy par S. Ouen, fût le Vitry où l'Abbaye de Filles bâtie par ce Saint dans la Cité de Paris a eu du bien : car ce Monastere, dépuis réduit en Prieuré de Bénédictins, possede encore des revenus à Vitry-Sur-Seine. Mais comme il y a plus d'apparence que S. Ouen a voulu parler d'une Terre voisine de Noyon, dite Vitry, & appartenante au Monastere de Filles qu'il avoit bâti à Noyon même, je me contenterai de dire qu'on ne peut pas pousser les connoissances sur le Vitry du Diocèse de Paris plus haut que le IX siécle. C'est le temps auquel Saimon ou Simon, Abbé de Moutier au Perche, y envoya quatre Religieux de Saint Lomer de Blois. Cet Abbé vivoit en l'an 873. Ses Religieux y apporterent, dit-on, le bâton de S. Laurent, qui fut conservé comme une Relique : & qui depuis a été perdu. La tradition de l'Abbaye étoit encore au XIV siécle, que le bien qu'elle avoit à Vitry avoit été donné pour les habits & chaussures des Religieux par un Roi de France & quelques-uns de ses vassaux, sans que l'Abbé en pût faire d'autre emploi. Ce lieu s'appelloit Doucilez Vitry. Et comme cette Terre avoit été Royale, elle fut mise au rang de celles qui devoient gîte au Roi, suivant un rouleau de la Chambre des Comptes, où on lit, *Apud Vitriacum in terra S. Launomari* 1. Peut-être

Voyage mss. de Chastelain.

Gloss. Cang. voce Gist.

Vitry est-il l'*Unciacus pagi Parisiensis* qualifié *villula*.

Bouquet, T. 8. p. 584.

Il est constant que les anciens titres latins varient sur le nom de ce lieu. Plusieurs l'appellent *Victoricium* au XII & XIII siécle : mais le grand nombre au treiziéme & depuis est pour *Vitriacum*, qui paroît dérivé de *Victoriacum*, non qu'il y ait eu une victoire remportée en ce lieu, mais de ce que le premier possesseur, ou plûtôt le premier qui a bâti considérablement sur cette Terre, s'appelloit *Victorius*.

Quoique ce Village ne soit pas fermé, quelques-uns le qualifient de Bourg, peut-être à cause qu'il est composé de deux Paroisses. Le territoire s'étend assez avant du côté de Villejuy & d'Ivry, & est presque tout rempli de vignes ou de pepinieres. On compte environ deux lieues de Paris à Vitry. La position de cette Paroisse est sur la pente de la montagne de Villejuy, ce qui fait que les fontaines n'y sont pas rares. Au sortir d'Ivry pour aller à Vitry, on trouve plusieurs carrieres à fleur de terre; & dans les endroits où la terre est écroulée, on voit les veines de terres couchées de biais, comme si un tremblement avoit causé des secousses en ces quartiers. Le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 marque à Vitry 270 feux. Celui du sieur Doisy, publié en 1745, n'y en marque que 246. Le Dictionnaire Universel de la France a évalué en 1726 le nombre des habitans à 115. Il n'y a qu'un seul rôle qui comprend les deux Paroisses. On assuroit, il y a quelques années, qu'il y avoit en la grosse Paroisse mille communians, & cent dans l'autre.

La plus considérable est celle qui a pour

Patron S. Germain Evêque de Paris
un édifice du XIII siécle, sans galeries
avec un contour ou demi-cercle ouve
riere l'autel. Le chœur est plus élevé
nef. Le portail est accompagné d'un
qui finit en piramide sans ornemens. C
encore dans quelques Chapelles des
de vitrages du XIII siécle. S. Germ
représenté en cette Eglise avec une cl
main, par rapport à cette clef qu'un
Auteur écrit lui avoir été apportée m
leusement pour délivrer des prisonniers.
çois de Poncher, Evêque de Paris,
cette Eglise le 24 Avril 1526, pour y bén
autels qui y étoient nouvellement con
Pierre de Gondi, autre Evêque de Pari
mit, le 29 Août 1582, d'exposer dans la
Eglise des Reliques qui provenoient d'un
se de l'Abbaye de S. Denis, & qui étoie
compagnées d'une inscription en car
très anciens, portant ces mots, *De ossi*
pulvere plurimorum Sanctorum : Il n
qu'on pouvoit les honorer, *ut Sanctoru*
liquias, quorum tamen nomen & merit
ignotum. En 1672, l'Archevêque app
la fondation d'un Prêtre faite pour cet
roisse par Nicole Ducroq, fille de N
Ducroq, Seigneur des Tours blanch
demeurant. Avant que l'on en fût venu
humer les simples bourgeois ou habitan
les Eglises, c'étoit par une distinction
culiere que quelques-uns l'étoient sous l
tique. Ainsi voit-on à celui de Saint
main l'Epitaphe d'un nommé Gilles C
bellin, laboureur, de l'an 1493. Dans
gauche du chœur se voit celle d'Antoi
la Lacre, Seigneur de Malay en Poitou
la Bertesche en Brie, & de Louise l

Vie de S. Germain par Jallery p. 190.

Reg. Ep. Paris.

Ibid.

Ibid. 8 Avril.

Ursa son épouse, tous les deux morts au milieu du mois d'Octobre 1631, à deux jours l'un près de l'autre. Cette Cure est restée à la collation pure & simple de l'Archevêque de Paris, suivant tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII siécle. Il falloit que le revenu en fût considérable au siécle suivant, puisqu'elle est du nombre des trois ou quatre fortes Cures du Doyenné de Linas, & qu'elle payoit Procuration à l'Evêque Diocésain sur le pied des Prieurés & des Chapitres. Le rôle des Décimes met dans cette Eglise une Chapelle de Saint Nicolas qui a du revenu. Les Pouillés des XV & XVI siécle, celui de 1626, & celui de le Pelletier, la marquent pareillement; c'est apparemment la même Chapelle qui est dite de S. Jacques, & située dans la même Eglise par le Registre de 1474 au 2 Février. La Carte de Defer a fait une faute considérable, en marquant S. Germain, non dans Vitry, mais auprès, comme une Chapelle champêtre.

Livre des Recettes de l'an 1384.

Derriere cette Eglise, après qu'on a traversé une rue à la distance de trente ou quarante pas, on trouve celle des Saints Gervais & Protais, qui est aussi Paroissiale, & n'a que quarante feux. Elle a également été construite au XIII siécle. C'est un bâtiment presque quarré, c'est-à-dire qu'elle est peu longue, & qu'elle a une aîle de chaque côté. Elle est terminée par une grande rose sur le grand autel, où l'on voit encore des panneaux de verre du temps de la bâtisse. La tour est séparée de l'Eglise, & est aussi ancienne que le reste. Cette Eglise fut brûlée du temps des guerres au XIV siécle; les habitans ayant été soulagés par le Roi Charles V, en rétablirent la couverture. Elle appartenoit dès le

Lettres 1376.

XII siécle au Chapitre de Saint Marcel, par la concession d'un Evêque de Paris : car le Pape Adrien IV confirmant les biens de cette Collégiale en 1158, met dans ce nombre *Ecclesiam Sanctorum Gervasii & Protasii de Vitry cum cimeterio & decimis ad ipsam pertinentibus*. Aussi la nomination à la Cure appartient elle depuis ce temps-là à ce Chapitre. Le Pouillé du XIII siécle le marque ainsi, & tous les suivans s'y sont conformés. Le célebre Géographe Delisle a voulu raisonner sur ces deux Paroisses de Vitry dans des notes marginales sur le *Notitia Galliarum*. Il écrit qu'il y a eu deux Vitry; l'un dit *Vitry-Saint-Germain* du Diocèse de Paris; l'autre *Vitry-Saint-Gervais*, d'un autre Diocèse voisin. Il n'ajoute pas duquel : mais il se trompe, car aucun Diocèse n'a rien d'enclavé dans celui de Paris.

Hist. de Paris, T. 3. p. 13.

Il paroît qu'il y avoit eu à Vitry dans des temps fort reculés une Chapelle de S. Aubin. En 1368, un endroit de ce village en avoit pris le nom de ce Saint, qu'elle communiqua ensuite à une grande rue.

Tab. S. Elig.

Le rôle des Décimes marque à Vitry, outre la Chapelle de Saint Nicolas, une Chapelle ou prestimonie fondée en ce lieu par le feu sieur Jouvenet, sans dire en quelle Eglise. Cela conviendroit-il à une petite Chapelle de Notre-Dame qui est au bout du chemin de Paris en abordant à Vitry par le haut ? Je trouve aussi en quelques Mémoires qu'il y a eu en ce Village une Chapelle dans la maison du sieur Gravet, Prêtre de Saint Germain l'Auxerrois, laquelle avoit été bénite de l'agrément de M. de Harlay, Archevêque, par le sieur Boileau Curé du lieu, qui y dit la premiere Messe ; mais que son frere lui ayant

Manuscr. de la main de M. Lancelot.

succédé dans la Cure, ne souffrit point qu'on y célébrât. Ce qui engagea une famille sans enfans de présenter requête à M. le Cardinal de Noailles, pour approuver la fondation qu'on y vouloit faire d'une Messe basse les jours ouvriers, moyennant 500 livres de rente, dont cent livres seroient pour la Charité du lieu, & cent pour la Fabrique.

Le Pere le Brun a fait une dissertation sur les Jumeaux de Vitry, elle est imprimée dans le Journal des Sçavans. Il en est parlé au Tom. I du Supplément de Moreri, p. 199. col. 1. Le 16 Mars 1524 quelques partis firent dans Vitry des dégats affreux.

On ne sçait pas positivement depuis quel temps les Evêques de Paris ont eu des droits ou des biens à Vitry: mais pour dire quelque chose du plus loin dont on ait connoissance, je trouve que Maurice de Sully qui commença à siéger en 1160, y fit différentes acquisitions, entr'autres de sept hôtes & d'une rente ou cens de vingt-six sols, que lui vendit Hugues Malvie & Gondrée sa femme pour la somme de 60 livres. Guillaume de Macy & Aveline sa femme lui vendirent pareillement vingt arpens de terre qu'ils y avoient. Vitry est appellé *Victoricium* dans ces deux actes. Le même Evêque y acheta en 1180 de Philippe de Levies & de son épouse Elisabeth un revenu de cent sols qu'ils tenoient en fief de Galeran de Galardon: *Actum Victoriaci publicè.* Il paroît par un titre de l'an 1209, que l'Evêque Pierre de Nemours y jouissoit de quelque droit de Justice. Ce titre fait mention de la prison qu'il avoit *apud Victoricium.* Il y venoit aussi un Receveur. Ansel de Savigny, Chantre de la Collégiale de Meun-sur-Loire, qui possédoit à Vitry, par droit

Chartul. Epi. Paris. fol. 28.

Ibid, fol. 27.

Gall. Christ. nova, col. 72. ad an. 1170.

Chart. min. Ep. 142.

Chart. Ep. Paris. fol. 70.

Ibid.

de succession, une portion de la dixme l'ayant remise au même Evêque à l'article de la mort, l'Evêque l'employa en 1217 à la fondation d'une Prébende sacerdotale dans l'Eglise de Saint Etienne des Grez à Paris.

Gr. Pastor. & Hist. de Paris, T. III. p. 41.

Le Chapitre de la Cathédrale a eu dès le XI siécle des héritages à Vitry. Son Nécrologe marque au 24 Février le don que lui fit le Doyen Milon de plusieurs arpens de vigne. Ce Doyen fut fait en 1074 Archevêque de Benevent. Il faut joindre à cela les terres que le Chapitre y possédoit selon le même Nécrologe sur la censive de Saint Laumer & de Saint Marcel, & les droits dont la vente lui fut faite vers l'an 1200, & confirmée par Robert Comte de Dreux, Seigneur de Chailly. Je croirois que ce seroit en vertu de l'échange qui a pû être fait de la station ou repas que le Doyen Milon avoit institué, que la troisiéme Antienne des O de Noel, sçavoir *O radix Jesse*, l'une des trois où il y avoit distribution des choses manducables, auroit été appellée *l'Antienne de Vitry*, de même qu'il y avoit l'Antienne d'Andresy.

Necrol. Paris. 13 Juin.

Gr. Pastor. fol. 24.

De tous les autres Corps ou Communautés qui ont eu quelque fief ou domaine à Vitry, la plus ancienne est sans doute l'Abbaye de Saint Laumer de Blois, ou de Moutier au Perche, dite autrement Curbion. On en a vû plus haut la raison. Je trouve cependant que vers l'an 1170, l'Abbaye de Saint Maur cede au Prieuré de Saint Eloy un droit de Dixme qu'elle avoit à Vitry. Il y a au Cartulaire de l'Evêque de Paris une Charte de Robert, Abbé de Saint Laumer, de l'an 1200, touchant des habitans de Vitry qui étoient serfs. Comme ce domaine est fort éloigné de Blois, les Abbés y envoyerent

Tab. Ep. Par. p. 1.

des Moines pour le faire valoir, ce qui fit qu'on le prit pour un Prieuré sous le regne de Charles VI, & que le premier de ces Religieux étant appellé Prieur, quelqu'un obtint ce prétendu Bénéfice en Cour de Rome pour en avoir le revenu. Le Couvent de Saint Laumer supplia le Roi d'observer que ce n'en étoit pas un, & de mettre ce bien sous sa protection, de crainte que le Service Divin n'en souffrît : & ce Prince donna ordre au Prevôt de Paris & au Bailli de Cepoz d'en faire jouir cette Abbaye, & d'y faire entrer le Procureur des Moines.

Trésor des Chartes Reg. 160. Piece 330.

Les biens que cette Abbaye avoit à Vitry ayant été saisis vers l'an 1423 par le Roi d'Angleterre, furent donnés à gouverner à l'Archidiacre de Thierasche dans l'Eglise de Laon, & à Maître Pierre d'Orgemont. Trois ans après, ce même Prince qui se qualifioit Roi de France & d'Angleterre, chargea une autre personne de ce gouvernement, sçavoir Jean Rouger, Religieux de Sainte Berthe de Blangis en Ternois.

Sauval, T. III. p. 327. Liv. noir du Châtelet, fol. 239.

Nous ne sçavons point d'où a pû venir au Prieuré de Saint Eloy de Paris le bien qu'il a eu à Vitry. Il peut être venu du fondateur même qui fut S. Eloy. Ce qui m'en a paru le plus ancien, est l'accord qui fut fait l'an 1116 sur les dixmes de ce lieu entre l'Abbaye de Saint Victor & ce Prieuré. En 1234 les habitans reconnurent qu'ils étoient tenus de faire cuire leur pain au four bannal de Saint Eloy. En 1255 il y eut une Sentence entr'eux & le Prieur, sur l'entretien de la fontaine de Vitry sur les prés de la Tournelle, & sur les mesures de bled & de vin. La même année, leurs Députés étant venus faire hommage aux Chapitres de Notre-Dame

& de Saint Marcel, se rendirent aussi à Saint Eloy pour la même cause. En 1268, se voyant affranchis par l'Abbé de Saint Maur, Supérieur du Prieuré, ils s'obligerent de donner à ce Prieur l'onziéme gerbe de tous leurs fruits. Je ne dis rien des vignes que le Prieuré eût dans ce lieu en quantité. Les branches qui tomboient des ormes furent un sujet de contestation entre le Prieur & le Concierge du Palais à Paris. Le Prieur fut maintenu en 1341 dans le droit d'avoir celles qui tomboient sur le chemin de Vitry dans sa Seigneurie & Justice. Autre dispute étant survenue entre les mêmes parties sur les branches d'ormes qui tomboient dans les vignes, elles convinrent par transaction du 28 Novembre 1388, qu'elles appartiendroient aux propriétaires des vignes.

Hist. de Paris, T. III. p. 47.

En 1204, ce que les Templiers avoient à Vitry fut donné au Prieuré de Saint Eloy par André de Coloors leur Grand-Maître; & de plus, on lit dans un acte de l'an 1256, parmi les biens donnés en échange d'une redevance pécuniaire par un Chanoine de Saint Etienne des Grez, plusieurs arpens de terres labourables situés proche le grand Orme de Vitry, *in censiva S. Eligii Parisiensis*. (a)

Hist. de Paris, T. III. p. 34.

Nous ne connoissons l'antiquité de la Seigneurie du Chapitre de Saint Marcel à Vitry, que par l'endroit du Nécrologe de Notre-Dame cité ci-dessus, & par l'acte d'affranchissement que les Chanoines de cette Collégiale donnerent en 1238 aux serfs qu'ils y

(a) Le Chefcier de cette Collégiale de Saint Etienne est dit dans une charte de 1269 avoir cinq arpens de vigne à Vitry, *juxta pressorium boquembroch*. Hist. de Paris, Tom. 3. p. 48.

avoient

roient. Ils vendirent tous les droits, excepté celui de la présentation à la Cure de aint Gervais, en 1643, pour la somme de ept mille livres, à Daniel Secretaire du Roi, e que l'Archevêque approuva le 12 Sepembre. Une Bulle de Calixte II de l'an 119, & une d'Innocent II de l'an 1142, spéifient, parmi les biens du Prieuré de Saint lartin des Champs, une maison à Vitry, n pressoir, des vignes & un cens, *& cenum*. Ansel de Vitry donna aux Moines de ongpont vers le XII siécle des terres & un ôte. L'Abbaye de Sainte Genevieve de Pais avoit au XIII siécle une censive & un doaine à Vitry; & le canton de terres appelé Champagne en faisoit partie en l'an 1249. Le Prieur de Notre-Dame des Champs proche Paris y avoit des cens au XIII siécle. Celui de la Saussaye y a possédé des vignes ui lui venoient de Christophe Malcio Chamellan du Roi, lequel les légua en 1205 à ette Léproserie. Enfin je trouve qu'une Conérie, établie à Paris au XIII siécle sous le itre de la Sainte Trinité, avoit une censive Vitry. Les vignes que Pierre de Chelles, Vicaire de Saint Victor, donna à Notre-Dame, étoient situées sur cette censive; les Confreres accorderent au Chapitre d'en jouir n main morte, moyennant le cens capital e trois deniers. Il y avoit aussi alors une Dame nommée Petronille de Vitry, qui jouissoit d'une censive particuliere sur le territoire e cette Paroisse. C'est le même acte qui en ournit la connoissance. Dans le Procès-veral de la Coutume de Paris de l'an 1580, s Religieux de Saint Victor & les Religieux e Sainte-Croix de la Bretonnerie sont dits Seigneurs en partie de Vitry

Hist. Sanct. Marti. Camp. p 158 & 171. Cette Maison y a encore du bien.

Chart. Longip.

Chartul. S. Genov. p 323.

Chartul. B. Mar. à Camp.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 295.

Necrol Ecc. Paris. 16. Junii.

Ibidem.

Avant que de parler des autres fiefs en main laïque situés à Vitry, je dois faire observer que le Roi tiroit en 1202, tant de Vitry que d'Ivry, une redevance de soixante livres. Durant le XI, le XII & le XIII siécles, comparurent en certains actes des Chevaliers, dits de Vitry. Etienne de Vitry, Chevalier, donna aux Moines de Longpont près Montlhery la moitié de l'Eglise de Saint Julien, située à Paris proche le petit Pont. Manassetus, *Miles de Vitriaco*, est mentionné dans le Cartulaire de Notre-Dame des Champs, pour avoir pris à bail de Garin Abbé de Saint Victor, qui siégeoit en 1180, une piéce de prés *juxta casellas*, dans la terre que Constance, fille de Louis le Gros, avoit acheté de Harcher de la Queue Chevalier, & qu'elle avoit donné à l'Abbaye de Saint Victor. Ansebert, *Miles de Victoricio*, est nommé au Cartulaire de l'Evêque de Paris au XIII siécle, à l'occasion des biens qu'il avoit à Frênes. On sçait que Jean, Evêque de Wincester en Angleterre, avoit des vignes à Vitry; mais on ignore si le territoire étoit un fief qui lui appartînt. Ce qui est sûr, est qu'en 1294 elles furent confisquées par Philippe le Bel, qui les donna à Hugues de Bouillé, Seigneur de Milly, son Chambellan, par Lettres expédiées à Crevecoeur.

Brussel. Traité des fiefs, parmi les Pieces, p. 149.

Hist. Eccl. Paris. T. I, p 568.

Chartul. Ep. Paris. fol. 2. Voyez l'art. de Frêne en ce présent volume.

Histoire de Ch. VI. par Godefroy, p. 659.

Le XIV siécle ne m'a fourni aucuns Seigneurs de Vitry, sinon que j'ai trouvé qu'en 1383 Etienne de la Clergerie y avoit une censive. Regnaut Balbet, Prevôt de Paris, voulant soumettre à la Taille ceux de Vitry, il fut décidé qu'ils avoient éte exemptés par S. Louis de cette subordination; qu'ils devoient la payer à S. Maur *pro exercitu Regis*, & non au Châtelet ni au Temple. On lit

Tab. S. Elig.

que Jean d'Aunay, dit le Galois, Echanson du Roi en 1426, fit hommage de Vitry en 1453. En 1452 le 27 Août, Pierre de Thuillieres, Conseiller au Parlement, donna un aveu de la portion de la Seigneurie de Vitry qu'il possédoit. Le fief de Blenne ou Blemie qui est situé à Vitry, & mouvant du Châtelet de Paris, fut acquis de Jacques Bezon Ecuyer, demeurant à Bourges, par Jean Henri, Conseiller au Parlement, Président aux Enquêtes, vers l'an 1470. Le même fief, quarante ans après, fut acheté par Louis Burgensis, Médecin ordinaire du Roi. Et celui de la Tour ou de Dommiers mouvant de Blemie y ayant été réuni, fut acquis dans le même temps de Jean Henri Chanoine d'Evreux, la somme de trois mille livres. L'acte de fondation du Collége de Sainte Barbe à Paris par Robert du Gast en 1556, nous instruit sur le nom de deux Seigneurs de Vitry qui vivoient alors. Le premier est Jean de Bremou, ou de Bremeu, dans la censive duquel étoit une maison que le Fondateur donna, située à Vitry rue Saint Aubin, chargée de deux deniers Parisis & de deux pintes de vin de cens. Il donna aussi deux piéces de vignes situées au même lieu, l'une au champ Ragoule, l'autre à Hardouyne. Le second Seigneur étoit Cosme Clausse, dans la censive duquel étoient d'autres vignes destinées pour la même fondation, & situées au même village, lieu dit Dame Gille. Un autre Seigneur de Vitry sur Seine qui a dû vivre dans le même temps, est Nicolas Molé, Intendant Général des Finances, décédé en 1586. Les sieurs Aubry étoient en 1610 Seigneurs de Vitry avec l'Evêque de Paris, & plaidoient sur la Justice haute, moyenne & basse; l'as-

Histoi des Gr. Offic. T. VIII. p. 883. D'Hozier, p. 68. Regist. art. *Braque*.

Compte d'achats, reliefs. Sauv. T. III. p. 396.

Compte de la Prev. de Paris en 1511. Sauv. T. III. p. 552.

Sau. T. III. p. 142 & 147.

Gen. Vie des Molé.

Tab. S. Ele.

faire fut appointée le 15 Décembre. Je trouve dans le siécle suivant plusieurs Pinon, Seigneurs l'un après l'autre : le premier étoit Conseiller au Parlement en 1612 ; le second fut Jacques Pinon, Baron de Coursy, Seigneur Chastelain de Vitry & du Martray, aussi Conseiller au Parlement en 1661. Un peu auparavant, l'Archevêque de Paris étant informé que la multiplicité de Seigneurs dans Vitry causoit des contestations sur la distribution du pain beni, avoit ordonné qu'il ne s'en feroit plus dans l'Eglise, & que les habitans prendroient leur morceau à la fin de la Messe. Vers ce même temps-là Philippe Jacques, Secretaire du Roi, Greffier en chef civil, & Protonotaire du Parlement de Paris, étoit aussi Seigneur de Vitry-sur-Seine. Il mourut le 5 Novembre 1688.

Perm. de Chap domest. *Reg. Archiep.*

Ibid.

Ibid. 17 Aoust 1658.

Mercure de Déc. 1739, p. 2944.

Dans ces derniers temps, le Seigneur de Vitry, dont il a été le plus parlé, a été François Paparel, Trésorier de l'extraordinaire des guerres, décédé en 1725. C'est lui qui y fit bâtir la maison la plus belle de tout le village & la plus riante, dans laquelle il n'y a à redire que la situation qui est dans un fond & sans vûe. Les Registres du Parlement, au 5 Avril 1718, font mention de la saisie de la Terre de Vitry sur Claude-François Paparel, & de l'opposition qui fut faite au décret par Charles-Alexandre le Noir, Président en la Cour des Aides.

Hist. des Gr. Offi. T. I. p. 139.

Piganiol, T. VIII. p. 175.

M. Robin de la Peschellerie, Sécretaire du Roi, jouit aujourd'hui de cette Terre. Messieurs de Choiseul possédoient quelque chose à Vitry en 1669. V. le Tom. I. du Supplément de Moreri, p. 267. col. 2.

Outre les fiefs nommés ci-dessus, avec plusieurs lieux ou cantons des Paroisses de Vitry,

J'en trouve un autre, nommé Bonvarlet, en 1518. Il fut vendu vers ce temps-là par Louis du Harlay, à Gilles Bouvier Apoticaire, la somme de 336 livres. Je ne dis rien des Isles de la Seine, que les titres désignent comme placée vis-a-vis de Vitry, parce que je ne suis point assuré si elles sont de la Paroisse de Vitry, plûtôt que de celle de Maisons. On les appelloit en 1474 & 1484 les Isles Jacques-Saillambien.

Compte de l'Ordon. de Paris 1518. Sauv. T. III. p. 599.

Compte de Preuv. de Paris, *Ibid.* Sauval, T. III. p. 339 & 446.

Plusieurs Ecrivains ont confondu Vitry-sur-Seine avec d'autres Vitry situés en France. L'exemplaire des Chroniques de Saint-Denis mises en françois, que l'on conserve à Saint Germain des Prés, a marqué que ce fut à Vitry proche Paris que le Roi Sigebert fils de Clotaire fut tué, faute de sçavoir qu'il y a un autre Vitry entre Arras & Douay où ce meurtre se fit. D'autres Ecrivains plus récens & beaucoup plus habiles ont cru que c'étoit aussi à Vitry proche Paris que le Roi Henri I étoit mort l'an 1060; mais on convient communément que ce fut à Vitry aux-Loges dans la forêt d'Orleans, ou plûtôt à un Vitry qui subsistoit alors dans la forêt de Biere, qui n'est autre que celle de Fontainebleau. Le Confesseur de la Reine Marguerite, femme de S. Louis, dont nous avons une vie de ce saint Roi écrite en françois, assure qu'un jour ce Prince s'arrêta à Vitry, & qu'étant au cimetiere de l'Eglise Paroissiale, il y écouta le sermon de Frere Lambert de l'Ordre des Freres Prêcheurs, assis aux pieds du Prédicateur : & que comme on faisoit du bruit dans une taverne voisine, il les fit cesser, & qu'il s'informa à qui appartenoit la Justice du lieu, ne voulant rien ordonner contre les auteurs de ce bruit qu'avec les formalités ordinaires.

Bouquet, Hist. de Fran. T. III. p 213.

Mezeray, D. de Montfaucon.

Clarius in Chron.

Ce trait prouve en passant que cette Terre n'étoit point une Terre Royale. On lit dans les Chroniques de Saint Denis, qu'en l'an 1358 l'armée du Régent Charles (depuis dit Charles V, étant campée vers Charenton, Conflans & Carrieres, dressa un pont de batteaux sur la Seine, qui fut achevé le 22 Juiller, & que les Soldats ayant passé la riviere vis-à-vis l'Hôtel des Carrieres, vinrent mettre le feu à Vitry & à d'autres villages qu'ils pillerent. Aussi trouve-t'on que douze ans après, les habitans exposant à ce Prince, devenu Roi, leurs malheurs passés, articulerent que l'Eglise de Saint Gervais avoit été brûlée & fort endommagée pendant les guerres, aussi-bien que plusieurs maisons; & que les réparations de leur Eglise & l'entretien des fontaines pour l'utilité du Roi & de leurs bestiaux les avoient fort grevés. Ce fut pour ces raisons qu'ils obtinrent des Lettres qui les exemptoient de fournir à la Cour des chevaux, des grains, du vin, du fourage, &c. Elles sont datées de Vincennes au mois de Septembre 1371. Les Regiſtres du Parlement rapportent au 14 Mars 1525 un autre événement, sur l'exposé qu'il y avoit environ 1900 Cavaliers & quelques gens de pied qui gâtoient tout à Vitry & dans le voisinage, qui pilloient le pays, M. de Montmoren[illegible] envoya contr'eux le Baron de Montjay, q[illegible] à son retour rapporta qu'étant allé à Vitry, [illegible] n'avoit pû les atteindre, parce qu'ils avoi[illegible] tiré par Villeneuve-Saint-Georges; c'étoit [illegible] Compagnie du Comte de Guise. Les anci[illegible] se souvenoient encore au commencement [illegible] ce siécle du combat qui fut donné à Vitry [illegible] 1652 dans le temps des guerres civiles. Il [illegible] parlé dans les Mémoires de l'Académie [illegible]

Ordon. T... p. 80.

Supplément des Preuv. de l'Hist. de Pa. T. dernier, p. 12 & 13.

Hist. des Gr. Offi. T. VI. p. 529.

Sciences, d'une espéce de monstre dont y accoucha le 19 Septembre 1706 Cathèrine Feuillet, femme de Michel Alibert jardinier de ce village.. C'étoient deux enfans mâles joints ensemble.

Mémoi. de l'Acad. des Scien. 1706. p. 418.

Mais en quoi ce village est plus mémorable, c'est d'avoir donné la naissance à deux Cardinaux. Le premier est très-célebre & fort connu sous le nom de Jacques de Vitry. Il fut d'abord Curé d'Argenteuil, puis élevé au Cardinalat en 1230. Il a laissé une Histoire qui est fort connue. L'autre s'appelloit Etienne, & prit le nom de Paris. Après avoir été Doyen de Notre-Dame, & Maître des Requêtes en 1359, il fut fait Evêque de Paris en 1363, puis Cardinal en 1368 par Urbain V. Il mourut à Avignon le premier Novembre 1373.

Hist. des M. des Req. Ch. de S. Denis.

L'Auteur du Songe du Vergier qui a écrit vers le même temps, faisant parler un Chevalier contre les voluptueux, s'exprime ainsi : *Delicieusément mangent ces gros morceaux, & si n'oublirez pas à verser à ses hanaps riches & beaux de ces bons vins délicieux qui ne sont pas de Vitry ni de Bagneux.*

Songe du Vergier, Par. I. Chap. 26.

Loisel a eu sa maison de campagne proche Vitry, où Guy Loisel son fils l'accompagnoit les samedis à pied.



IVRY.

LA proximité dont ce Village est Paris, fait qu'il n'est presque inncon à personne, pas même aux étrangers abondent à Paris en descendant la Sein puisque c'est la derniere Paroisse qu'ils voy à leur main gauche avant que d'arriver. C Paroisse est partie dans le bas d'un côteau partie à demi côté; les vignes sont sur côteaux & sur le chemin de Villejuy, & terres labourables sont dans la plaine vers riviere & en allant à Vitry ou à Choisy. ne compte qu'une bonne demie lieue des nieres maisons du Fauxbourg Saint Marc à Ivry.

Il est difficile d'en dire l'étymologie, que tous les titres qui en font mention l' vent en latin *Ivriacum* ou *Yvriacum*, à co mencer dès l'an *936.* temps auquel n avons une Charte de Louis d'Outremer en parle. Quelques autres lieux du Roya sont également nommés Ivry en françois dans le latin c'est aussi *Ivriacum* ou *Yb cum*, ou bien *Ivreïum*, *Ibreium*, ce qu fournit pas plus de lumiere.

M. l'Abbé Chastelain qui a admis un g nombre de noms de lieu du Diocèse de ris dans la Table géographique à la fin de Martyrologe, & qui les a donné en latin osé rien dire sur Ivry: il s'est content nommer Moncivry qui est un peu plus h entre Bicêtre & Villejuy, & de l'appelle latin *Mons Iberiacus.* J'ai découvert le de la montagne qui commence à Ivry

Tab. S. Ma. Ivry.

S. Marcel, elle eſt appellée dans un Di-
e du Roi Henry de l'an 1033. *Mons*
liolus. Le ſouvenir de ce nom n'étoit
ncore perdu en 1507, puiſqu'alors un
fait mention de trois arpens de vigne,
ſentier de Glandeul, Cenſive S. Mar-

lieu comprenoit 164. feux en l'année
, ſelon le dénombrement imprimé alors.
ur Doiſy qui en a publié un nouveau
745. y en reconnoît 178. Le Diction-
univerſel de la France qui parut en 1726.
nptoit 803. habitans : mais le nombre
ommunians n'eſt gueres que de cinq à
ent.

Egliſe eſt ſous le titre de S. Pierre : com-
lle eſt bâtie à mi côte, on y monte par
urs degrés du côté du ſeptentrion. On
t dans l'édifice du chœur quelques pi-
du XIII. à XIVe. ſiécle ; mais la nef eſt
nouvelle, & on y apperçoit à l'un des
s le chiffre 1575. Elle a été dédiée en
. par Guy de Montmirail, Evêque de
are de la permiſſion de l'Evêque de Paris.
Evêque *in partibus* y fit auſſi alors la bé-
tion de ſix Autels. Cette Egliſe n'a qu'une
aîle qui eſt vers le ſeptentrion. On y lit
é ſur le marbre, qu'elle a été réparée
M. Claude Boſc, Seigneur d'Ivry, Pre-
les Marchands. Ce même Seigneur y a
é un Chapelain qui fait les petites Ecoles.
avant l'an 1482. le Cimetiére étoit rap-
hé de l'Egliſe, puiſqu'on trouve alors un
on de territoire, dit le vieux Cimetiére,
ué ſur la Cenſive de S. Magloire.

Reg. Epiſ. Par.

a Cure eſt au moins depuis le XIIIe. ſié-
la nomination du Chapitre de S. Marcel,
bien qu'une Chapellenie ſituée dans le

même lieu. Cela est ainsi marqué dans le Pouillé redigé dans le même siécle : & cela a été suivi dans les deux points par ceux de 1626. & de 1648, mais le Pelletier marqué dans le sien imprimé en 1692, que la Chapelle est à la nomination du Seigneur. Cependant comme il la désigne sous le titre de Notre-Damé, il y a apparence qu'il veut parler d'une Chapelle différente de celle dont les autres Écrivains antérieurs ont parlé.

Il existe une Transaction imprimée à la requête du sieur Jean Jollain, Docteur de Sorbonne, Curé d'Ivry, pour le régler avec Philippes de Loynes, Seigneur du lieu, Président au Parlement de Metz & avec les habitans. Ces articles forment 54. pages in-4°. & roullent sur les charges & emplois de revenu, sur les Offices Divins & Fondations. On y apprend que le Curé a un tiers des Dixmes de grain & un quart de celles de vin, que MM. de S. Marcel, S. Merry, S. Remi, Notre-Dame des Champs & le Seigneur, possedent la plus grande partie. Quant aux Usages locaux, le Curé y demande la suppression de la coutume où l'on étoit d'aller en procession le Dimanche de Quasimodo à la Chapelle de Notre-Dame des Méches proche Creteil, à cause des indécences qui se commettoient au passage de la riviere de Seine, & de celle de s'arrêter, comme on faisoit, à un cabaret du village de Maisons, où l'on arboroit la Banniere & la Croix en attendant que les Chantres eussent bû. Ces Mémoires ont été redigés vers l'an 1672, Pierre Boyer étant Bailly d'Ivry & Jean Barré son Lieutenant.

Au bout du Village, en tirant vers Vitry, est une Chapelle isolée du titre de S. Fran-

bold ou Frambald, que l'usage fait appeller S. Frambour. Elle a été rebâtie à neuf l'an 1665. après la permission de l'Archevêque, datée du 28 Aoust. Proche l'Autel, sous un marbre noir, est enterré le cœur de M. Bosc déja nommé ci-dessus & celui de son pere. On y reconnoît pour Patron Saint Frambourd, mort dans une solitude du pays du Maine au VI. siécle. On croit même que c'étoit d'abord en ce lieu, (avant qu'il y eût un Village,) qu'il s'étoit retiré au sortir de la Cour du Roi Childebert : mais les habitans ajoûtent à cette occasion des faits que M. Baillet n'a pas admis dans son Recueil de Vies des Saints ; entr'autres que son pere arrivé d'Auvergne, étant venu à la Citerne, proche laquelle il étoit caché, l'eau s'éleva au-dessus de la Caverne, de maniere qu'il ne pût s'imaginer que son fils fût dans un tel endroit. La vie de ce Saint imprimée en françois assure ce fait constant, sans dire nommément de quels manuscrits il est tiré (a), car la Vie latine, donnée par le Pere Labbe & depuis par ses Confreres les Bollandistes n'en dit rien : elle ne dit pas même qu'il soit venu demeurer à Ivry. L'Auteur de cette Vie françoise ajoûte, que les habitans de cette Paroisse choisirent ce Saint pour un de leurs Patrons dès le temps même de sa mort, & bâtirent la Chapelle de son nom, qu'il sup-

Vie de S. Framb. Paris 1676, chez Fran Cousielier, p. 9, & Paris 1699, chez Muguet, p. 10.

(a) Dans la premiere édition, cette Vie est dite être de M. Jollain, Curé du Lieu : & les autorités sont citées à la fin & suivies d'une Antienne de plus d'une page, & de l'Oraison du Saint. A la tête de la seconde édition est une Dédicace adressée à un pieux & célébre Magistrat, que l'Auteur qui signe *Estor* ne nomme pas ; elle est suivie de l'indication des autorités sans Antienne ni Oraison à la fin.

pose avoir subsisté onze cens ans, en sorte que celle d'aujourd'hui ne seroit, selon lui, que la seconde. Sans vouloir soutenir une chose si douteuse, ce que je puis assurer pour certain, est qu'il y avoit à Ivry au milieu du XII. siécle un quartier qui s'appelloit en latin, *Sanctus Franboudus*; & que ce territoire ne peut avoir été ainsi nommé qu'à cause d'une Chapelle sous l'invocation de ce Saint. Le peu de lumiere qu'on a eu sur sa Vie, par la suite des temps, a pû porter le Clergé d'Ivry à recourir à la Legende de S. Frambour de Senlis, de même que depuis l'adoption de cette Legende, on a eu recours à sa Châsse pour en avoir des Reliques. Un Magistrat de distinction en obtint en 1675. de M. l'Evêque de Senlis, & les donna à la Chapelle nouvellement rebâtie, où elles furent reçues avec solemnité le premier Mai de l'année suivante. C'est encore le jour où se fait le plus grand concours en ce lieu. On y voit dans une ouverture quarrée deriere l'Autel, les pierres sur lesquelles on croit que le Saint se reposoit dans sa Grotte. Les Fidéles y passent leur tête & appuyent les mains sur une statue du Saint: ensuite ils vont boire ou querir de l'eau de la Citerne, que l'on a souvent remarqué avoir la vertu de soulager les maux. Il s'y est aussi établi une Confrairie que M. de Perefixe, Archevêque de Paris approuva en 1670. La Fête de S. Frambour se solemnise en sa Chapelle le Dimanche d'après l'Assomption, car ce Saint mourut le 15 Aoust. Je dis néanmoins ceci, en supposant que le saint Solitaire mort dans le Maine, est celui qui a donné son nom à ce canton d'Ivry. Il est sûr que ce Vénérable Fratbold, Abbé de Sainte Geneviéve, dans le VII. ou VIII. siécle, a

Chartul. B. à Campis n. 38.

Reg. Archip.

passé en ce lieu portant des Reliques de S. Hilaire à Dravern. La même Abbaye avoit aussi eu dès son origine des biens à Ivry & à Villejuy. Les saints Abbés ne dédaignoient point alors les travaux de la campagne : & quelquefois de Cenobites, ils se faisoient simples Anacoretes.

Voyez l'article de Draveil.

Une autre Chapelle bâtie sur la Paroisse d'Ivry, est celle qui se voit à l'ancien Château, au coin de l'enclos de la belle Maison de M. de la Rue dans le bas du Village. Elle est sous le titre de la Sainte Vierge, & on l'appelle Notre-Dame des Anges, c'est un Bénéfice auquel il y a du revenu attaché : j'en ai vû des Provisions du 30 Juin 1538. Cette Chapelle est solidement bâtie toute de pierre de taille : le portail paroît être du XIII. siécle. Le Seigneur de la Paroisse & les habitans en entretiennent le dehors, & M. de la Rue les dedans, qui paroissent assez nouvellement refaits. Le Clergé du lieu y vient en procession aux Rogations comme à celle de S. Frambour, & y célébre la Messe. Elle est à la nomination du Seigneur d'Ivry.

Le sieur Jollain ancien Curé, a avancé dans son Mémoire, dont j'ai rapporté ci-dessus deux fragmens, que la plus grande partie des Dixmes d'Ivry est possedée par le Chapitre de S. Marcel, par celui de Saint Merry, par l'Eglise de S. Remi qu'il ne spécifie point autrement, & par le Prieuré de Notre Dame des Champs outre le Seigneur. En effet les Chanoines de S. Marcel jouissoient de l'Eglise d'Ivry dès le XII. siécle, qu'ils furent confirmés dans cette possession, par une Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158, *Ecclesiam S. Petri de Ivry cum Cimeterio*, dit cette Bulle. Ils y avoient outre cela des serfs

Hist. de Paris, T. III.

Ibid, *p.* 14.

qu'ils affranchirent en 1238 des revenus & cens, & surtout des vignes. L'Eglise de Saint Merry prouve par un Diplome de l'an 936, donné par Louis d'Outremer, qu'elle y avoit dès-lors des mans ou meix, *mansos*. Je n'ai rien trouvé pour ce qui peut regarder l'Eglise de Saint Remi : mais pour ce qui est du Prieuré de N. D. des Champs dépendant de Marmoutier, & où sont aujourd'hui les Carmelites de Paris, on lit que Garnier, qui en étoit Abbé en 1140, constatant les biens de la sacristie de ce Prieuré, y comprit quelques sols de rente assis à Saint Framboud proche *Vitry*.

Ibid. p. 42. 47

Chartul. P. M. à Campis, fol. 38.

Les autres Eglises qui ont eu ou ont encore du bien à Ivry, n'intéressoient pas apparemment l'objet du sieur Jollain Curé. En traitant la chose historiquement, comme je fais, il auroit pû en citer encore trois ou quatre. Premierement l'Abbaye de Sainte Genevieve, que la Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 déclare avoir à Vitry & à Ivry *terras, vineas, census & capitalia*. Aussi, dans les provisions de la Mairie du canton qu'elle y avoit en 1243, il est fait mention d'un pressoir. Bien plus, cette Abbaye y avoit des serfs ausquels l'Abbé Thibaud accorda la liberté en 1247 : ce que S. Louis confirma, à condition que ces gens d'Ivry ainsi affranchis défendroient les droits de l'Eglise lorsqu'ils seroient appellés pour cela. Secondement, l'Abbaye de Saint Victor avoit eu de Girbert, Evêque de Paris, qui mourut en 1124, plusieurs arpens de vigne, tant à Ivry (a) qu'à Bagneux; & d'un nommé Ferric qui s'y fit Religieux, un cens ou une rente que l'Evêque

Gall. Chr. nova, T. 7. Instrum. col. 243.

Chartul. S. Genov.

Ibidem.

Necrol. S. Victor, ad 8 Febr. Hist. de Dubois Tom. 2. p. 22.

(a) L'imprimé du Pere Dubois met *apud Turiacum*, au lieu d'*apud Ivriacum*; c'est une faute de copiste.

aurice de Sully lui adjugea en 1171, con-
: les prétentions de Ferric de Gentilly.
'oisiémement, l'Abbaye de Saint Magloire
avoit une grange vers l'an 1300; ce qui
ppose une certaine quantité de terres. Mais
:glise qui fournit plus d'articles concernant
territoire d'Ivry, est la Cathédrale de Pa-
. Elle y posséda dès le XII siécle un grand
os de vignes dont avoit joui l'Evêque Gir-
rt : Louis le Gros le lui donna en 1123.
:s Evêques de Paris avoient un fief à Ivry,
pellé le Fief Episcopal, dont relevoient
asieurs terres & vignes. Maurice de Sully
i entra sur le siége en 1160, ayant acheté
s biens dépendans de son fief, les donna
ıx Chanoines, afin que le revenu servît à
ur donner un repas commun le jour qu'il
roit été élu Evêque, qui étoit le surlende-
ain de la Saint-Denis. Un Chanoine de la
ême Eglise, nommé Jean, neveu du mê-
e Evêque, laissa aussi en mourant une cer-
ine portion de terre, que le Nécrologe ap-
elle *quinque hostisias*, à Ivry, dans un can-
n appellé *Mons mirabilis*. Adam Préchan-
e, décédé en 1146, l'avoit prévenu par un
gs semblable, & il fut suivi par d'autres qui
'oient pareillement des vignes, où des ter-
s, ou des hôtes à Ivry. Le Chapitre de Pa-
s y avoit aussi une censive mentionnée au
and Pastoral, dans l'acte d'achat que Guil-
ume de Chailly, Sergent de S. Louis, y fit
'une masure l'an 1258. J'omets le legs de
ierre d'Aubigny, Prêtre-Chanoine de Saint
ean le Rond, dont les biens étoient en par-
e contigus à la grange de Saint Magloire,
t en partie situés au quartier des Noües avec
ne saussaye assise au Pré Juré : Tous lesquels
éritages furent donnés à bail vers l'an 1300
 Thomas Langlois.

Duchêne, T. 4. p. 761.

Parvum Pastorale, fol. 52 litt. 38.

Chartul. Ep. Paris. Le vendeur s'appelloit *Theobaldus Cocherellus.*

Dubois *Hist. Eccl. Paris. T. II. p.* 148.

Necrol. Eccl. Paris. 10 *Jan.*

Ibid. 16 *Jan.* Soly, Traité des Ecoles, p. 569.

Ibid. 9 *Jan.* 9 *Feb.* 6 *Jul.*

Ibid. 3 *Dec.*

Ibid.

Au reste, ce long détail sur les Communautés de Paris ne doit point m'empêcher de marquer ici ce que je trouve dans des Lettres Patentes de 1693, qui confirment l'établissement des Filles de Sainte Genevieve, dites de Miramion. La Fondatrice y représente que les Filles de son Institut devant par leur état être exposées à de fréquentes maladies, elles ont besoin d'une maison hors de Paris, où elles puissent aller prendre l'air; qu'elle leur a donné pour cet effet, & par forme d'augmentation de clôture, une petite maison, jardin & enclos sis à Ivry dans la banlieue de Paris, par elle acquise la somme de dix mille livres, & payée des deniers de la Dame Présidente de Nesmond : sur quoi le Roi accorda ses Lettres d'amortissement, sans payer aucune finance.

Ivry a été autrefois l'un des villages qui devoit au Roi certains droits, & qui pour cela est nommé dans les Comptes de l'an 1202, que M. Brussel a rendu publics. Car on doit y lire, non pas *Victriacum* & *Unciacum* comme dans l'imprimé, mais *Victriacum* & *Yvriacum*. La redevance commune de ces deux villages contigus étoit de LX livres. Cela fut dans la suite changé en certains services qu'ils devoient rendre à la Cour, de même que plusieurs autres lieux voisins de Paris, ce qui s'appelloit du nom de *Prises*. Mais sur ce qu'ils exposerent en 1374, que l'année précédente il étoit arrivé sur leur territoire une telle inondation que vingt huit maisons avoient été détruites, & leurs bleds emportés par la ravine, ils furent exemptés de ces prises ou fournitures, moyennant qu'ils fourniroient dans la suite à l'Hôtel du Roi un certain nombre de charretées de feutre par chaque année.

Traité des Fiefs, p. 149.

Ordonn. T. VI. p. 78.

On

On trouve aussi qu'en 1562 le Roi leur confirma tous les droits d'usages, marais, pâturages, franchises & autres droits accordés par ses prédécesseurs.

Regist. Cons. Parl p. 2 Ap. 1562.

Je n'ai rien trouvé de bien ancien sur les Seigneurs laïcs d'Ivry. Ce qui se présente à en dire, se trouve lié avec ce qui regarde les habitans, & m'a été fourni par les Registres du Parlement. On y voit au 26 Juin 1555 des défenses faites par la Cour aux nommés Chartrain, qui se disoient Seigneurs en partie d'Ivry, de faire faire de leur part aucun cri ou proclamation en ce village au jour de S. Pierre, ni autres jours suivans, comme Messieurs de N. D. de Paris, Seigneurs en partie, convenoient de n'en point faire de leur côté. La même défense leur fut réitérée le 28 du même mois.

Le 27 Juin 1562, le Parlement donna un Arrêt pour le Chapitre de Paris contre les mêmes Chartrain, touchant les assemblées de la Fête du village d'Ivry, & le cri qui doit être fait pour cela, lequel la Cour ordonna être fait par main souveraine, sans préjudice des droits des parties. Ces nommés Chartrain étoient en effet si peu fondés, qu'on vit en 1568 celui de ce nom qui s'étoit prétendu Seigneur d'Ivry, renoncer dans le mois de [illegible] à tous droits Seigneuriaux. Le 27 Juin [1]574 l'affaire du cri de la Fête d'Ivry n'étoit [pa]s encore terminée : le Parlement défendit [ce] jour-là au sieur de la Briere, Seigneur [en] partie d'Ivry, de faire cette proclamation, [&] ordonna qu'en attendant elle seroit faite par [un] Huissier de la Cour.

Sauval, T. 3. p. 423.

Le 15 Novembre 1622, le Parlement en[re]gistra les Lettres du Roi en faveur de Pierre [La]nguin, Seigneur de Santenay & d'Ivry en

partie, qui contenoient un don de to
tice, Voirie & Censive dans ces lieu
qui appartenoit au Roi, & sur les fie
n'y a exercice d'aucune Justice, n
haute Justice & Voirie ès fiefs des par
qui n'ont aucun droit de cette espece.
Juin 1650 il y eut un enregistremen
vente de la Justice d'Ivry, faite
Languet.

Depuis ce temps-là la Terre d'Ivry
sédée par M. Claude Bosc du Bois
seiller d'Etat, ancien Prevôt des Mar
& Procureur Général de la Cour des
décédé le 15 Mai 1715. Il y fit bâtir
veau Château, dont les vûes donnent
de Paris & du côté de la riviere, & f
très-belle perspective. Sur la terrass
le coup d'œil est charmant, se voit
tue de Louis XIV, sortie de la main
Coiseux, fameux Sculpteur, qui y fi
le 7 Août 1697. Elle est semblable
qui avoit été érigée en 1689 dans l
de l'Hôtel-de-Ville de Paris. On li
deux inscriptions, dont voici la pren

Mercure d'Août 1697. p. 179.

Hostem, aras, populum, victorque, p
paterque
Sterno, tego, cumulo, vi, pietate,

La Terre d'Ivry a appartenu en de
au Maréchal d'Uxelles, & après sa
Marquis de Beringhen son légataire u

Au bas d'une croix de pierre élev
chemin de Paris à Vitry, est une ins
dans laquelle M. Bosc qui l'a fait faire
lifié Seigneur d'Ivry & de Saint Fran

Outre le lieu de Saint Frambourd
partie de la Paroisse d'Ivry, quelqu
géographiques marquent proche ce vi

MILLEPAS.

rant au nord-ouest, un lieu dit Millepas. Ce lieu est ancien, s'il est le même qui est mentionné dans des titres du Roi Henri I & de Louis VI qui concernent l'Abbaye de Saint Magloire. Au reste, il est certain que ce Monastere avoit encore, il y a 400 ans, une ferme dans la plaine d'Ivry. Elle est appellée *Mille passus* dans les Lettres du Roi Henri; & ce qui est surprenant, est que la même charte en donne la raison, & une raison qui, à parler exactement, ne peut être vraie: *Secundus gurges piscalis respicit terram ejusdem loci quæ milliario ab urbe distans vocatur Mille passus.* Apparemment qu'alors on prenoit *milliarium* & *leuca* pour deux termes synonimes; cela est ci-après. Pour ce qui est de la charte de Louis le Gros, datée de l'an 1117, c'est une confirmation de l'établissement de deux Moines dans la Chapelle de S. Georges & de S. Magloire à Paris, & celle des biens qu'Henri le Lorrain avoit donné pour cela, entr'autres deux arpens de terre *apud Mille passus.* Pour reconnoître la vérité dans cette expression, il faudroit convenir auparavant que dans le XI siécle les termes de milliaire ou de mille pas étoient synonimes avec celui de lieue.

Chartul. S. Magl.

Thes. Anecdot. T. I.

Le Port-à-l'Anglois est encore un autre lieu de la Paroisse d'Ivry, situé sur le bord de la Seine. A la simple dénomination, on pourroit s'imaginer que quelque Capitaine Anglois auroit débarqué là avec ses gens dans le temps de leurs courses au XIV ou XV siécle. Je croi que c'étoit simplement l'endroit où quelque riche habitant d'Ivry, du nom de Langlois, faisoit sa demeure & avoit un Port. On a vû ci-dessus que vers l'an 1300, Thomas Langlois d'Ivry avoit à bail une partie

des biens du Chapitre de Paris situés en ce canton, consistans en ce qu'on appelloit une *Ancing*, où il y avoit de la saussaye ou du saulcis, des noues, des prés, outre la terre & la vigne. Le nom de Langlois continuoit de subsister à Ivry sous Louis XI & Charles VIII. Pierre Grognet, Poëte François sous Louis XII & François I, assure qu'un certain Jean Langlois, qui fit une triste fin en 1493, étoit natif d'Ivry. Les Chartreux de Paris font mention dans leurs Annales des troupes de Louis XI, qui se tinrent pendant quelque temps au Port-à-l'Anglois l'an 1465, & qui de-là vinrent le 30 Septembre dans leur Couvent où elles causerent beaucoup de dommages. On lit au contraire dans Sauval, T. 3. p. 387, que l'ost étoit à l'opposite d'Ivry sur la Seine le 2 Septembre de la même année. Au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, les Chanoines de Saint Victor sont dits Seigneurs de ce lieu.

Ancingiam.

Lesdits Moraux par Grognet, fol. CXXXI X, éd. de 1533.

Mercure de France, 1752. Déc. II vol. p. 2823.

En l'an 1500, le champ voisin de l'Orme d'Ivry s'appelloit le Champ de Montauban.

Sauval, T. 3. p. 70.

Il est fait mention du vin d'Ivry (en ces termes) dans le Décret poëtique donné en l'Isle de Co, sur le procès au sujet du vin de Bourgogne & de celui de Champagne.

Nunc ergo cœnis exultabo ab omnibus:
Molli vetatur delicatum vellere
Guttur saliva, niteat illa liquidior
Neustriacus ille limus, illa suavius
Titilles haustus dolio Yvriaco latex.

Fin du Doyenné de Montlhery.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

TREIZIÉME PARTIE,

ntenant l'Histoire des Paroisses & Terres du Doyenné du vieux Corbeil.

MAISONS.



'Est seulement depuis la fin du dixiéme siécle que nous connoissons ce Village, quoiqu'il existât auparavant, même avec deux Eglises qui y étoient construites. nt Mayeul, Abbé de Cluny, ayant rétabli régularité dans l'Abbaye de Saint Pierre--Fossés, vint trouver le Roi Hugues Ca- à Paris, & le pria de subvenir aux besoins ces Religieux en leur accordant quelque rre voisine de leur Monastere. Ce Prince l'instant expédier une Charte par laquelle lonnoit à cette Communauté la Seigneurie

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 604. Vita Burch. Comit. Corbol. Duchêne, T. 4. p. 128.

d'un Village du Comté de Paris appellé *Mansiones* en latin, avec les prés, les terres, les moulins, les pacages, les eaux & leur cours, & les serfs. De plus les deux Eglises du lieu, dont la principale appellée *Mater Ecclesia*, est en l'honneur de saint Remi, & l'autre est une Chapelle du titre de saint Germain : ensemble tout le droit de Voierie *omnem Vicariam* dans l'étendue de ce Domaine, chargeant les Religieux de prier Dieu pour lui, pour la Reine sou épouse & pour Robert leur fils, qui régnoit avec eux. La date de ce Diplome est de l'an 988. Par-là l'antiquité du village de Maisons se trouve bien établie & l'étymologie très-assurée : ensorte que le vrai nom latin d'où est dérivé le nom vulgaire est *Mansiones*, terme fort général pour exprimer un lieu habité au milieu d'une grande plaine ; & il paroît que l'on n'auroit jamais dû lui substituer celui de *Domus* en parlant de cette Paroisse.

Ce Village est à une lieue & demie ou deux petites lieues de Paris vers le levant du solstice d'hiver. Sa position est entre les rivieres de Seine & de Marne, à un quart de lieue du confluent, mais un peu plus près de la Seine. Les labourages & les prairies en sont le bien principal ; on vient de voir que sous le regne de Hugues Capet il n'y avoit point de vignes ; & encore à présent on n'y en trouve que très-peu. Quelques-uns l'appellent Maisons en Brie, pour le distinguer de Maisons, Marquisat au-dessous de Saint Germain-en-Laye, qui est appellé dans les titres Maisons-sur-Seine, & qui est situé dans le Diocèse de Chartres. Dans les Dénombremens de l'Election de Paris, Maisons, dont je traite ici, est appellé Maisons près Charenton. Celui de l'an 1709 y marque 95 feux, & celui de l'an

1745 y en met 92. Le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726 dit qu'il y a 450 habitans, & le distingue de dix ou douze autres Villages du nom de Maisons, par sa proximité de Charenton.

L'Eglise de ce lieu n'a pas changé de saint Patron. Cette Terre Royale étoit sous la protection de S. Remi, Archevêque de Reims; elle y est encore, & l'on y célebre sa Fête le jour de son décès 13 Janvier, aussi-bien que le 1 Octobre jour de sa Translation. Cette Eglise est basse & sans ornement d'architecture, mais elle est relevée par un clocher surmonté d'une fleche de pierre qui paroît être du quatorziéme siécle ou environ comme le chœur. S. Hilaire, Evêque de Poitiers, décédé le 13 Janvier, près de deux cent ans avant S. Remi, est aussi représenté au grand-autel. On y conserve deux châsses de reliques dont on ne connoît point les noms. Dans le côté droit du chœur se voit une tombe sur laquelle est figuré un Prêtre en habits sacerdotaux tenant un calice. Il n'y reste que la fin de l'inscription qui n'apprend rien, sinon qu'étant en lettres gothiques capitales, elle est au plus tard du quatorziéme siécle. Le champ de cette tombe est semé de fleurs-de-lys. Je crois que celui qui y est représenté n'est autre chose qu'un Curé du lieu. Ce ne peut-être un Abbé de Saint-Maur, parce qu'il auroit une crosse avec ses ornemens sacerdotaux, ni un simple Moine, parce qu'il auroit été figuré avec son froc. On ne représentoit point autrement les Curés & Prêtres séculiers sur les anciennes tombes qu'avec la chasuble & le calice. Les Marchands de tombes en avoient toujours de toutes prêtes à livrer, ornées même de fleurs de-lys suivant le goût des acheteurs & la somme qu'ils vouloient y

mettre, il n'y restoit que l'inscription à mettre.

La nomination de la Cure échut à l'Abbaye de Saint-Maur, par la concession que Rainald, Evêque de Paris, lui fit de l'autel de saint Remi quelques années après le commencement de son épiscopat, que l'on marque à l'an 992; & cela du consentement de Varin, Archidiacre, & du Doyen Hilaire. La Bulle d'Innocent II confirmative des biens de cette Abbaye & datée de l'an 1136, n'innove rien dans l'expression primitive, & met *Ecclesiam de Mansionibus.*

Chartul. S. ..uri papyr.

..l. de Pa- .., Tom. 3.

Le premier Actuaire qui ait employé un nouveau terme en parlant de cette concession de la Cure à l'Abbaye de Saint-Maur, est le Secretaire de Maurice de Sully, Evêque de Paris, qui dans l'énumération des biens que ce Prélat confirme au Monastere par ses Lettres de l'an 1195, met *Ecclesia de Domibus cum atrio magna decima & duabus partibus in minuta.* Depuis ce temps le Pouillé du treiziéme siécle a mis *Ecclesia de Domibus* au rang de celles de la nomination de l'Abbé de Saint-Maur. Il est inutile de rapporter les autres, d'autant plus que l'Abbaye étant réunie à l'Archevêché, la collation de la Cure est revenue à son premier état. J'ajouterai seulement qu'en l'an 1227 Gregoire, Curé de Maisons, s'accorda sur la dixme des Novales du côté de Charenton avec l'Abbé Radulfe. Dans le Pouillé du quinziéme siécle l'ancienne estimation de la Cure est marquée à vingt-cinq livres, & l'on voit qu'en ce même-temps des Docteurs la possédoient. Jean de Cologne, *Magister in Medicina*, en fit sa démission le 29 Juillet 1472. Je ne dois pas oublier de remarquer que dans les anciennes Provisions cette Cure est quelquefois dite

Chartul. S. ..uri, f. 67.

Ecclesia Sanctorum Remigii & Hilarii de Domibus.

La seconde Eglise que Hugues Capet donna à l'Abbaye de Saint-Maur avec la terre de Maisons, étoit une Chapelle de S. Germain. Ce fut apparemment autour de cette Chapelle que l'Abbé fit bâtir son manoir seigneurial, ensorte qu'elle s'y trouva renfermée. Il est constant par le Cartulaire de cette Abbaye qu'il y avoit une Chapelle du temps de saint Louis dans la Maison de l'Abbé, sous laquelle Chapelle il y avoit une cave, & que le Curé étoit convenu d'y venir célébrer une fois par semaine pour son droit sur la dixme d'oies & autres animaux. Comme on y lit en deux endroits qu'outre les cens dûs dans le Village, à la saint Remi 1 Octobre, & à la saint Hilaire 13 Janvier, il y en avoit dont le terme étoit *in Festo sancti Germani in Maio*. C'est un indice suffisant que la Chapelle de saint Germain donnée par Hugues Capet, étoit sous le titre de saint Germain, Evêque de Paris, lequel étoit regardé comme le Patron spécial du quartier où elle étoit. Mais je n'assure point que l'édifice que l'on voit aujourd'hui, & qui est réellement une grange très-vaste bâtie en forme d'Eglise qui auroit deux bas côtés, & des piliers au milieu, seroit cette Chapelle qui existoit du temps de saint Louis, encore moins celle qu'on voyoit du temps de Hugues Capet, parce qu'il se seroit trouvé que la Chapelle eût été beaucoup plus grande que l'Eglise matrice, & que d'ailleurs j'ai vu en une infinité d'endroits les granges des riches Monasteres bâties dans ce goût-là. On peut voir celle de Vaulaurent sur la Paroisse de Villeron proche Louvres.

Ce que l'on sçait de plus ancien touchant

Regist. 1 Mars 1...

Chart. Mauri ... tura C. ... 1280.

Tabul. Ep. in Fossat.

les habitans de Maisons, est qu'en l'an 1211 ils transigerent avec l'Abbé de S. Maur sur les pacages de leurs bestiaux : qu'en 1227 l'Abbé Radulfe les quitta pour quatre sols par an par chaque feu en forme de taille. Ils ne se firent point affranchir en totalité ainsi que faisoient les serfs de quelques autres Terres, mais par petit nombre, tantôt trois ou quatre, plus ou moins, & cela aux années 1262, 1269, 1279, 1287 & 1325. L'Abbé de Saint-Maur les exempta en général de porter leurs grains au moulin bannal de Charentoneau. Ils étoient tenus d'obéir à ce même Abbé lorsqu'il leur ordonnoit d'aller à l'armée au service du Roi. J'ai vu dans le Cartulaire une des manieres dont il faisoit exercer la Justice dans ce lieu. Un voleur d'habits fut condamné à perdre une oreille. Ces usages étoient communs au treiziéme siécle.

Vita Burchardi Comitis in fine. Duchêne, T. 4. p. 128.

C'étoit sur le revenu de cette Terre que se payoit la dépense de l'Anniversaire du Roi Hugues Capet, qui se faisoit solemnellement dans l'Abbaye de Saint-Maur. Telle étoit l'attention & l'exactitude des Moines du onziéme siécle, lorsque le don étoit encore récent.

Cela peut s'entendre de Maisons vers Conflans Ste Honorine.

Il paroît au reste que le Roi Hugues Capet n'avoit pas donné toute la Terre, ou que l'Abbaye y érigea bien-tôt des Fiefs, [car il y avoit en 1257 un Jean de Maisons, Chevalier, qui possédoit une censive dont il est parlé dans le Cartulaire de Sorbonne à cette année. Il y est fait mention des Terres qui y étoient situées, & d'un chemin appellé le chemin de Saint-Denis, proche le village de Conflans] puisqu'en 1270 il y avoit déja quatre arrierefiefs à Maisons que Jean d'Evry, Chevalier, possédoit, & dont il fit présent à l'Abbaye

même de Saint-Maur en partant pour la Croisade. Les noms de ces Fiefs ne sont point venus à ma connoissance. J'ai seulement appris du même Cartulaire de Saint-Maur qu'il y avoit au treiziéme siécle à Maisons un territoire dit en latin *Quarta*, & un autre aux environs appellé *Magnus mons*. Il est aussi notoire dans le lieu, qu'il y a eu un Fief appellé *Le Fief de Saint Pierre*. C'est une espece de vieux Château qui a deux tourelles. On voit dans la rue une porte bouchée où il y a trois fleurs-de-lys. Quelques-uns pensent que ce logement a été fait pour Diane de Poitiers, parce qu'ils y ont vu vers l'an 1720 à une cheminée le tableau de cette Damoiselle, & ils jugent que ce feroit François I ou Henri II qui l'ont fait bâtir. Amos du Tixier connu par la vie imprimée de sa fille Anne, épouse de M. Ferrant, Seigneur de Genvry, paroît avoir été Seigneur de quelque fief à Maisons où il avoit choisi sa demeure vers l'an 1590 ou 1600, à cause du voisinage de Charenton où il alloit en qualité de Calviniste.

Chartul. S. Mauri f. 58.

Ibid. p. 11.

Ibid. pag. 596.

Vie imprimée en 165[illegible]

Le Chapitre de Saint-Maur n'a aliéné cette Terre qu'en l'an 1643 aux Sieurs Falcony. Dans le temps de cette aliénation il ne lui restoit que vingt sols de censives portant lots & ventes.

L'Archevêque de Paris y rentra suivant un Arrêt du Conseil du 11 Mars 1664 & 3 Février 1665, en remboursant les Sieurs Falcony d'une somme qu'ils avoient empruntée; & depuis, lorsque l'Archevêché fut érigé en Duché-Pairie sous M. de Harlay, Maisons fut nommé dans les Lettres-Patentes comme la premiere Terre de ce Duché.

Tabul. Ep. Par.

En 1378 Simon de Saint-Benoît, Echevin de Paris, fit hommage à l'Abbé de S. Maur d'un fief de cens qu'il y possédoit comme hé-

Tab. Foss. Ep. Par.

ritier en partie de Marguerite, femme de Raymond de Nocle, Chirurgien du Roi. Ce même fief appartenoit sept ans après à Jean le Begue, Notaire, qui rendit son hommage au même.

En 1414, 26 Novembre, Radulphe ou Raoul de Garges, à cause de sa femme Michelle Clemence, veuve de Laurent de Lumege, Sergent d'Armes du Roi, fit hommage pour un fief scis à Maisons près Charenton.

Vetus Inv. Par.

En 1507 Michel Leclerc, Secretaire du Roi, possédoit trois fiefs à Maisons, & il en fit pareillement hommage à l'Abbé.

Chart. Foss. ad calcem.

CHARENTONNEAU. Il est évident que ce nom est un diminutif de celui de Charenton, dont il n'est séparé que par la riviere de Marne, de la même maniere que vis-à-vis de Champigny-sur-Marne. Il y a eu un lieu dit Champigneau dans les titres de l'Abbaye de Saint-Maur. C'est des Archives du même Monastere que nous tirons la connoissance la plus ancienne que nous ayons de Charentonneau. Thibaud, qui en fut Abbé depuis 1170 jusqu'environ 1180, exempta ses hommes *de Carentoniolo* de transporter les grains du Monastere depuis le grand Charenton *à Carentonio majore*, jusqu'aux moulins des Portes. On lit même qu'il leur remit la taille qu'ils s'étoient imposée. Un acte de 1246 appelle ce lieu en latin *Charentonellum*; c'est celui par lequel Gazon de Maubuisson vend à l'Evêque de Paris la part qu'il a aux Carrieres de Conflans proche le pont de Charenton, hypothéquant pour cela cinq sols qu'il a à Charentonneau, mouvant du fief d'Amaury de Meullent, Chevalier.

Chart. Foss.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 294.

Chart. maj. Ep. Par. fol. 247.

Le plus ancien titre concernant ce lieu est de 1240.

On reconnoît par des titres qu'en 1285

[Ph]ilips de Charentonneau, femme de Guillaume dit Morin, Chevalier, alors résidant [d]ans l'Apouille, fit du consentement de son [m]ari un échange de deux arpens de terre sis [e]n ce lieu, & tenans au chemin qui va de [C]harentonneau à Maisons, sis devant sa porte [&] en la censive de l'Abbaye de Saint-Maur, [c]ontre trois arpens appartenans à Jean d'A-[c]re, Bouteiller de France & fils du Roi de [J]érusalem, par donation de Jean du Gastel, [C]hanoine de Saint Aignan d'Orleans, pareil-[le]ment sis à Charentonneau dans le fief de [F]erric Pasté, Chevalier. On lit aussi que de-[p]uis, c'est-à-dire en 1295, ce Bouteiller de [F]rance légua ce qu'il possédoit en ce lieu, à Guillaume, Abbé des Vaux de Sernai, au Diocèse de Paris, sous certaines conditions. De-là vient qu'en 1580 l'Abbé de ce Mona-[s]tere prit le titre de Seigneur de Charenton-[n]eau dans le Procès-verbal de la Coutume de [P]aris. Mais il n'étoit pas le seul; & l'on vient [d]e voir ci-dessus des preuves du droit de l'Ab-baye de Saint-Maur, laquelle y possédoit même le Moulin bannal dès le treiziéme siécle.

Tab. Fossat. in Charentonello.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 87.

Tab. Fossat. ad an. 1292.

Au siécle suivant on voit le Roi Charles V [a]cheter de Nicolas Braque, son Maitre-d'Hô-[t]el, la Maison qu'il avoit à Charentonnel près [d]u pont de Charenton, avec les dépendances, [m]eubles & bestiaux. Le prix fut de trois mille [d]eux cent francs d'or. Ce Prince la donna aussi-tôt à Philippes de Mezieres, Chance-lier de Chypre, pour ses bons services à tou-jours & à ses hoirs. La Charte est datée de Beauté-sur-Marne le 14 Octobre 1377.

Trésor des Chart. Reg. 111. n. 269.

Il paroît par ce que j'ai dit jusqu'ici, qu'il y avoit plusieurs fiefs à Charentonneau. J'ai trouvé qu'en 1456 il y en avoit eu qui rele-voient du fief des Loges sis à Beaubourg en Brie.

Tab. Fossat. in Chart. n. 4. En 1458, 17 Février, Madame de Harcourt, & Jean de Lorraine son fils, furent maintenus en possession de l'Hôtel & fief de Charentonnel. En 1460, le 7 Février, il y eut une Sentence des Requêtes qui portoit transaction entre Marie d'Harcourt, veuve d'Antoine de Lorraine, Comte de Vaudemont, & le même Jean de Lorraine son fils d'une part, & Colart Rohault d'autre part. Un autre acte qui est sans date & qui paroît d'environ ces temps-là, est une demande en partage à Charentonnel, par Jean de Rieux, Maréchal de Bretagne, à la succession de Jean de Harcourt. Un titre de l'an 1495 assure que l'Hôtel de Harcourt passe pour avoir toujours été au Comte de Vaudemont. *Ibid. n. 17.* *Ibid. n. 5.*

La part qu'avoit eu dans la Seigneurie de Charentonnel Colart Rohault, étoit passée dès 1453 à Louis Merlin. Je le trouve qualifié Secretaire du Roi : mais ailleurs il est dit Général des Finances du Duc de Lorraine, & avoir épousé Marguerite Luillier. Je crois pouvoir lui joindre Louis Merlin, qualifié Président de Barrois, lequel avoit en 1495 des terres sises au même lieu de Charentonneau contigües à celles d'Olivier Aligret son neveu : son testament nous apprend que ce dernier Merlin (si cependant ce n'est pas le même que le premier) se fit Religieux à Clairvaux. Général. de Luillier, Moreri. Testament dudit Merlin. *Tab. Foss. Ep. in* Maisons.

Je trouve ensuite Olivier Aligret, Avocat Général au Parlement, qualifié Seigneur de Charentonneau. Il a eu le même titre dans son épitaphe à Saint-André-des-Arcs, en la Chapelle des Aligret qu'il a fait bâtir. Son décès y est marqué au 23 Septembre 1535. Il avoit épousé Claire le Gendre. Leur fils, François Aligret, Conseiller au Parlement & Seigneur de Charentonneau, est nommé Moreri, Généalog. de Marillac.

te du 24 Décembre 1550. Il y eut
nce d'Antoine du Prat rendue en
e Criminel en .... qui lui per-
1 entérinant les Lettres-Royaux par
es, de faire redresser les fourches
ɛs à deux piliers de la Justice de
ɔneau.

Livre de la Chamb. Crimin. du Châtelet, fol 44.

es Mémoires marquent comme Sei-
Charentonneau en 1413 Charles
, & en 1611 Richard de Petremol.
ces Seigneurs, je n'ai trouvé que
u Four Aligret, dit Seigneur en
Charentonneau, Conseiller en Par-

Tab. vallis.

1 MM. Gaillard pere & fils: le pre-
lécédé le 13 Janvier, Conseiller
e en la Cour des Aydes. Le second
a Conseiller en la même Cour en

Merc. Mai 1744, pag. 1056.

oie à M. de Piganiol pour la des-
u château de Charentonneau situé
d de la Marne.

Descrip. de Paris, T. 8. p. 168.

1 Anne Regnault, veuve de Claude
Notaire au Châtelet, avoit fait bâtir
ameau une petite Chapelle du titre
-Dame & saint Jean, où il lui fut
avoir un Prêtre à cause de son ex-
illesse.

Regist. Epi.

ORT, qui est devenu un hameau,
rence d'aggrandissement par sa posi-
reuse sur une riviere & une grande
t nommé hôtel d'Harefort dans un
an 1362. L'Abbaye de Saint-Maur
rs plusieurs arpens de terre qui te-
celles de cet Hôtel; lequel étoit écrit
t en 1612, lorsqu'il appartenoit au
llet, Audiencier en la Chambre des
. Une partie du Parc porte le nom
nville & est un fief relevant de l'Ar-

Tab. Fossat. Ep. Par.

chevêché de Paris. Ce nom de Maiso
provient sans doute de ce que ce lieu e
dépendance de la Paroisse de Maisons
laquelle le Seigneur d'Alfort a droit
Chapelle qui est celle attenant le chœu
Château d'Alfort est situé des plus grac
ment, dans la pointe des grands chemi
la Bourgogne & de la Champagne, ayar
sur la Marne & la Seine. Ce lieu appa
aujourd'hui à M. Oursel qui l'a fort em

CRETEIL.

LEs lieux les plus anciennement c
ne sont pas toujours ceux dont on
donner évidemment l'origine du nom.
teil est connu dès le neuviéme siécle
Martyrologe d'Usuard, qui y marque le
tyre d'un grand nombre de Chrétiens,
termes : *In territorio Parisiacensi, vico Cri*
passio Sanctorum Agoardi & Agliberti cun
innumeris promiscui sexûs. Quelques c
mettent *Vico Cristolio* ; & l'on a dit l'
l'autre en latin (*a*). Ce que l'on doit con
du témoignage d'Usuard qui offrit son l
à Charles-le-Chauve, c'est que de son t
on croyoit que ces Saints avoient été m
risés en ce lieu, à cause qu'ils y reposo

(*a*) Comme les plus anciens monumens ma
Cristoilum & Cristolium sans aspiration, on n
pas que ce nom ait aucun rapport avec le non
stus. En auroit il eu avec le nom du Patron
S. Christophe, qu'on appelloit quelquefois au
me siécle *Sanctus Christivilus*, ce qui revenoit à
filus ? Le *Ker* du Celtique qui signifie une Ma
seroit-il pour quelque chose ? Ce lieu est le seul
nom en France, sinon qu'on trouve au Dio
Saintes un Bourg du nom de Cristeuil. Il y a
Normandie plusieurs lieux du nom de Crist
Cretot.

ı ne disoit point encore en quel sié-
oient morts. On s'avisa vers le dixié-
ıziéme siécle de leur donner une Lé-
i marquoit leur martyre au premier
Jesus-Christ, & dans laquelle tout
a pure invention de l'Auteur, ou de
ıt de quelques autres Légendes. Au-
i l'on juge à la seule prononciation
om, qui n'est ni Romain ni Gaulois,
oit que ce fussent des étrangers qui
ours du cinquiéme siécle eussent été
ort par les Barbares lorsqu'ils firent
sions dans les Gaules. Mais pourquoi
ı là plutôt qu'ailleurs? Et pourquoi
cette multitude de peuple? C'est ce
esté inconnu. On sçait seulement
nonıant la Marne un peu plus haut
eil & sur les confins, commence une
ε considérable appellée l'Isle Bar-
ıe des titres latins du treiziéme siécle
t *Insula Barbariæ;* cette Isle n'est arro-
ìté du midi que par la vieille Marne,
ement Mortbras, qui étant l'ancien
Marne, prouveroit qu'elle auroit fait
ement partie de la grande peninsule.
: encore que vis-à-vis cette Isle de
ôté de la Marne, il y a eu autrefois
pelle & une crypte du nom de Saint
narquée dans d'anciennes cartes sous
e *Cave de Saint Felix*, & quelquefois
ation *Cave de Saint Phelippe*, lequel
ix ne peut être autre que ce Martyr
ıom duquel Blidegisile, Diacre de
septiéme siécle, avoit voulu bâtir
du Monastere des Fossés, puisque
s le territoire même de la péninsule.
ne de Cave ne signifie point en cet
ıne Chapelle souterraine en forme de
l peut signifier une prison, un lieu

Hist. Litter. de la France, T. 6.

Voy. Baillet.

Chartul. S. Genov.

Vita S. Babolini apud Duchêne, T. 1. p. 659.

où l'on enfermoit les bêtes pour les specta
cles, de même qu'on dit à Soissons, *Sanctu
Crispinus in cavea*, & à Meaux *Cagia* dans l
même sens. Ce saint Felix, Martyr, étoi
apparemment un des notables de la troupe d
Chrétiens qui fut massacrée en ce lieu & dont
étoient nos deux Saints. C'étoit par dévotio
pour une terre arrosée de leur sang que l
peuple avoit établi un concours en cette pe
ninsule le 24 Juin jour de leur martyre, & d
là à Creteil ou ils avoient été apportés. Ma
depuis que l'Abbaye fut enrichie du corps d
saint Maur qui y fut réfugié en 868, le peu
ple cessa d'étendre son pélerinage jusqu'
Creteil, & s'arrêta sur le terrein du Mona
stere [évitant par-là le passage de la riviere]

Ce qui laisse à penser que les corps de ce
Martyrs n'ont pas été primitivement à Cre
teil, mais plutôt dans la péninsule qui est vi
à-vis, c'est-à-dire celle de Saint-Maur, e
que l'Eglise n'est pas sous leur nom. La tra
dition populaire de Creteil, qui les fait naîtr
à Creteil & y demeurer à la Porte Caillotin
& mourir à la Croix-Taboury, ou bien su
le terrein de Saint-Maur, tout cela sur le ter
rein de Creteil, ne mérite pas plus de consi
dération que la Légende qu'on a prêtée à ces
Saints (*a*).

Chastelain, notes manuscrites sur le Martyr. Romain.

Le premier monument certain où il e

(*a*) Du Breul, qui rapporte tout indifféremment
n'a pas craint d'écrire que de son temps on disoit l
Massuens de Creteil, dans l'opinion que les Saints
auroient été décollés avec des massues : & plus bas
marque qu'André Vernier, Chanoine de Paris, Con
seiller au Parlement, a dit dans la Légende de l'E
glise de Creteil, dont il étoit Seigneur, à cause de
Prébende, que jamais aucun habitant de Creteil n'a
voit été réduit à la mendicité. Le P. Giry, Minime
marque dans son Martyrologe, joint à sa Vie d
Saints, que S. Ion, Prêtre du Diocèse de Paris, a é
martyrisé à Creteil; mais il a voulu dire Châtres.

Liv. 4.

t mention d'eux, après le Martyrologe Jsuard, sont des Lettres du Roi Charles-Simple de l'an 900, que Sauval avoit cru ussement de Charles-le-Chauve, & qu'il ettoit à cause de la chronologie qui ne ccordoit pas. Par ces Lettres Charles-le-nple appuie de son autorité les donations e Grimoard, Vicomte, a faites à une Eglise titre de S. Christophe, Martyr de Jesus-rist, dans laquelle reposent les ossemens Martyrs semblables à lui, & cela sans les mmer. Ces biens sont dits situés au pays de ris, dans le Village appellé *Christoïlum*, & nsistent en quinze meis ou maisons avec les fs, les terres, prés, vignes, bois, & les ux. Le Prince déclare qu'il veut qu'après décès du Vicomte donateur, personne n'ait n à voir dans ces biens, ni à en exiger au-n cens, souhaitant que le Prêtre de cette glise n'ait simplement qu'à prier Dieu & iller au culte des saints Martyrs.

Sauval, T. 2. p. 418.

Capitular. Baluz. T. 2. col. 1524. ex magno Cart. Eccl. Paris.

Cette Charte, datée du Palais de Verberie, ous informe bien que l'Eglise de Creteil fut nsi dotée; mais nous ignorons comment ces nds parvinrent à la Cathédrale de Paris. Le re en a été perdu : on lit seulement dans autre Diplome d'environ l'an 980, que sard à qui en sa qualité d'Evêque de Paris partenoit la disposition des revenus des glises de son Diocèse, avoit cédé à ses Cha-ines Creteil avec l'Eglise ou l'autel. C'est sard même qui en obtint la confirmation Roi Lothaire & de son frere Louis. Il est nps de parler de la situation de ce lieu.

Hist. Eccl. Par. Tom. 1. p. 553. Il est écrit là *Christolium* dans l'imprimé.

Il n'est qu'à trois petites lieues de Paris ou ême deux lieues & demie, vers l'orient hiver, à la rive gauche de la Marne. Sa si-ation est dans une espece de plaine qui gne entre cette riviere & la Seine, qui en est qu'à demie lieue; il s'y forme ce-

pendant quelques petites éminences en
lieu & Boneuil, & Mesly qui dépend d
teil.

Le peu qu'on y voit en côte ou en
est cultivé en vignes : le reste est labou
c'est ce qui forme le plus grand espace
bords de la Marne fournissent quelques
ges & quelques bocages. Le Dénombr
de l'Election de Paris de l'an 1709 port
y avoit alors 120 feux. Celui que le
Doisy a donné au Public l'an 1745 en
que cent onze. Le Dictionnaire Unive
Royaume imprimé en 1726 evalua le n
des habitans ou communians à 498.

L'idée qu'a imprimé dans les esprits
quité des Martyrs de ce lieu, persuade
qui ne se connoissent pas en ancienne
d'Eglises, que celle de Creteil est pres
temps que les reliques de ces Saints y
déposées : mais on doit tenir pour co
que cet édifice, dans ce qu'il y reste d
ancien, n'est que d'environ l'an 1100,
à-dire du commencement du douziéme
ou de la fin du onziéme. C'est à la tou
cée directement sur le milieu du port
l'Eglise, comme celle de Saint Germai
Près, que je donne cette antiquité ; ce
tuation avec les chapiteaux des piliers
dons & figures désigne ce temps-là ; e
qu'il n'y manque qu'une certaine espe
taille dans les pierres des colomnes p
faire remonter au-dessus du regne d'He
Le chœur est du treiziéme siécle seul
ou environ. Il n'est point embelli de gal
par le dedans ; mais on voit par le deho
arcs-boutans qui marquent un temps
postérieur à la tour. A l'égard d'un reste
pece de cloître ou de galleries à rez de c
sée qui est appliqué proche la nef v

nidi, le travail eſt du douziéme ou treiziéme ſiécle : mais ſouvent ces petites colomnes ont été tranſportées d'ailleurs, & non taillées ſur les lieux ni faites d'abord pour les endroits où on les trouve. Cette Egliſe eſt vaſte & accompagnée d'un collatéral à droite & à gauche, ſans cependant qu'on puiſſe tourner derriere le Sanctuaire. A la Chapelle du fond de l'aîle ſeptentrionale eſt le modele qui a ſervi pour l'image de la ſainte Vierge qu'on voit à la Chapelle de la Métropolitaine devant la tribune de l'Evangile. L'Anniverſaire de la Dédicace de cette Egliſe ſe célebre le ſecond Dimanche d'après Pâques. Aux côtés du grand-autel ſont les châſſes de bois doré qui contiennent les chefs des ſaints Agoard & Aglibert, avec quelques autres têtes de perſonnes plus jeunes. Les châſſes précédentes avoient été cachées à la fureur des Huguenots entre deux vieilles murailles qui ſont ſur le portail. Il y a ſous le chœur une crypte ou voûte ſoutenue par quatre colonnes délicates du treiziéme ſiécle, dans laquelle il reſte encore un grand cercueil de pierre rempli d'oſſemens, que M. le Cardinal de Noailles fit fermer en 1697 à l'endroit de l'ouverture par laquelle les peuples avoient pris de ces reliques. Ce tombeau eſt placé au fond à gauche, les pieds tournés vers l'orient, & il eſt couvert d'une pierre taillée en angle ou dos d'âne. Si une partie des oſſemens qu'il renferme a paſſé pour être des Innocens, c'eſt dans le ſens que tout Martyr de Jeſus-Chriſt eſt innocent. On voit repréſentés aux vitres de cette Egliſe les deux ſaints Martyrs armés de pied en cap, tout de fer ſuivant l'uſage des moyens & bas ſiécles. La piété des Fideles, envers les mêmes Saints & leurs compagnons, a fait que pluſieurs ſe ſont fait inhumer il y a

Voyage de l'an 1708.

six, sept ou huit cent ans autour de cette Eglise; on y découvrit encore il y a quarante & cinquante ans plusieurs tombeaux de pierre, dans l'un desquels fut trouvée une piece de monnoie ancienne, & dans l'autre de petites boules ou espece de boutons que l'on prit pour des grains de chapelet. Il y eut en 1672 une Confrérie établie en cette Eglise en l'honneur des saints Agoard & Aglibert, laquelle fut approuvée par l'Archevêque le 11 Août.

Reg. Archiep.

Dans la Chapelle qui est au fond de l'aîle méridionale sont des restes de vitrages rouges du treiziéme siécle. On y apperçoit en entrant à main droite la figure d'un homme à genoux, sous laquelle est un marbre qui contient cette épitaphe: *Cy gist le corps de défunt M. Antoine-Martin Pussort, Baron des Ormes, Saint-Martin, Vicomte d'Ormont, Seigneur de Cernay, Pontault, Magneux & autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé en sa Cour des Aydes à Paris, décédé le 30 Juillet 1662.* Le reste contient la fondation qu'il fait d'un Anniversaire, ne le demandant que pendant trente ans, & léguant pour cela vingt livres de rente à prendre sur sa terre de Pontault située dans le lieu même de Creteil.

Les armes sont d'azur aux chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'un croissant.

Et à main droite se lit cette autre épitaphe:

Icy repose le corps de Messire Pierre de Margeret, Chevalier, Comte de Palatin, Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand-Audiencier de France, Seigneur de Pontault, Longueil & autres lieux, lequel remplit le devoirs d'une vie irréprochable avec une vertu également constante & exemplaire, une application continuelle envers son Prince dans les emplois qu'il a exercé avec une fidélité parfaite & un zele ardent pour la justice & la vérité. La solidité de son jugement,

Les armes sont d'argent à la face d'azur chargée d'une fleur-de-lys d'or & de trois muffles de léopards de sable, deux en chef & un en pointe.

la sincérité de son cœur, beaucoup d'amour pour la Religion & ses vertus Evangéliques, font croire que Dieu lui a donné part dans sa gloire. Il est mort le 2 Octobre 1692 âgé de 59 ans.

En conséquence de la donation de l'Eglise de Creteil faite aux Chanoines de Notre-Dame, ainsi qu'on a vu ci-dessus, le Pouillé Parisien du treiziéme siécle rapportant les Eglises du Doyenné de Moissy qui sont *de Donatione B. Mariæ Parisiensis*, met de ce nombre *Ecclesia de Cristolio*. Cela est suivi jusques dans le Pouillé du seiziéme siécle, & en partie dans celui de 1626 : mais dans le Pouillé de 1648 il est spécifié que la nomination est de plein droit à l'Archevêque. Le Sieur Le Pelletier qui fit imprimer le sien en 1692, ne déclare point à qui il appartient de pourvoir à cette Cure. Il auroit dû être informé que lorsque l'Evêque de Paris fit l'échange de ce qu'il avoit à Wissous pour ce que le Chapitre avoit à Creteil sous la fin du regne de François I, le Chapitre céda à l'Evêque la nomination à la Cure de Creteil. Le premier qui y fut nommé *pleno jure* par l'Evêque, fut George Braban, Prêtre du Diocèse de Langres, le 4 Septembre 1598. Le célebre Etienne Poncher, qui d'Evêque de Paris devint Archevêque de Sens en 1519, avoit été Curé de Creteil jusqu'au 28 Avril 1500, qu'il permuta pour une Chapelle de saint Cuthbert en l'Eglise des Mathurins.

Regist. Ep. Par.

Regist. Ep. Par.

Il y avoit eu de temps en temps d'autres traités entre les Evêques de Paris & le Chapitre au sujet des revenus de cette Cure. L'Evêque Girbert fit expédier en 1123 une Charte, par laquelle à la priere de Bernier, Doyen, & des Chanoines, & du consentement de Zebaud, Archidiacre du canton où

Creteil est situé, il accordoit à l'Eglise de Notre-Dame la moitié des oblations qui se faisoient à l'autel de Creteil *de Christollo*, à quatre des Solemnités de l'année ; sçavoir à Noël, à la Purification, à la Fête de saint Christophe, & à la Toussaint (a). L'année suivante Etienne de Senlis, qui étoit devenu Evêque de Paris, met la même Eglise de Creteil au rang de celles dont le produit de la Cure fourniroit chaque année un muid de froment à son Eglise Cathédrale. Au treiziéme siécle les Chanoines de Paris avoient le revenu de leur Prébende assis en différentes terres de la Mense. Ceux qui étoient Prébendiers de Creteil furent en difficulté avec le Curé touchant les dixmes des Novales, & sur les pains qui étoient offerts chaque année à l'Eglise le lendemain de Noël. L'affaire étant en compromis, l'Archidiacre E. & cinq Chanoines arbitres déciderent en 1221 que les Prébendiers auroient la dixme des Novales, & que le Curé auroit les pains. Et le Chapitre de son côté quitta au même Curé les offrandes entieres des quatre Fêtes ci-dessus, ne s'en réservant que cinq sols qui seroient pour les Prébendiers de Creteil.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 21.

Ibid. p. 53.

Magn. Past. L. 4.

A l'égard de la Seigneurie, dans ces anciens temps, c'étoit aussi le Chapitre de Paris qui en jouissoit. Il en reste une preuve autentique, dans ce qui arriva lorsque le Roi Louis VII, qu'on n'attendoit point à Creteil, y

(a) Observez que la Fête des saints Martyrs Agoard & Aglibert n'est pas de ce nombre. La grande solemnité du culte de ces Saints à Creteil peut n'avoir commencé qu'en 1394, lorsqu'en demandant des Indulgences du Pape pour la Confrérie de Notre-Dame du Mêche, le Curé & Marguilliers de Creteil en demanderent aussi pour la Fête de ces Saints, dont on lui exposa qu'on avoit les corps, & pour le jour de saint Christophe.

[illegible]

Creteil est situé, il accordoit à l'Eglise de Notre-Dame la moitié des oblations qui se faisoient à l'autel de Creteil *de Christoïlo*, à quatre des Solemnités de l'année ; sçavoir à Noël, à la Purification, à la Fête de saint Christophe, & à la Toussaint (a). L'année suivante Etienne de Senlis, qui étoit devenu Evêque de Paris, met la même Eglise de Creteil au rang de celles dont le produit de la Cure fourniroit chaque année un muid de froment à son Eglise Cathédrale. Au treiziéme siécle les Chanoines de Paris avoient le revenu de leur Prébende assis en différentes terres de la Mensé. Ceux qui étoient Prébendiers de Creteil furent en difficulté avec le Curé touchant les dixmes des Novales, & sur les pains qui étoient offerts chaque année à l'Eglise le lendemain de Noël. L'affaire étant en compromis, l'Archidiacre E. & cinq Chanoines arbitres déciderent en 1221 que les Prébendiers auroient la dixme des Novales, & que le Curé auroit les pains. Et le Chapitre de son côté quitta au même Curé les offrandes entieres des quatre Fêtes ci-dessus, ne s'en réservant que cinq sols qui seroient pour les Prébendiers de Creteil.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 21.

Ibid. p. 53.

Magn. Past. L. 4.

A l'égard de la Seigneurie, dans ces anciens temps, c'étoit aussi le Chapitre de Paris qui en jouissoit. Il en reste une preuve autentique, dans ce qui arriva lorsque le Roi Louis VII, qu'on n'attendoit point à Creteil, y

(a) Observez que la Fête des saints Martyrs Agoard & Aglibert n'est pas de ce nombre. La grande solemnité du culte de ces Saints à Creteil peut n'avoir commencé qu'en 1394 lorsqu'en demandant des Indulgences du Pape pour la Confrérie de Notre-Dame du Mêche, le Curé & Marguilliers de Creteil en demanderent aussi pour la Fête de ces Saints, dont on lui exposa qu'on avoit les corps, & pour le jour de saint Christophe.

rit son logement une certaine nuit. On ne eut raconter le tumulte que causa ce séjour u Roi avec plus de naïveté que le fait Etiene de Paris, Ecrivain contemporain. « J'ai vû, dit-il, que le Roi Louis qui vouloit arriver un certain jour à Paris, étant surpris de la nuit, se retira dans un Village des Chanoines de la Cathédrale appellé Creteil *Cristolium*. Il y coucha; & les habitans fournirent la dépense. Dès le grand matin on le vint rapporter aux Chanoines; ils en furent fort affligés & se dirent l'un à l'autre: *C'en est fait de l'Eglise, les privileges sont perdus: il faut ou que le Roi rende la dépense, ou que l'Office cesse dans notre Eglise.* Le Roi vint à la Cathédrale dès le même jour, suivant la coutume où il étoit d'aller à la grande Eglise quelque temps qu'il fit. Trouvant la porte fermée, il en demanda la raison, disant que si quelqu'un avoit offensé cette Eglise, il vouloit la dédommager. On lui répondit: *Vraiment, Sire, c'est vous-même qui contre les coutumes & libertés sacrées de cette sainte Eglise, avez soupé hier à Creteil; non à vos frais, mais à ceux des hommes de cette Eglise: c'est pour cela que l'Office est cessé ici, & que la porte est fermée, les Chanoines étant résolus de plutôt souffrir toute sorte de tourmens, que de laisser de leur temps enfreindre leurs libertés.* Ce Roi Très-Chrétien fut frappé de ces paroles. *Ce qui est arrivé*, dit-il, *n'a point été fait de dessein prémédité. La nuit m'a retenu en ce lieu, & je n'ai pu arriver à Paris comme je me l'étois proposé. C'est sans force ni contrainte que les gens de Creteil ont fait de la dépense pour moi; je suis fâché maintenant d'avoir accepté leurs offres. Que l'Evêque Thibaud vienne, avec le Doyen Clement, que tous les Chanoines appro-*

Annal. Bened. Tom. 6. in Appendice p. 7co.

» chent, & sur-tout le Chanoine qui est Prêtre
» de ce Village : si je suis en tort, je veux don-
» ner satisfaction ; si je n'y suis pas, je veux
» m'en tenir à leur avis. Le Roi resta en priere
» devant la porte en attendant l'Evêque &
» les Chanoines. On fit ouverture des portes :
» il entra en l'Eglise, y donna pour caution
» du dédommagement la personne de l'Evê-
» que même. Le Prélat remit en gage aux
» Chanoines ses deux chandeliers d'argent ;
» & le Roi, pour marquer par un acte extérieur
» qu'il vouloit sincérement payer la dépense
» qu'il avoit causée, mit de sa propre main
» une baguette sur l'autel, laquelle toutes
» les Parties convinrent de faire conserver
» soigneusement, à cause que l'on avoit écrit
» dessus, qu'elle étoit en mémoire de la con-
» servation des libertés de l'Eglise. » L'Au-
teur ajoute qu'il croyoit qu'on la gardoit en-
core parmi les pieces qui concernoient le
soutien de ces mêmes privileges. J'ai déja
parlé à cette occasion d'une baguette que l'un
des enfans de chœur de Notre-Dame a cou-
tume de tenir les Dimanches dans l'Eglise au
temps de la bénédiction de l'eau.

Il arriva par la suite dans cette Terre c[illegible]
qui est arrivé en plusieurs autres du Chapitre
que quantité de Chanoines y eurent du bi[illegible]
& le laisserent au Chapitre en mourant. E[illegible]
tre plusieurs qui sont mentionnés pour
sujet dans l'ancien Nécrologe, je ne parl[illegible]
que de deux, & cela à quelques circonsta[illegible]
Topographiques marquées dans leurs [illegible]
On y lit que Geoffroy de Pontchevr[illegible]
Doyen de Paris, & qui avoit été élu Arc[illegible]
que de Bourges en 1273, donna des ter[illegible]
Quarrerias de Cristolio, & *super longuer[illegible]*
Cristolio. Maître Hervé Breton, Diacre[illegible]
dévotion pour saint Nicolas, donna des

Voyez au 24 Sept. & 24 Décemb.

Necr. Eccl. Par. 25 *Déc.*

Ibid. 28 *Aug.*

tuées aux Pointes & aux Quanteres de ce ieu, dont la jouissance fut accordée au Carinal Gervais de Clinchamp, Chanoine. Garnier, Archidiacre de Brie, décédé vers l'an 1280 ou 1390, légua un pré situé auprès u port de Creteil, une partie de Saussaye au erritoire dit les Preaus, une place bâtie par ui & située devant la Maison de la Prévôté u lieu. Il y est aussi parlé de vignes situées à Creteil lieu dit Petitmont.

Ibid. 10 Juni

Plateam ab ipso adificatam.

¶ Il a toujours été de l'intérêt des Seigneurs d'empêcher que leurs vassaux ne soient opprimés & surchargés. En 1246 un nommé Simon *de Gleseria*, Chevalier, ayant arrêté le Maire de Creteil, il fut obligé à la poursuite du Chapitre de promettre qu'il répareroit cette entreprise. Les habitans de Creteil ont de leur côté été attentifs à se faire décharger des fournitures que leur demandoient les Officiers de la Cour. Ils obtinrent en 1351 des Lettres du Roi datées à Paris le 15 Novembre, par lesquelles ce Prince les déchargeoit de toutes prises, hors la paille pour faire litiere aux grands chevaux quand il seroit à Paris ou au bois de Vincennes. Et en 1381 par d'autres Lettres du mois de Mai Charles VI les exempta pareillement de rien fournir que la paille pour les chevaux du Roi lorsqu'ils feroient au séjour de Carrieres.

Magn. Past. fol. 107.

II. Vol. des Bannieres du Châtelet, fol. 105.

Ordonn. des Rois, T. 6.

Je n'ai pas trouvé en quel temps le Chapitre de Paris affranchit ou mit en liberté les serfs qu'il avoit à Creteil. Ce fut au plus tard sous le regne de Philippe-le-Hardi, & lorsque l'Abbaye de Saint-Maur y accorda des Lettres de manumission aux hôtes qu'elle y avoit.

Enfin vers le milieu de l'avant-dernier siécle, l'Evêque de Paris jouissant de l'Abbaye de Saint-Maur, voisine de Creteil, fit échange de ce qu'il avoit à Wissous & même du

droit de nommer à la Cure avec le Chaj
qui lui céda ses biens de Creteil & la
nation à la Cure. Ce fut le Cardinal du
qui fit les premieres propositions en
& cela fut consommé dans les deux a
suivantes & fini en 1547. En conséq
l'Archevêque est Patron & gros Décim

Depuis cette échange, les Archevêq
Paris ont encore augmenté le domai
Creteil: sur-tout en 1668, auquel an
tel-Dieu de Paris qui étoit redevable à
chevêque pour des droits de censive de
baye de Saint-Magloire & du Prieuré de
Eloi, lui céda le droit de moyenne-J
dépendant du fief qu'il avoit à Creteil
censive de ce fief & sur plusieurs maiso
ses au même Village, au mont Mesly
environs.

Tabul. Archiep. Par.

L'Abbaye de Saint-Maur qui est trè
sine de ce lieu, ainsi que j'ai dit, & qu
est séparée que par la Marne, compt
treiziéme siécle parmi ses revenus des
parts à Creteil, quelques hôtes,
cens. On apprend par l'une des piece
M. Baluze a publiées à la fin des C
laires, qu'en l'an 1244, au mois de
vier, Matthieu de Creteil (*de Cristoli*
de Maître Clement de Creteil & d'A
reconnut que l'Abbé & les Religieux de
Maur lui avoient accordé la manum
Mais ce ne fut qu'en 1277 que cette A
accorda la même grace au reste des
qu'elle avoit au même territoire de Cre

Capitular. Baluz. T. 2. col. 1561.

L'Eglise de Saint Germain l'Auxerr
Paris, qui, toute Cléricale qu'elle étoit
septiéme siécle, avoit eu un Abbé p
gouverner; & qui depuis son rétabliss
sous le Roi Robert, fut gouvernée p
Doyen; avoit aussi des serfs à Creteil a

siécle. Il est marqué dans une charte
rand Pastoral de Paris que Guy, Doyen
tte Collégiale, & tout le Chapitre, à la
du pauvre homme Odon, leur serf à
il, accorderent la manumission à sa fille
vieve, de maniere cependant qu'épou-
in homme serf de l'Eglise de Notre-
, elle deviendroit femme-serve de la
Eglise Cathédrale. Ce Guy, Doyen,
t en 1150. Il resteroit à sçavoir si ce
d'histoire auroit du rapport avec le ter-
e du Mesche où il y a une Chapelle peu
née du village de Creteil, & qu'on ap-
depuis peu fort improprement, Notre-
e des Méches. Il faut en parler en par-
er.

Magn. Past. L. 4. f. 190. & Gall. Chr. Tom. 7. col. 254.

MESCHE est un canton de terre si-
couchant de Creteil, à la distance d'un
quart de lieue. Il seroit peut-être de-
é dans l'oubli sans une Chapelle qui y
te encore, & qui paroît être le reste
plus grande Eglise. Cette Chapelle
ervoit le nom du lieu, sans altération, à
du quinziéme siécle; car alors on disoit
e-Dame du Mesche, ou de Mesche. Ce
ait croire que la Chapelle, telle qu'on la
aujourd'hui, est bâtie sur les fondemens
ancienne Eglise, est qu'elle est tournée
idi, ensorte que la porte regarde le sep-
ion, contre l'ordinaire des anciennes
es & Chapelles, qui étant en plaine
agne n'étoient point obligées de subir
me de nos jours dans Paris) l'aligne-
des rues & des maisons voisines. Il me
t donc qu'il y a eu en ce lieu primiti-
ent une Eglise construite en forme de
, ainsi que l'on en bâtissoit assez souvent
eiziéme & quatorziéme siécle, & que
Eglise ayant été détruite par les guerres

& réduite en Chapelle, laquelle fut d
restaurée selon le même alignement du
au nord.

Je ne crois point passer les bornes
vraisemblance, en assurant que cette
pelle représente celle que le Roi Phili
Auguste avoit recommandé de bâtir a
du pont de Charenton, & que Louis V
son fils, marqua par son Testament d
être sous le titre de la sainte Vierge.
deux Rois avoient eu dessein de la faire
servir comme une Abbaye par les Chan
de Saint-Victor de Paris: mais apparem
que les choses changerent sous les regne
vans, & qu'au lieu de cela elle fut donné
Chanoines de Saint-Germain l'Auxer
qui avoient peut-être cédé le fond pour
tir: & pour marque de l'espece de Con
nauté de Chapelains qui y a subsisté an
nement, c'est qu'on trouve encore d
Pouillé particulier de ce Chapitre, plu
Chapellenies dites du Mesche, dont la
tion est marquée lui appartenir, & qui
voient être desservies dans l'Eglise de S
Germain, n'y en restant qu'une dont l
vice doit être acquitté au Mesche.

Test. Phil. Aug. Duchêne, T. 4. p. 261. & *Test. Ludov. VIII. Ibid.* 325.

Je n'ignore pas ce que le vulgaire
touchant cette Chapelle; sçavoir que le
glois étant campés dans la plaine d'Ivr
le Roi Jean dans les vignes de la plaine
Notre-Dame du Mesche, on lui conseil
stratagême pour faire accroire aux A
que son armée étoit nombreuse; sçav
faire dresser durant la nuit sur un piqu
espece de soldat couvert de cuirasse

casque sur lequel seroit une méche allumée : que ce stratagême réussit, & qu'ensuite le Roi Jean accomplit le vœu qu'il avoit fait de bâtir une Eglise en ce lieu. Il suffit, pour détruire cette histoire fabuleuse, de sçavoir que ce ne fut que depuis le que Roi Jean fut fait prisonnier dans le Poitou en 1356, que les Anglois avancerent dans le milieu de la France. Ainsi ce Roi ne pouvoit être en état de les combattre lorsqu'ils pénétrerent dans le Diocèse de Paris. Le fondement de la tradition n'est appuyé que sur ce que la construction de cette Chapelle est l'effet d'un vœu ou d'une derniere volonté de l'un de nos Rois. A l'égard du surplus de la narration, c'est la dénomination du lieu qui lui a donné occasion, & qui a fait inventer l'histoire des Méches. On a quelques autres exemples d'Histoires de ce genre fabriquées sur le nom des lieux.

Il doit rester pour constant, qu'originairement on a dit *Notre-Dame du Mesche*, ou de Méche. Le nom de Mesche n'est pas inconnu en France : il y a en l'Eglise de Saint-Honoré de Paris une Chapelle sous le titre de Notre-Dame des Méches. C'est celle ou gist le Cardinal Dubois. Autrefois on disoit *Maige* pour Médecin. *Maige* vient du latin Magus. *Voyez Pline*, *Liv*. 30, *c*. 1. Dans les siécles d'ignorance nos peres confondoient la Physique ou Médecine avec la Magie. L'analogie de ces deux Chapelles se prouve par un titre de 1410 9 Avril. C'est une espece de requête présentée par les Maîtres de la Confrérie de Notre-Dame du Méche près Creteil. Elle porte que les Messes de cette Confrérie se disent en l'Eglise de Saint-Honoré, à Paris. Ces Maîtres demandent permission à l'Evêque de lever quelques deniers. Il y a dans la Prevôté de Concressaut en Berry, une Châtellenie ap-

Regist. Par.

pellée Le Mesche. On trouve Mesché au Diocèse de Besançon & Mesche proche Metz. Comme aussi la Mesge au Diocèse d'Amiens, dit en latin *Megium*. Dans les Lettres par lesquelles Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris, permit l'an 1394 d'ériger une Confrérie dans la Chapelle dont il s'agit, le jour de la Nativité de Notre-Dame : elle est appellée *Beatæ Mariæ de Mecha*. Le Roi Charles VI donnant au mois d'Août de la même année ses Lettres de confirmation pour cette érection de Confrérie, l'appelle Notre-Dame du Mesche. On trouve pareillement une Bulle du Pape de la même année 1394, qui accorde quarante jours d'Indulgence à ceux qui visiteront cette Chapelle le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, & dans cette Bulle on lit *Beatæ Mariæ de Meschio*. Dans le Journal François du regne de Charles VI, il est marqué que l'on venoit à la Chapelle au Mesche l'an 1412 en procession de Paris & d'ailleurs, à cause de sa consécration à Notre-Dame pendant le voyage du Roi dans le Royaume, comme aussi à Blanc-Mesnil. Le Greffier des confiscations que fit le Roi d'Angleterre à Paris & aux environs vers l'an 1423, voulant désigner le hameau de Mesly, dit qu'il est situé près Notre-Dame du Mesche. Dans l'Etat des héritages sis à Creteil mouvant en censive de Saint-Germain l'Auxerrois dressé en 1540, le Mêche y est bien nommé cent fois & toujours au masculin. En 1574 le Livre du Receveur du Domaine fait mention d'une place qu'avoit à Paris la Confrérie de Notre-Dame du Mesche près Creteil; mais l'Imprimeur a mis du *Marché* au lieu de Mesche, qui est le vrai nom que Sauval emploie aussi ailleurs, en disant que le Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois nomme à cette

Dict. Univ. de la France, Litt. *M*.

Ann. Franc. Coint. T. 1. p. 811.

Livre rouge du Châtelet, fol. 203.

Journ. du régne de Ch, VI, p. 10.

Sauval, T. 3. p. 324.

Tab. Ep. in Cret.

Sauval, ibid. p. 645. & T. 1. p. 309.

Chapelle. Enfin dans toutes les anciennes Provisions ce nom eſt écrit du Meſche & jamais des Méches. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire ſentir que le nom de Meſche n'a aucun rapport avec des lumignons de lampe ou de chandelle, & que l'ancienne dénomination latine *de Meſchio*, qui paroît avoir quelque rapport avec bois de haute futaie, doit être préférée à la nouvelle *de Ellychniis*.

L'édifice de cette Chapelle n'eſt pas abſolument ſur le bord de la route des voitures, mais à une diſtance qui peut permettre qu'il y ait eu entre deux anciennement le corps de la grande Chapelle & la croiſée ſeptentrionale. Sa ſtructure ne paroît être que de cent cinquante ans, ou deux cent ans au plus. Elle eſt fort ſimple & ſans ornemens, ſinon au portail où ſe voit un écuſſon dans lequel ſont figurées trois mêches allumées, & dans l'accompagnement une tête mitrée ou couverte d'un bonnet en pointe. Il n'y a aucune repréſentation du Roi Jean ni d'autre que celle-là, que quelques-uns prennent pour la tête de ce Prince : des peintures à freſque a demi-effacées ſur les murs. On y reconnoît l'hiſtoire de la Paſſion de Notre-Seigneur auſſi-bien qu'aux vitrages, qui contiennent auſſi les figures emblématiques de la ſainte Vierge. Ces vitrages ne ſont auſſi que de deux cent ans au plus. La Fête eſt la Nativité de Notre-Dame, auquel jour le Clergé de Creteil vient y faire l'Office. Attenant cette Chapelle eſt la Ferme qui appartient au Chapelain titulaire, & qui jouit d'une partie du revenu, l'autre ayant été affectée ſous M. le Cardinal de Noailles à l'entretien d'un Vicaire à Creteil qui en acquitte les Meſſes. On m'a dit que le lendemain de la Nativité on faiſoit

dans cette Chapelle un Service pour l'ame du Roi Jean.

J'ai dit plus haut que c'étoit peut-être le Chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois qui avoit cédé aux exécuteurs du Teſtament de Philippe-Auguſte & de Louis VIII le fonds pour bâtir la petite Abbaye vers Creteil, & où réellement il y eut une Egliſe de Notre-Dame, & que le tout lui ſeroit revenu par le refus qu'auroient fait les Chanoines de Saint-Victor d'envoyer une colonie en ce lieu faute de revenu ſuffiſant. Outre la preuve que j'ai rapportée ci-deſſus touchant la Seigneurie que le Chapitre de Saint-Germain avoit ſur une partie de la Paroiſſe de Creteil dès le douziéme ſiécle, l'on m'a aſſuré que ce bien étoit advenu par la ſuite au Doyen de cet ancien Chapitre, & principalement les prés. On peut croire que ce fut lorſque le Roi Robert eut relevé les ruines de l'ancienne Egliſe de Saint-Germain, que l'Egliſe Cathédrale, dont elle étoit la premiere Fille par droit d'antiquité, lui fit part d'une portion de ce qu'elle avoit depuis peu à Creteil, pour favoriſer le rétabliſſement de l'Office Canonial dans cette Abbaye de Clercs.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 271.

MESLY eſt l'unique hameau de la Paroiſſe de Creteil. C'eſt un lieu très-ancien, ſi l'on a droit de le prendre pour celui que Fredegaire & l'Auteur des Geſtes de Dagobert appellent *Maſſolacum*, où Clotaire II tint une Aſſemblée des Grands du Royaume en 613, & où Dagobert I fut reconnu Roi en 637. M. de Valois veut que ce lieu ait été voiſin de Paris, & l'Abbé Chaſtelain traduiſant en françois *Maſolacum* de ces anciens Auteurs, met que c'eſt Mêlay près de Paris. On ne trouve point ce Mêlay dans le voiſinage de Paris; ainſi il eſt probable qu'il

De re Diplomatica, p. 269.

Martyrol. Univ. pag. 1042.

voulu dire Mély, & qu'il ne l'a écrit Mélay que pour le rapprocher davantage de *Masolacum*, qui plus naturellement a dû faire Maslay, ainsi que je l'ai montré dans un de mes Ecrits. Ce que nous trouvons de plus ancien qui regarde incontestablement Mesly, est au Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés, où il est fait mention d'*Adam Major Melliaci* sous l'Abbé Isembard qui siégea depuis 1190 jusqu'en 1200. Il y est encore marqué dans une Note écrite vers l'an 1279, que l'Abbaye avoit alors *in villa de Melliaco manerium cum grangia & pressorio: talliam*, &c. Et par quelques actes françois du même-temps, il est constant qu'on l'appelloit & qu'on l'écrivoit dès-lors *Melli* en langue vulgaire. Ce lieu est situé à un quart de lieue du village de Creteil vers le sud-ouest; il est dans la plaine qui continue jusqu'à la riviere de Seine. A l'orient de Mesly est une montagne dont la pente est assez douce, appellée Mont-Mesly: elle est garnie de vignes à sa partie orientale & vers le midi: du côté du couchant sont des plâtrieres. La Seigneurie de Mesly appartient à M. l'Archevêque de Paris comme celle de Creteil. On n'y voit de remarquable que la Maison de la Marquise de Tauré, qui est considérable par ses hautes futaies. Il y avoit en ce lieu sous le regne de Charles VI un Hôtel dit la Tour de Mesly, dont un cahier des confiscations faites par le Roi d'Angleterre entre 1323 & 1427 parle ainsi: *Hôtels nommés la Tour de Mesly, sis à Mesly près Notre-Dame du Mesche, qui furent à Henri du Vivier & Catherine sa sœur, donnés à Guillaume Bourdin, l'un de ceux qui firent l'entrée aux Gens de M. de Bourgogne en cette ville de Paris.* Claude le Tonnelier, Trésorier de France & Général des Finances, y a eu à Mesly en 1607

Recueil de divers Ecrits 1738. T. 1.

Chartul. S. Mauri, fol. 57 & 58.

Cahier 42 Sauval, T. 3 p. 324.

Perm. d'Or. dom.

la Maison, de laquelle ses héritiers jouissoient encore en 1697.

Dict. Univ. de la Franc.

Le nom de Meslay & de Meslé est connu en Beauce, en Normandie & en Bretagne.

Godefroy, notes sur Ch. VI. p. 727. Sauval, T. 2. p. 312.

Il y avoit au quatorziéme siécle à Creteil un beau manoir que le Roi Charles VI donna à une Demoiselle, qu'on appelloit la petite Reine, & dont le nom étoit Mademoiselle de Belleville, fille d'un Marchand de chevaux. Mais il est difficile de marquer si c'étoit à Creteil même ou à Mesly, ou à l'endroit de la Maison de M. le Chevalier de Courchamp, dite le Buisson, au nord de l'Eglise de Creteil, sur le bord de la Marne, au-delà des vieilles carrieres.

Il existe encore dans Creteil même, un Fief, dit le Fief Pontault, dont jouissent MM. de Margeret. Il en est parlé dans les deux épitaphes rapportées ci-dessus. On lit aussi dans le Mercure de Février 1738, page 371, la mort de Pierre Margeret, Seigneur de ce Fief, Maréchal des Camps & Armées du Roi, arrivé le 16 de ce mois. On dit que ce Fief est situé dans la rue qui conduit à Notre-Dame des Méches. On y voyoit ci-devant une haute futaie considérable. M. Du Fort, Maître des Comptes, vient d'y bâtir une belle Maison. A l'extrémité de Creteil, vers le midi, est celle de M. Le Long, aussi Maître des Comptes. C'est apparemment dans l'un ou l'autre lieu qu'étoit en 1618 la Maison de campagne de Claude Mangot, ancien Garde des Sceaux, qui obtint d'y faire célébrer.

Regist. Ep. Par. 11 Oct.

Affiches Août 1752.

Il y a dans Creteil un autre Fief, du nom d'Ormoy.

Je finirai par quelques petites notes Topographiques sur Creteil, tirées d'un acte de 1540 concernant cette Paroisse. On y con-

it alors le Champ-Pelerin, la Croix-
urg, Montaigu, Lespinay, le Rond
schelle, La Quinte, Maucartier près
eux de Bonneuil, Hariaplat, le Fossé-
, l'Orme Saint-Simeon, le cours Ste
de la Bretonnerie, l'Orme S. Chri-
, la Grosse-pierre.

NEUIL-SUR-MARNE.

nom de Boneuil en latin *Bonoïlum*, ou
Bonogilum ayant été commun à plusieurs
, même dans le Diocèse de Paris, puis-
se trouve deux Paroisses qui le portent ;
ce qui a fait qu'on a quelquefois con-
ces lieux, & que l'on a attribué à l'un
ii ne convenoit qu'à l'autre. Les plus
es gens ne sont point à couvert de ces
s de méprises. Outre Boneuil proche
esse & celui-ci, il y en a un au Diocèse
oissons, en tirant vers Crepy en Valois,
utre au Diocèse de Beauvais, un dans le
& un autre dans l'Angoumois. De plus,
deux Villages qu'on appelle en françois
neil ; l'un au Diocèse de Seez, l'autre au
cèse de Soissons, proche Château-Thierry,
légere distance de la Marne ; & comme
ieux sont également dits en latin *Bonogi-*
& *Bonoïlum*, de même que ceux du Dio-
de Paris, ce dernier Bonneil du Diocèse
oissons, situé sur la Marne, a empêché
ques Sçavans de se déterminer dans l'oc-
on en faveur de Boneuil dont je traite ici,
est également situé sur la même riviere.
s si le Pere Sirmond & Dom Michel Ger-
n ont manqué de donner à ce Boneuil-ci
e l'attention qu'il méritoit, c'étoit faute
oir vu toutes les Chartes qui en font

mention, ou qui y ont été expédiées. Le P. Sirmond a même imaginé un Boneuil du territoire de Meaux, à cause que la Marne traverse ce territoire; mais ce Boneuil n'y fut jamais.

Agri Mellensis in Notis ad Capitularia.

Je n'ajouterai rien ici à ce que j'ai dit à l'occasion de Bonneuil en France touchant l'étymologie, laquelle, suivant M. de Valois, peut absolument venir du latin *Bonum*; ensorte que *gilum* ou *ilum* ne seroit qu'une terminaison, & que de même qu'il y a eu des lieux nommés *Boniacum*, il a pu y en avoir du nom de *Bonoïlum*, qu'on a changés en *Bonolium* par la transposition d'une lettre. Ainsi faisant abstraction de la qualité du territoire, ces lieux peuvent tirer leur dénomination d'un possesseur ancien ou du fondateur du Village, qui auroit été appellé *Bonus*, nom qui n'étoit pas seulement adjectif chez les Romains, mais aussi quelquefois le nom propre d'un homme, un nom appellatif. Au reste c'est ridiculement que dans quelques titres latins des derniers siécles ou dans des Pouillés on a mis *Bonus oculus*, pour signifier Boneuil, comme si c'étoient deux mots joints ensemble.

Vales. in Augustobona Tricassino.

Voyez Gruter, &c.

Mon sentiment particulier n'ajouteroit rien à l'autorité de M. Valois, quant aux textes de nos anciens Historiens qu'il détermine sur Boneuil voisin de Saint-Maur-des-Fossés, si je ne produisois quelques nouvelles preuves qui doivent faire regarder ce Boneuil comme ayant été une Terre Royale, un Domaine où les Rois de France de la premiere & seconde race avoient une Maison de plaisance. Il est besoin d'avertir d'abord qu'il y a une grande différence entre Boneuil-sur-Crould, voisin de Gonnesse, & Boneuil en Brie, contigu à Creteil; que les commodités & avan-

ages de la vie se trouvoient plus facilement entre les bords de la Marne & ceux de la Seine, ainsi qu'est situé Boneuil dont il s'agit, que non pas sur le bord de la petite riviere de Crould; qu'outre cela le Boneuil en question est situé sur la grande route qui venant de Bourgogne conduisoit au Pont de la Marne situé à Charenton. Produisons maintenant les textes des anciens & les Chartes qui en font mention.

Le plus ancien témoignage historique en faveur de l'existence d'un Boneuil, Maison de plaisance de nos Rois, est tiré de la Chronique de Fredegaire, Ecrivain du septiéme siécle. Il marque à l'année trente-troisiéme du regne de Clotaire II, qui revient à l'an 616 de Jesus-Christ, que ce Prince voulant témoigner sa bienveillance aux premiers du Royaume de Bourgogne, leur fit sçavoir qu'ils se rendissent auprès de lui *Bonogelo villa*, c'étoit Warnachaire, Maire du Palais, tous les Evêques & les Barons qu'on appelloit alors Farons. Il ajoute qu'étant arrivés, il leur fit expédier des Lettres pour toutes les graces qu'ils demanderent, lorsqu'il les trouva fondées sur la justice. Environ soixante ou soixante & dix ans après, saint Merri venant d'Autun à Paris passa par Champeaux en Brie, proche Melun. Son Historien dit qu'au sortir de-là & approchant de Paris, il s'arrêta à Boneuil *in villa Bonoïlo*; ayant appris que le Juge y retenoit en prison deux voleurs, il l'alla trouver, & obtint de lui leur délivrance. Cette circonstance de prison marque assez que Boneuil-sur-Marne, que la suite de la route détermine être celui-ci, devoit être alors un lieu remarquable, une Terre Royale. En 811 Etienne, Comte de Paris, & Amaltrude son épouse, voulant se dépouiller en

Bouquet, T. 2. *Script. Fr. in Chr. Fred.* n. 44.

Sæc. III. Bened. Part I. p. 13.

[illegible]
& Seigneurs du Royaume firent leurs [illegible]
pour retirer l'Empereur Louis-le-D[illegible]
naire des mains de son fils Lothaire [illegible]
détenoit renfermé aux environs de Pari[illegible]
le commencement du Carême, les C[illegible]
Warin & Bernard approcherent de ce[illegible]
tiers-là avec les troupes qu'ils amenoi[illegible]
Bourgogne, & arrivant aux bords de la[illegible]
ne, ils y resterent quelque temps *i[illegible]*
Bonogilo à Boneuil, & dans les lieux c[illegible]
voisins, en attendant la réunion de [illegible]
leurs forces. C'est encore là une circon[illegible]
qui ne peut convenir qu'à un Bone[illegible]
soit sur la Marne, & qui est en même [illegible]
sur la route de Bourgogne, & voisin de [illegible]
& qui enfin fût un des lieux principau[illegible]
route.

Vita Ludov. Div. Tom. 2. Duchêne, p. 311.

On conserve dans les Archives de [illegible]
Maur-des-Fossés deux Chartes qui pr[illegible]
que les Princes de la Maison Royale & [illegible]
même logeoient souvent à Boneuil su[illegible]
La premiere & la plus formelle e[illegible]

: pourquoi est-elle datée de ce lieu, sinon
rce que l'Empereur ayant traversé la Marne
sortir de l'Abbaye des Fossés, étoit venu
Boneuil qui est à l'autre bord, prendre sa
sidence dans la Maison Royale, où pouvoit
re alors Charles-le-Chauve son frere. D'au-
es Lettres qui sont de ce Roi, & qui regar-
nt un don fait à Ebroïn, Evêque de Poi-
ers, sont pareillement datées de Boneuil
Actum Bonoïlo (a) le 14 Juillet 848. L'Auteur
: la petite Chronique de Fontenelle fait en-
ndre que de son temps Boneuil étoit connu
our un des lieux où Charles-le-Chauve rési-
oit fort souvent, & où il faisoit expédier
s Diplomes. Cet Ecrivain marque touchant
a propre personne, qu'il vint l'an 847 à Bo-
euil pour recouvrer certains biens: *Ipso anno*
erreximus Bonolium pro prædiis recipiendis.
Mais peut-on rien de plus fort pour établir
que Boneuil étoit un lieu considérable, envi-
onné de plusieurs Maisons ou Fermes du
Fisc, que l'indication qui y fut faite l'an 856
par ce même Roi Charles-le-Chauve d'une
espece de Parlement de ces temps-là, que
l'on appelloit alors *les Plaids Généraux*. Loup,
Abbé de Ferrieres, ayant été consulté par
quelques Moines dépendans de Saint-Amand
s'ils devoient y assister, leur répondit au mois
le Juin de la même année 856, qu'ils de-
voient obéir à l'ordre qu'ils avoient reçu, &
trouver *ad Generale Placitum quod in prædio*
quodam Parisiorum cui Bonogilo nomen est inci-
pit Kalendis Julii celebrari. Le Pere Sirmond
parlant de cette Assemblée à l'occasion des
réglemens qui y furent faits, & trouvant des
indices comme c'étoit sur la fin du mois
d'Août que les Evêques y étoient, avoit jugé

Besly, Hist. Episc. Pictav. p. 27.

Chr. parv. Fontanel. Duchêne, T. 2. p. 388.

(a) Il y a ainsi dans le Cartulaire de Saint-Maur, non pas *Bonogesilo* comme a mis Besly.

Hincmar. de Prædesti-natione.

ſut aſſez longue pour qu'Hincmar, Ar
que de Reims, y fît tranſcrire pendar
nue un ouvrage aſſez diffus de Florus d
que deux Evêques lui prêterent en
Après tout ceci il eſt bon d'obſerver q
aucun des textes rapportés ci-deſſus
dit que Boneuil fût un Palais Royal,
n'eſt jamais qualifié que *Villa* ou *præ*
falloit cependant qu'il y eût dans ce
dans les environs de quoi loger tous
voyés des Provinces, Evêques, C
Abbés & autres. Les Moines logeoien
remment à S. Pierre-des-Foſſés, les
Creteil, d'autres à Mêly qui n'en eſt qu
lieue, que l'Abbé Chaſtelain appelle
& qui pouvoit être, ſelon lui, l'ancie
lacum villa regia ou *Curtis Dominica*, &
logeoit à Maiſons, qui étoit auſſi al
Terre du Domaine; car, quoiqu'en di
Michel Germain, il eſt certain que
avoient en divers cantons pluſieurs
contig appartenans au Fiſc: ce Bé

Martyrol. Univ. page 1042.

Diplomat.

gue marque être voisin de la riviere de Crould & de Boneuil *Terre Royale*, car ces deux derniers mots *Villa Regia* ne sont pas dans ce qu'il cite du Catalogue des Cures du Diocèse de Paris, mais sont une addition de M. de Valois, lequel trouvant moins de difficulté que lui à reconnoître plusieurs Maisons Royales voisines, en place une dans ce lieu de Garges, quoiqu'il ne soit éloigné de Boneuil-sur-Crould que d'une demie lieue.

Il me reste encore une preuve à produire, laquelle achevera de faire voir que Boneuil en Brie, & voisin de Creteil, étoit un lieu fort fréquenté & dont les abords avoient été rendus faciles de tous côtés; c'est qu'il y avoit anciennement un Pont en cet endroit sur la riviere de Marne, ainsi que me l'a appris un titre du Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés. Par cette Charte qui est de l'an 1226, Guillaume Marmerel, Chevalier, permet aux habitans de Saint-Maur de passer librement sur son Pont de Boneuil, *super Pontem meum de Bonolio*, sauf, dit-il, les oies qui me sont dûs pour le charroi, *salvis anseribus qui debentur mihi de carreagia*.

Il n'est pas rare de voir des ormes sur les carrefours. Cela étoit autrefois très-commun, & souvent on rendoit la Justice sous ces sortes d'arbres [qui par la vaste étendue de leur feuillage pouvoient mettre à l'abri du soleil un grand nombre de personnes]. Du temps que l'on rapporta de Tunis les ossemens de S. Louis, il y avoit un orme de cette espece sur le grand chemin qui va de Boissy-Saint-Leger à Creteil, que l'on appelloit simplement l'*Orme de Boneuil*, & où le Saint opéra un miracle. Il y a quelque lieu de croire que cet orme étoit celui sous lequel le Juge Royal avoit tenu & tenoit peut-être encore ses

Miracles de S. Louis, par le Cordelier Confess. de la Reine Marguerite, ch. 22.

Hincmar. de Prædestinatione.

fut assez longue pour qu'Hincmar, A
que de Reims, y fît transcrire penda
nue un ouvrage assez diffus de Florus
que deux Evêques lui prêterent en
Après tout ceci il est bon d'observer
aucun des textes rapportés ci-dessu
dit que Boneuil fût un Palais Royal,
n'est jamais qualifié que *Villa* ou *pra*
falloit cependant qu'il y eût dans ce
dans les environs de quoi loger tous
voyés des Provinces, Evêques, C
Abbés & autres. Les Moines logeoie
remment à S. Pierre-des-Fossés, les
Creteil, d'autres à Mêly qui n'en est q
lieue, que l'Abbé Chastelain appelle
& qui pouvoit être, selon lui, l'anci
lacum villa regia ou *Curtis Dominica*,
logeoit à Maisons, qui étoit aussi a
Terre du Domaine; car, quoiqu'en d
Michel Germain, il est certain que
avoient en divers cantons plusieurs
contig app enans au Fisc: ce B

Martyrol. Univ. page 1042.

Diplomat.

narque être voisin de la riviere de Crould
Boneuil *Terre Royale*, car ces deux der-
mots *Villa Regia* ne sont pas dans ce
cite du Catalogue des Cures du Diocèse
aris, mais sont une addition de M. de
is, lequel trouvant moins de difficulté
ui à reconnoître plusieurs Maisons Roya-
oisines, en place une dans ce lieu de Gar-
quoiqu'il ne soit éloigné de Boneuil-sur-
ld que d'une demie lieue.

me reste encore une preuve à produire,
lle achevera de faire voir que Boneuil
rie, & voisin de Creteil, étoit un lieu
fréquenté & dont les abords avoient été
s faciles de tous côtés; c'est qu'il y avoit
nnement un Pont en cet endroit sur la
re de Marne, ainsi que me l'a appris un
du Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés.
cette Charte qui est de l'an 1226, Guil-
e Marmerel, Chevalier, permet aux
ans de Saint-Maur de passer librement
son Pont de Boneuil, *super Pontem meum
onolio*, sauf, dit-il, les oies qui me sont
pour le charroi, *salvis anseribus qui deben-
ihi de carreagia*.

n'est pas [illegible]re de voir des ormes sur les
efours. Cela étoit autrefois très-commun,
uvent on rendoit la Justice sous ces for-
'arbres [qui par la vaste étendue de leur
lage pouvoient mettre à l'abri du soleil
rand nombre de personnes]. Du temps
l'on rapporta de Tunis les ossemens de
ouis, il y avoit un orme de cette espece
e grand chemin qui va de Boissy-Saint-
er à Creteil, que l'on appelloit simple-
t l'*Orme de Boneuil*, & où le Saint opéra
iracle. Il y a quelque lieu de croire que
rme étoit celui sous lequel le Juge Royal
t tenu & tenoit peut-être encore ses

Miracles de S. Louis, par le Cordelier Confess. de la Reine Marguerite, ch. 22.

Plaids; car on trouve des exemples de pareilles Assises dans les Preuves de l'Histoire de la Maison de Montmorency, & tenues dans les mêmes temps. Les Continuateurs de Bollandus, attentifs à indiquer dans leurs Notes les lieux dont il est parlé dans les Pieces qu'ils publient, avouent qu'ils n'ont pu trouver ce Boneuil dans leurs cartes.

Augusti T. 5. p. 667.

La situation de Boneuil-sur-Marne est sur une pente douce qui regarde le levant & le midi : le dessus de la côte, & quelques côteaux le long de la Marne sont plantés en vignes; la plus grande partie des terres est en labourages outre les prairies. On ne comptoit que 24 feux dans ce Village en 1709 suivant le Dénombrement imprimé alors, & le Dictionnaire Universel publié en 1726 les évalua à 119 habitans ou communians. Le Sieur Doisy a donné en 1745 un nouveau Dénombrement de tout le Royaume, où il marque en ce lieu-ci 27 feux. Il n'y a aucuns écarts.

Quoique l'Eglise paroisse neuve, parce qu'elle est réparée fort proprement, il y reste cependant encore dans le chœur des vestiges de voûte gothique qui ressentent le treiziéme ou le quatorziéme siécle, & outre cela plusieurs tombes, qui, quoique sans inscription, font voir par la maniere dont elles sont taillées qu'elles sont au plus tard du commencement du treiziéme siécle, parce qu'elles sont plus étroites par un bout que par l'autre. Elle est dédiée sous le titre de saint Martin, & l'Anniversaire de la Dédicace est le Dimanche proche la saint Jean. Cette Eglise est au reste très-petite & n'a aucune apparence de loin. La Cure est du nombre de celles qui sont restées à la pleine collation de l'Ordinaire. Le Pouillé du treiziéme siécle la marque la seconde de ce rang dans le Doyenné de Moissy.

Moissy. Ce qui a été suivi par les autres écrits & imprimés depuis. Le Curé est gros Décimateur.

Le Grand Pastoral de l'Eglise de Paris fait mention de deux Chevaliers, que l'on peut regarder comme les plus anciens Seigneurs de Boneuil qui nous soient connus, depuis que cette Terre fut aliénée de la Couronne. Comme ce Village est directement placé entre Creteil & Sucy qui appartenoient au Chapitre de Paris, il fut difficile qu'il ne se formât point de contestations sur les droits temporels. Arnoul de Corberum & Pierre Girbout, Chevaliers, qui paroissent avoir eu au moins un fief à Boneuil, s'accorderent avec les Chanoines en l'an 1173, Barbedaur étant alors leur Doyen, & convinrent en présence de l'Evêque Maurice de Sully, que le Chapitre auroit la dixme de toutes les vignes de Boneuil, quand même tout le territoire seroit planté en vignes, qu'il prendroit aussi dans leur grange sise à Boneuil chaque année un muid de bled & un demi-muid d'avoine; moyennant que les deux Chevaliers & leurs successeurs percevroient toute la dixme des fruits de la même Terre, quand même tout seroit mis en labourage jusqu'au bois de Rarez. Et ces deux mêmes Chevaliers consentirent que si ce bois étoit un jour défriché & mis en terre, le Chapitre entrât dans le droit qu'ils pouvoient avoir dans ce bois.

Magn. Past. L. 4.

On peut compter ensuite parmi les plus anciens Seigneurs de Boneuil, Guillaume Marmerel, Chevalier, dont j'ai déja parlé ci-dessus. Il vivoit en 1226. L'une des tombes qui restent dans l'Eglise peut bien avoir couvert sa sépulture. Outre la liberté de passer sur son Pont de Boneuil qu'il accorda aux habitans de Saint-Maur, il leur céda aussi

Chartul. S. Mauri. Gaig fol. 23.

l'aisance de tout ce qu'il avoit de terre à Boneuil, leur quittant même ce qu'ils avoient coutume de lui donner pour le droit de pâturage *pro herbagio* : & de plus il leur permit d'enlever les chaumes de ses terres ; le tout du consentement de Basilie son épouse & d'Agnès sa fille.

Essentiam.

En 1268 Guy de Villiers-sur-Marne, Chevalier, jouissoit d'une dixme sur quelques cantons de Boneuil dont il disposa en faveur de deux Chapelains, mais elle étoit mouvante de la Queüe & du fief épiscopal de Paris.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 488.

Dans le siécle suivant Jean de Chastillon est dit Seigneur de Boneuil-sur-Marne par Isabeau de Montmorency sa femme. Le titre où il est ainsi qualifié est de l'an 1368.

Histoire de la Maison de Chatillon, p. 581.

Au Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, Antoine de Brehault, Gentilhomme ordinaire de la Maison de la Reine, prend la qualité de Seigneur de Boneuil-sur-Marne.

Après lui on trouve Marguerite de la Riviere qui s'en disoit Dame en partie. Elle décéda en 1605. Son corps repose à Evry-les-Châteaux.

Voy. l'article d'Evry en Brie.

Depuis il y a eu pour Seigneurs MM. de Chabenat, Introducteur des Ambassadeurs, Louis leur fils, Conseiller au Parlement, & un autre du même nom reçu aussi Conseiller au Parlement en 1744.

Merc. Déc. 1747. p. 194.



VALENTON.

IL est hors de doute que ce lieu est ancien : son nom, qui est Romain, en est un indice certain ; outre cela dès le temps de la premiere race de nos Rois c'étoit une Terre du Fisc. Les deux premieres syllabes du nom dénotent que le Fondateur ou le premier propriétaire de ce Village s'appelloit *Valens* : ainsi Valenton ne signifie autre chose que Terre appartenante à Valens.

Sa distance de Paris est de trois lieues & demie vers le sud-est. Sa situation entre les deux grands chemins de Melun, l'un qui y conduit par Brie-Comte-Robert, l'autre par Villeneuve-Saint-Georges. Sa position est sur la pente de la montagne au haut de laquelle est Limeil, avec l'aspect vers le nord.

On y voit des vignes du côté de Villeneuve ; les terres sont vers la plaine. Plusieurs Livres à l'usage de l'Election de Paris dont l'ortographe n'est pas toujours exacte, écrivent ce lieu *Vallenton* & lui joignent une ou deux fermes bâties dans la plaine. Ainsi, par exemple, on lit dans le Dénombrement de l'an 1709 *Vallenton & l'Hôpital de Mesly*, 53 *feux*. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 met *Vallenton & l'Hôpital Melly*, 250 *habitans*. Le Sieur Doisy qui tient le même langage dans son Dénombrement du Royaume imprimé en 1726, y marque 53 feux. La formule imprimée pour le Rôle des Tailles est moins fautive, & met *Valenton & l'Hôpital de Mesly*.

Quoique l'Auteur de la vie de S. Babolein, premier Abbé de Saint Pierre-les-Fossés, ne soit pas assez ancien pour être cru dans tout

ce qu'il dit, il paroît que sa méprise sur ce Saint ne doit point rendre incroyable, que la Terre de Valenton ait été donnée à l'Eglise de Saint-Vincent ou de Saint-Germain-des-Prés par l'un de nos Rois, sur le déclin de la premiere race, du temps que cette Abbaye étoit sous le gouvernement d'un nommé Babon vers l'an 720. Il y a même lieu de croire que cette donation de Valenton comprenoit le territoire où depuis fut bâti le Village, qui, à cause de sa nouveauté, fut nommé Villeneuve : laquelle Villeneuve, à la faveur de la riviere & du grand passage par terre s'accrut aux dépens de Valenton, dont il avoit fait partie du territoire. On a plusieurs exemples de semblables métamorphoses sans sortir du Diocèse de Paris. Je rapporte à l'article de Villeneuve la preuve que dès l'an 778 il existoit en ce lieu un Village de ce nom, appartenant déja auparavant à l'Abbaye de Saint-Germain. Selon mon systême Villeneuve est fille de Valenton, de même que Crone est fille de Villeneuve.

¶ L'Eglise de Valenton est sous l'invocation de la Sainte Vierge. La structure du chœur est du treiziéme siécle. La tour paroît approcher du même temps : le reste a été tellement reblanchi & couvert de plâtre qu'on ne peut le dire que bien plus nouveau. Cet édifice est accompagné de deux petits collatéraux. La Cure est à la présentation de l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés. On voit en effet que dès l'an 1177 Alexandre III lui confirma la possession de cette Eglise. Le Pouillé du treiziéme siécle la marque aussi au rang de celles auxquelles cet Abbé nomme dans le Doyenné de Moissy ; & tous les Pouillés postérieurs sont unanimes en ce point, à l'article du Doyenné du vieux-Corbeil. Aussi per-

ſonne n'a jamais diſputé à l'Abbaye de Saint-Germain le titre de Patronage de cette Egliſe, non plus que la qualité de Seigneur de ce lieu, ni celle de gros Décimateurs.

Les habitans ont été toujours particuliérement protégés par les Abbés. L'Abbé Hugues fit commuer en 1138 ce qu'ils payoient pour le droit d'Avouerie à Etienne de Garlande & à Amaury, Comte d'Evreux, en quelques muids de vin. En 1215 l'Abbaye obtint de Robert de Dreux, Seigneur de Brie, qu'il leur cédât les ſoixante muids de vin rouge qu'ils lui payoient chaque année : & au mois de Février 1248 l'Abbé leur accorda le même affranchiſſement qu'à ceux de Villeneuve & de Crone, pour qu'ils puiſſent ſe marier à d'autres qu'à des vaſſaux de l'Abbaye.

Hiſt. de S. Germ. p. 87.

Ibid. page 114.

Le Monaſtere de Saint-Maur-des-Foſſés jouiſſoit de quelques revenus à Valenton au treiziéme ſiécle. Il y avoit une redevance d'un treſel de bon vin qui lui étoit payé pendant les vendanges ſur le produit de certaines vignes. Le texte de ſon Cartulaire eſt rapporté dans le Gloſſaire de Du Cange ; mais on a mis dans l'imprimé *Alenton* au lieu de Valenton. Il reſte à ſçavoir ce que c'étoit alors qu'un treſel. Le Chambrier de cette Abbaye avoit auſſi vingt ſols de rente *apud Valenton*, ſuivant la deſtination des revenus faite en ſa faveur l'an 1256 par l'Abbé Pierre, lorſqu'il inſtitua cet Office clauſtral ; & de plus *unum duplarium vini in vindemiis apud Gurgitem Hodoini verſus Valenton.* Le premier titre ci-deſſus où il y a *unum treſellum boni vini*, fait voir en paſſant, que l'on pouvoit faire de bon vin en ce lieu. La même Abbaye de Saint-Maur avoit auſſi alors des ſerfs à Valenton : mais elle les affranchit en 1282.

Cang. Gloſſ. voce Treſellus.

Gall. Chriſt. Tom. 7. Inſtr. col. 109.

Chart. Foſſ. p. 579.

Tab. Foſſat. Ep. Par. in Valenton.

Quelques anciens Chevaliers ont porté le nom de Valenton. On trouve à l'an 1093 un Hugues *de Valentun* témoin dans un acte qui concerne le Prieuré de Longpont sous Montlhery. Il avoit une fille nommé Eremburge, qui se fit Religieuse d'Hierre dès le temps de la fondation, & qui y fut reçue par Hildearde, premiere Abbesse. On ne connoît point d'autre Valenton en France que celui-ci : ainsi il faut que l'Abbaye de S. Germain en eût démembré quelque fief dès l'avant-dernier siécle, attendu qu'Antoine de Beauvais, Chevalier, Maître des Requêtes, est qualifié Seigneur de Valenton & de Limeil, dans son épitaphe à Saint Merry de Paris. Sa mort y est marquée au 24 Février 1609. Je laisse à vérifier s'il est le même Antoine de Beauvais que l'on trouve dans Moreri avoir été en 1571 Seigneur de la Tour de Messy, Valenton & Limueil, Président de la Cour des Aides & Maître des Requêtes. Ce dernier étoit fils de Robert de Beauvais, Seigneur de la Tour de Messy. On y compte même actuellement deux fiefs : l'un appartient avec une ferme à M. Rancher, Conseiller à la seconde Chambre des Enquêtes. L'autre, qui est au bas du Village & qu'on appelle Plaisir, est possédé par M. Symonnet, Conseiller à la Grand'Chambre.

Chart. Longip. fol. 30.

Gall. Christ. Tom. 7. *col.* 606.

Collect. des Epitaph. de Paris, à la Bibl. du Roi, p. 833.

Généalogie Huault.

Mais la plus belle Maison de Valenton est celle que M. Prat, Receveur Général des Finances, à fait bâtir au-dessous de l'Eglise, & qui est accompagnée de très-beaux jardins. Elle est passée par le mariage de sa niece, à M. Chassepou de Verneuil, Secretaire du Cabinet & Introducteur des Ambassadeurs.

L'HOPITAL.

La réunion qui est faite dans les Livres de l'Election de Paris de l'Hôpital de Mesly avec Valenton, pour ne former qu'un seul & même article ou Registre, m'engage à le joindre ici, puisque cet Hôpital n'est d'aucune Paroisse & est exempt des visites de l'Archevêque & de l'Archidiacre.

Sauval faisant l'énumération des biens du Grand-Prieur de l'Ordre de Malthe, y comprend l'Hôpital de Mesly, qu'il dit être proche de Villeneuve-Saint-Georges, quoiqu'il soit beaucoup plus près de Valenton. Il ajoute qu'il y a une Chapelle & un Domaine d'environ quinze cent livres.

Sauval, T. 1. p. 612.

La Chapelle est assez délicatement bâtie d'une architecture du treiziéme siécle, & sous le titre ordinaire de saint Jean, conformément à l'ancien titre des Chevaliers de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem. Il y a des Fonts baptismaux. On y célebre la Messe & Pain béni tous les Dimanches. On y voit aussi un Cimetiere, le tout pour les gens de la Ferme seulement. Cette Chapelle est dans la Ferme même.

En 1496 le 6 Octobre, l'Evêque de Paris fut maintenu dans la possession du droit suivant; sçavoir qu'il peut seul faire administrer les Sacremens, même celui de Mariage en l'Eglise de cet Hôpital. Les Religieux qui prétendoient ce droit furent déclarés soumis à l'Ordinaire.

La Seigneurie est marquée sous le simple nom de l'Hôpital dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, comme appartenante au Grand-Prieur. Elle est aussi nommée de même dans toutes les Cartes des

environs de Paris. C'étoit une Maison pour loger les Pélerins & Croisés de la Terre-Sainte. A cet effet elle n'étoit pas éloignée du grand chemin ; on dit même qu'il y a passé autrefois.

Cet Hôpital est si voisin du lieu qui porte le nom de Tour, que je crois que l'emplacement des deux Fermes a anciennement appartenu au même maître, & que ce canton particulier s'appelloit en latin, non pas *Turris*, mais *Turnum*. Or comme un nommé *Joannes de Turno* étoit Trésorier de la Maison des Chevaliers du Temple à Paris en 1277, je conjecture que c'est lui qui destina une partie du domaine de ses ancêtres pour l'établissement de cet Hôpital ; ou que quelqu'un de ses mêmes ancêtres l'avoit établi.

Chartul. Liwiac.



LIMEIL

LIMEIL.

IL est certain que Limeil est l'une des anciennes Paroisses du Diocèse de Paris ; son nom paroît venir du Celtique dans lequel nous trouvons beaucoup de noms de lieu qui commencent par *Lim*, tel que *Limonum*. Ce lieu se trouve au rang des Paroisses dans le Pouillé du treiziéme siécle, sous le nom de Limuel, au Doyenné de Moissi, l'Auteur ayant ignoré comment il l'exprimeroit en latin. L'antiquité de l'édifice de l'Eglise du lieu prouve aussi que ce n'est point une nouvelle Paroisse. Cet édifice m'a paru approcher du douziéme siécle pour sa construction ; la tour principalement. Saint Martin est Patron de cette Paroisse. La Cure est à la nomination de M. l'Archevêque, & le Curé est gros Décimateur. En 1305 il y avoit à Limeil un Curé appellé Jean Courtecuisse. On ne voit dans l'Eglise que deux monumens remarquables. Au pied du Sanctuaire est la tombe d'un Curé qui fut en même-temps Seigneur du lieu, mais dont le nom & l'année de la mort ne sont plus lisibles. Il faut qu'il soit d'un temps peu reculé, puisqu'il y est représenté en surplis, & que ce surplis a même les manches fendues & traînantes. On y lit facilement qu'il étoit Seigneur de Limeil, Valenton, & de La Grange en Brie. Il a les pieds étendus vers l'orient ; ce qui prouve que de son temps on n'avoit pas encore pensé à inhumer les Prêtres autrement que les laïques. La pierre qui sert de marchepied au grand-autel est la tombe d'un Chevalier armé de pied en cap, dont la tête, ses mains & les armes sont des incrustations de

Regist. Ep. Par.

marbre blanc. L'écriture est effacée ; mais il est probable que ce Chevalier est mort au quatorziéme siécle. Un monument plus digne de remarque, est l'épitaphe qui se voit en marbre noir sur la porte de l'Eglise qui est vers le septentrion. Il m'a paru mériter d'être transcrit ici entierement.

Qui potuit toto quem bis lustraverat orbe
Necnon & patrias notissimus esse per urbes
Qui veri studio morum integritatis amore
Cartesio fuit & Gassendo carus amicus,
Ingenio clarus, doctrina clarus & omni,
Ignotâ jacet hic demum tumulatus arenâ,
Funde pias lacrymas, nec jam mirere viator :
Sæpè etenim quidquid præstat in orbe, latet

Illustrissimo nobilissimoque viro D. D. Nicolao Picot Regi à sanctioribus consiliis & eleemosynis Abbati Sancti Jovini, Priori Domino de Fontaines la Peroche, la Penche, Rouvres le Bois. *Hoc marmor posuit ex sorore nepos Antonius Hardy in suprema regni curia Senator.*
Obiit die VI Novembris anni M. VIc LXVII

Limeil est nommé incidemment dans un titre de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés de vers l'an 1260. On y lit qu'un Bourgeois de Paris nommé Eudes Le Roux, & Agnès sa femme, donnerent à cette Abbaye leur grange ou ferme de Bruyeres proche Limeil en Brie, cent quatorze arpens de terre enclavés dans la censive, & trente arpens de bois près cette ferme.

Hist. de S. Germain des Prés, p. 132.

Il y a peu de maisons dans Limeil même situé sur le haut d'une montagne qui regarde le nord : mais le plus grand nombre des Pa

roissiens demeure au hameau de Brevannes, qui est au bas de la montagne en tirant vers l'orient, à deux portées de fusil. De-là vient que le Livre des Elections du Royaume, le Rôle des Tailles & le Dictionnaire Universel de la France ne mettent point Limeil le premier, mais Brevannes & Limeil. En ces différens Catalogues ces deux lieux ensemble sont dits former soixante feux.

Le plus ancien Seigneur de Limeil qui soit fourni par les titres, est Hugues de *Limolio*, lequel avec sa femme Isabelle donna aux Religieuses d'Hieres en 1235 une petite rente sur une maison à Revillon, Paroisse de Brunoy.

Chart. Hider.

La famille du nom de Beauvais possédoit cette Terre il y a cent cinquante ans. Antoine de Beauvais, Maître des Requêtes, décédé le 14 Février 1609, en est dit Seigneur & de Valenton dans son épitaphe.

Epitaphe S. Merry.

Claude de Beauvais, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Citadelle de Pierre-Chatel sur le Rhône, possédoit outre ces deux Terres celle de la Tour-Mesly, où il faisoit sa demeure en 1617. Cette derniere Seigneurie est sur la Paroisse de Limeil, mais éloignée de l'Eglise.

Chap. ... 4 Oct.

M. Petit en est aujourd'hui Seigneur, ayant eu cette Terre par succession de son pere.

BREVANE, quelquefois écrit Bevrane, est un écart de la Paroisse de Limeil, à la descente de la montagne & dans le vallon, mais assez contigu & peuplé, ainsi que je viens de le dire.

Il y a une Chapelle du titre de Ste Marie-Magdeleine, dans laquelle, en conséquence d'une fondation, est célébrée la Messe les Dimanches & Fêtes, excepté les grandes solemnités. Le Parc du Château est d'une

juste étendue du côté de Boissy, bien garni de haute-futaie, &c.

Ex Necrol. Hedera.

Dans un titre de l'Abbaye d'Hieres de l'an 1220, il est fait mention d'un lieu dit Beuvenes, que je crois être le même que Brevane. C'est une donation que Heremburge, Noble Dame Du Chesne fait à cette Maison d'une censive assise *in villa de Beuvenes*; ce que Adam Haron d'Ethioles, Chevalier, approuve comme étant de son fief.

Le Cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés apprend sur Bevrannes, qui est sûrement notre Brevannes, une circonstance particuliere. Jean de Chevry donna à ce Monastere quatre arpens de prés *apud Montem Gisonis*, (qui est *Montgeron*) dans la censive de Guillaume d'Hieres, Chevalier. En considération de quoi les Moines de Saint-Maur lui céderent pour sa vie durant la jouissance de leur manoir du Piple, situé entre Boissy & Sucy; & de plus des bois qui étoient situés entre le chemin de Merroles *, & les bois de Bevrannes cédés par les habitans de Boissy pour leur manumission.

* C'est Marolles.

Parmi les Seigneurs de Brevane se trouve Nicolas de Corbie, Conseiller au Parlement, lequel possédoit cette Terre & celle de Mareuil en France vers l'an 1520.

Hist. des Présidens à Mortier, pag. 157.

Je trouve que peu de temps après Jean Boursier, Citoyen de Paris, y avoit une maison, mais elle ne paroît pas avoir été domaniale: non plus que celle qu'y eut Louis Le Veau, Secretaire du Roi, & le Sieur Thomassin de Fredeau en 1700.

Perm. d'Or. domest. 21 Juill. 1536. & 26 Mars 1659.

Isaac Chantreau étoit vers l'an 1570 Seigneur de Limeil & de Courquetaines.

Germain du Val, Vicomte héréditaire de Corbeil, jouissoit de Limeil vers l'an 1590 & 1600. Je l'ai trouvé aussi qualifié Gentilhom-

me de la Chambre du Roi & Capitaine du Château du Louvre. Marie du Moulinet sa veuve jouissoit de Brevane en 1606.

Perm. d'Ordom. 30 Oct.

François du Val son fils, est dit Vicomte héréditaire de Corbeil & Seigneur de Brevane en 1624.

Histoire de Montmor p. 308.

Robert Aubery, Président en la Chambre des Comptes, marié à Anne Gruel, paroît lui avoir succédé. Sa fille Marie épousa en 1623 Geoffroy Luillier, Conseiller au Parlement.

Généal. de Luillier.

M. Buisson étoit Seigneur de ce lieu en 1700.

Maintenant Brevane appartient à M. Le Pileur, Conseiller au Parlement.

Limeil touche de fort près au village de Valenton, étant l'un & l'autre sur la même montagne, l'un dans le haut, l'autre dans le bas. Il y a peu de vignes; au moins on n'en voit point sur la montagne. La Tour, qui est une Ferme située dans la plaine proche celle qu'on appelle l'Hôpital, est de cette Paroisse, ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Il ne faut point confondre ce Limeil avec un autre Limeil qui a dû être situé aux environs de Clichy-la-Garenne & de S. Oüen-sur-Seine, & qui appartenoit dans le quatorziéme siécle au Chapitre de Saint-Benoît de Paris.

Du Breul, Antiquités, p. 194.

Hadrien de Valois parlant de notre Limeil, croit qu'on aura dit d'abord en latin *Limogilum*, ensuite *Limoilum* & enfin *Limolium*, de même que de *Bonogilum* on a fait *Bonoilum*, puis *Bonolium*, Bonuel ou Boneuil.

Notit. Gall. p. 421.

On connoissoit en 1597 sur la Paroisse de Limeil, un fief appellé le Fief des Portes, qui fut déclaré alors au Rôle du Ban & arriere-Ban de Corbeil, par Claude le Musnier, ne produire que 24 livres par an.

VILLENEUVE S. GEORGES.

CE n'eſt point ici le nom primitif de ce lieu. On l'appelloit au huitiéme ſiécle ſimplement Villeneuve, & l'on ajoutoit que c'étoit une Court ou culture de S. Germain. Comme il n'y avoit point alors de l'autre côté de la Seine de Village nommé Villeneuve-le-Roi, il ſuffiſoit de dire ſeulement Villeneuve. On ne trouve rien ſur cette Terre avant l'an 778. Mais il paroît qu'il y avoit déja du temps qu'elle appartenoit à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Gerard, Comte de Paris, ſous le regne de Charlemagne, y jouiſſoit d'un droit de péage, dont apparemment il s'attribuoit le produit. Charlemagne voulant favoriſer l'Abbaye à qui cette Terre appartenoit, & lui procurer de quoi augmenter le luminaire de l'Egliſe, lui accorda la jouiſſance de ce péage par des Lettres de l'an 778. Le Livre de l'Abbé Irminon rédigé environ quarante ans après contient un détail de ce que l'Abbaye poſſédoit dans ce Village nouvellement bâti : *Habet in Villa nova manſum dominicatum cum caſa.* Voilà le manoir Seigneurial. En terre labourables, cent ſoixante & douze bonniers; en bois, une piece dont le circuit étoit de quatre lieues, dans laquelle on pouvoit engraiſſer cinq cent porcs. Le Village étoit compoſé de ſoixante meiz ou maiſons affranchies ou libres, & de quatorze maiſons de ſerfs. Irminon n'oublie pas de faire obſerver qu'il y avoit dès-lors dans le lieu une Egliſe bien bâtie, ſans dire en l'honneur de quel Saint elle étoit dédiée. Il y a apparence qu'elle portoit le nom de S. Germain, Evêque de Paris

Hiſtoire de S. Germain-des-Prés.

Gall. Chriſt. Tom. 7. col. 423.

ou celui de S. Vincent, Martyr d'Eſpagne.

Ce lieu, qui eſt devenu Ville, eſt à quatre petites lieues de Paris, en remontant la riviere de Seine. Il eſt bâti ſur ſon rivage droit, au bas d'une montagne aſſez roide dont l'aſpect eſt au couchant, & ſur laquelle eſt conſtruite l'Egliſe Paroiſſiale à mi-côte avec quelques maiſons bourgeoiſes qui ont de cet endroit-là vue ſur preſque tout Paris, particulierement celle de M. Jourdan. C'eſt un grand paſſage tant par eau que par terre.

Le territoire de ce lieu, lorſque ce n'étoit qu'un ſimple Village, étoit fort étendu. Il comprenoit tout ce qui forme aujourd'hui la Paroiſſe de Crone, & même une partie du territoire depuis attribué à celle d'Hierre & de Montgeron. Mais malgré les retranchemens qui lui furent d'abord faits en 1234, puis dans le reſte du même ſiécle, il renferme encore des vignes, des terres & quelques cantons de bois, beaucoup de dépôts de vin pour la proviſion de Paris. Dans les temps que ſon territoire étoit étendu juſqu'à Chalendray & Concy, il ne comprenoit que ſoixante & quatorze meiz ou maiſons. Depuis les retranchemens, & à compter du Dénombrement de l'an 1709 il y avoit 150 feux, ce qui, ſelon le Dictionnaire Univerſel imprimé en 1726, revient à 730 habitans ou communians. Le Sieur Doiſy, dont on a un Dénombrement imprimé en l'année 1745, y compte 161 feux.

En 1392 il y avoit à Villeneuve-Saint-Georges un pont de fuſtes proche Laperiere.

Liv. des Corps & Métiers, article Peſcheurs. MS. Sabcn.

Il eſt incertain en quel temps l'uſage eſt devenu général de l'appeller Villeneuve-Saint-Georges, c'eſt-à-dire de le déſigner par le nom du ſaint Patron de l'Egliſe; on ne ſçait pas même poſitivement en quel ſiécle

l'Eglise de ce lieu eut le nom de S. Georges: J'incline fort à croire que ce ne fut que quelque temps après que le Moine Usuard eut apporté d'Espagne en France le corps de S. Georges, Diacre & Martyr, qu'il déposa d'abord l'an 859 à Aimant, proche Montereau, au Diocèse de Sens, ancienne Terre de son Abbaye de Saint-Germain, ensorte que ces saintes reliques étant enfin déposées à l'Abbaye de Saint-Germain, les Religieux en firent des distributions en quelques-unes de leurs Terres, & comme la Terre de Villeneuve en eut considérablement, l'autel du lieu en prit le nom de saint Georges (a) que l'on confondit facilement avec le fameux Martyr d'Orient. Lorsque Adrald, Abbé de Saint-Germain, pria Imbert, Evêque de Paris, d'accorder à son Monastere l'autel de Villeneuve pour servir au supplément de la nourriture des Religieux, il le requit sous le nom d'*Altare S. Georgii*; & ce Prélat le lui accorda en 1045. Le lieu est simplement appellé *Villa nova* dans ce titre. Dans le siécle suivant on vit quelquefois employer l'expression de *Villa nova S. Georgii*. Cependant les titres de l'Abbaye d'Hierre ne s'en servent point; & elle n'étoit pas même encore d'un usage général au treiziéme siécle.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 655.

Ce fut alors que l'on bâtit le chœur de l'Eglise de ce lieu. Il en a toutes les marques de structure, quoiqu'il soit sans galeries. La nef ne paroît avoir que deux cent ans. Le portail est dans le goût qu'il a plû à l'Abbé Chastelain de qualifier d'Erriciastique, c'est-à-dire bâti suivant le goût des Architectes du regne d'Henri II. L'écu a dans l'un des côtés des fleurs-de-lys sans nombre. Le Sanctuaire est

(a) Dom Du Plessis, en son Histoire de l'Eglise de Meaux, est assez de ce sentiment, p. 124.

k plus bas que le reste. Le souvenir
icace de cette Eglise se renouvelle
r Dimanche d'Août. Il est sûr qu'el-
ite le troisiéme jour du même mois,
1533 par Guy de Montmirel, Evê- *Regist. Ep. Par.*
:gare, & qu'après avoir été pollûe
par l'effusion du sang de deux habi-
u, elle fut rebénite le 15 Août par *Ibid.*
usignan, Evêque de Lemos. On y
les reliques de saint Vincent & de
re: si celle de saint Vincent y sont
immémorial, c'est un indice pres-
qu'elles y avoient été mises lors de
:ation de la premiere Eglise, avant
; de saint Georges y eussent été dé-
I. Bachelier a fondé une Messe quo-
en cette Eglise avec l'instruction des
, & outre cela deux Sœurs de la

session de cette Eglise fut confirmée
re de Saint-Germain par une Bulle
dre III de l'an 1177. Aussi dans le
'arisien du treiziéme siécle lit-on
: Eglises du Doyenné de Moissy; *de*
Abbatis S. Germani de Pratis Ecclesia
ova. Ce qui a été suivi dans tous les
ubséquens.

8 Simon Bourrelier, Secretaire du
reffier de la Chambre des Comptes,
'illeneuve-Saint-Georges un Hôpi-
t l'Administrateur seroit nommé par
: Saint-Germain. Mais cet établisse- Hist. de S Germain, p 172.
ı point duré jusqu'à nos jours. On
a en Parlement le 30 Décembre 1670
res-Patentes qui portoient la sup-
du titre de la Chapelle Saint-Simon
de, appellée l'Hôpital, au Bourg de
Villeneuve, & union des revenus à
, à la charge d'en employer les de-

niers conformément aux Ordonnances de l'Archevêque du 17 Juillet 1669. Cette Chapelle de S. Simon existoit encore en 1738 au milieu de la rue à droite en venant de Paris. Les vitrages me parurent être d'abord du sempt de la fondation. Elle servoit alors d'Ecole.

Il y avoit eu à Villeneuve Saint-Georges une Communauté de Prêtres de Saint-Nicolas établie par M. Bourdoise vers le milieu du dernier siécle : mais on croit qu'elle cessa à sa mort arrivée en 1655.

Ce que j'ai dit ci-dessus sur l'étendue de la Paroisse de Villeneuve-Saint-Georges, est clairement marqué dans les Lettres de l'Evêque de Paris, qui en établissant l'an 1234 un Curé à Crone, portent cette restriction : *Parochiani de Chalendré, Conci & Asreles Ecclesiæ de Villanova S. Georgii remanebunt*, & en donnant des vignes au Curé de Crone, elle en exceptent une ; *excepta vinea de Montcreue quæ Ecclesiæ de Villanova remanebit*. Je n'ai pu découvrir quel étoit le lieu dit Asreles.

Hist. de S. Germ. Piece 86.

J'ai déja dit qu'il y a dans la grande rue de Villeneuve-Saint-Georges une Chapelle de Saint Simon. Le vitrage du fond qui est plat paroît être du seiziéme siécle ainsi que les sculptures qui l'accompagnent.

¶ L'Historien de l'Abbaye de S. Germain nous fournit quelques traits historiques sur le temporel de Villeneuve & sur ce qui regarde l'état & la situation des habitans. C'étoit de ce lieu que le Monastere tiroit le vin au neuviéme siécle pour la boisson journaliere, & cela tant des vignes Seigneuriales, que des autres, *tam de vineis Dominicis quam parcionibus*, suivant la charte de confirmation par Charles-le-Chauve de l'an 872. C'est une preuve de l'antiquité du vignoble de ce lieu. Il s'y étoit introduit par la suite des temps

Instrum.xxij

: d'Avouerie en cette Terre, comme
ufieurs autres Terres d'Eglife aux-
des Seigneurs laïques avoient donné
oteĉtion, Etienne de Garlande &
, Comte d'Evreux, jouiffoient de
Villeneuve fous Louis-le-Gros. Hu-
Abbé de Saint-Germain, fit en 1138
ommutation de ce droit d'Avouerie
xigeoient des habitans & de ceux de
on en foixante muids de vin par an.
Briart, Gentilhomme de Corbeil, exi-
affi d'eux des droits en vin & autres
: le même Abbé les racheta moyen-
inze muids de vin & trente-cinq fols
e annuelle.

Hift. de S. Germain, p. 87. & Gall. Chrift. T. 7. col. 446.

ert, Comte de Dreux, Seigneur de
Brie, qui depuis a pris fon nom,
uffi au commencement du treiziéme
e droit de prendre tous les ans qua-
muids de vin blanc dans le clos de l'Ab-
Villeneuve, & foixante muids de vin
Valenton. De cette quantité de foi-
quatorze muids rendus à Villeneuve,
ue ce Prince en faifoit amener la moi-
fon Château de Brie par les hôtes ou
s généralement du même lieu de Brie,
rs dépens, fans en excepter même les
que le Chapitre de Notre-Dame y
C'eft encore ce qui fait voir l'eftime
n faifoit alors des vins de ces cantons-
tre moitié étoit apparemment pour
du même Prince à Paris. Ce païement
que jufqu'à l'an 1215, auquel temps
& Aanor fa femme firent ceffion à
ye de Saint-Germain de toutes leurs
ions. Enforte qu'il n'eft plus fait men-
vin dans la fuite des titres que j'ai vus,
qu'en 1522 le 6 Septembre les Reli-
urent maintenus contre le Prevôt des

Hift. de S. Germain, p. 214.

Litt. in Magno Paft. an. 1208.

Reg. Parl. Suppl. Hift. de Paris, pag. 834.

Marchands & Echevins de Paris à faire v
le vin de leur crû de ce lieu sans pay
droit de quatre sols par queüe.

Gloss. Cangii voce Gista.

Le lieu de Villeneuve-Saint-Georges
au treiziéme siécle l'un de ceux qui devc
une fois par an le gîte au Roi. On lit au
des habitans qu'en l'an 1248 l'Abbé de S
Germain les affranchit de la servitude.
Registre du Parlement de l'an 1277 porte
les mêmes habitans, pour se libérer d'un
qu'on exigeoit d'eux, exhiberent leur c
tre : & que nonobstant qu'ils fussent ten
contribuer comme les autres vassaux de l'
bé à la somme que le Roi demandoit à
Abbé pour le charroi de l'armée de Nava
ils furent condamnés à payer. Ils furent
heureux dans une autre occasion. L'Abt
Saint-Germain ayant voulu les force
1299 de payer ce qu'il avoit dépensé po
Roi à la guerre de Flandres, ils expos
au Parlement qu'ils avoient payé le cinq
tiéme & le centiéme pour le même suje
sur cela la Cour défendit à l'Abbé de le
quiéter. Ayant représenté l'an 1407 q
*Roi, la Reine & autres Seigneurs & Dam
son Sang allant à lesbattement de la
avoient accoustumé de loger à Villeneuve-S
Georges*, & même qu'ils sont tenus à dc
à chaque Roi de France un dîner à son jo
avénement, ce qui leur causoit certaine
penses, Charles VI leur accorda au mc
Septembre des Lettres datées de Paris,
lesquelles il les déclaroit *exempts de loger
d'armes, & de toutes prises, tant de lui qu
autres Seigneurs & Dames de son Sang*. Ce
mes priviléges leur furent confirmé
Charles Dauphin à Paris le 27 Septe
1417, & par le Roi Henri II à Fontaine
au mois de Février 1547.

Hist. de S. Germain, p. 128.

Reg. Parl. Epiph.

Reg. Parl. Omn. SS.

Regist. du Trés. du Ch. vol. 162. n. 61.

Bannieres du Châtelet, vol. 5. f. 14 & 15.

Je trouve plus anciennement dans les Re-ﾠ*Reg. Balleiri Parlam.*
istres du Parlement un accord fait entre
'Abbaye de Saint-Germain d'une part, &
es habitans de Villeneuve-Saint-Georges de
'autre : cet accord fut passé en 1347.

¶ L'Abbaye d'Hierre, qui est la Commu-
auté la plus voisine de ce lieu, y a eu dès le
emps de sa fondation la sixiéme partie du
'ort. Ce bien est mentionné dans la Bulle
'Eugene III de l'an 1147, où sont rappellés
ous les revenus de cette Maison. On apprend
'ailleurs que ce droit lui étoit venu du Mo-
astere de Saint-Germain-des-Près auquel les
eligieuses en payoient quelques sols de cens.
'Abbesse Eustachie en accommoda l'an 1213
uelques habitans de Villeneuve, sauf le pas-
ge de l'Abbesse & du Couvent qui seroit
ns doute gratuit.

Ann. Bened. T. 6. p. 676.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 607.

Le Chapitre de Saint-Thomas du Louvre
it de Robert, Comte de Dreux, son fonda-
eur, sur la fin du douziéme siécle, entre au-
es biens cent sols parisis de rente assis à
illeneuve-Saint-Georges.

Hist. Univ. Paris. T. 2. p. 465.

Un peu auparavant, c'est-à-dire en 1173,
. de Montereuil près Vincennes, avoit fait
résent aux Grammontins du Bois de Vin-
ennes d'une certaine quantité de grain à
rendre dans la Grange de l'Abbaye de Saint-
ermain *de Nova villa*.

Du Breul, Liv. 4. édit. 1639. page 1016.

Villeneuve-Saint-Georges étant un grand
assage, & voisin d'une Forêt où nos Rois
nt été souvent à la chasse, c'est ce qui fait
l'on trouve quelques chartes de ces Princes
onnées en ce lieu. Saint Louis y étant au
ois de Septembre 1244, confirma un don
it à l'Abbaye d'Abbecourt par Simon de
oissy. On voit par les voyages que le Roi
hilippe-le-Bel fit avec la Reine durant l'hi-
er 1301 & 1302, qu'au retour de Gâtinois

Annal. Praemonstrat. D. Hugo. Probation. page lxxxix.

& de la Brie où ils avoient été, ils vinrent de Vaux-la-Reine au-dessous de Combs-la-Ville passer le Dimanche 14 Janvier à Villeneuve Saint-Georges, d'où ils partirent le Lundi pour Vincennes. Ce même Prince y étoit encore au mois de Mars 1310, & y fit expédier les Lettres par lesquelles il donnoit au Monastere de Poissy des héritages qu'il avoit acquis de Philippe Convers, Archidiacre de Brie, dans l'Eglise de Meaux. On trouve dans la nouvelle Histoire de Verdun de l'an 1745, parmi les Preuves, une Lettre que le Roi Philippe de Valois écrivit le 25 Février 1336 au Sieur de Guerlande, Gardien de la ville de Verdun, datée de la Villeneuve-Saint-Georges. Ce Prince y étoit encore en 1349 le 13 Janvier, comme il paroît par les Lettres d'amortissemen, qu'il accorda pour une fondation de Chapelle à Saint Jacques de la Boucherie. On juge que la Cour y étoit souvent par les représentations que les habitans firent en 1407 [au sujet des fréquens séjours que le Roi, la Reine & les Princes y faisoient, & qui leur étoient à charge] ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Ex Cod. Seguier.

Tabul. Ep. Par. in Spir.

L'Histoire du regne de Louis XIV rapporte que son armée en 1652 au lever du siége d'Etampes vint à Itteville, puis à Villeneuve-Saint-Georges, pour charger les troupes du Duc de Lorraine. M. de Turenne qui commandoit cette armée s'étant retiré, les troupes ennemies revinrent & pillerent le lieu. C'est ce que l'Ecrivain de la vie de M. Bourdoise marque en particulier de la Communauté de Prêtres de Saint Nicolas qui y avoit été établie, & dont j'ai parlé plus haut.

Vie de M. Bourdoise, p. 424. 451.

La Topographie de Villeneuve-Saint-Georges fournit le nom de BELLE-PLACE que je trouve connu en 1648 à l'occasion

ission qu'obtint pour y faire célébrer
etau, veuve de René Regnault, Con-
u Parlement, & en 1697 M. Le Dou-
aître des Comptes.

Regist. Archiep. 13 Sept. 1648. & 27. Apr. 1697.

avoit en 1581 sur cette Paroisse un
: Monceaux, suivant un Dénombre-
ue j'ai vu.

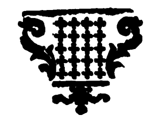
ois COLBERT marqué dans la Carte
bé de Lagrive, est aussi sur la même
e.

à Villeneuve-Saint-Georges un Mar-
s les Vendredis.

Concorde des Brev.

oches d'eau qui passent au-dessous de
ont donné de la réputation aux petits
qu'on y fait.

in des anciens Curés de la Paroisse de
uve-Saint-Georges a donné au Public
vrage. C'est Jean Jallery, lequel vi-
y a six vingt ans. On a de lui une vie
Germain, Evêque de Paris, en fran-
mprimée in-8°. à Paris en 1623. C'est
duction de l'ouvrage de Fortunat sur
it & de l'histoire de ses Miracles écrite
moin au neuviéme siécle, avec celle
Translations. L'Auteur y a pris pour
euve-Saint-Georges le *Vicus novus* de
ge de Fortunat ; ce que j'ai réfuté à
e de Vigneuf.



CRONE.

DANS les temps que le lieu de Villen Saint-Georges n'étoit qu'un Vill l'étendue de son territoire étoit plus g qu'elle n'est aujourd'hui : Crone étoit Paroisse ; mais il en a été détaché au trei siécle. Ce n'est que depuis ce même sié un peu auparavant que cet ancien hame mentionné dans les titres. Encore n'ai- découvrir qu'un ou deux titres qui en pa avant l'érection de la Paroisse. En tou titres il est communément écrit en latin *na*, quelquefois cependant *Chrona* & C Mais de quelque maniere qu'on l'ait éc trefois, l'étymologie sera difficile à tro à moins que de dire que l'on a appellé c originairement Grone, ce qui est très- ble, parce que l'on a beaucoup d'exe du changement du *G* en *C* : auquel nom seroit venu à ce lieu de ce que c un endroit marécageux avant que l'on formé une prairie : c'est ce qu'il est fac se persuader, attendu le voisinage de la ri d'Hierre.

Gloss. Cangii voce Gronna.

Crone est éloigné de Villeneuve-S Georges d'une petite demie lieue du cô midi, & par conséquent à quatre lieu demie seulement de Paris. Sa situatio dans un vallon au bas d'une côte garn vignes qui regarde le midi, sur le rivage de la riviere d'Hiere, à un quart de lie deça de Montgeron dont la vue domin ce vallon. C'est un pays fort varié en te vignes & prairies ; ce qui forme un agr paysage. Le Dénombrement de l'Electi Paris imprimé en 1709 y marquoit 47

elui qu'a publié le Sieur Doisy en 1745 y
a compte 52. On y en trouveroit peut-être
ıvantage sans le grand nombre de maisons
ɔurgeoises des Parisiens que la beauté du
eu, la facilité de s'y transporter en remon-
nt la Seine y a fait construire.

Il y avoit eu au moins dès la fin du douzié-
ıe siécle une Chapelle en ce lieu, laquelle
épendoit de l'Abbaye de Saint-Germain-
es-Prés, puisqu'elle se trouve au nombre
es biens de ce Monastere nommés dans la
ulle de confirmation d'Alexandre III de l'an
177. On croit que c'étoit une Succursale de
'illeneuve. Ferric d'Anet qui y avoit une
eigneurie & la Comtesse Christienne sa fem-
ıe y ayant légué des fonds, Guillaume,
ıvêque de Paris, en considération de cela,
'érigea en Cure l'an 1234 du consentement
es personnes intéressées; sçavoir d'Eudes,
Abbé de Saint-Germain, qui en retint la no-
nination, de Raoul, Curé de Villeneuve, &
le Jean, Archidiacre de Brie. L'Abbé se
conserva aussi la faculté d'y recevoir les pains,
qui se présentoient alors suivant un usage
ort commun, le jour de saint Etienne, len-
emain de Noël, & la moitié des cierges le
our de la Chandeleur; & il fut déchargé de
contribuer à l'entretien du Curé & d'augmen-
er son gros.

Histoire de S. Germain-des-Prés, p. 122.

L'Eglise est du titre de Notre-Dame. Les
quatre piliers du chœur sont sûrement du
commencement du treiziéme siécle, s'ils ne
sont pas de la fin du précédent. Le portail est
aussi d'une structure du treiziéme siécle. La
nef n'est pas si ancienne ni si solide. On y voit
des tableaux mis sur chaque banc suivant la
dévotion des particuliers: on a pratiqué au
Sanctuaire derriere l'autel une Assomption
en relief qui tire son jour du haut par le der-

*Pere en Dieu Frere Jehan Nervet, Eve*j
Magarence, Prieur de Sainte-Catherine ι
des Ecoliers. Enſuite mention d'Indul
accordées.

Cette inſcription eſt ſuivie de l'épita
» Mathurin Charenton, Prêtre natif d
» ſay, au Diocèſe de Tours, qui fut V
» céans XIX ans, & trépaſſa le 7 J
» 1512.»

Les habitans de ce lieu, à l'exem
pluſieurs autres Paroiſſes où la ſainte V
eſt Patrone, ont choiſi un ſecond Pa
qui eſt ſaint Eutrope, Evêque de Sai
Martyr, fort réclamé contre les maux d

La Cure ſe trouve marquée à la pré
tion de l'Abbé de Saint-Germain d
Pouillé du XIII ſiécle, ſous le nom d'E
de Crona. A quoi tous les Pouillés écr
imprimés depuis ſe trouvent conforn
fut ſpécifié dans les Lettres d'érection
Cure, que certains Paroiſſiens, quoiqu
voiſins de Crone que de Villeneuve,
roient pas néanmoins de la Paroiſſe de C
mais toujours de celle de Villeneuve; ſ
ceux de Chalendré, Conci & Aſreles,
auſſi que les vignes du territoire de Cro
tenoit le Prêtre ou Curé de Villeneuv
roient déſormais de l'Egliſe de Crone ex
celle de Montcreue.

Hiſt. de S. Germ. Piece 86.

En 1248 Thomas de Mauleon, Ab

Saint-Germain, exempta les habitans de Crone, comme ceux de Villeneuve & de Valenton, de taille & de formariage, moyennant une certaine somme. C'est une espece de liberté de manussion qu'il leur accorda en leur permettant de se marier avec les vassaux des autres Seigneurs.

Gall. Christ. Tom. 7. col. 451.

¶ On vient de voir un nommé Ferric d'Anet, Seigneur à Crone dès l'an 1230, lequel contribua considérablement à doter la Cure.

Depuis lui je trouve en 1277 un Jean de Crone, Chevalier, *de Crona*, lequel céda avec Agnès sa femme à l'Abbaye de Saint-Maur le droit d'usage qu'il avoit dans les bois de Boissy.

Chartul. S. Mauri.

Au commencement du quatorziéme siécle vivoit un nommé Adam de Crone, Chevalier.

Félibien, Hist. Par. T. 1. p. 301.

Philippe de Savoisy, Chambellan du Roi Charles V, fit acquisition de cette Terre vers l'an 1385, & pour le récompenser de ses services, outre la somme de trois mille livres qu'il lui fit compter en 1377, il lui fit encore le 1 Juin 1379 le don de la haute-Justice de Crone. Son exposé portoit qu'il y jouissoit de la moyenne & basse-Justice en franc-aleu sans fief, & il ne fut tenu envers le Roi qu'à vingt sols parisis par chacun an. Après sa mort cette Seigneurie échut à Pierre de Savoisy, Evêque de Beauvais, par le partage qu'il fit en 1498 avec Charles son frere, Seigneur de Seignelay. Dans la charte de 1379 cette Terre est dite être de la Châtellenie & Prévôté de Corbeil.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 550.

Trésor des Chart. Reg. 115. Piece 38.

Ibid. T. 2. p. 177.

Dans le siécle suivant Charles Chaligaut, Secretaire du Roi, étoit Seigneur de Crone en 1441. On voit qu'elle fut possédée en 1481 par Pierre le Verrat, Ecuyer, d'Ecuyer du Roi Prévôt de Paris, & sur la fin de celui

Sauval, T. 3. p. 452.

Tabul. Ep. Paris.

de Louis XI par le fameux Olivier le Dain., son premier Valet de Chambre. Les Lettres de concession de la haute-Justice que lui en fit ce Prince sont mentionnées dans les Registres du Parlement au 4 Janvier 1482.

Histoire de Paris, T. 1. pag. 273.

On croit que c'est ici là place de Jacques de Ligneres, qui étoit Président au Parlement. Il avoit aussi la Seigneurie d'Ethioles. Il vivoit en 1544.

Claude Chaligaut. posséda aussi les deux mêmes Terres vers l'an 1510, puis Catherine de Saint-Benoît sa veuve, qui épousa Jacques Chevrice, Conseiller au Parlement. Celui-ci plaidoit contre Dreux Budé, Seigneur d'Hieres, le 19 Juin 1520 pour des réparations.

Reg. Parl.

Gall. Christ. Tom. 8. col. 1338.

Hist. des Présid. page 363.

Noël Brulart marié à Isabelle Bourdin, jouissoit de la Terre de Crone vers l'an 1540. Il en est qualifié Seigneur vers 1550 en même-temps que Procureur Général au Parlement de Paris. Il mourut en 1557. Puis elle fut possédée par son fils, Pierre Brulart, Secretaire d'Etat sous Charles IX. On lit que ce Prince lui fit & à M. Chevalier sa femme en 1576, le don de 25 cordes de bois leur vie durant, & au survivant pour leur chauffage en leur Maison de Crone. Ce qui fut entériné pour six ans. Il comparut en la Coutume de Paris l'an 1580 sous les deux mêmes qualités. En 1604 c'étoit encore un Pierre Brulart qui étoit Seigneur de Crone. De la Barre écrivant son Histoire de Corbeil vers 1620 & 1630, y dit de Crone, que c'est un beau Château appartenant à M. Brulard, Sieur de Genlis, & qu'il a tout droit de Justice au ressort de Corbeil. M. Brulart de Genlis est apparemment le même que Gilles Brulart, Seigneur de Crone, auquel & à Claude Auxepaules sa femme il fut permis en 1623 de faire

Reg. Consil. Parlam. 22 *Mars* 1576.

Histoire de Corbeil, p. 20.

Reg. Archiep.

élébrer dans un Oratoire domeſtique. C'eſt
uſſi vraiſemblablement chez ce Seigneur
ue le Roi Louis XIII logea étant à Crone
u mois de Décembre 1626.

Mémoire de l'Abbé de Marolles, p. 74.

Au commencement du ſiécle préſent M. le
Iaréchal d'Harcourt poſſédoit la Terre de
rone.

Jean Martial de Jaucin lui ſuccéda dès l'an
706. Il mourut en 1731. Sa veuve fut en-
iite Dame du lieu.

Après eux M. le Préſident Larcher qui
pouſa leur fille.

Enfin M. Darlus, Fermier Général, a eu
ette Terre par acquiſition en 1739.

Après l'Abbaye de Saint-Germain-des-
rès, laquelle avoit eu originairement des
roits conſidérables à Crone, on ne voit que
elle d'Hierre & celle de Saint-Maur qui y
ient eu du revenu. La premiere y eut en
219 par donation de la Dame que l'on ap-
elle Comteſſe de Crone, & qui n'eſt autre
ue Chriſtienne épouſe du Seigneur Ferric
'Anet, une certaine quantité de bled à pren-
re chaque année dans le moulin de Crone:
e qui fut approuvé par Milon de Cuiſſy,
hevalier, ſous les termes *unum modium bladi*
i molendino de Crona, & qui eſt ſpécifié dans
: Nécrologe au jour du décès de cette Dame
ous ceux-ci: *quatuor ſextaria bladi apud mo-*
ndinum Chronæ.

Chart. Heder. in Bibl. Regia.

Necrol. Heder. ibid. ad. III. Id. Jan.

L'autre Abbaye, qui eſt celle de Saint-
Iaur, avoit en 1256 le droit de prendre à
rone une certaine meſure de vin ſur un par-
culier & dix ſols ſur la dixme: *Apud Cro-*
am, unum treſellum vini, &c. Jean de Cro-
e, Chevalier, & Agnès ſa femme, quitte-
ent à l'Egliſe de Saint-Maur leur Village.
e ſont les termes du Cartulaire de S. Maur.

Gall. Chriſt. T. 7. Inſtr. col. 139.

In Torcy, p. 23.

¶ Le village de Crone peut ſe vanter d'avoir

donné la naissance à l'un des plus beaux esprits de la France en la personne de Nicolas Boileau des Preaux. Il y vint au monde le premier Novembre 1636 dans la maison de campagne que son pere y avoit. Quelque temps après une partie du Village fut brûlée, & les Registres de l'Eglise furent consumés par cet incendie.

Mémoires sur la vie de Jean Racine 1747. vol. 1. p. 42.

MONTGERON.

LEs changemens arrivés dans les noms par la prononciation vulgaire sont cause que l'on a de la peine à découvrir d'où ont été formés beaucoup de noms de lieu. Si l'on avoit continué à dire Mont Gison comme on le disoit primitivement, on auroit vu que naturellement ce nom venoit de *Mons Gisonis*; mais le changement de deux lettres en a rendu l'origine si peu reconnoissable, c'est-à-dire que le nom de celui à qui ce Mont appartenoit a été si défiguré, que M. de Valois qui n'avoit pas vu les titres, soupçonnant toutefois de l'altération dans le nom du propriétaire de la Montagne, a cru qu'il falloit peut-être dire en latin *Mons Gerungi* ou bien *Mons Geroldi*. Cependant ce n'est ni l'un ni l'autre. On a des titres du treiziéme siécle, & l'on n'en a pas de plus anciens qui parlent de Montgeron. Tous l'appellent en latin *Mons Gisonis*. Ainsi celui à qui appartenoit cette montagne s'appelloit *Giso*, & non pas *Gerungus*, ni *Geroldus*. Peut-être fut-ce Giso ou Gyso, Comte dont il est parlé vers la fin de la Chronique de Fredegaire à l'an 641, lequel auroit habité sur cette montagne avant que d'être fait Comte dans le Royaume de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, le nom de

Notit. Gall. p. 424. col. 1.

Chr. Fredeg. n. 90.

›n n'étoit pas abſolument rare ancienne-
t. Il ne ſeroit pas extraordinaire qu'un
ıd de la Cour de Dagobert ou de ſes ſuc-
urs appellé Giſon eût choiſi ce lieu pour
ıaiſon de campagne, vu la beauté de la
tion dont je donnerai une deſcription la-
à la fin de cet article.
.ontgeron eſt à quatre lieues de Paris ou
eu plus, ſur une élévation ou côteau,
que le nom l'indique, à la diſtance d'en-
n une demi-lieue du rivage droit de la
e, & autant de diſtance de Villeneuve-
t-Georges. Il y a des vignes, & quelques
ries à la faveur de la riviere d'Hierre qui
e au bas de la montagne, un peu avant
de ſe jetter dans la Seine. La forêt de
ırt commence un peu après que l'on eſt
de ce Village en s'éloignant de Paris.
principale étendue de cette Paroiſſe eſt
Chalendré hameau qui en dépend en ti-
vers Epiney & canton de labourages. Le
ombrement de l'Election de Paris impri-
en 1709 n'y comptoit que 69 feux; ce
je crois une faute de chiffre renverſés
: 96. Le nouveau Dénombrement publié
745 par le Sieur Doiſy y en marque 81.
a eu un temps où la Paroiſſe a eu juſqu'à
: feux & quatre cent communians, nom-
dont le Dictionnaire Univerſel de la
ıce de l'an 1726 n'eſt pas beaucoup éloi-
, puiſqu'il en marque 381. C'eſt le grand
ıge pour la route de Melun & d'au-delà.
›n croit que Montgeron étoit originai-
ent de la Paroiſſe de Vigneu qui exiſtoit
le ſixiéme ſiécle. Mais s'il n'étoit pas en-
: érigé en Paroiſſe vers le commencement
reiziéme ſiécle, ainſi qu'on eſt porté à le
re par le ſilence du Pouillé où cette Cure
e trouve pas, elle ne tarda pas à l'être,

Chartul. S. Mauri. Gaig. *fol.* 431.

puisque des titres de l'Abbaye de Saint-Maur y supposent un Prêtre, & même l'appellent Paroïssiale dès l'an 1247 : *in Parochiis de Vignolio & de Monte Gisonis*, ce sont les termes. D'ailleurs il reste encore dans l'Eglise de ce lieu des vestiges d'édifices du treiziéme siécle comme dans le portail, & à un gros pilier qui supporte le clocher au côté septentrional. La Dédicace fut faite en 1535 par l'Evêque d'Ebron sur la fin du mois de Mai ou au commencement de Juin. Cette Eglise reconnoît saint Jacques le Majeur pour son Patron. Elle a pu n'être dans son origine qu'une simple Chapelle sur le territoire de Saint-Pierre de Vigneu. Il est quelquefois arrivé que sur un même territoire la dévotion des Fideles a fait ériger un titre à ces deux saints Apôtres, dont le martyre par Hérodes est rapporté dans le même Chapitre des Actes. Mais c'étoit une Cure au moins dès le milieu du quatorziéme siécle. La visite de la Léproserie faite en 1351 nomme comme présent Jean de Pacy, Curé. Le chœur & le Sanctuaire de cette Eglise ont été boisés très-proprement avant l'an 1730. Il n'y a rien après cela de remarquable que quelques sépultures & épitaphes. L'Auteur du Supplément de Moreri observe qu'on cite l'épitaphe de Genevieve Sanguin restée veuve en 1567 de Jean-Baptiste Le Grain, Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis, comme étant dans cette Eglise. Jean-Baptiste Le Grain leur fils, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel de la Reine, Auteur d'une Decade du regne de Louis XIII qui fit du bruit, fut aussi inhumé dans l'Eglise de Montgeron après sa mort arrivée le 2 Juillet 1642. Il s'étoit dressé lui-même une épitaphe. Il repose auprès de sa mere décédée le 11 Octobre

Regist. Ep. Par. uti permissio 16 Maii.

Suppl. de Moreri, lettre *S.* pag. 70 & 71.

'e 1613, pour laquelle il avoit aussi com-
osé une épitaphe latine. La Cure est dite à
nomination de l'Abbé de Saint-Victor de
ris dans le Pouillé de Paris du seiziéme sié-
e, sous le nom *de Monte Gisonis*, & dans
lui du Sieur Pelletier de l'an 1692. Mais
ns le Pouillé écrit vers l'an 1450 & dans
ux qui ont été imprimés en 1626 & 1648,
le est marquée dans le rang de celles que
Archevêque de Paris confere *pleno jure*,
ssi-bien que dans un Registre des Visites de
Archidiacre de Brie de l'an 1700, où je lis
reillement que l'Abbé de Saint-Victor est
os Décimateur de ce lieu. Ce fut l'Abbé
Saint-Victor qui y présenta le 27 Avril
74. Le Curé Michel Vaudetar ayant quitté
1481, l'Evêque de Paris unit cette Cure
celle de Vigneu pour la vie du Curé de
igneu.

Regist. Ep. 9 Sept.

Au bas de la montagne sur le bord du pavé
gauche, en approchant de Montgeron, est
e Chapelle de Saint Barthelemi que l'on
alifie d'Hermitage. C'est une Maladerie
ii a 100 livres de revenu ou environ, dont
uit l'Hôtel-Dieu de Corbeil à la charge
une Messe par semaine, en vertu de la réu-
on faite par le Roi en 1701. Elle jouit de
elques terres ou prés & vignes. Ancienne-
ent Pierre d'Hierre, Chevalier, lui avoit
nné une quantité de vin à prendre dans les
essoirs à Hiere. Elle étoit à la nomination
l'Evêque de Paris.

Regist. Archiep. 1722.

Reg. Visit. Lepr. 1351.

¶ Les premiers Seigneurs de Montgeron
ui sont venus à ma connoissance, sont ceux
la famille des Budé.

Dreux Budé, fils de Jean, étoit Seigneur de
Iontgeron en 1504 & 1510. Louis Budé son
ls, Commissaire d'Artillerie, lui succéda. Il
ivoit en 1550 & 1566. Il demeuroit à Mont-

Regist. Ep. Par. 3 Febr.

Cout. édit. 1678. p. 638.

geron lorsqu'il épousa en 1550 au mois de Février Anne de Valenciennes de la Paroisse Saint Germain l'Auxerrois. Son fils Louis Budé, Ecuyer, comparut à la Coutume de Paris l'an 1580 comme Seigneur de Montgeron. En 1597 ils étoient deux qui possédoient cette Seigneurie. Le Rôle de la contribution au Ban & arriere-Ban de Corbeil en parle en ces termes: « Le Fief de Montgeron, por- » tion de la Seigneurie d'Hierre, ormis les » bois, déclarés par Louis Budé: depuis ap- » partenant à Annibal Budé, de la valeur de » 95 livres. Le 18 Juin 1597 Annibal se pré- » senta pour le service. » Dans un autre article il est dit Seigneur de Montgeron & de Coupeaux. Ces deux freres Louis & Annibal vendirent la Terre de Montgeron à M. Brulart, Secretaire d'Etat, le 22 Mai 1604.

Histoire de Corbeil, p. 20.

Après M. Pierre Brulart, Secretaire d'Etat, Pierre Brulart, Conseiller au Grand-Conseil, eut cette Seigneurie par droit de succession. Il la possédoit encore lorsque De la Barre écrivit son Histoire de Corbeil, où il marque que ce Seigneur avoit droit de moyenne & basse-Justice au ressort de Corbeil.

Guy Carré, Secretaire du Roi, eut cette Terre par échange du 5 Avril 1642. Il avoit épousé Eleonore d'Anguechin. Ensuite Guy Carré, Maître des Requêtes Honoraire, l'eut en qualité de Donataire entre vifs de ses pere & mere, par actes de 1659 & 1676. Je trouve après cela Guy Carré, Seigneur de Montgeron & d'Hierre, avec la qualité de Conseiller au Grand-Conseil en 1680. Il avoit obtenu des Lettres-Patentes portant établissement d'un Marché par semaine & de deux Foires par an dans le village de Montgeron lesquelles furent enregistrées en Parlement le 1 Août de cette même année.

Jean André, Secretaire du Roi, devint en 1719 Seigneur de Montgeron par contrat d'acquisition du 12 Décembre, moyennant une convention de la somme de cinq cent mille livres. M. Carré y rentra quelque temps après, puis elle échut à son fils, Conseiller au Parlement, après lequel elle est passée à MM. Paras de Puitneuf, oncle & neveu.

Quelques Communautés anciennes ont eu du bien à Montgeron. L'Abbaye de Saint-Maur, par exemple, conserve le souvenir que Jean de Chevry lui fit en 1280 le don de plusieurs arpens de prés *apud Montem Gisonis*, à Montgeron, mais dans la censive de Guillaume d'Hierre. Le moulin de Senlis, s'il faut ainsi l'écrire, situé sur la riviere d'Hierre, dans la Paroisse de Montgeron, & qui appartient au Seigneur de Crone, me paroît avoir eu ce nom pour avoir appartenu autrefois à l'Abbaye de Saint-Remi de Senlis soumise à celle d'Hieres [1], ou parce qu'il auroit appartenu à Etienne de Senlis, Evêque de Paris, l'un des fondateurs de l'Abbaye d'Hierre. S'il faut l'écrire Senlices ou Sanlices comme il l'est dans les vieux Rôles de Corbeil, il faut dire que ce nom lui vient des Seigneurs de la Paroisse de Senlices proche Chevreuse. MM. Brulart ont possédé le fief de Senlices dont il s'agit ici avant que d'avoir la Terre de Montgeron. Pierre Brulart en jouissoit en 1597.

Chartul. Mauri. Gai *fol.* 82.

Rôle du I & arr. I de Corb 1597.

CHALENDRAY ou Chalendré est un hameau de la Paroisse de Montgeron situé pareillement sur la montagne. Il fut donné à l'Abbaye de Saint-Antoine-lès-Paris vers l'an 1285 par Jean Acquiert & Perrette veuve de Pierre de Montgeron : le Roi Philippe-le-Bel amortit cette donation l'an 1287 ; & les Religieuses furent maintenues dans l'exercice de la Justice en ce lieu par les Officiers de la

Histoir Corb. p. & 189.

Reine Clemence tenans leur grands jour à Corbeil l'an 1325. L'Abbaye d'Hierre eut dès le temps de sa fondation une dixme en ce lieu, dont Etienne de Senlis, Evêque de Paris, la gratifia, l'ayant eu des mains d'une Dame Emeline qui s'y fit Religieuse. Thibaud, Evêque de Paris, appelle ce lieu *Kalendrei*. La Bulle d'Eugene III de l'an 1147 l'appelle *Calendré*, & le Nécrologe d'Hierre *Chalendreium*. On ne peut gueres avoir tiré ce nom d'un autre mot que de celui de *Kalendæ*. Seroit-ce qu'il s'y seroit tenu autrefois quelques Assemblées aux Calendes de Mars ou de Mai? Le Domaine de nos Rois de la premiere race situé à Brunoy n'en étoit éloigné que d'une demi-lieue. En 1600 Jacques de Saint-Quentin, dont la femme étoit Anne de Postel, se disoit Sieur de Suin & Chalendry. Daniel Regnault, Procureur au Châtelet, voyant l'inconvénient qu'il y avoit en ce que les habitans de ce lieu ne pouvant tous quitter leurs maisons à cause du voisinage de la forêt de Senart, plusieurs perdoient la Messe les Dimanches & Fêtes, obtint le 10 Juin 1641 la permission d'y bâtir une Chapelle & d'y fonder une Messe qui s'y diroit ces jours-là, excepté le jour de Pâques & autres solemnités. Aujourd'hui la plus belle maison bourgeoise de ce lieu appartient à M. Deschiens.

Litt. Theob. Ep. Paris. 1142 apud Du Breul, L. 4. Bulla Eug. III. Annal. Bened. T. 6. p. 676. Necrol. Heder. ad Cal. Junii.

Tabul. Ep. Par. in vire Barra.

¶ Le village de Montgeron peut se vanter d'avoir produit un personnage qui a été illustre parmi les Chanoines Réguliers. C'est Hugues dit *de Monte Gisonis*, qui fut Abbé du Jard, proche Melun, sous les Rois Charles V & Charles VI. Il mourut en 1382.

Gall. Christ. vetus T. 4.

Ceux qu'on peut lui joindre & qui tiennent à Montgeron en qualité d'Auteurs soit pour y avoir demeuré ou pour y être décédés, sont M. Le Grain, Auteur de quelques ou-

vrages dans le siécle dernier, lequel est inhumé, comme on a vu ci-dessus, dans l'Eglise Paroissiale. Ensuite M. Camet, Curé de cette Paroisse, natif de Provence; pareillement Auteur de quelques ouvrages imprimés qu'il a composés en gouvernant cette Cure.

Je pourrois y joindre l'Auteur d'une piece de vers latins composée vers l'an 1630 ou 1635 à la louange du séjour de Montgeron, si je n'avois lieu de soupçonner qu'elle est du même Jean-Baptiste Le Grain duquel je viens de parler. Comme je ne la crois pas imprimée, je la joins ici telle que je l'ai trouvée dans les portefeuilles de M. Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, venans de M. Loysel:

IN VILLAM MONGERONIUM.

O Villa cunctis urbibus jucundior,
O Mongeroni montibus sublimior,
Quam digna collis digniori carmine,
Quam digna tersis es Catulli versibus,
Puris Iambis nomen aut Flaccus beet.
Vincis decenti namque pulcritudine
Amœnitate, blandiente gratiâ,
Villas vicosque omnes, domos amplissimas.
Tu præter omnes angulus rides mihi
*Amore dignus ac hero Brulartio *.*
O sacra Phœbo & Gratiarum Numini
Sedesque Musis; tu, venustatis parens,
Secura nostræ es mentis afflictæ quies,
Et corpori salubrior fesso locus.
Tu villa pulcra, profligatrix omnium

* M. Brulart, Conseiller au Grand-Conseil, étoit Seigneur en 1640, selon de la Barre, Antiquité de Corb. p. 20.

Mordacium curarum, & omnis tædii
Expers, calumniæ atque litis nescia;
Quæ cum negotiis tenes me liberum
Quid culmen aulæ lubricum vel quid favor
Præsens timendus moliatur, quidve Iber,
Quid Teuto bellis præparatis cogitent,
Vel Fibulati quænam in aurem Maximi
Regis susurrent, mens fugit liberrima
Curare: Fallax sors vices mutat suas:
Instantis ævi me juvat fructum brevem
Legere, ut suam messem colonus colligit
Ardens per æstus fervidæ Caniculæ
In ceterùm metu futuri prævio
Non angor, altâ nube quod velat Deus.
Occasionem sed capesso de die,
Frugalitate sæniori recreor
Sub sole puro vel sub umbris arborum,
Vel in reducta valle rivi murmure
Leni fugacis in sinus lætus meum
Depono corpus, mente pervolvens mea
Quot urbe magnâ sunt tenebrarum vada,
Quantùm nefanda sordium regnat lues,
Quantùm licenti sit potens luxu ambitus,
Et cæca partium malarum factio,
Metus, malignus livor, infidelitas:
At sol benigna luce dulcem villulam
Illustrat, & lætatur insonti malo.
Hoc in recessu prisca libertas viget

ruri gratiori gaudio ;
um non strepit murmur , neque
s importuna concursatio ;
haud fœda est , salubris sed via ,
cæli aperta ; ridens vultibus
avis spirat omnis semita.
reverso sunt mihi oblectamina ,
ertas per fenestras subjacent
races pampino , quas Sequana
patentes parte sunt campi alterâ
surgit queis super Lutetia
e Martii superbius jugum.
i Regia eminet longè nova ,
idet altas inter arbores domus
ratis pulcra , dives rivulis
le grata sunt vices lætantibus.
e vicino juvat multa cani
issatum atqum fictum lanceis
sub umbris quercuum sublimium
nve piscem lineis fallacibus
endentem , plagasque intendere
is , vel in cito cursu canum
eporem. Sancta mentis dein otia
urâ , dulciore spiritu ,
in orbem : sic fugax tempus perit
ius nostræ dies vitæ fluit.

VIGNEU.

IL paroît bien qu'anciennement les bords de la Seine n'étoient pas peuplés comme ils le sont devenus depuis ; dès-lors qu'on y trouve en l'espace de moins d'une lieue trois Villages qui portent dans leur nom la marque de leur nouveauté. Vigneu qui est très-peu de chose aujourd'hui, est le plus ancien des trois. Après lui Villeneuve-Saint-Georges & Villeneuve-le-Roi peuvent disputer sur l'antiquité. Ce qui démontre que Vigneu porte en latin un nom approchant des deux autres, est que les plus anciens titres l'appellent *Vicus novus ;* ce qui en françois forma d'abord Vic neuf, & que par adoucissement on a prononcé Vigneu dès le douziéme siécle : ensorte que depuis ce temps-là quelques Ecrivains fabriquant le latin sur le langage vulgaire, mirent en usage les mots *Vignolium* ou *Vinolium*. M. de Valois qui n'avoit pas vu tous les anciens titres, a imaginé que ce Village portoit ce nom de Vigneuil à cause de la quantité du vin d'une odeur agréable qui y croît, *à vini suave olentis copia* ou celui de Vigneulx à cause du grand nombre de vignes qu'on y voyoit. Mais Vigneüil & Vigneulx sont également des altérations de nom bien marquées. L'Auteur du Pouillé de Paris au treiziéme siécle a paru plus prudent en n'entreprenant pas de latiniser le nom de cette Paroisse & se contentant de l'écrire Vigneuf. Le sentiment de M. de Valois est très-mal fondé, puisqu'il n'y a point aujourd'hui de vignes à Vigneu ; c'est une marque que le peu qu'il y en a eu autrefois n'étoit pas tel qu'il le dit.

En s'arrêtant à *Vicus novus*, étymologie qui

est claire d'elle-même, il s'ensuivra seulement que ce lieu est plus nouveau que d'autres ; plus nouveau, par exemple, que *Catulliacum*, que *Nemetodorum* qui sont du Diocèse de Paris & qui existoient au troisiéme & cinquiéme siécle. Mais quoique ce soit relativement à des Villages plus anciens, que le lieu dont il s'agit a été nommé *Vicus novus*, il ne laisse pas d'avoir existé dès le sixiéme siécle. Saint Germain, Evêque de Paris, y est venu plusieurs fois, & il y a opéré deux miracles. La premiere fois sur un homme qui avoit été mordu d'un loup enragé qu'il guérit avec de l'huile bénite (*a*). L'autre fois c'étoit au sortir de Nogent-sur-Marne, que faisant la visite de son Diocèse il passa par Vic-neuf *ad Vicum novum*. On lui présenta en ce lieu une femme aveugle âgée de quatre-vingt ans. Il fit le signe de croix sur ses yeux; il en sortit du sang; l'ayant fait conduire au lieu où il devoit s'arrêter, il lui lava les yeux avec de l'eau tiede, & lui rendit ainsi la vue. C'est ce que Fortunat, auteur de la Vie du saint Evêque, marque être arrivé en sa présence, *Hæc in cubiculo præsente me gesta sunt.* Dom Mabillon a cru qu'en cet endroit *Vicus novus* signifioit Villeneuve-Saint-Georges, à cause qu'il est peu éloigné de Nogent-sur-Marne. M. de Valois a aussi été du même sentiment. Mais dès-là que les titres subséquens entendent Vigneu par *Vicus novus*, & que ce Vigneu n'est éloigné de Nogent que d'une

Sæc. I. Bened. p. 237 & 240.

Notit. Gall. p. 436. col. 1.

(*a*) Sur une ancienne tapisserie de l'Eglise de Saint Germain-le-Vieux, *Vicus novus* de cet endroit de la vie de S. Germain étoit rendu en françois par *la rue neuve Notre-Dame.* On ignoroit il y a 150 ans que cette rue n'a été percée que sur la fin du XI siécle.

Ce Vic-neuf peut aussi être le lieu où a été battue une monnoie de nos Rois de la premiere race, sur laquelle on lit NOVO VICO.

demi-lieue de plus, & qu'en outre il est renfermé dans la Brie ; il est beaucoup plus sûr de lui attribuer ce que Fortunat dit de *Vicus novus*, que de l'attribuer à Villeneuve-Saint-Georges qui peut-être n'existoit pas encore (*a*). Ce qui doit étonner est que ce *Vicus novus* qui devoit être considérable alors, ne soit plus que l'un des plus petits Villages du Diocèse : mais on verra ci-après pour quelle raison il est si fort diminué.

Ce lieu étant, comme je viens de dire, à une demi-lieue seulement de Villeneuve-Saint-Georges, est placé relativement à Paris entre l'orient & le midi à la distance de quatre lieues. Sa position est dans une plaine sur le rivage droit de la Seine, vis-à-vis le village d'Athies, qui est à l'autre bord sur la montagne. C'est un pays uniquement de labourages & de prairies, réduit à six feux qui ont presque tous leur nom particulier. De-là vient que dans le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 l'article de Vigneu est ainsi conçu : « Vignet, Courcelles, Rouvres & le Château-Fraguier, 9 » feux. » Ces quatre habitations sont réduites à deux dans le nouveau Dénombrement publié en 1745 par le Sieur Doisy, qui ne connoît que Vignay & Courcelles, & qui y compte six feux. Le Dictionnaire Universel de la France s'étoit dispensé dès 1726 de nommer Rouvre & le Château-Fraguier ; il se contente de marquer Vignay, Coureilles, 30 habitans, ajoutant faute sur faute ; car le nom d'usage n'est point Vignet ni Vignay,

(*a*) Il y a une correction à faire dans l'édition de la Vie de saint Germain écrite par Fortunat. L'article 40 où est rapporté le miracle de la femme aveugle, commence par ces mots *Retinet ejus laureas & pagus Bituricus*, il faut certainement lire *pagus Briegicus*.

nais *Vigneu*, & il faut lire *Courcelles* en second : à l'égard des trente habitans ou communians, cela suppose toujours un très-petit nombre de feux. Cette Paroisse étoit plus nombreuse avant que Mongeron en eut été détaché, cette distraction faite il y a quatre cent ans a diminué presque totalement ce Village, qu'on jugera avoir été peuplé par ce qui va être dit ci-après.

L'édifice de l'Eglise de S. Pierre, Patron de cette Paroisse, renferme beaucoup de parties qui sont de la fin du douziéme siécle. Il y a sous le clocher un petit pilier du treiziéme. Le portail & le Sanctuaire ont des ornemens de ce temps-là : le portail est assez bien travaillé pour ce siécle-là, étant composé de petites colomnes à double étage, le Sanctuaire en a de plus grossiers & dont les chapiteaux sont garnis de feuillages épais. Les Chapelles voisines sont sûrement du treiziéme siécle, si elles ne sont pas du douziéme. Il reste dans cette Eglise deux tombes du treiziéme siécle gravées en lettres capitales gothiques. On lit sur l'une : *Ici gist Alaise dite Lucienne de Athis, laquelle trespassa l'an M. CC LXXII le jour de saint Matthias l'Apôtre. Priez duquel merci li face.*

Sur l'autre qui est dans le chœur :

Icy gist Brennart dit Lucienne de Athis Clerc, lequel trepassa l'an M. CC. LXXXXI le Juesdy après la saint Nicolas d'yver.

Il y avoit autrefois derriere l'Eglise une autre tombe remarquable : elle fut vendue pour servir à quelques réparations dans le village d'Ablon.

Cette Eglise a été dédiée le 7 Octobre. La Fabrique en est très-pauvre n'ayant que cent

sols de rente. M. le Curé actuel a fait beaucoup de dépenses.

L'Abbé Chastelain, Chanoine de Notre-Dame de Paris, exact à marquer tout ce qu'il trouvoit de curieux dans les lieux où il passoit, écrivit vers l'an 1680 sur Vigneu les observations qui suivent. « Lorsqu'on est » descendu sous l'Eglise avec des flambeaux, » on y voit, dit-il, plusieurs tombeaux très- » anciens dans lesquels on apperçoit par des » trous des urnes d'argile peintes de raies » rouges très-belles : on les touche, & même » l'ouverture est assez grande pour les faire » tourner ; mais leur grosseur empêche de les » ôter. Il y a sur ces tombeaux des inscrip- » tions en lettres carlovingiaques qui paroissent de l'onziéme ou douziéme siécle. » Comme il y a environ soixante & dix ans que ces remarques ont été faites & que le souterrain n'étoit pas connu pas les Paroissiens, qui d'ailleurs sont tous décédés à cause de leur petit nombre, c'est pour cela que le souvenir de l'endroit où étoit cette descente est perdu aujourd'hui, sans quoi j'aurois essayé d'y aller déchiffrer les inscriptions. L'on m'a assuré que tous les environs de cette Eglise sont garnis de tombeaux de pierre dure, & quelques-uns de plâtre, & qu'on y a trouvé avec les ossemens des petits pots de terre. Il est facile de voir qu'ils sont de l'espece de ceux que Jean Beleth & Durand de Mende assurent qu'on mettoit dans les tombeaux au douziéme & treiziéme siécle pour conserver à côté des morts du charbon & de l'eau bénite. En 1746 on en découvrit quelques-uns avec des vases de terre qui servoient autrefois à contenir de l'eau bénite*.

* Voyez sur ces tombeaux M. de Caylus, page 198 du premier Tome de ses Antiquités.

e même Abbé Chastelain qui avoit vu pro-
ıe cette Eglise du côté du septentrion des
stes de grandes voûtes gothiques, les avoit
u comme d'*une Eglise à trois aîles*, ce sont
s expressions; mais il y a plus d'apparence
ıe ce sont des restes d'une grange ou d'un
ellier qu'avoit en cet endroit l'Abbaye de
aint-Victor de Paris. Les anciens bâtissoient
es sortes d'édifices très-solidement. Cette
bbaye a donné cette Ferme à bail emphi-
otique à M. Carré de Montgeron.

C'est à cette même Abbaye qu'Etienne de
enlis, Evêque de Paris, donna vers l'an 1130
a 1140 l'Eglise de Vigneu, *de vico novo*,
t la charte, & cela à la priere de Matthieu
e Monceaux, Chevalier, qui s'étoit fait
eligieux dans cette Maison sous le titre de
anonicus ad succurrendum. C'est pour cette
aison que dans le Pouillé Parisien du trei-
iéme siécle parmi les Cures *de donatione
ancti Victoris*, qui sont du Doyenné de
loissy, on lit au second rang Vigneuf. Ce
ui a été suivi par tous les autres Pouillés
crits ou imprimés depuis, qui marquent que
a nomination appartient à l'Abbé de Saint-
Victor. L'usage étoit au treiziéme siécle en
ette Paroisse que le Curé levât de chaque
aroissien cinq deniers parisis & une obole
our le luminaire de l'Eglise. Un Ecuyer
ommé Pierre de Villebouray fit refus de
ayer au Curé Thomas; mais s'en étant rap-
orté à J. Prêtre de Dravel, il y fut con-
amné par Sentence arbitrale du 3 Août
250.

Charta Bartholom. Decani Par. an 1145 ex parvo Chartul. Victor.

Tabul. Epi Par. in Spir.

L'Abbé de Saint-Victor jouit aussi de la
eigneurie de ce lieu, à la réserve d'une
ortion possédée par un Seigneur particulier,
aquelle peut-être est un reste de ce qui appar-
enoit aux anciens Seigneurs de Vigneu

qualifiés de Chevaliers, & dont apparemment ce sont les tombeaux restés dans les caveaux sous l'Eglise du lieu. Je n'ai pu découvrir que deux ou trois de ces anciens Seigneurs: l'un est marqué dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Sainte-Genevieve en ces termes: *Obierunt Raedinus Miles de Vinolis & Matildis ejus uxor ae quibus habemus CC libras Parisienses*, sans qu'on ait indiqué le temps auquel il vivoit. L'autre est nommé *Guido de Vico novo* duquel relevoit en 1206 une portion de dixme de Vigneu. Le troisiéme est *Thomas de Vignolio*, Chevalier, qui vivoit du temps de saint Louis. Ce fut lui qui donna en 1230 aux Religieuses d'Hierre une vigne située à Mons dans la censive du Damoiseau de Mons. Ce même Chevalier paroît en 1234 comme tiers Seigneur de la dixme d'Egrenay en la Paroisse de Combs-la-Ville; & en 1247 comme ayant vendu au Prêtre de Vigneu une portion des grosses dixmes du même lieu. Les successeurs de ces anciens Seigneurs ont été à la fin du seiziéme siécle Pierre Chasseau, qui l'étoit en 1480, & de nos jours M. Petau, & ensuite M. Gaucherel, Marchand de Soie à Paris, qui a acquis du précédent.

Chartul. S. Mauri. Gaig. *fol.* 82.

Chart. Heder. Gaign.

Magn. Past. fol. 150.

Chartul. S. Mauri. Gaig *fol.* 181.

Tabul. Ep. Par. in vico du Four.

L'Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, sans jouir de l'Eglise de Vigneu, fournit encore plus de monumens touchant ce lieu, que celle de Saint-Victor. On trouve dans ses titres, qu'un nommé Guillaume s'y étant fait Moine en 1206, donna à ce Monastere en faisant Profession, sa dixme *de Vico novo*, du consentement de ses freres, & de Guy de Vigneu dont elle étoit mouvante: qu'en 1215 cette Abbaye fit avec celle de Saint-Victor le partage de la dixme de bled & de vin de ce lieu, & que par le même Traité les deux Maisons convinrent de payer ch.

Chartul. S. Mauri. Gaig. *fol.* 82.

cune la moitié de la dépense du past que l'on donnoit aux habitans en pain & en vin après la communion le jour de Pâques ; qu'à l'égard de la dixme elle seroit conduite entierement à la grange de Saint-Victor à Vigneu : on y lit aussi qu'en 1247 Thomas, Prêtre de Vigneu, fit un accommodement avec l'Abbaye de Saint-Maur au sujet d'une portion de dixme située *in Parochiis de Vignolio & de Monte Gisonis*, se faisant fort pour le Prêtre de ce dernier lieu, qui n'est autre que Montgeron. On y lit encore, qu'en 1249 le même Thomas *Presbyter de Vignolio* passa un concordat avec la même Abbaye de Saint-Maur sur les dixmes de vin, en présence de Guillaume, Evêque de Paris : lequel accord fut ratifié par A. Abbé de Saint-Victor. Enfin on trouve que lorsque Pierre, Abbé de Saint-Maur, fit en 1256 une destination de biens pour le Chambrier & le Cellerier de son Monastere, la dixme qu'il avoit à Vigneu échut au Chambrier.

Ibid. in articulo de Ferroliis.

Ibid. fol. 481.

Ibid. fol. 462.

Gall. Christ. T. 7. Instrum. col.

On m'a écrit qu'en ces derniers temps la Seigneurie de Vigneu a appartenu au Sieur Gaucherel, Marchand d'Etoffe à Paris, qui l'a acquise des héritiersde M. Petau. V. ci-dessus.

Les dépendances de la Paroisse de Vigneu, & qui forment les six feux dont elle est composée, sont Noisy sur le bord de la Seine, Courcelles, Rouvres & Château-Frié. Le premier de ces lieux est celui sur lequel il y a le plus à dire. Je transcrirai ici le Mémoire que M. Lancelot conservoit touchant ce lieu, & qui avoit été rédigé en 1723 & présenté à M. Tartarin, Avocat, pour avoir sa décision sur le Seigneur à l'hommage en pouvoit être dû.

» La Terre de NOISY-SUR-SEINE qui
» prend depuis les murs de Villeneuve-Saint-

» Georges le long de la Seine, en montant
» l'eſpace d'une petite lieue juſqu'à l'endroit
» appellé *Le Gros Caillou*, ou *La pierre de*
» *Monceaux* dans la Paroiſſe de Vigneu, ap-
» partenoit autrefois au Chapitre de Saint-
» Germain-l'Auxerrois fondé par le Roi Ro-
» bert. On a prouvé qu'il en jouiſſoit en
» 1202, & qu'il faiſoit partie de ſa fonda-
» tion. Le Chapitre y a toujours eu haute,
» moyenne & baſſe-Juſtice : ce qui ſe prou-
» ve par les baux à ferme où les Fermiers
» promettoient de faire exercer la Juſtice,
» & de payer les gages des Officiers ; & par
» un Papier-Terrier de cette Terre de l'an
» 1557.

« Derriere les murs de Villeneuve, ſur le
» bord de la Seine, eſt un lieu dit Le Port
» Brun qui eſt de la Seigneurie de Noiſy ; on
» en infere que le Chapitre avoit droit de
» port, & tous les droits appartenans aux
» Seigneurs ſur le bord de rivieres navi-
» gables.

» En 1575 cette Terre fut entierement
» ruinée. Le Village fut brûlé : les habitans
» quitterent & les terres reſterent incultes.
» La paix faite en 1595 ne releva pas le Vil-
» lage. Les Chanoines de Saint-Germain ſe
» trouverent Seigneurs ſans Sujets. Pour ſe
» liberer des emprunts faits durant les guer-
» res civiles, ils obtinrent permiſſion de ven-
» dre cette Terre.

» Depuis 1596 l'adjudicataire en a joui
» ſans reconnoître aucun Seigneur. Lui & ſes
» ſucceſſeurs y ont exercé la haute-Juſtice,
» comme de faire lever les corps des gens
» noyés ; mais les mauvaiſes qualités des ter-
» res empêcherent de repeupler le Village ;
» les habitans reſterent ailleurs dans le voiſi-
» nage. En 1669 cette Terre fut ſaiſie réel-
» lement

» lement sur l'acquereur & elle demeura à
» bail judiciaire jusqu'en 1702 que l'adjudi-
» cation en fut faite. Le nouvel acquereur ne
» put s'en faire remettre les titres ; ils avoient
» été divertis par la partie saisie. Il sçut en
» 1721 que ces titres avoient été portés dans
» le clocher d'une Eglise de Paris, où pen-
» dant vingt ans ils étoient demeurés à la dis-
» crétion du Public. Les héritiers des Eccle-
» siastiques les ayant retiré de-là & examiné
» ce qui en restoit, on n'y trouva rien sur
» l'hommage. »

Le Conseil fut d'avis que cette Terre venue du Roi redevoit hommage au Roi à Corbeil, n'étant plus possédée par une Communauté.

Je ne sçais si l'on rencontra juste en supposant que ce Noisy auroit été donné à Saint-Germain-l'Auxerrois par le Roi Robert. Cette Basilique de Saint-Germain-l'Auxerrois existoit quatre cent ans avant ce Prince, & il n'en fut que le restaurateur. Elle avoit des biens en fonds dès le septiéme siécle. Noisy a pu en être. On peut même assurer qu'il en fut, avant les ravages des Normans, & que c'est le *Nocetus* du pays de Paris que le Comte Etienne donna l'an 811 à la Cathédrale de Paris, composée des trois Basiliques de Notre-Dame, de Saint-Etienne & de Saint-Germain ; ainsi que ce Comte le dit lui-même dès le commencement de sa donation, ensorte que cette Terre, après avoir été administrée par le Prévôt de la Cathédrale chargé de subvenir aux besoins de trois Eglises, fut remise aux Clercs de la troisiéme Basilique dite Saint-Germain quand ils commencerent à former un corps moins dépendant de celui de Notre-Dame, ou au moins

Minus Past. in Hist. Eccl. Par. Tom. 1. p. 304.

lors de leur rétablissement par le Roi Robert en forme de Chapitre.

En 1723 Jean Martial de Jaucen, Ecuyer, étoit Seigneur de ce Noisy & de Crone. Il n'y a plus qu'une ferme dans ce lieu de Noisy.

COURCELLES, marqué dans presque toutes les Cartes des environs de Paris, n'est qu'une simple maison. Il y a deux autres Courcelles dans le Diocèse.

ROUVRE est un petit hameau composé de deux maisons. Le nom latin est *Robur*. Il y avoit encore au treiziéme siécle en ce lieu un bois qui est désigné dans un titre de 1215 sous le nom de *Nemus Belli Roboris*. En 1385 Gilles Mulet, Vicomte de Corbeil, faisant hommage de sa Vicomté au Roi Charles VI, déclare parmi ses dépendances deux arriere-fiefs, l'un à Vigneu, l'autre à Rouvres, & que de plus Gilles l'Hulier en tient la Terre & Seigneurie du même lieu de Rouvres. En 1611 Jean le Royer, Marchand, Bourgeois de Paris, & Isabelle Collebert sa femme obtinrent d'y faire célébrer à cause de l'éloignement. Ce Rouvres dépend aujourd'hui du Château des Bergeries qui est sur la Paroisse de Dravet, quoique la basse cour soit sur celle de Vigneu.

Chartul. S. Mauri, articulo de Kerroliis.

Histoire de Corb. p. 62.

Regist. Ep. Par. 16 Sept.

CHATEAU FRIÉ s'appelloit en 15[illegible] ou environ Château-Festu, lorsque Jacq[illegible] Roger en donna la déclaration à la Chât[illegible]lenie de Corbeil. Il prit ensuite le nom Château-Fraguier lorsqu'il appartenoit Sieur Fraguier, Correcteur des Comp[illegible] qui déclara en 1597 que son produit étoi[illegible] 75 livres. Le nom aujourd'hui usité p[illegible] être une altération de celui de Château-[illegible]guier. De ce fief dépendent cent soixant[illegible] pens de terre dont trente en bois & de[illegible] vignes. Cette Maison appartient aujou[illegible]

à M. Hazon, Notaire à Paris. Il a appartenu à M. Paris, Ecuyer du Prince de Conti, & auparavant à M. Thomé, Lieutenant Général des Armées du Roi.

¶ L'Abbé Chastelain avoit remarqué pour ce qui est de la Seigneurie de Vigneu, que M. Petau, Coseigneur avec Saint-Victor, y avoit dans un bois très-épais un petit Château ruiné avec des fossés pleins d'eau, & qu'à l'entrée de ce bois du côté de l'Eglise étoient deux sources sous des arcades, dont l'une se nommoit *de Sainte Genevieve*. Le tout est maintenant enfermé & appartient à M. Gosserel, Marchand de Soie à Paris. Quelqu'un voudra bien m'instruire sur la maniere d'écrire ce dernier nom propre au sujet duquel j'ai varié.

Il est encore sur cette Paroisse un autre fief qui porte le nom de la Fontaine. Ce fief a dans sa mouvance celui de Beaumont situé à Dravel. De celui-ci dépendent cinq autres anciens fiefs situés à Champ-Roset.

Affiches, Mai 1754.

Le beau Château des Bergeries est aussi situé en partie dans ces cantons.



DRAVERN,

Et par abrégé Dravè, que l'on prononce Dravet, & que quelques-uns écrivent Draveil.

JE propose d'abord la plus ancienne maniere d'écrire & de prononcer le nom de ce lieu, comme étant celle qui le répréſente tel qu'il lui a été donné originairement. Cependant je ne vois point d'où peut être formée ſon étymologie, ſi ce n'eſt qu'il y a lieu de conjecturer que ce mot Dravern étoit Celtique ou Gaulois, & que les Romains n'ont fait qu'y ajouter la terminaiſon latine, enſorte qu'ils en ont fait *Dravernum*. C'eſt ſous ce nom que ce lieu eſt marqué dans le Teſtament du Roi Dagobert I, qui legue cette Terre à la Baſilique de Saint-Pierre de Paris dans laquelle repoſoit le corps de ſainte Genevieve. Deux autres monumens hiſtoriques du neuviéme ſiécle en font pareillement mention ſous le nom *Dravernum* : mais dans l'onziéme, le douziéme & le treiziéme, il eſt preſque toujours nommé *Dravellum*, quelquefois encore *Dravernum*, & une fois ou deux *Raviacum* & *Ravetum* par apocope : enſuite dans les titres françois des quatorziéme & quinziéme ſiécle il eſt nommé Dravet, Dravel, Draveil : mais c'eſt Dravet qui a prévalu. Si dans quelques Cartes Géographiphes vues par M. de Valois ou autres ouvrages il eſt nommé Drevert, Drevet ou Drovet, c'eſt une faute de Graveur ou de Copiſte.

Hiſt. ſancti Germani à Pratis Preuve 4. *Collect. Script. Fran.* D. Bouquet, T. 3. p. 133.

Ce Village eſt ſur le rivage droit de la Seine, à cinq lieues ou environ au-deſſus de

tre l'orient d'hiver & le midi. Il a
nt la forêt de Senart, & à son cou-
it de la riviere. Son territoire s'é-
ngueur & contient plusieurs écarts,
lus considérable est le hameau de
oset, qui est compris nommément
ans les Rôles de l'Election de Paris.
favorable qu'ont les côteaux de
oisse vers le sud-oeust, a fait qu'on y
beaucoup de vignes. Toute la Pa-
semble formoit en 1709 cent dix
ant le Dénombrement des Elections
ublia alors. Celui que le Sr Doisy
primer en 1745 y en marque cent
Dictionnaire Universel de la France
entre ces deux temps * & qui fait
on par habitans ou communians, y
e 489.

* En 1726.

e de Dravet n'a rien de fort ancien
r par ce qui paroît à l'extérieur,
e qu'elle n'a gueres que deux ou
es. Charles Boucher d'Orcey, Abbé
Magloire de Paris & Evêque de Ma-
u de Megare, commis par l'Evêque
en fit la Dédicace sous le titre de
i, le 3 Septembre 1547, & en fixa
saire au premier Dimanche du
is, accordant les Indulgences ordi-
y fit aussi la bénédiction de quatre
elle du Cimetiere. La tour qui sou-
lise vers le midi, n'est que de la fin
siécle. On lit sur l'entablement le
96, & sur la tour de l'Eglise ces
s *P. C. L.* qui signifient Pierre Char-
Eglise est couverte d'ardoise; ce
e dans les Paroisses de Villages. On
sous le banc de M. de la Haye, qui
aison bourgeoise, des restes d'an-
ent qu'on croit avoir été une crypte

Regist. Ep. Paris. ad 2 Sept. 1547.

où l'on cacha le corps de sainte Gene
lorsque Herbert ou Egbert, Abbé de l'E
de son nom à Paris, y réfugia ce corps
846 à cause de la crainte des Normans. (
Abbaye y avoit en ces temps-là plus d
venu qu'elle n'y en a aujourd'hui. Il n'y
alors que deux cent ans qu'elle jouisso
cette Terre. Avant l'Abbé Egbert, un
Abbé de ses prédécesseurs nommé Fràtb
ou Frotbaldus, étoit venu dans ce même
lage & y avoit apporté des reliques de
Hilaire, Evêque de Poitiers (a), qu'i
donna que l'on plaçât dans l'autel, de
niere cependant qu'elles fussent exposée
vue. L'Historien qui vivoit dans ce tem
& qui tenoit le fait de témoins oculaires
qu'à la présence de ces reliques deux se
retirés en ce lieu chercherent aussi-tôt
sortir par l'abside, c'est-à-dire par le for
l'Eglise. Les habitans de Draverne se vo
enrichis d'un si précieux trésor, marqu
leur dévotion envers ce Saint par la céle
tion de sa Fête le 13 Janvier jour de sa r
De-là vient qu'encore de nos jours on
les travaux manuels à Dravern le même
13 Janvier; mais comme neuf cent ans
tervalle ont fait oublier la réception des
ques de saint Hilaire, & que le jour
mort de saint Remi, Evêque de Reims
aussi le 13 de Janvier, il se trouve dar
derniers temps que c'est saint Remi qu

Mirac. S. Genov. apud Belland. 3 Januar.

Liber miracul. S. Hilarii Pictav. ex duobus Cod. Reg. MS. num. . . Voyez le passage ci-dessous.

(*a*) *Illud etiam merum quod in pago Parisi. villa Dravern gestum comperimus silentio pr non audemus, præsertim hoc ipsum vivis ad stantibus: ad quam villam venerabilis Frot Abbas Monasterii S. Petri Apostoli ac Genovef ginis Rector ejusdem possessionis cùm accepisset quias Domini Hilarii quas secum pretiosas ha in altario, quemadmodum fuerat dignum, vene ut exponerent, mandavit. Statimque, &c.*

honore en ce jour comme Patron, sans plus faire mention de saint Hilaire. Ce fut aussi à la saint Remi d'Octobre que M. Bourdoise, grand Missionnaire, y fit en 1623 la Mission proposée par M. Chauvelin, Conseiller, qui y avoit une Maison. La Cure de Dravet est restée à la pleine collation épiscopale suivant le témoignage de tous les Pouillés de Paris, à commencer par celui du treiziéme siécle, lequel quoique rédigé en latin la nomme Dravel. Je trouve dans les Regiftres de l'Archevêché qu'en 1520 François Poncher, Curé de Dravel, se démit de cette Cure le 12 Février. Les Pouillés écrits dans le quinziéme & seiziéme siécles, & celui qui fut imprimé en 1726 indiquent une Chapelle à Dravel sans en dire le titre, & même celui de 1648 la place dans l'Eglise du lieu. Elle doit avoir quelques dégrés d'antiquité, puisque l'ancien Nécrologe de Saint-Victor de Paris contient le nom d'un Chapelain au sept des Ides de Septembre. On y lit ces mots, *Anniversarium Domini Johannis de Peuil quondam Capellani de Dravello: dedit in terris, & vineis ducentas libras*. Cette Chapelle aujourd'hui méconnue, est peut-être celle que l'Hôtel-Dieu de Paris a à Champ-roset. Mais voici un Bénéfice dont la position est plus assurée.

Vie de M. Bourdoise, p. 198.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE L'HERMITAGE.

Il est situé à l'orient d'hiver du Village dans la Forêt en un lieu de plaine. Le premier monument qui en fait mention est le Pouillé du treiziéme siécle. Il s'y trouve dans le rang des Prieurés du Doyenné de Moissy, sous le nom de *Prioratus de Dravello*; au reste ce Catalogue des Prieurés n'a été écrit que

Bibl. Reg. cod. manusc.

vers l'an 1300. On voyoit encore en 1721 dans le chœur de ce Prieuré une tombe sur laquelle il ne restoit plus de lisible que ces mots : *Hermitre que trepassa en l'an de l'Incarn. M. CC & LXXII ou mois d'Havril. Priez Dieu pour l'ame de lui.* Le mot *Hermitre* étoit là pour signifier non un Hermite mais l'Hermitage qu'en vieux françois on prononçoit Hermitoire dérivé du bas latin *Hermitorium* ; ainsi qu'on écrivoit par abbréviation Hermitre. Ainsi cette tombe étoit celle d'un Chanoine Régulier de Notre-Dame de l'Hermitoire. En effet ce Bénéfice étoit occupé en 1411. Le Prieur de l'Hermitage étoit chargé de dire quelques Messes à Soisy-sur-Seine & la grand'Messe le jour de saint Michel. Ce Bénéfice fut occupé & desservi par des Chanoines Réguliers de l'Abbaye d'Hiverneau dont il étoit membre, jusqu'à l'extinction de la régularité, soit par manquement de sujets, soit par pauvreté. C'étoit à l'Abbé à y nommer un Prieur. Il en reste un acte autentique dans les Registres de l'Evêché de Paris, où on lit que le Vicaire Général de l'Evêque en pourvut un des Chanoines de cette Maison parce qu'il en dépendoit : *Contulit Fratri Thomæ Gosson Presbytero Religioso Monasterii de Yvernali Paris. Diœcesis Prioratum de Heremo in Bria à dicto Monasterio dependentem, ex eo vacantem quod Abbas dicti Monasterii de hujusmodi Prioratu cuidam fratri ..... incapaci & minus idoneo .... providit.* On trouve ensuite en 1518 un acte pardevant des Notaires au Châtelet, où Gilles Vincent est qualifié Prieur Claustral d'Hiverneau, & en même-temps Prieur de N. D. de l'Hermitage en la forêt de Senart. En 1569 le 2 Avril, ce Bénéfice fut conferé sous le titre de *Capella regularis Beatæ Mariæ de Eremo Ord. S. Augustini.* Comme depuis

Regist. Ep. Paris. ad 24 Jan. 1482.

Regist. Ep.

depuis le regne de Charles IX on ne vit plus de Communauté à Hiverneau, il n'y eut plus par la même raison de Prieur à Notre-Dame de l'Hermitage ; ainsi ce Prieuré tomba dans l'oubli ; ce n'étoit plus qu'une Chapelle délabrée. Elle étoit si peu connue qu'en 1578 elle fut obtenue en Cour de Rome comme étant de l'Ordre de saint Benoît ; & même en 1603 on doutoit si elle n'étoit point de l'Ordre de Cîteaux ou d'un autre. Ce fut sur ce pied de Chapelle ou Prieuré non Conventuel qu'il y en eut cinq ou six résignations jusqu'environ l'an 1630. Cependant ce Bénéfice étoit à Rome dans le rang de ceux des Chanoines Réguliers, sous le nom de Notre-Dame de Couplere. Raymond d'Arce a donné à cet Hermitage une rente qu'il avoit sur le Clergé, dont le principal étoit de 200 liv. 14 sols. Elle avoit appartenu en 1564 à Corneille de Breda, & anciennement à Charles VI par droit d'aubaine, selon une Sentence des Maîtres des Requêtes du 12 Avril 1396.

Regist. Ep. Par. 6 Dec.

Pouillé de la Chambre Apostolique.

Depuis que ce lieu fut inhabité en conséquence du mauvais état où se trouva l'Abbaye d'Hiverneau vers l'an 1560, quelques Hermites s'y retirerent sans que personne les troublât. Voici l'épitaphe que l'on y voit de l'un des plus illustres qui y décéda : *Cy devant gist Frere Remonnet d'Arces, issu de l'ancienne Maison d'Arces en Dauphiné, natif de la Roche de Clung près Valence, lequel fut instruit dès la jeunesse aux Lettres, auquel temps commençant l'héréfie qui regne aujourd'hui, il s'y laissa glisser, & y a demeuré l'espace de vingt ans, durant lesquels avenus les troubles prit les armes avec eux e depuis la paix étant faite fut mis au service du feu Roi Charles IX en estat de Lieutenant des Gardes de la Porte, où il a continué jusqu'à l'année 1588 au regne du Roy Henry III dernier décédé, du-*

rant lequel fréquentant les compagnie s& prédications de plusieurs grands Personnages & Docteurs, s'est adonné par quatre ans en prieres & ès estudes, conferant les livres hérétiques avec les Catholiques, reconnut qu'il avoit erré, abjura son erreur, & par pénitence fit vœu de vivre le reste de ses jours en ce désert & Hermitage où il se retira en ladite année 1588 en un petit logis que pour ce il avoit fait bastir après avoir donné ses biens aux pauvres & à ses serviteurs, auquel lieu étant préservé de Dieu des miseres & des troubles publiques dont la France estoit lors oppressée, usoit journellement de charité envers les pauvres, consolations envers les affligés & d'autres œuvres pieuses, mesme auroit commencé à escrire quelques œuvres morales & autres sur les mysteres de la Religion & contre les hérésies, ce qu'il n'a sçu parfaire estant prévenu de mort le 14 Mai 1598 âgé de 59 ans, au grand regret de la Noblesse & de ceux du pays. On l'appella Frere Marcian ou Raimond. Il y avoit resté deux ans inconnu. Henri IV lui rendant visite l'appelloit son Carabin, & lorsqu'il apprit sa mort, il dit : *Voilà comme Dieu attire à soi les bons.* Pendant qu'il y demeura en 1593 Vincent Mussart & Antoine Poupin y firent fleurir la vie hérémitique. Un nommé Benigne Billery qui avoit reçu l'habit d'Hermite du Prieur des Chartreux, Gabriel Billecoq, s'y retira en 1496 ; & depuis à cause du grand nombre d'Hermites qui y étoit il alla au Diocèse de Noyon (*a*).

Descript. de l'Hermitage de Senart, Colombat 1703.

Histoire du Tiers-Ordre de S. Franç. p. 614.

En 1627 cet établissement avoit dégénéré; l'Archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, ordonna le 12 Mars à tous les Hermites de Senart de sortir de son Diocèse, &

Sauval, T. 3. p. 170. *Gall. Christ. Tom. 7.*

(*a*) Actuellement en 1757 il reste dans un carrefour au-dessus de l'Hermitage un chêne monstrueux, appellé le *chêne-Prieur.*

eur refus, de les conduire dans les pri-
de l'Archevêché, saisir leurs meubles, &c.
uarante ans après l'Archevêque permit à
odore Duel, Camaldule malade, de se
er dans cet Hermitage, appellé Notre-
ie de Consolation. En 1690 Jean-Fran-
-Paul le Fevre de Caumartin, Abbé de
ıy & Prieur de ce Prieuré, le remit par
notarié aux Chanoines Réguliers d'Hi-
eau, stipulant par Jean Moullin leur
ur, pour y rétablir la régularité; mais
e de sujets ce traité n'eut point lieu. Ce
uré étant toujours abandonné, M. le
dinal de Noailles ordonna en 1710 à quel-
Hermites du Mont-Valerien d'y venir
eurer; mais instruit en 1721 que ce
uré dépendoit d'Hiverneau, & que M. de
martin, alors Evêque de Blois, l'avoit
is à cette Abbaye, il y introduisit les
noines Réguliers de cette Maison qui y
erent jusqu'à la fin de 1723; la disette de
ts & la pauvreté du lieu ne leur ayant pas
mis d'y rester davantage: ce qui fut auto-
par des ordres du Conseil de Conscience
les réglerent avec les Hermites, du mois
Janvier 1724. Depuis lequel temps les
rmites y sont restés seuls, & ont rebâti
glise & les lieux Réguliers. En 1739 M.
is de Montmartel mit la premiere pierre.
y sont au nombre de douze ou quinze, &
ont un Prêtre séculier qui leur dit la Messe.
Curé de Dravet fait leurs enterremens &
r administre la Communion Paschale; en
oi il a été maintenu par un Traité du 29
vembre 1730, approuvé par M. de Vinti-
lle le 6 Décembre suivant. En ces derniers
nps les Chartreux ont essayé de faire quit-
à ces Hermites la chape noire qu'ils por-
nt lorsqu'ils sortent, la prétendant trop

Reg. Archiep. Paris. 12 Oct. 1667.

Ibid. 12 Febr.

semblable à la leur : mais les Hermites ont prouvé en 1749 qu'elle est différente. Ils ont commencé vers l'an 1750 à se servir du chant Gregorien.

En 1751 le Mercredi 3 Novembre Fête de saint Marcel, leur Eglise fut dédiée, de la permission de M. l'Archevêque, sous l'invocation de la sainte Vierge, titre de Notre-Dame de Consolation, par M. Jean Antoine Tinseau, Evêque de Nevers : le lendemain le Curé de Draveil, comme Curé de l'Hermitage, y vint processionnellement chanter la grand'Messe ; & les jours suivans, les Curés voisins. M. l'Abbé Joly de Fleury, décédé le 26 Novembre 1755, étoit depuis 1726 titulaire du Prieuré de l'Hermitage.

Inscription.

Affiches.

¶ Soit que le Roi Dagobert n'eût pas donné à l'Abbaye de Sainte-Genevieve la Terre de Dravet en entier, ou que les Abbés en eussent aliéné une partie, ou qu'enfin des Seigneurs voisins s'en fussent emparé au commencement de la troisiéme race de nos Rois, on trouve dès la fin du onziéme siécle quelques Seigneurs surnommés *de Dravello*. Hugues de Dravel paroît en 1093 parmi les cliens qui étant à Corbeil souscrivirent à la donation de l'Eglise de Bondoufle faite aux Religieux de Longpont sous Montlhery par des laïques. Robert *de Dravello* est témoin dans le siécle suivant au don d'une Terre fait au même Couvent.

Chart. Longip. fol. 30.

Ibid. fol. 32.

En conséquence des distractions arrivées à la Terre de Dravet, la Bulle d'Alexandre III qui confirme en 1163 aux Chanoines de Sainte-Genevieve les biens qu'ils possédoient, se contente de mettre : *Apud Dravernum possessiones quas ibi habetis*, sans dire simplement la Terre de Dravet.

Les biens & droits qu'avoit encore alors

l'Abbaye de Sainte-Genevieve dans Dravet, ſe découvrent par quelques titres du treiziéme ſiécle. On y voit en 1222 l'établiſſement d'un Maire de Dravern & de Soiſy, *Dravern & de Soyſiaco*, par l'Abbé Galon, qui tranſporte à ce Maire les droits de bonages *bonagius*, ceux d'inveſtiture, *diſtrictis forragiis*, & qui veut qu'il ait une geline par chaque arpent de terre. L'année d'après l'Abbaye étoit en procès avec une Dame dite en latin *Domina Carcaſſona*, avec Baudoin, Chevalier, & Milon, Chanoine de Paris, ſes enfans au ſujet du droit de preſſurage des vignes ſituées dans les Paroiſſes de Dravel & de Vigneu, comme auſſi ſur les Tailles & ſur la Juſtice du Seigneur de la Voirie dans les mêmes Paroiſſes. Hugues d'Athies, Bailli du Roi, Grand-Panetier de France, les engagea à quitter à l'Abbé tout ce qu'ils avoient, excepté la garenne, & il leur fit promettre qu'ils ne chargeroient plus d'impôts les hôtes & colons de Sainte-Genevieve. L'acte d'accord paſſé à Paris en la Cour de Saint-Eloi le 21 Mars 1223 fut confirmé par le Roi Louis étant à Melun la même année & le même mois. On reconnoît par quelques autres actes que le domaine reſtant aux Religieux de Sainte-Genevieve ſur le territoire de Dravet étoit principalement à Champ-roſet *Campo roſeto*. L'Official d'Eudes, Archidiacre de Paris, donna en 1242 des Lettres qui notifioient l'accord d'une autre difficulté qu'avoit eue le Maire de l'Abbaye à Champ-roſet touchant certaines landes pour leſquelles Jean Ponce de Corbeil avoit traduit ce Maire devant le Bailli de la Reine à Corbeil, parce qu'il refuſoit de payer vingt ſols. Ces Lettres ſont de l'an 1242. Le procès avoit apparemment commencé avant 1236, c'eſt-à-dire

Chartul. S. Genov. pag. 267.

In Curia B. Eligii.

Ibidem.

Ibid. fol. 157.

avant la mort de la Reine Isemburge, veuve de Philippe-Auguste, retirée à Corbeil. Cependant la même année 1242 lorsqu'il fut question d'imposer une taille sur les sujets des Abbayes, à l'exemple de celle que le Roi imposa sur les siens, il n'est pas dit que ce fut à Champ-roset que l'Abbaye de Sainte-Genevieve en imposa, mais *apud Dravernum* ; & de même dans l'imposition de l'an 1272 lorsque Philippe-le-Hardi leva une taille pour la guerre contre le Comte de Foix. La preuve certaine que dans ces temps-la la Seigneurie de Dravet n'appartenoit plus à l'Abbé de Sainte-Genevieve, est que l'Abbaye ayant acheté en 1277 de Philippe de Brunoy le bois *de Mindeyo*, (que je crois être Minde, dont on a fait Minde-Ville, & ensuite Minville,) il fut besoin que la vente fut agréée par Guy le Bouteiller, Ecuyer, Seigneur de Dravet, comme d'un bien mouvant de son fief.

Guido Buticularius armiger Dominus de Dravello. Chart. S. Genov. p. 376.

En 1312 cette Abbaye continuoit d'avoir un Maire en son nom pour Dravet, Meinville & Champ-roset, & néanmoins c'étoit encore un Bouteiller qui étoit Seigneur de Dravet. Le Garde que ce Seigneur, nommé Adam le Bouteiller, avoit dans les bois de Dravet, ayant fait une prise injuste par son ordre dans la maison de ce Maire ; Jean de la Garenne, alors Chambrier & depuis Abbé de la Maison, la fit restituer par ce Seigneur. Ce fut contre ce même Adam le Bouteiller & ses freres, Jean & Raoul, que deux ans après le Roi Philippe-le-Bel fit un échange. Il leur donna sa grange d'Yenville avec toutes ses dépendances, & eut pour cela une Maison à Dravet avec plusieurs terres & cens. En cet acte Dravet est dit voisin de la forêt de Senart ; & c'est la premiere fois que j'ai trouvé ce nom de Senart employé pour désigner la

Gall. Christ. Tom. 7. col. 755. ex libro Justit. S. Genov. fol. 92.

portion de forêt de ce côté-là. Je croirois au reste que cet acte d'échange devroit être placé à l'an 1304 plutôt qu'à l'an 1314 ; parce que j'ai remarqué que les Inventaires de la Chambre des Comptes varient sur sa date, & qu'il paroît que ces biens font partie de ceux que Philippe-le-Bel donna en 1305 à l'Abbaye de Poissy.

Invent. an. 1182. fol. 94. Cod. Reg. 6765.

Il y a en effet dans le Trésor des Chartes des Lettres de ce Prince datées de Neufmarché au mois de Février 1305, qui contiennent le don qu'il fait pour le repos de son ame & de celle de son épouse Jeanne aux Religieuses de Poissy, de sa Maison de Dravel avec tous les bois, pasquis, usages & dépendances, pour la tenir à perpétuité en basse-Justice, s'en réservant la haute-Justice & la garenne : depuis lequel temps ce Couvent jouit de ce bien, y possede une ferme, & une partie de la Seigneurie.

Regist. des Chartes 38, Piece 143.

L'Abbaye de Saint-Victor de Paris avoit à Dravel, sous le regne de saint Louis, un Bois où les paysans de Soissy sous Ethioles s'immiscerent de mener paitre leurs bestiaux. L'entreprise fut un sujet de procès au Parlement où il duroit encore l'an 1269 ; les Religieux opposoient pour raison, que ces paysans n'étoient point leurs hommes, & ne leur payoient aucun droit.

Reg Parl. Omnium SS. 1269.

¶ L'Abbaye d'Hieres qui est fondée près de deux cent ans avant celle de Poissy, & qui n'est séparée de Dravet que par la forêt de Senart, paroît y avoir eu du bien dès le temps de son établissement. La Dame Eustache de Corbeil lui donna en la fondant *Terram de Raviaco quæ est à nemore Ardano sicut via Muneria dirigitur* : ce que la Bulle d'Eugene III de l'an 1147 appelle *Terram de Raveto*, & le Nécrologe d'Hieres, *Grangiam de Raviaco.*

Annal. Bened. Tom. 6. p. 676.
Nec. Heder. Bibl. Reg. ad V. Cal. Febr.

Ce *Raviacum* ne ſeroit-il pas une dépendance de Boneuil & de Sucy où ces Dames avoient des terres ? Alors *nemus ardanum* ſeroit le bois de Rarez dont il eſt parlé dans le Grand Paſtoral de Paris, art. *Boneuil ad calcem.*

CHAMP-ROSET *ou* CHAMP-ROSAY.

On aſſure qu'il y a bien trois cent ans que l'Hôtel-Dieu de Paris poſſede le grand domaine qu'il a à Champ-roſet. Il y a dans la Maiſon ou Ferme une Chapelle où l'on dit la Meſſe tous les jours. Il y réſide auſſi trois Sœurs de la Charité fondées par M. Bachelier. De la Barre parlant de ce hameau de Dravet, dit que l'Hôtel-Dieu, l'Abbé de Sainte-Genevieve & l'Abbeſſe de Poiſſy, y ont cenſives, & quelques droits de Juſtice au reſſort de Corbeil. C'eſt-là qu'eſt auſſi la Maiſon de Sainte-Genevieve. Il eſt parlé de ce hameau dans un titre de l'an 1242 cité ci-deſſus ; & en 1273 Adam de Champ-roſet, *armiger*, ſe trouve mentionné dans les titres de Saint-Maur des-Foſſés, comme faiſant ſon hommage à l'Abbé pour ce qu'il poſſédoit à Evry-ſur-Seine, village ſitué à une lieue de-là.

Histoire de Corb. p. 29.

On m'a aſſuré que les Dames de Poiſſy n'ont que moyenne & baſſe-Juſtice à Dravet, & que M. le Duc de Villeroi eſt nommé après le Roi au Prône.

Proche Dravet eſt une Iſle dans la Seine qui avoit été donnée aux Céleſtins. Euſtache de Gaucourt, Seigneur de Viry, s'en étoit emparé : mais les Céleſtins l'obligerent en 1414 de la déguerpir. L'Auteur dont je tire ce fait ne dit point s'il s'agit des Céleſtins de Paris.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 8. p. 750.

Monceaux ou Mouceaux eſt un fief ſur la Paroiſſe de Dravet. Le Rôle de la contribu-

ion au Ban de Corbeil en 1597 dit qu'il appartenoit alors à Pierre Forget, Secretaire du Roi, & Denise Buau sa femme, & qu'il valoit quarante livres dix sols.

Le même Rôle continué en 1598, joint ensemble le fief de Marcenoust ou Marcenal, & le fief de Beaumont qu'il dit assis à Dravet. Jean de Thumery, Sire de Boissise, Conseiller au Parlement, les possédoit tous deux, & eut le 9 Juin main-levée de la saisie qui en avoit été faite. Il en jouissoit dès l'an 1580, selon le Procès-verbal de la Coutume de Paris. C'est apparemment sur ce manuscrit de Corbeil que De la Barre qui écrivoit en 1630, après avoir dit que les Dames de Poissy ont la plus grande partie de la Seigneurie & de la Justice de Draveil, ajoute que les Seigneurs de Boissise & de Mouceaux y ont des Maisons féodales avec prétention de quelques droits de Justice au ressort de Corbeil.

Ibid.

Histoire de Corb. p. 19.

Il y avoit ci-devant à Dravet un lieu habité dit *Les Creuses* : mais il n'y a plus de maisons.

¶ Je trouve aussi un lieu dit VILLIERS sur la Paroisse de Dravel dans les Registres de l'Archeveché, article des Chapelles Domestiques. Le 25 Octobre 1628 il fut permis à Jean du Mouceau, Auditeur des Comptes, d'en avoir une & y faire célébrer : & le 8 Octobre 1666 même permission fut accordée à Marie de Bourlon sa veuve

MAINVILLE est un hameau de Draveil sur le bord de la Forêt [qui seroit mieux écrit MINDE-VILLE, si c'est de ce lieu qu'il faut entendre le *Mindeium* où l'Abbaye de Sainte-Genevieve acheta en 1277 le bois dont j'ai parlé ci-dessus.] La maison des Bergeries étoit réputée en faire partie en 1574. Nicolas de Beauclerc, Général des Fi-

nances, exposa alors à l'Evêque de Paris que comme ce petit Village, où sa maison des Bergeries étoit située, étoit éloigné d'une demi-lieue de Dravel, il lui fut permis d'avoir un Oratoire & d'y faire célébrer par un Prêtre que le Curé ou Vicaire de la Paroisse nommeroit & de leur consentement, avec promesse d'aller à l'Eglise Paroissiale les jours de Fête. Ce qui lui fut accordé. L'Historien de Corbeil dit que ce même Beauclerc possédoit aussi Rouvres qui est contigu & sur la Paroisse de Vigneu; que lorsqu'il écrivoit, Mainville appartenoit à M. de Caumartin, Garde des Sceaux; & que ces fiefs & leurs Justices relevent de Corbeil. L'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris, représente dans ses voyages de l'an 1690 les Bergeries comme un Château bâti de briques sans fossés, & d'une exacte symmétrie du côté de la Cour, ajoutant que la vue est très-belle du côté du jardin, & que la basse-cour ou ferme est sur la Paroisse de Vigneu. En 1697 l'Abbé de Caumartin, depuis fait Evêque de Blois, jouissoit de la Maison des Bergeries. Elle appartient maintenant à ses héritiers.

Regist. Ep. Par. 12 Sept.

Antiq. de Corbeil, p. 1201.

Ibid.

Voyages manuscrits.

Perm. de Chapelle domestique du 14 Mai.

¶ Dravet & Champ-roset sont du nombre de ces cantons du Diocèse où la cérémonie du *Baccara* duroit encore au commencement de ce siécle, c'est-à-dire l'usage de créer des Officiers de vendanges, & de s'astreindre dans les pressoirs à certains termes, certaines salutations, dont quelques-unes paroissoient venir du Paganisme. On en a fait la remarque dans un des Mercures de France il y a vingt ans ou environ.

M. Marin de la Haye, Fermier Général, ayant acheté à Dravet, au canton de Mouceaux, une Maison de M. le Maître, beau-pere du Président le Camus, y a bâti un Châ-

teau magnifique dont il a rendu les jardins très-ſpacieux par les acquiſitions qu'il a faites de quelques fiefs & fermes des environs, comme celle d'un droit de Juſtice avec le fief de Marcenou qu'il a eu du Chevalier de Damas. Ce qui ſervit extrêmement au ſoulagement des pauvres de ces quartiers-là qu'il fit travailler & qu'il nourrit durant l'hiver de 1740. Dans l'annonce de ſon enterrement du 4 Octobre 1753, il eſt qualifié Seigneur de Draveil. Il a donné de quoi établir en ce lieu un Chirurgien & une Sage-femme. Il avoit encore projetté d'y faire d'autres établiſſemens.

SOISY-SUR-SEINE.

C'EST ainſi que l'on diſtingue ce Soiſy d'un autre Village de même nom ſitué au-deſſous de Montmorency. L'origine de l'un n'eſt pas différente de l'autre. Ces deux lieux tirent leur nom de quelque Romain nommé *Soſius*, d'où naturellement l'on a formé *Soſiacum*. C'eſt l'avis de M. de Valois & je m'y conforme. Auſſi eſt-il appellé *Soſiacum* dans le premier Ecrivain que l'on voie en avoir fait mention, lequel vivoit dans l'onziéme ſiécle. C'eſt ce qui fait voir que quelques Géographes modernes ſe ſont trompé l'appellant Choiſy, contre les anciens titres & contre l'uſage actuel, & même Dom Felibien s'y eſt trompé.

Notit. Gall. p. 431.

Dom Felib. Hiſt. de Paris, p. 1324.

Cette Paroiſſe eſt à ſix lieues de Paris ſur le rivage droit de la Seine, & à une lieue plus bas que Corbeil, vis-à-vis Petit-Bout, Château ci-devant très-célébre, ſitué ſur la Paroiſſe d'Evry. Il y a quelques vignes & des

prairies (*a*) & peu de terres, à cause du voisinage de la forêt de Senart. Son aspect est au couchant. Les Cartes Géographiques marquent un Port au bas de Soisy & la Grange-Soisy à l'opposite, le Village entre deux. Le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 marque qu'il y avoit six vingt feux. Celui du Sieur Doisy publié en 1745 n'y en marque plus que 95. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, comptoit 430 habitans ou communians.

La Sainte Vierge est Patrone de l'Eglise de cette Paroisse. C'est un bâtiment assez moderne; la nef principalement, laquelle a été rebâtie dans ce siécle-ci avec une Chapelle à droite du chœur, au-dessus de laquelle on a pratiqué un dôme. Le vaisseau est petit & proportionné au Village. Quelques-uns de MM. de Bailleul, Présidens à Mortier, Seigneurs du lieu, y ont été inhumés.

On lit dans l'Eglise de Soisy-sur-Seine sur une lame de cuivre ce qui suit: « Le Prieur » de l'Hermitage de Senart est tenu de célébrer » chaque semaine deux Messes en l'Eglise de » céans à l'autel de S. Michel . . . & la veille » de S. Michel, les Vépres, & le jour la Messe, » pour l'ame de Gilles Malet, Chevalier, » Maître-d'Hôtel du Roi, Seigneur de Villepecle & Soisy, & Dame Nicole de Chambly sa femme 1411. »

Il y a aussi en cette Eglise sur une tombe de marbre: « Cy gist Claude Belot, Abbé » d'Evron, Chanoine de Paris, Seigneur de » Soisy-sur-Seine, mort le 24 Décembre » 1619. »

(*a*) Les prés de Soisy sont mentionnés dans un acte de vente faite en 1325 à Philippe, Comte de Valois, par Pierre de Grez, Evêque d'Auxerre. *Hist. d'Auxerre. Preuv. p.* 100.

La nomination à la Cure appartenoit dès le treiziéme ſiécle au Tréſorier de S. Frambould de Senlis, Collégiale de fondation Royale, & cela apparemment en vertu de donation faite par Etienne de Senlis, qui monta ſur le ſiége Epiſcopal de Paris l'an 1124. C'eſt ce qui eſt atteſté par le Pouillé écrit dans ce ſiécle-là & qui ſe trouve ſuivi par tous les autres. Depuis le changement arrivé dans cette Collégiale, la nomination eſt dévolue au Chapitre. Le Curé eſt gros Décimateur.

Dans le Rôle des Décimes on ne ſe ſert point du nom de Soiſy-ſur Seine, mais on dit Soiſy-ſous-Ethioles; ce qui a été mal rendu dans le Rôle des départemens des Vicaires-Généraux par Soiſy-ſur-Ethioles.

Parmi les biens légués à Saint-Maur-des-Foſſés par Burchard, Comte de Corbeil, ſous le regne du Roi Robert, & dans leſquels Alran, fils de ce Comte, rentra en payant une ſomme à ce Monaſtere pour ſa jouiſſance à vie, eſt ſpécifiée une piece de terre avec une maiſon & un preſſoir; & cette terre eſt appellée *Terra Sancti Martini*, & néanmoins dite ſituée *in Soiſiaco*. Par *Terra S. Martini*, on ne peut gueres entendre autre choſe que le territoire de ſaint Martin d'Ethioles qui eſt contigu; & c'eſt ce qui forme une difficulté, comment le terrein de ſaint Martin d'Ethioles pouvoit être dit ſitué *in Soiſiaco*, à moins qu'on ne diſe que Soiſy auroit eu alors deux Egliſes Paroiſſiales; l'une à laquelle eſt reſtée le nom de Soiſy & qui eſt titrée de la ſainte Vierge, & l'autre titrée de ſaint Martin, qui auroit depuis été appellée Ethioles. Ce qui n'eſt pas incroyable, puiſque ces deux Egliſes ne ſont éloignées que d'une demi-lieue.

Hiſt. Eccl. Par. Tom. I. p. 638
Duchêne, T. 4. p. 121.

Après l'Abbaye de Saint-Maur dont les

Archives nous fournissent la premiere
noissance sur Soisy, celle de Sainte-G
vieve fournit quelques titres du douzién
du treiziéme siécle qui en font men
Dans la Bulle d'Alexandre III de l'an
pour la confirmation des biens de cette
son, on lit : *Apud Sosyacum juxta Corbol*
terras & census. Les Chanoines de Sa
Genevieve y avoient donc alors des ter
des cens ou rentes, & même un Maire
l'étoit en même-temps de Dravet, selo
acte de 1222. Les redevances sont expli
dans un autre enseignement de l'an 1
qui porte *Apud Soyssiacum super Sequan*
sextar. avenæ ad mensuram de Corbolio &
diam minam frumenti & duos capones. Il pou
se faire que ces droits fussent un reste de
qu'avoit l'Eglise de Saint Pierre & Saint
de Paris sur la Terre de Draverne, qu
avoit été donnée dès les premiers temps
fondation, & que cette Terre de don
auroit été d'une assez grande étendue
comprendre ce qui a depuis formé la Pa
de Soisy.

Gall. Christ. Tom. 7. Instr. col. 243.

Chartul. S. Gen. p. 265.

Lib. Censs. S. Genov.

On trouve un Seigneur de Soisy-sur-
dès la fin de l'onziéme siécle. Il étoit p
à Corbeil l'an 1093 avec d'autres Chev
du même canton. Lorsqu'on y passa l'a
donation de l'Eglise de Bondoufle à cel
Longpont : il est ainsi désigné *Hugo de S*
Miles. On ne retrouve point d'autres
gneurs de ce lieu jusqu'au treiziéme sié

Cart. Longip. fol. 30.

Il ne faut point y comprendre un *Jo*
de Soiseio qui en 1228 porta Guillaume
vergne, Evêque de Paris, au trône E
pal au nom de Guy, Seigneur de Chev
arrêté par maladie, par la raison que *S*
en cet endroit du petit Cartulaire de
ché ne signifie pas Soisy, mais Choisel

Chart. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 106.

voisine de Chevreuse, ainsi que je le fais voir à l'article de cette Paroisse. M. de Valois s'y est trompé en parlant de Soisy.

Notit. Gall. p. 431.

Le premier monument du treiziéme siécle qui nous fasse connoître un Seigneur de Soisy-sur-Seine, est une fondation qui indique un Adam de Soisy, Chevalier, qui vivoit dès l'an 1220. Après quoi se trouve une ratification que fait en 1248 Jean *de Soisiaco*, Chevalier, d'une vente à Guillaume, Evéque de Paris, d'héritages sis à Moissy ou aux environs. La Cour du Parlement reconnut en 1268 qu'elle avoit autrefois adjugé à ce Jean de Soisy la possession de chasser à Dravel dans les bois de l'Abbaye de Saint-Victor, *ad cuniculum, ad furtrum & resellos solum sine canibus sine cornu & sine bosco plessando.* Ce même Jean de Soisy eut deux freres, Adam, Trésorier de l'Eglise de Nevers, & Robert, Chevalier. Tous les trois firent avant l'an 1270 la fondation dont j'ai parlé ci dessus pour le repos de l'ame de leur pere & d'Isabeau leur mere: il s'agissoit d'un Chapelain qui devoit célébrer cinq Messes par semaine, auquel ils assignerent un logis à Soisy, une dixme au Coudray, & diverses petites rentes avec quelques fonds, dont S. Louis accorda les Lettres d'amortissement datées du Camp devant Carthage au mois d'Août 1270. Ensuite est une Sentence rendue aux Assises de Corbeil en 1297 le Samedi Fête S. Pierre & S. Paul, par laquelle Robert Mauger, Prévôt de Paris, adjugea à Jean de Soisy la Justice du même lieu de Soisy, & qui fut confirmé par Philippe-le-Bel étant à Poissy l'an 1298. Le même Jean de Soisy ou son fils étoit devenu Seigneur de Brunoy en 1344. Antoine Pessagne est qualifié possesseur de la Terre de Soisy dans un acte de 1350 qui concerne

Chart. min. Ep. Par. fol. 268.

Parl. Omn. SS.

Ex autogr. & Chartul. maj. Ep. fol. 329.

Livre bleu du Châtelet, fol. 64.

Dubois, Collect. MS. Tom. 3.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Lyonne sa veuve. En 1385 Gilles Malet, Vicomte de Corbeil, se disoit Seigneur de Villepesque & de Soisy-sur-Seine, selon un titre imprimé en entier dans l'Histoire de Corbeil. C'est pourquoi l'Auteur n'auroit pas dû dire plus bas qu'il n'acquit cette Terre qu'en 1406. Cette époque ou celle de 1407 ne peut convenir qu'à l'hommage qu'il en rendit à Jean d'Etouteville, Mître des Comptes, en sa qualité de Seigneur de Mons-sur-Orge. Après la mort de Gilles Malet arrivée . . . . . Jeanne de Soissons sa veuve en porta l'hommage au Chapitre de Paris, auquel la Seigneurie de Mons avoit été léguée. Au reste cette Jeanne de Soissons me paroît peu certaine. Je trouve dans un titre autentique qu'en 1442 Gilles Malet, Seigneur de Soisy, fut mis en procès au Châtelet par Regnaud Doriac pour l'acceptation du Bail & garde de Guillaume Malet, qu'il avoit eu de Jeanne la Sanguine son épouse, fille de feu Jean Sanguin. Il faut aussi revoir l'inscription de l'Eglise ci-dessus rapportée. Simon David, Chevalier, possédoit alors beaucoup de biens à Soisy-sur-Seine. Depuis le partage fait entre Jacques & Louis Malet, enfans de Gilles & de cette Dame, la Terre de Soisy tomba dans le lot de Jacques, qui la transmit à sa fille, Louise Malet, femme de Gilles d'Agincourt. Ce dernier la vendit en 1480 à Olivier le Dain, premier Valet de Chambre du Roi Louis XI. Olivier le Dain non-seulement obtint de ce Prince le privilege d'avoir une Foire & un Marché à Soisy, mais aussi des Lettres qui érigeoient cette Terre en Châtellenie. Il y fit apparemment aussi réunir tout ce que Guillaume le Carlier, Ecuyer, Seigneur du Coudray, avoit de Justice dans le même lieu de Soisy. La Barre

De la Barre, Hist. de Corbeil, p. 61.
Page 216.
Ibid.
Tabul. Ep. Paris. vice vieille drap. n. 17.
Sauval, T. 3. p. 328.
Regist. du Parlement 4 Janv. 1482.
Sauval, T. 3. p. 399.

a eu raison de reprendre Belle-Forest d'avoir dit que Louis XI avoit donné à Olivier la Vicomté de Corbeil & la Seigneurie de Soisy, puisque cette Vicomté n'étoit pas du Domaine du Roi, & qu'il avoit eu Soisy par acquisition. Ce qui est certain par les Registres du Parlement, est que le Roi, outre les priviléges ci-dessus, lui fit don d'une partie de la forêt de Senart. Le même la Barre ajoute qu'après la mort d'Olivier, ses biens ayant été confisqués, la Terre de Soisy fut réunie à son fief dominant de Mons-sur-Orge. Il finit, en disant qu'il a vû subsister jusqu'au temps qu'il écrivoit, l'ancienne Tour de Soisy, qui servoit d'ornement aux environs de Corbeil. C'est sans doute dans cette Tour Seigneuriale qu'avoit subsisté la Chapelle castrale du titre de S. Jean, dont j'ai vû des Provisions du 29 Août 1476 & du 17 Août 1484.

Regist. du Conseil du Parl. 4 Janv. 1482.

Histoire de Corbeil, pag. 217.

Regist. Ep. Paris.

On ignore quels furent les Seigneurs après lui. J'ai trouvé dans le Rôle de la contribution au Ban & arriere-Ban de la Châtellenie de Corbeil pour l'an 1597, une Dame Genevieve Langlois, comme possédant le fief de la Jarville assis à Soisy-sur-Seine, Ethioles, Corbeil & environs.

Dans le dernier siécle, la Seigneurie de Soisy, aussi-bien que celle d'Ethioles, a été tenue par MM. de Bailleul. D'abord par Nicolas de Bailleul, Président au Grand-Conseil, qui épousa en 1608 Louise de Fortia. Il étoit Lieutenant Civil en 1621, puis Président à Mortier en 1627, & enfin Ministre d'Etat, décédé en 1662. L'Historien de Corbeil qui écrivit de son temps, dit que le Château de ce lieu étoit beau, & que le Seigneur a toute Justice ressortissante en la Prévôté de Corbeil. Louis-Dominique de Bailleul, Président

Hist. des Présid. page 417.

Histoi. des Gr. Offic. T. VIII. p. 812.

Voyez l'Epitaphe cy-dessus de l'Abbé d'Evron de 1619.

Histoire de Corb. p. 18.

à Mortier, succéda aux Terres de son pere & mourut en 1701. Il avoit épousé en 1647 Marie de Ragois. Après sa mort, Nicolas-Louis leur fils jouit des mêmes Terres. Il fut pareillement Président à Mortier. Il mourut en 1714, & fut enterré à Soisy. Son fils de même nom, & aussi Président au Parlement, a possédé les mêmes Seigneuries. Il est décédé le 27 Octobre 1737.

Merc. Nov. 1737.

Depuis 1739, M. Juide ou Jude, Capitaine des Gardes, Lieutenant des Chasses de la forêt de Senart, a été Seigneur de Soisy par acquisition des héritiers de M. de Bailleul.

Dans le Recueil des Arrêts du Parlement de Paris, il s'en trouve un du 15 Juin 1731, au sujet d'un garçon Jardinier qui, le jour de la Trinité de cette même année, avoit tiré un coup de fusil sur le Curé de cette Paroisse, revêtu de ses habits sacerdotaux dans l'Eglise du lieu. Pour lequel crime il fit amende honorable devant l'Eglise de Notre-Dame de Paris, & eut le poing coupé, & ensuite il fut brûlé vif en place de Grêve.

Fin du Tome XII.

LIVRES

Qui se vendent chez ledit PRAULT.

CODE des Curés, *in*-12, 3 vol. 9 l.

Dissertation sur la Vacance des Bénéfices, *in*-12, 1 l. 10 s.

Examen Théologique & Canonique de la pratique des Billets & du prêt d'argent entre Négocians, *in*-12, 3 l.

Recueil des principales décisions sur les Dixmes, *in*-12, 2 vol. 5 l.

——— Concernant les mariages, *in*-12, 3 l.

Traité des Dixmes, par le Maire, *in*-12, 2 vol. 5 l.

La Religion Chrétienne Méditée dans le véritable esprit de ses maximes, pour tous les jours de l'année, *in*-12, 6 vol. 18 l.

Les Epîtres & Evangiles, avec des Réflexions & courtes Prieres pour tous les Dimanches & Fêtes de l'année, *in*-12, 2 vol. 5 l.

Prônes sur les Commandemens de Dieu, pour les 52 Dimanches de l'année, par M. l'Abbé Ballet, *in*-12, 5 vol. 12 l. 10 s.

Panégyriques de Saints, par le même, *in*-12, 4 vol. 10 l.

Dévotion à la Sainte Vierge, par le même, *in*-12, 2 l. 10 s.

Traité de la Pénitence du Carême, *in*-12, 2 l.

Panégyriques de Saints, par M. l'Abbé Seguy, de l'Académie Françoise, *in*-12, 2 vol. 5 l.

Sermons du Carême, par le même, *in*-12, 2 vol. 4 l.

Discours Académiques du même, *in*-12. 2 l. 10 s.

Homélies de M. de Montmorel, *in*-12, 10 vol. 25 l.

Histoire du Diocèse de Paris, contenant les Paroisses, Communautés Séculieres & Régulieres, les Hôpitaux, &c. de la Ville & Banlieue de Paris, ensemble des Paroisses, &c. des Doyennés de Montmorency, Chelles, Chateaufort & Montlherry, *in*-12, 12 vol. 30 l.

Le reste est actuellement sous presse.









